

LES AGENCES D'URBANISME

- Repères et témoignages -

URBA 2000

Ouvrage coordonné par **Bernard ECREMENT**, Président de l'Institut d'Urbanisme de Paris - Paris XII -

Colette GALMICHE, chargée d'études documentaires au Centre de documentation de l'urbanisme a réalisé le tableau chronologique et synoptique et effectué la recherche bibliographique.

Jésus RODRIGUEZ, chargé du bureau des réseaux professionnels à la Direction Générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction a prêté son concours à l'élaboration de ce dossier.

LES AGENCES D'URBANISME

Repères et témoignages

LES AGENCES D'URBANISME

Repères et témoignages (1963-2003)

Sommaire

Préface : André Rossinot,p.6
Président de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme

Introduction générale : François Delarue,p.7
Directeur Général de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction

Chapitre 1: Enquête pour un inventaire provisoire : réflexions et repèresp.10

- Présentation de l'enquête
 - Une longue quête d'identité
 - Les évolutions historiques
 - De l'information à la communication
- Quelques ouvrages emblématiques*

Chapitre 2: Parole d'acteursp.31

- Ampe Francis
- Battist Umberto
- Blanc Gérard
- Belliot Marcel
- Cuillier Francis
- Ecrement Bernard
- Fontalirand Bernard
- Frébault Jean
- Lusson Patrick
- Mayet Pierre
- McClure Bert
- Nouveau Philippe
- Pavy Paul
- Rossinot André
- Starkman Nathan
- Wiel Marc

Chapitre 3 : Tableau historique et synoptique : 1955-2003p.97**Annexes :**

1 – Sélection bibliographique.....	p.120
2- Extraits du rapport du VI ^o plan « Villes », 1971.....	p.129
3 - La charte des agences d'urbanisme, FNAU, 2003.....	p.133
4- Circulaire n° 2001-83 du 12 décembre 2001 relative à la présence des services de l'Etat au sein des agences d'urbanisme et aux conditions et modalités de leur financement.....	p.138
5– Le réseau des agences d'urbanisme.....	p.169

Remerciementsp.172

PREFACE

Les agences d'urbanisme accompagnent depuis plus de quarante ans les agglomérations françaises dans leurs projets de planification urbaine et dans leurs programmes de développement territorial.

Nées de la Loi d'orientation foncière (LOF) de 1967, les agences ont vu leur existence confirmée par la Loi Voynet en 1999 puis par la loi SRU en 2000. Fort de cette relégitimation, le réseau des agences est en croissance rapide. Une quinzaine d'agences nouvelles devraient bientôt venir rejoindre les 44 agences déjà adhérentes de la FNAU. Au seuil de cette nouvelle étape de leur développement

, le moment n'est sans doute pas mal choisi pour se livrer à un petit retour en arrière.

Le Centre de Documentation de l'urbanisme (CDU) a demandé aux auteurs d'apporter une première contribution à l'histoire des agences d'urbanisme. Ceux-ci ont privilégié les témoignages d'acteurs et ils ont interrogé quelques-uns de ceux, élus, directeurs, techniciens ou hauts-fonctionnaires... qui ont contribué à faire cette histoire. Certains témoignages n'échappent pas à une certaine nostalgie... Il sont cependant tous traversés par la passion intacte d'hommes et de femmes pour qui les agences ont représenté une formidable avancée tant en matière d'ouverture institutionnelle et sociétale que de capacité technique et professionnelle.

En assurant la publication et l'édition de cet ouvrage, le ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer fait œuvre utile et son initiative illustre l'intérêt qu'il a porté, depuis l'origine, à la création et au développement des agences. Qu'il en soit ici remercié.

L'aventure des agences continue et deux observations me laissent penser qu'elles ont beaucoup d'avenir.

Les dynamiques urbaines font bouger les frontières des villes et des agglomérations. Elles ignorent les frontières institutionnelles et elles obligent les nombreuses autorités qui sont en charge du développement des territoires à coopérer. Pour réfléchir ensemble et produire des projets partagés... l'outil partenarial que constitue une agence d'urbanisme sera souvent irremplaçable.

Les "tiers-acteurs" jouent un rôle de plus en plus important dans les processus de décision. Les pouvoirs publics ont besoin d'espaces de réflexion un peu décalés où la pensée est libre et où l'innovation a droit de cité. Les « modes de faire » des agences ont toujours été au cœur de ces exigences et privilégié ces pratiques. Cela doit continuer.

Il y aura encore de beaux jours pour les agences d'urbanisme...



André ROSSINOT
Président de la FNAU
Maire de Nancy
Ancien ministre

INTRODUCTION GENERALE

Le travail commandé par le Centre de Documentation de l'Urbanisme a permis de produire et rassembler des témoignages originaux d'un nombre significatif d'acteurs qui ont joué un rôle important dans l'invention, la mise en place et le développement des agences d'urbanisme. Cet outil spécifique, créé dans un moment particulier de l'histoire de l'urbanisme en France et qui traverse depuis plus de 35 ans maintenant les importantes évolutions qui ont marqué le paysage institutionnel, économique ou sociétal.

Ce travail de collecte constitue un matériau dont la richesse invite à poursuivre la recherche. On se prend à imaginer que ce soit une première étape et que les matériaux ainsi constitués d'entretiens individuels et des résultats d'une enquête menée auprès de l'ensemble des agences d'urbanisme débouchent sur un travail scientifique et universitaire permettant de constituer ou reconstituer les éléments d'une histoire raisonnée des agences, modèle inédit en Europe et dont les premières expérimentations ont débuté (si l'on excepte le cas très spécifique de l'IAURP) dans le début des années 1960, le concept s'affirmant véritablement au moment de la parution de la loi d'orientation foncière, en 1967.

Il m'apparaît d'intérêt collectif que nos universités, notamment celles qui enseignent l'urbanisme, se saisissent de cette opportunité en profitant des témoignages directs des acteurs qui ont contribué à la naissance et aux premiers développements de cette histoire. C'est donc bien volontiers que la DGUHC confie le fruit de ce travail aux milieux universitaires, comme première contribution à une recherche sur l'organisation de l'ingénierie en matière d'observation, de planification et de développement des territoires. J'espère que ceux-ci accepteront de prolonger le questionnement avec la méthode et la rigueur nécessaires à un travail d'histoire.

Je souhaiterais pour ma part développer quelques réflexions concernant les agences d'urbanisme, pour l'essentiel inspirées, d'une part, par la lecture de la collection d'entretiens d'acteurs choisis, témoignant principalement de la période initiale, et, d'autre part, par la mise en relation de ces témoignages avec les développements récents de l'actualité des agences.

Je note d'abord que le propos, loin d'être unanime, et c'est toute la richesse des témoignages, diverge sur les différentes appréciations concernant le contenu de l'expérience, la responsabilité ou le rôle de chacun des acteurs dans la constitution de ces outils, mis en place en France dans la décennie de prospérité économique et sociale, après celle de la reconstruction et de l'équipement de notre pays. Il est vrai que les points de vue sont délivrés aujourd'hui, après plus de trente ans de distance s'agissant des premières expériences et après des évolutions institutionnelles très importantes, notamment dans la répartition des responsabilités et des compétences. A la veille d'un nouveau train de transformation, deux décennies de décentralisation ne peuvent faire oublier le rôle qu'a joué l'Etat dans cette période de constitution des outils permettant de nouer d'autres relations avec les collectivités en les associant à l'élaboration des documents de planification, à un moment où la compétence correspondante relevait exclusivement des prérogatives de l'Etat. Il faut se rappeler les modes opératoires privilégiés des années 50 où l'aménagement du territoire et la planification, vus depuis Paris, régissaient tout ou presque, dans le cadre du Plan. Il importe de noter que, même si, ici ou là, on conserve certains atours d'une culture technocratique, on invente à travers les agences d'urbanisme un moyen de dépasser le fonctionnement classique

qui au nom de la « neutralité » de l'Etat interdisait aux fonctionnaires parisiens de prendre contact avec le terrain. Il ne faudrait pas occulter, dans une perception de cette période transformée par un prisme de lecture liée à la situation contemporaine marquée par l'évolution des collectivités locales et leurs enjeux actuels, cette particularité des agences qui n'a cependant pas forcément été exemplaire partout.

Je perçois d'autre part, dans le regard de plusieurs témoins, une forme de nostalgie qui revient avec une certaine constance. C'est celle d'une période tout à fait exceptionnelle marquée par un bouillonnement intellectuel sans précédent dans le domaine de la pensée urbaine et qui a permis à une génération de jeunes - voire très jeunes - professionnels de se constituer une expérience rare en incarnant une forme de pouvoir technique qu'ont occupé les agences, aux côtés des responsables politiques locaux, compte tenu des répartitions de compétences, avant la décentralisation. En même temps qu'une certaine indépendance d'action et de pensée, c'est un véritable engagement pour un ancrage territorial des politiques d'aménagement et d'urbanisme qui leur a été donnée d'expérimenter.

La décentralisation s'est traduite dans bien des cas par un repli des agences sur le pouvoir politique des agglomérations, dans la configuration géographique étroite, heureusement non scellée, qu'elle a trop souvent emprunté immédiatement après les transferts de compétences en urbanisme, sans commune mesure déjà à l'époque avec la réalité des fonctionnements des bassins de vie et leurs enjeux. On comprend alors que la décentralisation ait nourri la déception des responsables techniques des agences, privés dès lors des moyens de défendre les ambitions d'organisation et de développement territorial large. Le désengagement de ces techniciens visionnaires a été réel, tout autant que celui des « grandes politiques nationales d'aménagement » dans cette période, détournant l'outil de son intérêt initial et, sans doute, de sa finalité première, en lui faisant jouer un rôle de substitution des appareils techniques, insuffisants à cette époque dans la plupart des collectivités locales. Les agences ont progressivement été placées dans un rapport de subordination plus étroit avec le pouvoir politique central des agglomérations. C'est alors une autre utilité technique qu'elles ont développée, aidant fréquemment à la construction de « projets urbains », dans des conceptions d'opérationnalité plus immédiates.

Ce n'est pas pour autant que ce milieu n'ait pas, ici ou là, continué à jouer son rôle de mise en dialogue de plusieurs institutions, à l'articulation de plusieurs jeux d'acteurs, politiques et techniques.

De même, y compris dans cette période moins « glorieuse » de l'après décentralisation, les agences d'urbanisme ont joué un rôle irremplaçable dans le parcours professionnel de jeunes urbanistes, offrant des débouchés de choix, dans des fonctions cette fois-ci de chargés d'études, aux diplômés des instituts d'urbanisme. La période récente a également vu l'accès, enfin, de quelques femmes aux postes de direction d'agence.

Plus récemment, un contexte de mise en questionnement juridique du mode d'intervention des agences s'est transformé en questionnement identitaire plus profond qui a traversé l'ensemble du réseau. Il a conduit à une réflexion collective, avec la Fédération nationale des agences et l'Etat, permettant au mouvement des agences, à la faveur d'une relance des politiques urbaines et de l'accélération des regroupements de communes et de la recomposition des territoires qui en a résulté, de renouer avec son positionnement originel, en prenant acte des modifications intervenues entre-temps. L'évolution des répartitions des compétences entre

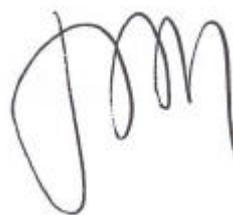
collectivités publiques ainsi que les mutations sociales, économiques et urbaines placent, en effet, les acteurs dans un autre jeu de pouvoirs.

Il serait, à ce titre, dommage d'écarter cette période plus récente qui offre l'occasion, dans la mesure où elle « re-fonde » le concept d'agence d'urbanisme, d'en vérifier la réalité et d'en interroger ou tenter de théoriser les caractéristiques aux différentes périodes successives qui ont marqué les agences.

Ces quelques observations renforcent donc le souhait de voir reconstituée, patiemment, précisément et loin des passions, cette histoire des agences d'urbanisme faite, comme pour tout organisme vivant de passages difficiles mais également de périodes plus fastes.

Dans la mesure où il intervient après des évolutions conséquentes de leur cadre d'intervention - relance des politiques urbaines, évolution des formes et modalités de la contractualisation et recompositions profonde des territoires -, gageons que le nouveau train de mesures prolongeant la décentralisation qui devrait intervenir dans les prochains mois devienne pour les agences d'urbanisme une opportunité dont elles sauront se saisir pour confirmer, quitte à le faire évoluer à cette occasion, le concept d'agence récemment réaffirmé.

Le Directeur Général de l'Urbanisme,
de l'Habitat et de la Construction



François DELARUE

Chapitre 1

Depuis de nombreuses années, le Centre de Documentation d'Urbanisme (CDU) de la DGUHC développe une double activité documentaire. La première vise à constituer une bibliothèque consacrée aux problèmes urbains, bibliothèque prolongée par des réseaux Internet européens (urbamet.com et Urbandata) d'audience internationale. La seconde est de valoriser ses fonds documentaires par une activité éditoriale spécifique. La méthode consiste à sélectionner dans le fonds documentaire, une bibliographie composée d'archives et d'ouvrages centrés sur un thème particulier faisant l'objet de commentaires ou de travaux plus approfondis.

Le thème des agences d'urbanisme ne pouvait échapper à ce traitement particulier alors que la base documentaire couvre les quarante années d'existence de ces dernières et comprend des milliers d'informations, de travaux et d'archives.

L'information concernant les agences est dispersée dans l'ensemble du fonds du CDU, dans les archives des agences et dans celles des nombreux acteurs qui se sont illustrés pendant ces quarante années. Il était temps, car nombre de ces derniers sont maintenant en retraite et beaucoup d'autres sont sur le point de suivre le même chemin, emportant leurs souvenirs et dispersant leurs archives.

Le travail documentaire suivant pose quelques jalons pour apprécier l'itinéraire des Agences d'urbanisme en France depuis les années 60. Pour cela, I livre divers matériaux constitutifs d'une histoire, dont on souligne d'entrée qu'elle attend toujours son historien. L'enquête auprès des agences d'urbanisme, les témoignages et la bibliographie forment un ensemble préparatoire à une étude, à la fois, plus spécialisée et plus ample.

Malgré son caractère inachevé et incomplet, ce document fait sens et dote les agences d'urbanisme d'une sorte de « bilan provisoire », au moment où elles sont invitées, par les circonstances historiques, à reformuler le pourquoi et le comment de leur fonctionnement.

Trois grandes opérations furent menées simultanément :

La première est un questionnaire envoyé à l'ensemble des agences, concernant les modes de fonctionnement, les travaux et l'histoire de chacune. L'exploitation de ce matériel est résumée dans le premier chapitre.

La seconde est une série d'entretiens auprès d'un échantillon des acteurs de l'histoire, représentant les autorités et les partenaires fondateurs de ce mouvement, les représentants politiques à travers la FNAU et quelques directeurs d'agences. Cette opération est la plus riche et la plus importante de ce travail de mémoire et figure intégralement dans le second chapitre.

La troisième se devait de reconstituer un fonds documentaire approprié.

Est-il nécessaire de préciser que la principale difficulté de ce travail consiste à harmoniser ces trois opérations et à donner une cohérence au rendu final.

Ce premier résultat nous a vite convaincu que nous ne pouvions pas encore revendiquer la rigueur et la pertinence d'une œuvre historique, mais celui de « préhistoire » des agences d'urbanisme. Ce travail modeste se veut une invitation à la mise en œuvre d'une véritable histoire comparée des agences d'urbanisme d'agglomération de 1963 à 2003. Ce sont les acteurs eux-mêmes qui sont conviés à prendre en considération l'importance des archives qu'ils accumulent au fil des ans. Ils doivent les préserver des destructions et se préoccuper également de recueillir la mémoire des « anciens ». En effet, on ne peut pas ne pas penser à la génération actuelle des urbanistes des agences et des responsables politiques et administratifs, placée devant de nouveaux défis (les bouleversements des modes de vie des « urbains », la reconfiguration des territoires, la réorganisation des institutions locales, nationales et européennes, etc.) et qui aurait bien besoin d'un recul historique. Les témoignages présentés ci-après montrent bien que l'histoire ne se réduit pas à la mémoire de quelques uns. Tous font part d'une grande lucidité quant à leur passé et à leurs espoirs dans l'avenir des agences. Par conséquent ce travail est une introduction à l'histoire « culturelle » des agences d'urbanisme, une histoire de professionnels saisie dans le cadre plus large de l'histoire des relations que les hommes entretiennent avec leurs territoires. Il attend des suites et ses rédacteurs restent mobilisés...

Enquête pour un inventaire provisoire, réflexions et repères

Plus de 30 agences d'urbanisme sur 43, ont répondu au questionnaire diffusé par le CDU. Il ne peut s'agir ici de faire une exploitation statistique exhaustive de la situation des agences et ce d'autant plus que ce questionnaire, par défaut de séries statistiques historiques, nous donne des informations essentiellement déclaratives. Mais, au-delà des chiffres, les réponses traduisent aussi bien la singularité de chacune d'elles que leurs points communs. On aura vite compris que les agences, en fonction des lieux, de l'histoire de leur création, de leur ancienneté, ont leur propre histoire dans l'histoire générale des agences. Ces informations factuelles permettent cependant de retenir quelques thèmes communs, qui seront illustrés et complétés à la lumière des réponses recueillies.

Les thèmes retenus sont regroupés autour de trois grandes parties : les aspects multiples de la quête permanente d'une identité singulière et enracinée dans l'espace ; les différentes formes historiques de leurs évolutions et les défis des devoirs d'information et de communication.

AGENCES D'URBANISME

Source: FNAU-DGUHC- février 2004



MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT
DGUHC
CENTRE DE DOCUMENTATION D'URBANISME
(CDU)

QUESTIONNAIRE à l'attention des Agences d'Urbanisme

1. IDENTITE DE L'AGENCE

- 1.1.** Dénomination : initiales, identité complète, sigle
Adresses : postales, téléphoniques, internet
- 1.2.** Noms et titres des principaux responsables (à ce jour)
- 1.3.** Coordonnées de la personne de l'agence, responsable de l'enquête
- 1.4.** Date et lieu de naissance de l'agence
- 1.5.** Noms et qualités des (ou du) fondateurs
- 1.6.** Les premiers commanditaires ou financeurs
- 1.7.** Statut de l'agence
- 1.8.** Circonstances de la création de l'agence (en 15 lignes)

2. EVOLUTION HISTORIQUE

- 2.1.** Dates et modalités des modifications du périmètre d'intervention de l'agence
- 2.2.** Chronologie et descriptifs rapides des principaux documents d'urbanisme réglementaires réalisés par l'agence.
- 2.3.** Liste chronologique (depuis la création de l'agence) :
- Des présidents et de leurs titres
 - Des directeurs, de leurs formations et/ou de leurs grades administratifs
 - Des principaux partenaires de l'agence : Etat, collectivités territoriales, EPCI, établissements publics, CCI, SEM et OPAC, privés, etc.
- 2.4.** Structures des équipes de l'agence, aujourd'hui, par grandes catégories professionnelles et/ou disciplinaires

3. TRAVAUX ET BIBLIOGRAPHIE

- 3.1.** L'agence dispose : (Cocher les cases correspondantes)
- d'un service documentaire
 - d'une bibliothèque
 - d'une revue ou d'un bulletin d'information
 - d'un service d'accueil et/ou d'un stand d'exposition
 - d'une photothèque
 - d'un atelier graphique
 - d'un site internet,
 - d'une vidéothèque de CD et de DVD
 - et participe au réseau documentaire URBAMET
- 3.2.** Sources bibliographiques et techniques :
- Principaux travaux, études et publications de l'agence (si possible, préciser les partenaires ou sous-traitants éventuels), en dehors des travaux réglementaires présentés dans le chapitre 2. Pour chaque document, la date de réalisation ou de publication serait utile.
- 3.3.** Articles et documents sur l'agence et son histoire
- 3.4.** Ouvrages essentiels consacrés aux villes et à l'agglomération concernées par l'agence d'urbanisme (Revue spécialisée, publications universitaires et éditions nationales ou locales)

Les auteurs de cette enquête s'engagent à déposer l'ensemble des questionnaires reçus ainsi que la totalité des documents expédiés à cette occasion par les agences, au CDU, après la publication de cet ouvrage.

1 – UNE LONGUE QUETE D’IDENTITÉ

Ce thème de l’identité peut paraître abstrait a priori. Cependant il est continuellement présent dans les discours et les postures des agences, de manière explicite ou implicite. Il souligne la permanence d’une certaine insécurité existentielle qui perdure tout au long de ces quarante années .

Ce n’est pas tant l’identité officielle qui importe -laquelle se résume trop souvent à l’image réductrice du statut d’association de la loi de 1901- que celle qui émerge d’une histoire collective et mouvementée.

De nombreux paramètres façonnent avec le temps, une image propre à chaque agence. Nous en retiendrons quelques-uns. Ceux-ci mettent en évidence l’importance du contexte local : l’ancienneté, l’économie, les singularités culturelles et politiques, l’évolution des missions et des travaux, les capacités techniques et intellectuelles des équipes, les partenariats, etc.

- Ancienneté

L’ancienneté n’est pas un gage de pérennité ni une garantie de notoriété. L’agence de Rouen, très célèbre dans les années 1960-1970, voire emblématique, n’existe plus depuis longtemps. Certaines marquèrent leurs époques puis sont rentrées dans le rang, après de longues traversées du désert. D’autres ont contribué au développement d’opérations spectaculaires : Nantes et Strasbourg avec le tramway, Lille avec l’opération Euralille, pour ne prendre que ces trois exemples très médiatisés. Mais la grande majorité connaît des moments de gloire sur des opérations parfois modestes, mais remarquées. Si l’ancienneté peut devenir un handicap, la jeunesse semble devenir un atout, dans le contexte de la seconde phase de décentralisation. Le démarrage d’une nouvelle agence est toujours délicat. Les temps d’incubation sont souvent longs. La constitution d’une équipe n’est pas suffisante pour exister, car l’important, est le portage financier. Celui-ci implique une relative symbiose entre les objectifs affichés par les agences (périmètres, missions, moyens techniques, partenariats) et les autorités territoriales. Avec le temps, l’expérience des anciennes agences n’est pas reproductible. L’État n’est plus le moteur financier, méthodologique et politique de ce mouvement. Même si la FNAU annonce la création prochaine d’une quinzaine de nouvelles agences et qu’elle est disposée à en soutenir le rythme, son rôle se limitera à celui de conseil et non de maître d’ouvrage. L’initiative est totalement entre les mains d’élus territoriaux enracinés dans des réalités locales souvent complexes et évolutives.

Dates des créations et des modifications statutaires des agences

Légende :

Ce tableau ne concerne que les trente agences ayant répondu au questionnaire du CDU

- colonne 1 : année de naissance de l'agence.
- colonne 2 : premières transformations provoquées par une modification importante du périmètre, de la composition de l'association ou du changement d'intitulé de l'agence,
- colonne 3 : transformations provoquées par l'application de la loi « Chevènement »

	1	2	3
Adour Pyrénées	1998		2003
Aix-en-Provence	1978	1996	2003
Angers	1970	1997	2001
Bordeaux	1967	1970	
Boulogne-sur-Mer	1993		2001
Brest	1974	1996	2002
Dunkerque	1972	1987	2002
Clermont-Ferrand	1998		2000
Grenoble	1967	1973	2000
Île-de-France	1960		2000
Le Havre	1974		2002
Longwy	2000		2003
Lorient	2000		2003
Lyon	1978		2003
Marseille	1969	1993	2003
Maubeuge	1974		2000
Metz	1974		2003
Nancy	1983	1992	
Nantes	1978		2003
Nouvelle-Calédonie	1993		
Oise La Vallée	1989		2003
Orléans	1976		2002
Paris	1967		
Reims	1974		2000
Rennes	1972	1992	2000
Saint Etienne	1967		2002
Strasbourg	1966	1991 – 1999	
Toulouse	1972	1992	2000
Tours	1967		2001
Troyes	1973	1999	

- Taille

Pour couvrir les champs techniques, économiques, sociaux et culturels, pour assurer un bon équilibre entre le primat du long terme et les contraintes du court/moyen terme, pour assurer une communication et une action pédagogique auprès de tous les acteurs de la ville, l'agence doit disposer d'une puissance de travail critique et de moyens financiers adaptés, compatibles avec les ressources financières disponibles sous l'autorité politique des responsables territoriaux, départementaux et régionaux.

Il n'y a pas de critères, de normes pour construire une équipe pluridisciplinaire équilibrée et compétente (cf. le tableau 4 : populations des périmètres des agglomérations et des effectifs des agences). Mais la volonté politique et la complexité des problèmes ne peuvent se réduire à des normes et ce d'autant plus que la longévité de l'action d'une agence se traduit souvent, au fil du temps, par la prise en charge de nouvelles dimensions urbaines, techniques, économiques et sociales.

La constitution d'une capacité de travail sur le terrain ne se réduit pas à l'exécution d'un programme de travail. L'immersion de l'agence dans le contexte local nécessite une large ouverture sur les forces vives impliquées dans les enjeux et les défis et implique une communication et une participation active avec les différents partenaires. Elle doit, en permanence, manifester une capacité de mobilisation des acteurs et des moyens et doit donc disposer de personnels compétents et motivés. Un autre facteur peut permettre une plus grande souplesse de réponse de l'agence : la mobilité professionnelle effective. Il ne faut pas sous-estimer les grandes disparités entre les formations et les expériences professionnelles et surtout l'équilibre subtil de ces dernières dans l'implication de l'équipe sur les différents dossiers. Il n'existe pas de passerelle aujourd'hui satisfaisante entre les statuts des professionnels des agences et le statut de la fonction publique territoriale.

Ces difficultés impliquent fortement les directeurs d'agences dans le management de leurs équipes.

Populations des périmètres des agglomérations et effectifs des agences

	Population Agglomération	Effectif Agence	Ratio population/effectif
Adour Pyrénées	214.000	14	15.285,71
Aix-en-Provence	325.000	13	25.000,00
Angers	278.000	15	18.533,33
Bordeaux	820.000	67	12.238,80
Boulogne-sur-Mer	145.000	15	9.666,66
Brest	375.000	21	17.857,14
Clermont-Ferrand	291.000	15	19.400,00
Dunkerque	272.000	41	6.634,14
Grenoble	656.000	52	12.615,38
Île-de-France	11.000.000	210	52.380,95
Le Havre	526.000	24	21.916,66
Longwy	139.000	10	13.900,00
Lorient	181.000	27	6.703,70
Lyon	1.167.000	85	13.729,41
Marseille	1.000.000	73	13.698,63
Maubeuge	138.000	15	9.200,00
Metz	214.000	26	8.230,76
Nancy	328.000	42	7.809,52
Nantes	500.000	23	21.739,13
Nouvelle-Calédonie	135.000	6	22.500,00
Oise La Vallée	293.000	11	26.636,36
Orléans	266.000	22	12.090,90
Paris	2.125.000	102	20.833,33
Reims	288.000	27	10.666,66
Rennes	430.000	47	9.148,93
Saint Etienne	456.000	30	15.200,00
Strasbourg	647.000	52	12.442,30
Toulouse	700.000	54	12.962,96
Tours	316.000	20	15.800,00
Troyes	122.000	17	7.176,47

La troisième colonne de ce tableau propose un ratio :
population du périmètre de l'agence / *effectif* de l'agence.

Ce ratio met en évidence une certaine cohérence, entre les agences, indépendante de la population concernée. Ainsi 23 agences sur 30 ont un ratio de 10 000 à 25 000 habitants par agent, dont 12 entre 15 000 et 25 000 habitants. Dans cet échantillon, la fourchette de population se situe entre Paris (2 125 000 habitants) et Longwy (139 000 habitants).

- Management

Il n'y a pas de modèle de management de référence, car une agence n'est pas une entreprise privée et ne relève pas de la fonction publique territoriale. La difficulté première est celle de maîtriser la pluridisciplinarité inhérente à cette activité particulière, dans un espace mouvant et sur des domaines en interactivité permanente. Il est difficile de réguler une équipe composée de professionnels relevant de différentes disciplines, et plus trivialement, un groupe d'intellectuels. Par ailleurs, la faiblesse des effectifs, le niveau élevé des qualifications et un système de commandement très peu hiérarchisé interdisent tous systèmes de promotion interne. Le profil du manager ne relève pas du marché des petites annonces. L'image de l'agence passe souvent par la personnalité de son directeur, par ses capacités de mobilisation, de coopération, de dialogue, de négociation et de communication.

Il faudra bien, un jour, se poser la question de l'attractivité professionnelle des agences ! Nos remarques, autour de l'identité, forment une longue litanie de défis collectifs et personnels, de remises en cause. Mais quelles sont donc les causes et les raisons qui motivent les jeunes diplômés à vouloir vivre cette aventure, les personnels à se battre tous les jours souvent avec fougue, les directeurs à prendre des risques et les anciens à s'inquiéter dès qu'une menace se profile à l'horizon ?

- Statut professionnel

Revenons sur le problème récurrent du statut professionnel des agences. Déclarer être urbaniste n'est pas une réponse à une demande d'identité professionnelle, mais une question à celui qui interpelle. Qu'est ce qu'un urbaniste ? Cette question est omniprésente dans les débats internes de la FNAU.

Le statut professionnel n'est pas soluble dans le statut de l'association de 1901. Et pourtant, ce statut en creux, malgré ses ambiguïtés, est le premier support de l'image de l'agence et de ses membres. C'est, pour beaucoup de professionnels, une garantie de valorisation de leurs formations et de leurs expériences. Cependant, le statut de l'agence, par sa simplicité, donne une impression de provisoire ou de volontariat. Mais les mêmes professionnels qui redoutent cette fragilité se félicitent de la liberté quelle offre paradoxalement. Quelles dispositions juridiques et statutaires pourraient minimiser les risques pris dans le feu de l'action, dans l'urgence ou durant ces courtes périodes de grâce, qui permettent d'aller plus vite et plus loin ? Faire une carrière en agence, c'est d'abord vivre dangereusement, c'est accepter le caractère incertain, voire risqué de l'exercice d'une profession, sans contre-partie financière et sans garantie statutaire, et surtout, sans reconnaissance professionnelle personnelle, dans la mesure où le travail pluridisciplinaire exige, compétence, souplesse et anonymat. Très peu d'entreprises sont aussi exigeantes à l'égard de leurs personnels, en l'absence de gratifications financières, de promotions professionnelles ou de garantie de l'emploi, comme dans la fonction territoriale.

- Images

C'est à la lecture des rares histoires d'agences disponibles que l'on mesure l'importance de la fabrication d'images plus explicites et valorisantes que les références statutaires, mais qui correspond à cette quête d'identité, comme antidote d'une précarité permanente. Ces monographies et le flux permanent de documentations diffusées par les agences permettent de

mesurer aussi la singularité de chaque histoire. L'affirmation d'une identité et la production d'images accompagnent souvent des opérations qui correspondent à des périodes de fortes activités, parfois interrompues par des passages à vide, des remises en cause, des crises de crédibilité. L'identité réelle des agences ne peut se satisfaire de quelques « coups », de quelques périodes brillantes, de la seule présence, dans l'équipe, d'une figure reconnue. La véritable identité ne peut être que cette aventure exigeante, ce chemin parsemé d'embûches, de défis, d'incompréhensions mais aussi de réussites, de reconnaissances locales, nationales et pour certaines, internationales. *Cent fois sur le métier*, les agences doivent remettre leur ouvrage.....

L'identité professionnelle n'est pas une image, un statut confortable ni un acquis définitif mais une posture acrobatique nourrie de volonté, de conviction, de passion, voire d'orgueil.

2 – LES EVOLUTIONS HISTORIQUES

- Evolutions des statuts

Le seul statut d'association de la loi de 1901 est largement insuffisant pour comprendre le véritable fonctionnement d'une agence d'urbanisme. Comme nous le savons maintenant, l'histoire et les circonstances de la création d'une agence est un parcours singulier. Car la simplicité de ce statut permet sans dommage juridique de mieux s'adapter aux évolutions de l'organisation institutionnelle du territoire ainsi qu'aux exigences et à la diversité des conjonctures de tous ordres. Les réponses au questionnaire sur le statut retracent les cheminements particuliers de chaque agence. Cette diversité repose essentiellement sur la qualité des membres "administrateurs" responsables de cette association (en majorité politiques ou responsables de l'Etat) et de leurs autres partenaires actifs (en majorité des partenaires économiques et sociaux). C'est la composition et les équilibres successifs des acteurs, à l'intérieur et à la périphérie de l'association, qui témoignent le mieux des véritables préoccupations des responsables locaux, des défis économiques, techniques et socioculturels et des évolutions territoriales et institutionnelles. Cette saga des agences est révélatrice des transformations de la réalité territoriale et urbaine de la France des 40 dernières années.

Mais cette histoire se caractérise par sa discrétion. Elle ne fait jamais la une des gazettes et encore moins des médias.

Cette aventure n'est pas réductible au face à face entre le président et le directeur. Le tour de table de chaque agence évolue relativement, se diversifie, se contracte, s'ouvre sur des acteurs nouveaux. Parallèlement, la structure interne de l'agence se modifie, comme pour rechercher, parfois à tâtons, une adéquation entre les capacités réelles de l'agence et les défis à relever.

Il reste cependant une variable non négligeable : le rôle de l'État. Ce dernier est au début d'une longue transformation. Entre les impératifs d'une construction européenne laborieuse et une décentralisation hésitante, l'État se cherche. Il ne peut renoncer à accompagner le mouvement des agences après l'avoir initié et soutenu avec le succès que l'on sait. Mais il doit faire des choix sans renier sa volonté d'émancipation des collectivités territoriales. Les agences se tournent aujourd'hui vers l'État, non pas seulement pour réclamer des financements nouveaux mais pour l'inviter à redéfinir ses nouvelles responsabilités.

Au-delà de l'activité de l'agence, des réseaux, souvent associatifs, s'organisent, proposent, manifestent. Ses travaux servent de références aux débats locaux, et interpellent jusqu'au cœur des quartiers, des corporations, des milieux financiers, des administrations et des collectivités associées ou externes. C'est l'occasion d'apporter un bémol à notre jugement

souvent sévère sur les médias nationaux, pour rendre hommage à la presse régionale. Les nombreuses et abondantes revues de presses jointes aux questionnaires justifient largement cette reconnaissance.

Ce foisonnement et cette agitation sont la preuve de l'utilité de la structure associative des agences. Elle est aussi, discrètement, un lieu et un moment d'initiation à la culture urbaine et surtout d'apprentissage de la démocratie locale.

- Evolutions des missions

Pour comprendre le cadre de l'évolution des missions des agences il faut se référer continuellement à ses trois piliers fondateurs :

L'espace urbain : correspond à des ensembles urbains identifiés, non liés aux seules modifications territoriales institutionnelles.

Le temps urbain : correspond plus au temps long braudélien qu'aux temps statistiques, politiques ou économiques.

La pluridisciplinarité : correspond simplement à un enrichissement croisé de disciplines sans frontière et non à une définition académique.

Cette trilogie à tous les attributs d'une utopie concrète, c'est-à-dire d'un ailleurs et demain, d'une posture intellectuelle distante par rapport à l'action quotidienne dispersée et enracinée dans des territoires imbriqués, complexes et instables.

Revenons rapidement sur ces trois termes.

L'espace de l'agence ne peut être une abstraction. Il s'est formé autour du concept d'agglomération qui ne correspond pas à la définition la plus proche, la ZPIU (Zone de Peuplement Industriel et Urbain), unité de mesure statistique de l'INSEE. Cette définition inventée dans les années 1960, est remplacée à présent par le concept d'*aire urbaine*. Il est impossible de retenir une définition générale et stable de l'*agglomération* des agences. C'est un large espace pertinent au regard des problèmes posés par l'existence d'un ensemble urbain aggloméré et présentant des liens, des affinités, des relations, des handicaps et des potentialités entre toutes ses composantes. Chaque agence trouve l'ordre et l'importance des paramètres qui permettent de délimiter leur espace cohérent, d'études et de projets. Bien évidemment, cet espace n'est pas définitif dans la mesure où les paramètres évoluent, ainsi que les institutions qui le structurent.

C'est ainsi qu'il a fallu quarante ans pour reconnaître officiellement la pertinence du concept d'agglomération, même si l'application de la loi Chevènement ne correspond pas aux critères retenus par les agences. Dans le cadre de cette importante évolution institutionnelle et territoriale, les agences seront amenées à reconstruire leur périmètre et trouver de nouvelles modalités de partenariat avec les responsables des communautés émergentes.

Les temps urbains ne sont pas réductibles aux temps qui gouvernent les mondes politiques, économiques et sociaux. C'est pourquoi la référence à la rythmique braudelienne, est une garantie contre toute assimilation rapide aux temps étrangers à la réalité complexe de l'urbain. La première loi de programmation urbaine de 1967, la L O F, proposait un compromis en calant les temps urbains sur le calendrier du Commissariat du Plan : plan quinquennal et projection à 20 ans. Mais derrière cette convention technique se cachait une approche

administrative, centralisée, rationnelle et peu adaptée aux réalités complexes et fluctuantes de la ville et de ses contraintes politiques et financières.

Ce problème théorique ne fait malheureusement plus débat aux différents niveaux de décision impliqués dans la mise en œuvre des projets urbains. Les temps urbains plus longs s'éloignent des temporalités économiques et financières de plus en plus courtes. Les agences peinent à préserver ce regard indispensable sur le long terme des villes. Le court terme et le retour sur investissement brident l'action des communes et leur interdisent d'investir sur un long terme dont ils seront inévitablement comptables, au regard de l'histoire. Quelques agences redécouvrent cependant les vertus d'une approche prospective, sans laquelle le « développement durable » n'est qu'un slogan, voire un exorcisme inopérant.

La pluridisciplinarité, telle qu'elle devrait se pratiquer en agence est différente des conceptions développées dans les universités et les centres de recherches. Car ces dernières ne sont que des tentatives de fusion entre quelques disciplines voisines ou complémentaires appliquées à un domaine délimité. En agence, c'est l'analyse permanente et globale de l'espace, la prise en considération des temps urbains propres à chaque situation, qui structurent la démarche collective. Car il s'agit moins d'additionner des disciplines que de constituer une équipe de professionnels, capables de dépasser leurs cultures et de s'approcher, au plus près, d'une réalité dont le décryptage ne relève pas de la modélisation mathématique ni de la conceptualisation formelle et académique. Cette approche, pour intuitive qu'elle soit, est inévitablement critiquable, mais peu substituable par des recettes tirées d'expériences étrangères, de modèles théoriques ou d'expertises parachutées. Car l'essentiel n'est pas l'objet de cette pratique, consigné dans un rapport, vite remis aux oubliettes. L'essentiel, c'est la démarche, sa permanence, ses nombreuses déclinaisons destinées aux différentes composantes de la vie de la communauté, mais aussi, ses remises en causes et ses prolongements dans de nouveaux domaines repérés en cours de route. La préservation du long terme passe par ces exercices, car ce sont des modes d'apprentissage et d'appropriation du long terme. Peu importe les débats académiques sur la pluri, la trans ou la méta-disciplinarité. L'ouverture d'esprit, la curiosité, l'expérimentation et l'innovation, la pédagogie, la culture et la politique au sens le plus noble de la cité, sont les garants d'un urbanisme approprié aux contraintes du temps présent et aux exigences et aux précautions dictées par la vision d'un futur incertain.

- Evolutions des travaux

Après ces dernières considérations, on imagine bien que les travaux des agences s'adaptent à l'évolution de l'environnement global, national et local et de la pensée urbaine. Toutes démarches ou programmes de travail, conçu a priori ou en dehors d'une réflexion appropriée au contexte territorial, devront subir, tôt ou tard, l'épreuve des fondamentaux qui président à l'activité de l'agence et des modalités de son adaptation au terrain. Il y a cependant de longues périodes pendant lesquelles les travaux de l'ensemble des agences ont un air de famille. Depuis plus de 20 ans, les rencontres nationales de la FNAU, traduisent ces tendances, tant sur le plan des thèmes que des méthodes.

Quelques thèmes des dernières Rencontres Nationales de la FNAU

- *Planification urbaine et développement durable* (première biennale des villes et des urbanistes d'Europe) Lyon, 1995
- *Mutations économiques et développement des villes*. Compiègne, Creil, 1996
- *Commerce et modes de vie*, Belfort, Montbéliard, 1997
- *Ville en mouvement, stratégies urbaines et transports*, Bordeaux, 1998
- *Vive la ville : les enjeux du renouvellement urbain*, Nancy, 1999
- *Ère urbaine, Aires urbaines, les enjeux de la gouvernance*, Strasbourg, 2000
- *Espace, temps, modes de vie, nouvelles cohérences urbaines*, Nantes, 2001
- *Territoires en quête d'images, les ressorts de l'attractivité*, Marseille, 2002
- *Les disparités territoriales*, Paris-La Défense, 2003

La plus longue période homogène couvre les années 1960-1970, période d'élaboration et d'application de la LOF, laquelle, s'inspirant de l'esprit de la *planification à la française*, programmait la production de documents réglementaires (SDAU, POS) dont la validation était du ressort du ministère de l'Équipement.

Après *les Trente glorieuses*, la longue crise économique débute avec la crise du pétrole de 1973. Sociologues, géographes, économistes, juristes et architectes verront progressivement contestées leurs méthodes stéréotypées, permettant une production standardisée des schémas réglementaires. De nouveaux thèmes et de nouvelles situations bousculent l'approche de l'espace. Chômage, mixité sociale, précarité, sécurité, délocalisation, friches, révolte des banlieues difficiles, environnement, cette litanie lancinante oblige à d'autres lectures de l'espace urbain.

La pluridisciplinarité serait-elle, dans ce contexte, toujours d'actualité ? Par la représentativité des disciplines à l'intérieur de l'agence, certes, mais elle s'éloigne des anciennes pratiques, car elle s'écarte des canons disciplinaires qui régulaient le modèle de fonctionnement initial. Cette nouvelle pratique de la pluridisciplinarité doit s'ouvrir sur l'extérieur proche, sur un environnement régional et territorial enraciné dans un espace singulier. Cette révolution culturelle se développe discrètement, difficilement, et ne peut éviter les errements et les échecs. Cette approche met en jeu de nouveaux partenaires, de nouveaux défis, des espaces différenciés et imbriqués et révèle de nouvelles solidarités et de nouveaux conflits. Débarrassés des contraintes jacobines, les partenaires territoriaux expérimentent de nouvelles libertés, mesurent les difficultés de l'exercice de la démocratie locale et les jeux subtils des forces économiques, politiques et culturelles.

Il n'y a donc pas d'homogénéité de l'ensemble des travaux, pas de méthodologies standardisées, de références théoriques ou doctrinales, ni même encore de traditions régionales bien affirmées.

La seconde phase de la décentralisation ne peut qu'amplifier ce phénomène et l'on constatera, peut être, avec le temps et l'expérience, qu'au-delà de la convergence des thématiques et des méthodes de travail, des pratiques et des écoles régionales se manifesteront progressivement.

- Évolution des partenariats

La notion de partenariat des agences n'est pas anecdotique. La disparition de cette dimension les ramènerait au statut de bureaux d'études privés. Les partenaires d'une agence sont toutes les personnes morales, publiques ou privées, qui participent à la création, à la gestion et à son développement. Il faut y ajouter ceux qui s'impliquent dans le développement et la gestion de la communauté et dans les projets issus des travaux de l'agence. Comme les travaux et les missions des agences, les partenariats évoluent, se font et se défont. Les réponses au questionnaire ne révèlent pas de grandes tendances. Les périodes de changements sont marquées par les alternances politiques, les évolutions institutionnelles locales, les graves crises locales ou régionales et les évolutions des marchés propres au fonctionnement et au développement des ensembles territoriaux. Mais à lire attentivement l'histoire partenariale retracée dans les réponses au questionnaire, c'est plus l'histoire de la communauté qui se dessine que celle de l'agence. Avec le recul nécessaire et avec la distance historique, il est possible de découvrir en filigrane l'histoire de l'urbanisme en France depuis 40 ans et surtout les cheminements singuliers de l'ensemble des communautés sur la voie de la décentralisation.

Inventaire provisoire des différentes familles de partenaires des agences

Cet inventaire comprend tous les partenaires cités ou signalés par les trente agences ayant répondu au questionnaire. Cet ensemble hétéroclite permet cependant de les regrouper grossièrement en familles, selon leurs degrés d'implication dans les agences.

La répartition proposée donne une bonne idée de la diversité et de l'étendue du champ partenarial des agences mais ne permet pas d'imaginer une structure type et stable.

Famille 1 - Les partenaires "administrateurs"

Ce sont les principaux partenaires de l'agence, souvent membres fondateurs, qui participent à la création, à son financement et à la gestion de l'agence d'urbanisme. Pour l'essentiel ce sont des collectivités territoriales représentatives du périmètre urbain retenu: communauté urbaine, d'agglomération ou de communes (tous les EPCI, établissements publics de coopération intercommunale), syndicat intercommunal d'étude (transports, assainissement, etc.) l'Etat, et de plus en plus souvent la région, le département, les pays, l'agglomération transfrontalière, l'Euro-district ;

Famille 2–Les autres partenaires "actifs"

Cette catégorie de partenaires est d'avantage liée aux réalités locales; Ils peuvent en fonction de leur degré d'implication appartenir aussi à la dernière famille. Il s'agit principalement des autres membres adhérents de l'agence et comprend : Chambres de commerce, des métiers ou d'agriculture, Caisse d'allocations familiales, SEM (société d'économie mixte d'aménagement), HLM (Office et OPAC), Port autonome, MIN (marché d'intérêt national)

Famille 3–Les partenaires "associés"

L'importance des enjeux faisant l'objet des travaux des agences incitent de nombreux partenaires à participer, de manières diverses et temporaires, à la vie des agences. Cette participation peut prendre des formes diverses : échanges de connaissance, participations directes à certains travaux, à l'organisation de manifestations et de campagnes de communication, à la fourniture de données, à la participation active à certaines enquêtes,

projets et parfois commandes d'études. Cette liste n'est pas exhaustive ni définitive mais indicative : SEM immobilière ou de gestion, ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), RATP, SNCF, AFTRP, EPA et SAN (villes nouvelles), ANAH, Agence de bassin, Parc naturel régional, Chambre des notaires, Syndicat de promoteurs et agents immobilier, universités, etc. .

3 - DE L'INFORMATION À LA COMMUNICATION

Dans l'ensemble des mutations technologiques et économiques qui transformèrent la France urbaine durant ces quarante années, les agences s'impliquèrent particulièrement dans celles qui affectaient leurs techniques de travail, leurs connaissances et surtout leur communication.

Ce fut donc les techniques informatiques et de communication qui mobilisèrent leurs énergies. Les défis informatiques impliquaient surtout de disposer de professionnels compétents et de financements non négligeables. Mais ce n'est pas dans ce domaine que l'on trouvera une démarche originale, même si certaines agences se distingueront par quelques anticipations informatiques autour de modèles simples de simulations (finances locales) ou de banques de données locales. Les retards informatiques des universités, des collectivités locales et de quelques partenaires, permirent aux agences de conduire avec sérénité leur révolution informatique et de fournir des produits et des méthodes qui se diffusèrent, dans leur environnement, au fur et à mesure de leur développement. Soulignons cependant quelques prouesses dans les domaines de la cartographie et de la production graphique tendant à renforcer le caractère pédagogique de leurs productions.

Mais la révolution la plus spectaculaire fut celle de la communication. Dans ce domaine, la vitesse d'évolution des techniques et des médias n'était plus à la portée des moyens des agences. En termes de technologie, le handicap est évident et partagé avec les collectivités locales. Quant aux médias, la course à l'audimat et l'emprise des marchés financiers, laissaient sur le bord de la route les dimensions urbaines et les problématiques afférentes. L'urbain, pour les médias, se réduit trop souvent à une information anecdotique, émotionnelle et quotidienne. Il est alors impossible, dans ce contexte, de traduire des approches nécessairement complexes, jongler avec les temps urbains et s'imprégner de démarches pluridisciplinaires. En dehors de la presse régionale, de quelques revues professionnelles à diffusion confidentielle, d'émission de télévision remise en fin de programme, et d'une production éditoriale dispersée et peu identifiable, que pouvaient faire les agences d'urbanisme ?

Elles se concentrèrent sur leur pré carré, c'est-à-dire sur leur environnement proche, l'agglomération et ses dimensions régionales. Elles se concentrèrent sur la pédagogie et la vulgarisation de proximité. Il est difficile de faire un inventaire exhaustif de leurs productions et manifestations, mais les informations disponibles à travers le questionnaire révèlent de grandes richesses, une diversité étonnante et surtout une grande disponibilité.

Inventaire des outils, des services et des produits de communication des agences

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Adour Pyrénées	x	x					x		
Aix-en-Provence						x	x		
Angers	x	x		x	x	x	x	x	x
Bordeaux	x	x	x	x	x	x	x		x
Boulogne-sur-Mer	x		x	x	x		x		
Brest	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Dunkerque	x	x	x	x	x	x	x		
Clermont-Ferrand	x	x	x	x	x	x	x		
Grenoble	x	x	x		x	x	x		x
Île-de-France	x	x	x	x	x	x	x		x
Le Havre	x						x		
Longwy	x	x	x	x		x	x		
Lorient	x	x			x	x	x		
Lyon	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Marseille	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Maubeuge	x	x	x	x	x	x	x	x	
Metz	x	x			x	x	x		x
Nancy	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Nantes	x	x			x	x	x	x	x
Nouvelle-Calédonie	x			x					
Oise La Vallée	x		x		x	x	x	x	x
Orléans	x	x	x	x		x	x		x
Paris	x		x	x	x	x	x		x
Reims	x	x	x	x		x	x		x
Rennes	x	x		x	x	x	x		
Saint Etienne	x	x	x	x	x	x	x		x
Strasbourg	x	x	x	x	x	x	x		x
Toulouse	x			x	x	x	x		x
Tours	x	x	x	x	x	x	x		
Troyes	x			x	x	x			

Légende

- | | |
|----------------------------|----------------------|
| 1. Service documentaire | 6. Atelier graphique |
| 2. Bibliothèque | 7. Site internet |
| 3. Bulletin d'informations | 8. Vidéothèque |
| 4. Service accueil | 9. Réseau Urbamet |
| 5. Photothèque | |

C'est à travers cet inventaire partiel et provisoire que l'on peut mesurer le glissement progressif d'une information basique et élémentaire à une communication prudente et prometteuse. L'importance des moyens humains et financiers mobilisables favorise les plus importantes agences et ainsi que celles qui collaborent avec des autorités politiques audacieuses et quelques partenaires très impliqués.

Il reste cependant un nouveau défi, celui du développement des méthodes, des moyens et des pratiques permettant une communication plus interactive, ouverte sur tous les acteurs de la communauté et perméable au foisonnement et au développement considérable des

mouvements associatifs de proximité. Mais cette avancée ne sera plus du seul fait des agences. Elle relève de la responsabilité politique des collectivités territoriales manifestant une volonté d'installer une gouvernance appropriée et adaptée aux évolutions socioculturelles et institutionnelles. Les agences resteront alors incontournables pour alimenter les nouveaux canaux de communications qui devront alors se mettre en place.

4 - Quelques ouvrages emblématiques ayant provoqués et animés les débats autour des missions, des méthodes et des politiques de l'aménagement et de l'urbanisme.

1 - Trois grands textes sur la planification

- *Réflexions pour 1985 (1962-1963) Commissariat Général du Plan, La Documentation Française (1964)*

La première phase de la mise en place de la planification française, à la sortie de la seconde guerre mondiale, permet de reconstruire l'économie sous l'autorité de Charles de Gaulle, lequel proclame « l'ardente obligation » du Plan. Electricité, pétrole, sidérurgie, agriculture, automobile, recherche fondamentale et atomique sont les premiers pas qui fécondent la période des trente glorieuses.

Pour accompagner cette révolution économique, le Commissariat Général du Plan se penche logiquement sur le renouveau urbain indispensable pour faire face à la crise du logement, à la croissance démographique (le baby boom), au sous-équipement des villes et répondre aux besoins d'une France active qui sous-tend la croissance économique. Sous la responsabilité de Pierre Massé, commissaire au Plan, un groupe de prospective, animé par Pierre Guillaumat, dessinera la France de 1985. Ce rapport est un premier exemple d'une démarche globale, qui inspirera les futures équipes d'urbanistes et leurs démarches pluridisciplinaires. Son contenu étonnera les jeunes lecteurs par sa perspicacité et sa modernité. Dans ce panorama, qui reste pertinent sur beaucoup de sujets, les urbanistes prendront la mesure de l'explosion démographique et urbaine qui annonce le doublement de l'espace urbain français en quelque vingt années.

- *Rapport de la commission des villes du VI^e plan (1971-1975).
Rapporteur : rapport Pierre Mayet. La Documentation Française (1971)*

Le cadre global de la planification économique étant en place, il était urgent de concevoir une politique urbaine et d'aménagement du territoire. L'énoncé des propositions est impressionnant et on peut s'étonner de la lenteur de la mise en place de nombreuses propositions, dont certaines attendront plus de 50 ans pour se réaliser. Une rapide énumération des thèmes traités : la décentralisation, le développement économique, l'égalité des chances, l'amélioration des conditions de vie urbaine, la préservation de l'avenir, les villes nouvelles, la gestion foncière, les finances locales, la nécessité du regroupement et du renforcement des collectivités territoriales. C'est dans cet ouvrage que les agences d'urbanisme puiseront leur énergie, leur légitimité, voire certaines utopies, comme le concept d'agglomération, base pertinente de la « planification urbaine ». (cf. annexes)

- *« Vivre en ville » rapport de la commission de développement des responsabilités locales, présidée par Olivier Guichard. Commissariat Général du Plan. La Documentation Française (1976)*

À la suite du rapport précédent, il était devenu stratégique de préparer et de restructurer le tissu des collectivités territoriales françaises. Sans cela, aucune politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire n'est crédible. Relire ce rapport aujourd'hui donne la mesure de la lucidité et de l'audace de ses auteurs. Ce rapport reste une référence incontournable pour mesurer le chemin chaotique parcouru depuis 40 ans, et apprécier ce qu'il reste à faire. Dans l'euphorie des années 1960-1970, les auteurs du rapport sous-estimaient largement les inerties culturelles, administratives et surtout politiques. La décentralisation est une révolution lente, dans un pays de culture jacobine.

2 - Trois grands textes sur l'Habitat

- *Rénovation urbaine et changement social. Henri Coing, les Éditions Ouvrières (1966)*

Les analyses d'Henri Coing sur les conséquences sociales des opérations de rénovation urbaine à Paris modifient durablement le regard que les experts et les décideurs de politiques territoriales portent sur les effets de l'action sur le bâti. Il est désormais impossible d'ignorer (ou de feindre d'ignorer) les effets sociaux des transformations du cadre de vie urbain. Cette recherche préfigure à la fois les attendus sociaux des réformes qui suivront dix ans plus tard et l'écllosion d'une sociologie urbaine française très proche des fonctionnaires éclairés du ministère de l'Équipement et des dirigeants des agences d'urbanisme, dont elle aura durablement influencé les cadres de pensée.

- *La réforme du financement du logement. Rapport de la commission d'étude. Raymond Barre. La documentation Française (1975)*

En proposant le passage d'une logique de production massive à celle d'un accompagnement de la consommation du parc existant pour les ménages en ascension sociale, le rapport Barre prépare le volet financier de la réforme de janvier 1977 qui limite la portée des aides à la pierre et crée l'aide personnalisée au logement (APL). Dans un contexte de rigueur budgétaire, il s'agit désormais de privilégier la dimension qualitative de l'offre nouvelle. La production de logements n'aura désormais plus pour objectif principal de résorber un déficit séculaire, mais de contribuer à l'adaptation de l'offre aux fluctuations de la demande et de ressouder les maillons faibles de la chaîne résidentielle qui conduit les ménages de la location à la propriété. L'écllosion des observatoires de l'habitat résulte en partie de ce glissement qui oblige les agences à disposer d'outils de suivi permanent des marchés locaux du logement.

- L'amélioration de l'habitat ancien. Simon Nora, Bertrand Éveno. La Documentation Française (1976)

Dix ans après le travail d'H. Coing et trois ans après la circulaire Guichard, le rapport Nora-Eveno apporte une pièce centrale à la future réforme du financement du logement de janvier 1977 en proposant de rompre avec la logique de démolition–reconstruction pour engager une politique active de lutte contre la dégradation des quartiers centraux anciens tout en préservant leur rôle social. Passant ainsi de l'ère de la rénovation à celle de la réhabilitation, la politique du logement se complexifie en redonnant au parc existant le rôle majeur qu'il avait perdu au profit de la construction neuve au cours des vingt années précédentes. Pour les agences, ce changement de focale impose de développer une expertise nouvelle sur la gestion des parcs de logements et les dimensions patrimoniales de la ville, mais surtout d'intégrer plus explicitement à leur démarche les effets sociaux et urbains des mécanismes marchands qui régissent le fonctionnement de l'immobilier privé.

3 - Trois grands textes théoriques ou historiques

Des hommes et des villes, par Paul-Henry Chombart de Lauwe, Payot, 1963.

Ce volume rassemble plusieurs études méthodologiques accompagnées de riches bibliographies d'un chercheur déjà renommé -il a publié, avec son équipe, plusieurs enquêtes remarquables comme Paris et l'agglomération parisienne, 1952 ; Famille et habitation, 1959-1960- qui refuse à séparer la théorie de la pratique, le travail intellectuel de l'engagement dans la Cité. Ainsi, les chapitres de ce livre parlent-ils aussi bien au praticien (architecte, urbaniste, travailleur social...), au chercheur (expert, enseignant...) qu'au citoyen (l'habitant, l'élu...). Ce qui relie ces diverses études ('Esquisse d'un plan de recherche sur la vie sociale en milieu urbain', 'Sciences humaines, planification et urbanisme', 'L'évolution de l'habitation et le changement social, un essai d'observation expérimentale', 'Pour une sociologie de l'habitation, méthodes et perspectives de recherches', etc.) c'est la volonté de Paul-Henry Chombart de Lauwe (1913-1998) d'interroger le savoir sur la ville ('savoir' inachevé qui fait appel à toutes les disciplines et n'hésite pas à sortir de la production française, en particulier en présentant et discutant les thèses de l'Ecole de Chicago -Park, Burgess, Wirth-) à partir des questions des professionnels et des habitants. Cet ouvrage est le premier travail en français de socio-anthropologie urbaine, mais au-delà de ce caractère pionnier, il est encore et toujours d'actualité avec ses réflexions sur l'observation participante, le jeu des acteurs, le rôle des images-mentales dans la dynamique culturelle, les langages techniques et la communication. Paul-Henry Chombart de Lauwe a également travaillé sur la vie quotidienne des ouvriers, les banlieues d'ici et d'ailleurs, les enjeux culturels de la transformation de la société planétaire à l'heure des nouvelles technologies, toujours guidé par un humanisme du respect d'autrui.

L'urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie, par Françoise Choay, Seuil, 1965.

Cette anthologie -la première réalisée en langue française sur le thème de « l'urbanisme » - offre au lecteur des textes peu connus, parfois retraduits, d'auteurs que le milieu professionnel ne fréquente pas nécessairement mais qui de fait contribuent à l'élaboration d'une pensée urbanistique faussement unifiée. Le magnifique et stimulant essai qui ouvre cette anthologie vise à expliciter la thèse de l'auteur selon laquelle « l'idée même d'un

urbanisme scientifique est un des mythes de la société industrielle ». Pour ce faire, Françoise Choay (née en 1925) qui concentre son analyse sur la ville depuis l'ère industrielle, distingue trois « sensibilités », le progressisme, le culturalisme et le naturalisme. Avec une rare érudition (les notes fournissent de nombreuses références bibliographiques en plusieurs langues) et une écriture volontiers polémique, l'auteur trace une fresque contrastée de l'histoire des idées et des modèles qui imprègnent l'esprit des architectes-urbanistes et les décisions des hauts fonctionnaires et hommes politiques. La ville semble tributaire des idées que certains se font d'elle, d'où l'ampleur des échecs que constate, avec acuité, l'auteur. Quant au lecteur, il chemine en compagnie d'« utopistes », d'« hygiénistes », de « fonctionnalistes » et autres « rationalistes » de la chose urbaine, ou encore de « doux rêveurs » : Fourier, Morris, Kropotkine, Benoît-Lévy, Poëte, Xénakis et quelques autres. Cette anthologie a permis à de nombreux lecteurs de découvrir Patrick Geddes, Benjamin Ward Richardson, Camillo Sitte, Jane Jacobs, Martin Heidegger et d'autres penseurs pas encore traduits ou rarement discutés. Par la suite, Françoise Choay a précisé ce qu'elle entendait par « l'urbain », s'est préoccupée du patrimoine et a fait éditer Melvin Webber, Eugène Haussmann, Gustavo Giovannoni ou encore Alberti.

La révolution urbaine, par Henri Lefebvre, Gallimard, 1970.

*Le philosophe Henri Lefebvre (1901-1991) -qui se présente parfois comme « marxien » et « utopien »- va considérer l'urbain comme le moteur des transformations sociologiques et culturelles que toutes les sociétés connaissent et connaîtront durant le vingtième siècle. Il s'agit pour lui d'une véritable « révolution », qu'il faut étudier et l'étudier exige, à la fois, l'élaboration de nouveaux concepts et la critique radicale d'outils et de références, dorénavant, obsolètes. Ses premières recherches sur la ville, l'urbanisation et l'urbanisme comme idéologie datent de la fin des années cinquante, il les rassemble dans un ouvrage au titre qui résonne comme une thèse, *Du rural à l'urbain* (1970), qui suit la publication, en 1968, d'un autre recueil d'articles au titre devenu un slogan, *Le droit à la ville*. Son analyse de la société urbaine bénéficie de ses discussions avec les situationnistes et de son observation de la vie quotidienne, ses rythmes et ses langages. Sa démarche philosophique l'incite à poser la question de l'urbain en terme d'habiter et à toujours chercher le possible, le virtuel à l'œuvre dans le présent. Mais il se garde bien de tout optimisme, sachant que l'urbain abandonné aux urbanistes ne peut qu'exclure l'habitant, le réduire à n'être qu'un usager, et promouvoir des procédures et des règlements sans imagination, aucune. En 1974, il publie *La production de l'espace*, son dernier ouvrage consacré à la ville et à l'urbain, et concentre son énergie à penser la rythmanalyse et à revisiter Hegel, Marx et Nietzsche, théoriciens d'une certaine modernité et d'une certaine historicité*

Chapitre 2

Parole d'acteurs ...

Introduction

À quoi sert un témoignage ? N'est-il pas sujet à caution ? Ne dépend-il pas principalement de la mémoire de celui qui le « dépose » et...peut-on croire, ce dernier précisément « sur parole » ? Le mot « témoin » en français, vient du latin *testimonium*, « attestation juridique », en d'autres termes, « preuve ». L'histoire orale, le récit de vie, l'entretien libre, appartiennent à la panoplie de l'historien comme à celle du sociologue. Et à chaque fois de tels procédés sous-entendent les mêmes réserves : la mémoire humaine n'ignore pas la faillibilité, les dates sont toujours à vérifier, les faits relatés méritent d'être confrontés à d'autres, bref, le témoignage doit être pris avec des pincettes. Alors, pourquoi recueillir, fidèlement, tant de témoignages pour cette histoire des agences d'urbanisme ? Précisément pour ces défauts, nous voulons partir de la subjectivité des acteurs, comprendre comment, et à partir de quoi, ils se mobilisent et agissent, puis interprètent leurs actions et réactions. Le lecteur est également sollicité, il ne doit pas rester passif, mais en éveil : confronter les divers témoignages et se faire sa propre opinion.

Témoignage et interprétation

L'historien Philippe Ariès évalue le poids du témoignage individuel pour la compréhension de l'histoire (1). Il commence par expliquer ce que n'est pas un témoignage. Ainsi, celui-ci ne relève pas des mémoires, qui « sont des observations directes, soit sur la vie privée, soit sur la vie publique, mais jamais sur le rapport de la vie privée à la vie publique. » Ce n'est pas non plus un « reportage », un « journal de voyage » et encore moins un « récit », ce dernier « peut être exact, précis, même pittoresque ; il ne porte pas témoignage s'il ne se présente pas comme cas, exemplaire jusque dans son extrême particularité, d'une manière d'être à un moment de l'Histoire, et à un moment seulement. » Le témoignage est subjectif, lacunaire, partial, sensible, daté et se place toujours à l'intersection de l'histoire existentielle de celui qui témoigne et de l'histoire universelle qui l'enveloppe, l'assimile, la féconde. Philippe Ariès conclue : « C'est pourquoi le témoignage n'est pas le récit détaché d'un observateur qui dénombre ou d'un savant qui démonte, mais une communication, un effort passionné pour transmettre aux autres, qui contribuent à l'Histoire, sa propre émotion de l'Histoire. Il fait penser à ce besoin de confiance de l'homme ému par une grande douleur, ou une grande joie, ou tenaillé par le souci. Et dans cette communication aux autres, il ne s'agit pas d'une démonstration théorique, mais vraiment de faire passer ma vie dans les vôtres, de la réfracter dans vos vies, pas seulement mes idées dogmatiques sur la Société ou l'Etat, ou Dieu, mais ma manière d'être et de sentir, telle qu'elle s'est formée à l'intérieur d'une civilisation. » C'est à cela que nous pensions en écoutant nos interlocuteurs, c'est à cela, nous l'espérons, que le lecteur accèdera en lisant les *témoignages* de ces urbanistes, qui ont chacun une vision propre de leur métier, de leur engagement professionnel. Cet ensemble est comme une photographie de groupe, dont il faut scruter chaque portrait pour tenter d'en saisir la totalité.

Aucune trajectoire n'est semblable, aucune période n'est vraiment la même, aucune situation ne peut se comparer à une autre, mais lus d'un trait, ces témoignages s'éclairent les uns les autres, se combinent, se renforcent, font sens. En sport, dans l'épreuve du relais, le « témoin » est le bâton qu'un relayeur passe au coureur suivant, afin de faire gagner l'équipe. C'est dans ce sens-là, que nous avons retranscrit les enregistrements suivants, ils témoignent, à leur tour, de l'état d'esprit d'une équipe, d'un parcours aux embûches nombreuses, et dont le but final est de remporter la victoire. Quelle victoire ? La constitution d'une agence d'urbanisme répondant à une éthique, ce n'est pas non plus à l'interviewer de distribuer des bons points ou des blâmes, de dire si les engagements ont été respectés... Mais grâce aux propos enregistrés et décryptés, on apportera des éléments de première voix, à une histoire encore en acte. Après, chacun se positionnera.

L'enquête réalisée auprès des directeurs d'agence est évidemment trop succincte pour appréhender les enjeux d'un pan important de l'histoire de l'urbanisme français depuis 40 ans, ou même simplement les itinéraires professionnels de ce groupe, groupe dont il faudrait par ailleurs mieux définir les contours et l'identité... Ces témoignages donnent cependant de nombreux éléments. On peut déjà envisager plusieurs ordres de questions, pour une histoire qui reste encore à écrire.

La trajectoire historique.

Si le mouvement naît dans les années 60 -les agences de Rouen (SORETUR) et Grenoble sont souvent citées- les expériences pionnières apparaissent très différentes les unes des autres. Le cas de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne, lui aussi très particulier, ne doit pas non plus être oublié. Cette hétérogénéité renvoie certainement à la tradition urbanistique de chaque agglomération française, et s'inscrit dans une durée plus longue, aussi bien en ce qui concerne l'intercommunalité que les idées en matière d'aménagement. Elle renvoie aussi aux modalités locales de rupture avec le scénario d'expansion porté par l'Etat depuis la Reconstruction. Les agences, soutenues par l'Etat, l'ont sans doute aidé à formuler une alternative...

C'est donc pendant les années 1970, après la loi de 1967 en tous cas, que le mouvement trouve son accomplissement. C'est aussi, notons-le, la période au cours de laquelle la production éditoriale en matière d'urbanisme change de vitesse, comme le confirme la bibliographie. Cette conjoncture, qui n'est pas sans rappeler celle de conception puis de mise en œuvre des Villes nouvelles, oblige sans doute à différencier une époque fondatrice d'une époque d'essor et de stabilisation des activités d'agence, ce que la récente publication de l'agence de Grenoble propose en distinguant les " années mythiques " de celles de la " maturité ". L'unité de ce mouvement s'affirme et la création des agences devient une politique, renforcée par la place centrale des directeurs, qui semblent persuadés de vivre une « époque formidable », proche d'un idéal combinant, souplesse, réactivité, pragmatisme, intermédiation.

Peut-être faut-il alors différencier, et la chronologie n'est pas la même selon les cas, la période d'élaboration des documents d'urbanisme à partir de 1967 et la période postérieure, qui est aussi celle de la décentralisation. La modification des rapports entre l'Etat et les collectivités impose en réalité aux agences d'autres modes de fonctionnement, au risque de perdre une légitimité qui ne paraît jamais définitivement acquise. À ce titre les absences ont peut-être autant de significations que les créations : Nice et Montpellier manquent à l'appel et Rouen a été supprimée... Pourquoi Angers et pas encore Le Mans, Caen, Poitiers et La Rochelle. Pourquoi Saint-Omer, Longwy et Maubeuge ? Les suppressions aussi : Lille pendant un temps, Rouen ou Valence.

Y eut-il une " crise des agences " ? Ou faut-il renvoyer chacune d'entre-elles à son cycle particulier ? Les créations en cours en 2003 et les discours tenus sur la " longévité " de ces organismes peuvent faire penser qu'un renouveau est engagé. Si une nouvelle époque s'ouvre, elle se caractérise par la recherche d'une intégration accrue des agglomérations, dans laquelle les agences ont eu peut-être leur rôle, alors que les territoires urbains se diluent davantage.

Le positionnement des agences

Le matériau rassemblé ici, permet de poser des questions relatives à la place des agences dans le système d'institutions et de compétences en aménagement depuis les années 60. Les témoins sont assez prolixes sur ce point. Le rôle de directeur -de « manager » selon certains, de « chef d'orchestre » selon d'autres, plus mélomanes - les place en situation de charnière, et d'observation d'un " système d'acteurs " qui est aussi celui de l'urbanisme français des cinquante dernières années du XXe siècle.

La question n'est pas formelle : les agences tireraient une partie de leur efficacité, voire de leur crédibilité, de leur capacité à se positionner entre le technique et le politique. Leur positionnement intermédiaire est souvent souligné : entre Etat et collectivités certes, mais aussi entre les élus et services, entre acteurs publics et privés. Ce positionnement explique leur percée dans le système d'acteurs dans les années 70, place difficilement acquise aux côtés d'institutions infiniment plus anciennes et légitimes dans le système républicain ou dans celui mis en place plus récemment à partir de la Reconstruction. A présent, le partenariat et la gouvernance sont pour les agences, plus que pour d'autres institutions, les valeurs emblématiques auxquelles elles adhèrent sans hésitation.

Ces données participent dans la durée à la définition du modèle " agence " si celui-ci existe. Le statut associatif est valorisé pour sa souplesse. Le terme même d' " agence ", nouveau dans le vocabulaire administratif français de l'époque, est préféré à d'autres (« société », « bureau », « atelier », « institut », « laboratoire », ...). Il exprime assez bien certains de ces choix : lieu de l'élaboration collective et pluridisciplinaire, autonomie, intermédiation... L'activité de conseil en urbanisme et aménagement passe par un professionnalisme indépendant d'esprit et volontiers critique. Si la critique du modèle d'Etat est fondatrice de l'expérience à la charnière des années 60-70, elle doit rejouer sur d'autres questions : l'égoïsme municipal, les modes en matière d'aménagement, la routine intellectuelle ou la répétitivité opérationnelle. En somme, l'institutionnalisation nécessaire pour l'acquisition de compétences techniques, serait aussi un risque essentiel.

Un urbanisme d'agence ?

Pour aller au-delà de l'identification de ce type, il faut remarquer aussi que les périodes traversées sont bien différentes. Des deux tutelles -collectivités et Etat- la seconde prend le pas sur la première, autour des dates charnières de 1981-83. Comment l'équilibre partenarial est-il maintenu au fil du temps par les agences ? L'est-il d'ailleurs vraiment ? Entre Etat et collectivités, les agences peuvent apparaître en définitive du côté des secondes avant le processus décentralisateur, et du côté du premier après... Par leur diversité, les agences offrent un prisme intéressant pour nuancer l'observation de ce basculement institutionnel. Leur création est toujours le produit d'une conjoncture locale, d'un équilibre. On doit d'abord s'interroger sur les stratégies propres de l'Etat, dont les modalités de présence en province et dans les grandes villes sont multiples : préfecture, Caisse des dépôts et consignations, SCET et Sociétés d'économie mixte, ministères. A ce titre, la comparaison entre un processus décentralisateur préparé et anticipé durant toutes les années 70, et le mouvement intercommunal actuel qui, lui, semble avoir surpris par son succès, doit servir de toile de fond

à l'histoire des agences. Leur rôle dans l'inspiration et la mise en œuvre des réformes territoriales depuis trente ans est un des aspects intéressants du dossier.

Enfin, n'oublions pas l'urbanisme et l'aménagement, raison d'être de ces organismes. Si l'aménagement des Villes nouvelles a donné lieu à de nombreuses interprétations urbanistiques et est dorénavant l'objet d'un programme de recherche piloté par le ministère de l'Équipement, on doit aussi se demander quel(s) aménagement(s) ont promu les agences. Il est nécessaire d'analyser les décisions prises dans les différentes agglomérations depuis le début de ce mouvement, disons sous l'effet de leur expertise et de leur conseil. L'émergence du local a rendu parfois la comparaison difficile entre les situations : par leur présence dans des collectivités très différentes et leur action transversale, les agences d'urbanisme constituent aujourd'hui un intéressant prisme comparatiste. Sur ce point, les entretiens donnent des éléments relatifs à la prise de décision ; ils peuvent être recoupsés avec d'autres sources.

L'étude comparative des documents d'urbanisme depuis les années 70, souvent documents d'agence, mérite d'être faite. La promotion des projets de tramways ou des technopoles, à la mode dans les années 80, relève souvent d'un point de vue d'agglomération porté par les agences. Par exemple, la prise de conscience d'une crise urbaine régionale dans la vallée de la Sambre suggère que les agences ont pu agir à un autre niveau en élargissant le champ de vision des élus, en diffusant dans le corps politique une sensibilité prospective dépassant l'horizon gestionnaire municipal : la prospective fait partie de leurs missions, et sans doute ont-elles contribué à lui donner corps dans le système décisionnel français d'après les années d'expansion continue.

Pour toutes ces raisons sans doute, les interviewés se montrent également soucieux d'échanges, de mutualisation des acquis. À partir de là, on doit se demander quel type de cumul et de capitalisation rend possible l'existence et le travail de la FNAU. Les échanges qu'elle permet, la gestion des carrières personnelles à laquelle elle participe, provoquent une certaine structuration d'un milieu atomisé. Les agences dans chaque agglomération, la FNAU pour l'ensemble des agences ont-elles permis l'établissement d'un débat public sur les questions urbaines depuis trente ans ? Le régime antécédent (un appareil d'Etat nécessairement modernisateur) a-t-il laissé la place à un nouveau régime de technicité, ou les agences sont-elles devenues un rouage significatif du débat public ? Les perspectives associées à leur développement doivent interroger les acquis et pratiques.

(1) Cf. « L'engagement dans l'histoire » (1948), par Philippe Ariès, repris dans *Le temps de l'histoire*, Editions du Rocher, Monaco, 1954, pp.61-87, les citations suivantes proviennent de cette édition.

Le guide d'entretien

En quelles circonstances êtes-vous devenu directeur d'agence ?

Quel est alors votre itinéraire intellectuel et professionnel ?

Pouvez-vous nous décrire l'Agence à votre arrivée ?

Quelles étaient les priorités ?

Comment avez-vous apprécié les relations avec les différents « acteurs » (élu(e), fonctionnaires territoriaux, Etat central, Caisse des dépôts...) ?

Parmi vos objectifs, quels sont ceux qui ont été atteints et ceux qui sont restés en rade, pour quelles raisons ?

Combien de temps êtes-vous resté directeur de cette agence ? Pourquoi êtes-vous parti ?

Quel regard portez-vous sur cette activité ?

En quels termes souhaitez-vous interpréter cette action ?

Savez-vous ce qu'est devenue cette agence ?

À l'heure de la décentralisation et de la SRU, pensez-vous que cet outil est toujours efficace et indispensable ?

LES TEMOIGNAGES

AMPE Francis (ancien directeur de l'agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole.)

Francis Ampe,

pouvez-vous rendre compte de votre arrivée à l'agence de Lille ?

J'ai rencontré la thématique des agences d'urbanisme à Chambéry où, comme Maire, j'avais envisagé d'en créer une. Le changement de majorité l'a rendu impossible ; par la suite Besson n'en a pas repris le projet. Mais c'est mon engagement politique et mon amitié avec Pierre Mauroy qui ont été décisifs pour Lille. Enfin je suis d'origine lilloise ; je n'étais pas parachuté.

Cela s'est passé en 1989. Après un premier accord en avril 1990 avec Pierre Mauroy, c'est en juillet que la Communauté urbaine approuvait les statuts de l'agence. L'agence est donc recréée en septembre 1990.

Je dis recréée, car cette agence avait déjà existé auparavant pour être supprimée au printemps 1977. En fait, celle-ci avait été absorbée par la Communauté urbaine, dont elle était devenue un service mais qui continuait pourtant à s'appeler "agence". L'idée à ce moment était peut-être que ces structures ne doivent pas perdurer trop longtemps. Les OREAM, qui avaient fait un travail remarquable notamment dans le Nord, ont un peu disparu de cette façon. La grande œuvre de cette première agence avait été le schéma directeur de 1973. Une de nos missions dans les années 90 sera de le réviser et même par deux fois, après une première annulation par le Tribunal administratif.

C'était aussi l'époque de la politique de la ville, des débuts de la DIV. Mais à Lille, Pierre Mauroy voulait aussi développer l'agglomération après les décisions importantes prises : il avait déjà engagé Euralille avec Jean-Paul Baietto et le tunnel sous la Manche était décidé. L'agence trouvait naturellement son rôle dans la production d'études d'amont, dans un contexte local et régional finalement tout à fait favorable.

Quels types de débats et d'enjeux avez-vous rencontrés ?

Une partie d'entre eux sont résumés dans le débat très significatif qui eut lieu sur l'appellation de l'agence : ce fut finalement agence de "développement et d'urbanisme" de la métropole lilloise qui a été choisi. J'insiste sur deux termes qui furent l'objet de discussions et de négociations : "développement" et "métropole lilloise". Développement comme indication du sens à donner à tous les travaux de réflexions et d'études à entreprendre et métropole lilloise, comme invitation à dépasser le triangle Lille-Roubaix-Tourcoing, en offrant un autre horizon territorial. La communauté urbaine de Lille-Roubaix-Tourcoing était d'ailleurs devenue elle-même récemment "Communauté urbaine de Lille").

Le rôle de cette agence consistait donc à mettre en question les territoires constitués, à les dépasser, en engageant un dialogue avec les territoires voisins. La frontière avec la Belgique fut le premier sujet de dépassement. Nous avons anticipé sur la thématique, si importante aujourd'hui, mais balbutiante à l'époque, des régions transfrontalières. Cela concernait aussi, bien que plus lointain physiquement mais bientôt proches par le TGV, le Kent et l'Angleterre. L'étape suivante consista à tenter d'établir un dialogue avec le Pas-de-Calais et notamment la partie la plus proche du Bassin Minier : Lens-Liévin, Douai et Béthune.

Mais si nous voulions travailler à grande échelle, il nous fallait aussi garder le contact rapproché avec l'échelle communale. Nous avons donc passé beaucoup de temps avec les Maires des 125 communes de l'arrondissement de Lille, périmètre retenu pour la révision du SDAU de 1973, communes dont un bon nombre à caractère rural au pourtour de l'agglomération. Il fallait les convaincre de cette dynamique d'ensemble et les faire adhérer au projet de nouveau schéma directeur.

Vous étiez donc très autonomes dans la définition de vos missions ?

Certainement, et c'est bien ce qui fait la différence entre une Agence et les services d'une communauté urbaine.

Une autre idée très forte et fondatrice fut le partenariat. C'est pourquoi nous avons plaidé pour que la Chambre de commerce soit fondatrice aux côtés des collectivités, de l'agence. C'était notre différence avec les services d'aménagement des villes et de la communauté urbaine ou de la DDE. Notre effort était toujours de déplacer le champ : les agences doivent vivre dans le déséquilibre, se positionner sur la prospective et alimenter la réflexion de tous les décideurs d'une agglomération urbaine.

Mon expérience politique m'a été utile, puisque qu'en agence, il faut prendre en charge l'interface du politique et du technique. En somme, si la Communauté urbaine a de véritables compétences qu'elle entend exercer, l'agence est un outil d'aide à la décision.

Et votre départ ?

Je suis un itinérant. J'étais venu à Lille avec l'idée d'accompagner Pierre Mauroy dans ses projets pour un mandat de 6 ans. J'y suis resté un peu plus en raison de la candidature de Lille aux Jeux Olympiques de 2004. Je crois que, de toute façon, ce type de structure doit être mis à plat régulièrement. Rien n'est plus triste que les agences où la mobilité est faible : l'agence ne peut pas être un endroit d'installation. Il faut inviter les gens à bouger. Mais ces itinéraires professionnels sont difficiles car les agences sont de petites structures. La mobilité est peut-être un peu plus facile pour les directeurs.

Comment fonctionnait cette agence ?

Au démarrage, nous avons lancé trois études stratégiques préalables au schéma directeur : le développement économique, l'environnement et la 'métropolisation'. C'étaient des travaux de synthèse. Il y eut des groupes thématiques, mais il fallait éviter la constitution d'équipes organisées en "secteurs" traditionnels.

J'ai recruté pour l'agence une équipe restreinte, d'une vingtaine de personnes, avec trois seniors chargés de trois domaines principaux : l'habitat et le développement économique, la planification spatiale et les transports, et enfin le projet urbain et le design. En fait, c'était un quatuor, puisque je m'occupais particulièrement du schéma directeur. Par ailleurs nous avons recruté beaucoup des jeunes, fraîchement diplômés, pour compléter les équipes. Le critère linguistique était important car il fallait que nous puissions communiquer au moins dans cinq langues européennes. Enfin, les liens avec l'Université étaient sans doute une originalité. Personnellement, je participais avec beaucoup d'assiduité aux réunions des directeurs organisées par la FNAU. J'ai visité beaucoup d'agences, et y ai beaucoup appris.

Comment caractériseriez-vous encore votre action ?

Il fallait faire ce que les autres partenaires ne faisaient pas, comme le parc de la Deûle, déjà inscrit au schéma directeur de 1973, ou les études d'aménagement des stations de métro -la ligne N°2 étant en cours de construction-. C'était le travail de Giuseppe Bonacorsi, qui s'occupait du projet urbain. Mais j'ai beaucoup insisté sur l'information, et plus encore, sur l'organisation de débats. Des " conférences de la métropole " étaient organisées tous les mois. Les premières " Assises de la métropole " en 1992 ont permis d'inviter tous les leaders d'opinion locaux. Nous avons commencé par aborder Barcelone, qui était alors le modèle, et bien sûr ce fut l'aventure des Jeux Olympiques. Des études comparatives ont été menées avec Bruxelles par l'agence : la découverte d'une complémentarité réelle des deux agglomération fut un acquis important.

Une grande place était accordée à la production et à la diffusion d'information : un observatoire de l'habitat, un autre sur les transports, ont été montés. Nous rendions compte et publiions régulièrement les travaux de l'agence. Certains rapports étaient synthétisés et traduits en anglais, puis largement diffusés, notamment aux universités. Le " fax de l'agence " était une publication mensuelle. En interne, la messagerie informatique était un moyen important de communication et d'échange nouveau à l'époque.

Cette production intellectuelle me semble indispensable à la liberté de réflexion. Les travaux de l'agence n'engagent personne, mais leur publication permet le débat. Les agences remplissent cette fonction d'animation du débat local, et la rencontre annuelle de la FNAUest l'une des plus riches, en termes d'échanges documentaires, pour le milieu professionnel des urbanistes.

BATTIST Umberto (ancien président de la FNAU.)

Umberto Battist,

quel est votre parcours personnel et les conditions de votre découverte de l'urbanisme ?

Ce fut une rencontre accidentelle : instituteur et militant politique ayant fait ses classes pendant la guerre d'Algérie, je deviens maire d'un village de 1000 habitants en 1977, au moment où le syndicat intercommunal du bassin de la Sambre bascule de la droite vers la gauche. Le groupe communiste y est, de loin le plus important et prend le contrôle des transports, en même temps que du syndicat et concède l'agence d'urbanisme au PS. Je deviens ainsi, président de l'agence créée en 1974 par des élus politiques de tendance démocrates chrétiens et socialistes modernistes. Je n'avais alors aucune connaissance particulière, ni même manifesté un fort intérêt pour l'urbanisme. C'est à ce moment que ce territoire commence une longue descente en enfer sur le plan économique et social.

L'équipe de l'agence commence mon initiation et me sensibilise aux activités des directeurs d'agences, organisés en club. C'est aussi le moment où Alain Chenard, maire de Nantes et Albert Denvers, estiment que les élus devraient s'organiser et fondent la FNAU en 1979. Je rentre alors au bureau de la FNAU sous la présidence d'Alain Chenard. En 1983, la majorité politique de la FNAU bascule à droite. Les « éléphants » s'en désintéressent et je deviens alors vice-président jusqu'en 1989, aux côtés de Jean Rigaud, député maire d'Ecully. La majorité politique change à nouveau au profit de la gauche et je deviens président de la FNAU jusqu'en 1995.

De votre point de vue, que pensez-vous de cette longue histoire des agences ?

Je ne me suis jamais posé cette question. Il y a des agences qui n'ont pas manqué ces rendez-vous avec l'histoire, d'autres qui se sont fossilisées. Au moment de la fondation des agences d'urbanisme deux éléments fondamentaux président à leur destinée. Nous vivions une période de forte croissance économique et urbaine. Le problème était d'accompagner cette croissance et d'organiser le développement urbain. Se sentant démunis face à l'Etat, les élus locaux revendiquent de nouvelles responsabilités. Ils trouvent, avec les agences d'urbanisme, les outils nécessaires à la maîtrise de leurs problèmes urbains, mais aussi les arguments pour revendiquer plus d'autonomie et plus de responsabilités.

En 1982, arrivent les premières lois de décentralisation mais, malheureusement, au moment même de la fin des Trente glorieuses. Bien que cette crise ait débuté dès 1973, les agences fonctionnent toujours avec des schémas de croissance forte, sous-tendus par les OREAM et leurs mirifiques projets d'autoroutes et de zones industrielles. Dans le Bassin de la Sambre, la crise débuta dix ans plus tôt. L'OREAM prévoyait 70 000 habitants pour Maubeuge en 2000, alors qu'il n'y en a que 35 000 aujourd'hui.

La prospective triomphante provoque un retard dans l'appréhension des problèmes économiques et l'on imputera à tort cette crise à la décentralisation. Le modèle appliqué à l'ensemble du territoire tombe en panne. Les agences essaient de répondre à cette nouvelle donne mais, très souvent, avec les outils d'hier, quand ce n'était pas, pour certaines, avec les idées d'avant-hier. Pour moduler mon jugement, je pense qu'il est injuste de charger la barque des agences. Les situations étaient très diverses, d'une agence à l'autre. Notre relative lucidité vient du fait que le pays de Maubeuge fut l'un des premiers à payer chèrement la facture.

On se battait alors sur le problème des friches industrielles (USINOR), sur celui du resserrement du tissu urbain, alors que d'autres profitaient de circonstances locales encore favorables. Ce sont ces réalités locales qui firent prendre conscience aux élus et aux agences,

chacun dans son contexte, de la nécessité de changer rapidement de méthode. La décentralisation s'installant en plein milieu de la crise, les élus ne pouvaient pas s'appuyer sur cette seule réforme importante, pour rebondir sur les problèmes nouveaux auxquels ils sont confrontés. Les techniciens sur lesquels ils pouvaient s'appuyer sont aussi en panne d'outil et de savoir faire. Cela explique ces années de flottements des agences, pris entre les silences de l'État et les atermoiements des responsables locaux.

En 1989, les projets 'Joxe-Beylet' puis 'Marchand-Sueur', tombent à plat, car les élus n'avaient pas assez d'appétit pour assumer les responsabilités de la situation générale. La stagnation et la récession ne sont pas des ressorts favorisant l'intercommunalité, la solidarité, le risque et l'imagination. Vendre du projet à 20 ans est dérisoire quand on ne sait pas de quoi demain sera fait ! Ce n'est pas innocent que, sous Jospin, les lois Chevènement, Gaysot et Voynet s'inscrivent dans une période d'embellie économique.

Le fonds de commerce des agences, qui était l'intercommunalité (la bonne échelle) et la revendication de décentralisation, n'était pas suffisant pour apporter aux élus, confrontés à la situation de récession, une réponse fiable à leurs problèmes. Ces élus attendent maintenant des projets qui limitent les dégâts et des projets porteurs d'une nouvelle forme de développement. Pour les agences, le défi est de repenser l'exercice du métier autour de projets techniquement fiables et politiquement (localement) viables. En 1989, j'organise une rencontre sur le problème des territoires en récession, avec l'exemple emblématique de Maubeuge. J'ai toutes les peines du monde à imposer le terme *récession* dans le titre de la rencontre, car, encore à cette époque, on ne parlait que de *développement*, comme si ce terme de récession, traduisant une réalité vécue tragiquement sur le terrain, était une grossièreté. Il y avait une conjuration des politiques, des experts et des élus locaux qui refusaient d'assumer une réalité pourtant flagrante.

Quelle a été la position de l'agence sur ce sujet délicat ?

Je dois dire que non seulement le thème de la rencontre était le résultat d'une longue réflexion de l'équipe mais que celle-ci fournit tous les éléments d'analyse. Cet exemple illustre l'esprit d'une agence : qualité de l'observation, vision réaliste de la situation, souci du long terme et volonté de débattre, pas uniquement pour rechercher un consensus mou mais une réponse appropriée à la réalité concrète et locale. D'autres dossiers plus précis subirent cette difficulté de reconnaître, en période de crise, les vrais problèmes qui remettent en cause le modèle dominant et le pouvoir des gens en place, tant au niveau des politiques que des « experts ». L'agence, dans de nombreux cas et devant certaines difficultés, reste un des rares lieux d'observations et de réflexions s'appuyant sur un large partenariat qui lui permet de voir au-delà des contraintes politiques immédiates. Ce n'est pas toujours le cas. Le contexte local dans lequel l'agence s'enracine, ne permet pas toujours une telle démarche. Mais il y a, parfois, des moments de grâce !

La mission observatoire des agences permet d'avoir un temps d'avance sur les enjeux du territoire considéré, ce qui permet d'envisager des stratégies possibles.

L'association à ces travaux de représentants de ce qu'on appellera plus tard le « société civile » a été très importante pour l'évolution des mentalités.

Les friches industrielles furent le domaine qui m'a permis de comprendre l'espace urbain dans sa totalité. Mais la difficulté pour l'élus est le passage à l'acte, qui peut être suicidaire s'il est en trop grand décalage par rapport à la perception qu'en a une majorité de citoyens électeurs.

Mais à Maubeuge, avec l'agence, il y avait une certaine symbiose entre nous, qui permettait de construire des diagnostics réalistes aussi dramatiques qu'ils soient.

D'une certaine manière, la gravité de la situation nous a permis d'être en avance sur le questionnement qui doit présider au fonctionnement d'une agence. Cela a permis de concevoir un projet global introduisant une cohérence au niveau de l'ensemble des acteurs, sous la responsabilité du politique, représentant légitime de la communauté. Les difficultés des années 1980 furent, pour les agences, le passage indispensable du diagnostic technique au projet. Ce sont les circonstances qui nous forcèrent à le faire.

Dès que vous vous trouvez dans une logique de projet, ce n'est plus l'affaire des seuls techniciens ni celles des politiques, mais de l'ensemble des partenaires.

Quel avenir pouvez-vous dessiner pour les agences ?

La période actuelle est délicate, voire inconfortable, pour les agences. Les nouvelles communautés s'organisent. Elles ont constitué des équipes intégrées aux communautés, tendant à reprendre aux agences une partie de leur fonds de commerce. Les présidents cherchent à s'entourer d'un staff d'experts pour les guider, les conseiller et pour conforter leurs nouveaux pouvoirs en expansion. En négligeant les agences, ils risqueraient de perdre la liberté d'imaginer, la vision à long terme sur des espaces comprenant des territoires voisins devenus étrangers, voire dangereux, la capacité de proposer des projets qui dépassent le traitement de problèmes conjoncturels, une certaine distance par rapport aux groupes de pressions, l'accès à des réseaux qui leur assurent une ouverture, aujourd'hui régionale et très bientôt européenne.

Il me semble que le nouveau paysage institutionnel réel -Etat, Régions, Agglomérations- doit tout naturellement inciter les agences à resserrer leurs liens avec les régions dont les responsabilités en matière d'aménagement du territoire se renforcent. C'est leur intérêt commun.

Les agences peuvent trouver dans ce partenariat privilégié, un espace de « respiration » qui les libèrent quelque peu des préoccupations 'localistes'. Et quant aux régions, le meilleur moyen, pour elles, d'éclairer l'exercice de leur compétence en aménagement du territoire, c'est de pouvoir s'appuyer sur le maillage territorial que peuvent assurer les agences.

La décentralisation se heurtera à un grand déficit de matière grise, qui sera d'autant plus important que l'État se retire du terrain rapidement.

Mais les agences ne peuvent donner leur pleine mesure que sur des bassins de population de l'ordre de 200 000 habitants. Des circonstances peuvent permettre à certaines agences de trouver demain des bassins plus larges avec des zones frontalières ou des réseaux de villes moyennes.

Les raisons qui ont présidé à la naissance et à la pérennité des agences restent valables. Il faut laisser du temps aux responsables locaux pour redécouvrir les potentialités et aux agences pour les réactualiser et les défendre contre vents et marées.

BLANC Gérard (ancien délégué général de la FNAU-1984/89, directeur de l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.)

Gérard Blanc,

vous avez bien connu les débuts de l'agence grenobloise. Pouvez-vous rendre compte de votre rôle ?

Après un court passage à l'agence, j'ai contribué à mettre en route la politique de quartiers anciens. A partir de 1972-73 cette politique a été menée en régie pas la ville. C'était le second mandat d'Hubert Dubedout, et Bernard Delbard, responsable de l'équipe Grenoble, s'est vu confier la responsabilité de l'équipe des quartiers anciens. Je suis entré à la ville comme contractuel, pour mener, seul pendant un an, des enquêtes et expliquer aux gens qu'on n'allait pas les chasser, puisque la ville souhaitait conserver la population du quartier Très-Cloîtres et recherchait une solution autre que sa rénovation brutale. Ensuite, j'ai participé au montage de l'opération de réhabilitation.

Voilà mon premier contact avec les agences. J'avais 21 ans, et je n'avais pas fait d'études d'urbanisme : uniquement l'Institut d'études politiques de Grenoble. Cette période des années 70 fut celle de ma formation "sur le tas", puis j'ai passé un Diplôme d'études approfondies à l'Institut d'urbanisme de Grenoble en 1978. C'était la belle époque de l'agence de Grenoble, qui inventait un nouvel urbanisme, en liaison avec le fameux Groupe d'action municipal (GAM). Mais finalement, j'étais rattaché de loin, à l'agence et ne vivais pas vraiment sa vie. En 1977 je suis revenu à l'agence comme chef d'équipe, puis comme directeur adjoint, de 1981 à 1984 d'Eric Brassart.

L'agence était-elle entre la Ville et l'Etat ?

Les relations entre Ville et agence étaient fortes, et Bernard Delbard était le personnage-clé de cette relation, pour l'équipe Grenoble. Je l'ai remplacé à ce poste en 1977. La Villeneuve dépendait d'une autre équipe dans laquelle se trouvaient, entre autres, Georges Videcoq et Jean-François Parent.

Pour l'Etat, c'était assez compliqué, car il y avait un principe en action : le directeur de l'agence était aussi directeur du Groupe d'études et de programmation (GEP), un des grands services de la DDE. Paul Lempereur dut être le dernier avec les deux "casquettes". L'Etat était dans l'agence par la personne de son directeur, mais celui-ci était "aux ordres" des élus. Hubert Dubedout était très respectueux du Ministère de l'Equipement d'avant la décentralisation, et, comme d'autres villes-phares, on n'arrêtait pas de prendre l'avion pour venir négocier directement à Paris. Il en résulte que l'"Etat local" était souvent court-circuité : quand on discutait du POS de Grenoble, ça se passait à la Ville ; c'est elle qui menait le bal et non les services départementaux. De cette façon, la décentralisation était déjà vécue à la fin des années 1970. L'agence était une garantie pour cela, le moyen de gérer le transfert de compétence.

Cela renvoie à la loi de 1967 : Edgar Pisani eut une vision prémonitoire, en proposant l'"élaboration conjointe" des documents d'urbanisme. Cela anticipait sur la décentralisation de 1983, notamment dans les villes portées par des maires techniciens qui entendaient bien gérer leur ville : on pense à Jean Royer à Tours et Hubert Dubedout à Grenoble, un de droite un de gauche. Dubedout négociera avec le général de Gaulle pour obtenir les moyens pour les Jeux Olympiques qu'il voulait organiser. La loi de 67 consacrait donc le pouvoir montant de grands maires. Elle était aussi la préfiguration de la coopération intercommunale.

Peu après le changement municipal de 1983, vous avez quitté Grenoble.

Oui, pour m'occuper de la FNAU, dont je suis resté délégué 5 ans jour pour jour, de février 84 à février 89.

Je n'avais pas été directeur d'agence, mais je connaissais bien la FNAU, pour représenter régulièrement, ce qui était peu fréquent parmi les agences, le directeur de Grenoble. Il me semble qu'à la toute première rencontre à Angers, la FNAU n'existe pas encore. Puis il y eut la rencontre de Rennes, qu'on dit être la première au sens fort, en 1982. La première rencontre que j'ai organisé c'est celle de 1983, juste après l'élection d'Alain Carignon. L'agence faisait, il faut bien le dire, de la résistance, avec son président de gauche, maire de la banlieue soutenu par le département (Louis Mermaz à ce moment). J'étais moi-même candidat sur la liste Dubedout.

Carignon hésitait à venir à ce congrès. La veille je l'ai convaincu d'assister au démarrage de la journée. Il est finalement resté, en voyant qu'il n'y avait pas que des villes et des élus de gauche. Jean Rigaud, alors président de la FNAU et maire d'Ecully, vice-président UDF de la communauté urbaine de Lyon, a fait un discours amusant, élogieux pour tout ce qui s'était fait en urbanisme à Grenoble...

Ce qui a peut-être sauvé l'agence de Grenoble ?

Peut-être... Je suis arrivé à la FNAU avec la recommandation d'Alain Carignon.

La FNAU était, et est toujours, un vrai réseau avec, à l'époque, une secrétaire à mi-temps. "Au centre" il n'y avait rien, nous étions comme des oiseaux sur la branche. On passait notre temps à déléguer le travail aux directeurs et à leurs chargés d'études. Ces modalités légères faisaient aussi la solidité du réseau.

C'est vraiment une fédération d'élus, avec le président et un bureau qui se réunissait tous les mois. Le fonctionnement était confiant et démocratique, bien que l'on soit au quatrième degré pour l'élection du Président (communes, agglomérations, agences, FNAU). En fait, il y avait un accord pour que le président soit toujours de la couleur politique de la majorité des agences, et le premier vice-président de la couleur opposée. Cela s'est donc toujours joué entre l'UDF et le PS, le RPR et le PC étant minoritaires. Mais, pour ne citer qu'un exemple, quelques heures avant la rencontre de Marseille, Jean Rigaud souffrant a demandé à Umberto Battist, socialiste, de le remplacer. Une fois à la FNAU, les membres du bureau mettaient leur étiquette politique entre parenthèses.

L'épine dorsale du réseau, c'est les directeurs. Mon prédécesseur, premier délégué de la FNAU, Bernard Fontalirand était simultanément directeur de l'agence Dunkerque : il n'avait pas beaucoup de temps. L'écriture d'un certain nombre de règles du jeu s'est faite dans cette période, où j'étais à plein temps délégué.

Quels échanges y avait-il entre les villes avant la création de la FNAU ?

Par exemple, pour la 'piétonnisation' de la rue Grenette à Grenoble, on est allés voir celle de la rue du Gros-Horloge, à Rouen, première de France. C'était le signal donné qu'on pouvait faire autre chose que du tout automobile. Mais les échanges se faisaient surtout au ministère.

Dans les années 70, c'était avant tout l'Etat qui organisait les échanges, notamment au niveau des élus. Je pense qu'il est indirectement à l'origine de la création de la FNAU et qu'il a contribué, par le financement à ce réseau, à la constitution d'un lobby. Cela a bien marché, puisque malgré la décentralisation, l'Etat continue à financer les agences.

A Lyon, vous êtes arrivé dans une agence qui avait déjà son histoire. Comment s'est faite votre installation ?

L'agence de Lyon venait de publier fin 1988 le projet d'agglomération Lyon 2010, dernier acte important de la direction de Jean Frébault et du mandat de Francisque Collomb.. Cette opération brillante et emblématique a été aussi bien médiatisée, grâce à Claude Neuschwanber, président du bureau d'études Ten (il avait mené auparavant un audit sur le positionnement des agences d'urbanisme quand j'étais à la FNAU). Ces propositions seront utilisées par la suite par Michel Noir, l'UDF et le Parti socialiste.

J'étais recruté le 1^{er} février : en mars Michel Noir gagnait les élections municipales : Jean Rigaud a pris la présidence de l'agence, et j'en ai conservé la direction. J'ai terminé l'installation de l'agence à côté de l'Hôtel communautaire.

Ma ligne de conduite a été de reconnaître la présidence de Jean Rigaud, ainsi que le commanditaire principal -c'était la communauté urbaine- et l'entourage de Michel Noir. La Communauté urbaine finançait l'agence à 80 %, il fallait qu'elle s'y retrouve. Cela a bien marché. Très vite, Pierre Ducret, devenu Secrétaire général, a réorganisé les services, très intelligemment : il s'est rendu compte de l'intérêt que présentait ce poisson-pilote qu'était l'agence. Elle était pour lui une façon de comprendre de l'extérieur le fonctionnement de l'énorme machine qu'est la communauté urbaine. Il nous confiait des missions officielles ou officieuses dans ce sens.

Quelles décisions importantes vous semblent avoir été prises pour l'agence ?

Il fallut tout d'abord moderniser et mieux définir des métiers et les fonctions elles-mêmes de l'agence. Il y avait le projet urbain, encore relativement peu présent, et la planification. Mais aussi un département image, et un centre de ressources. Puis l'écriture des règles du jeu : l'introduction d'une véritable comptabilité analytique, la clarification des relations avec les donneurs d'ordre, la pratique du contrat d'objectifs. C'est un moment contradictoire pour nous : les agglomérations tendent à utiliser les agences comme des bureaux d'étude, mais par ailleurs, les pouvoirs publics deviennent très sourcilleux sur l'application du code des marchés publics. On soupçonne toutes les associations de gestion de fait, sans se rendre compte qu'en France, le " tiers secteur " représente une part énorme de l'activité économique et de l'emploi. Autre enjeu de management, il fallait que dans les organes mêmes de l'agence et son conseil d'administration, le partenariat soit réel et qu'il n'y ait pas une collectivité dominante.

Un grand chantier fut d'ouvrir le territoire : la Région urbaine de Lyon, plutôt que le Grand Lyon, dont le territoire est trop rigide et étroit. Il fallait imaginer des " directives territoriales ". Aujourd'hui c'est l'harmonisation des huit SCOT qui est à l'ordre du jour. Ce nouvel horizon spatial est une des mutations importantes de l'agglomération.

BELLIOT Marcel (Délégué général de la FNAU depuis 1998.)

Marcel Belliot,

comment en vient-on à s'intéresser à l'urbanisme ?

J'ai fait des études d'ingénieur, à l'Ecole Centrale, et j'étais destiné à être ingénieur, tout normalement... Etait-ce ma sensibilité littéraire, étaient-ce les idées de l'après soixante-huit, qui m'ont incité à trouver une occupation directement en prise avec les questions de société, je ne sais pas ? Ce qui est certain, c'est que l'urbanisme – il y avait une option « Urbanisme et Constructions Civiles » à l'Ecole – m'est apparu comme une discipline professionnelle bien en phase avec la vie des hommes et des femmes de notre temps. La pratique du métier d'ingénieur m'apparaissait très austère et à dire vrai « techno », alors que l'urbanisme me semblait plus ouvert au monde et à ses changements sociaux et culturels. L'option « Urbanisme et Constructions Civiles » accueillait un quart de l'effectif de chaque promotion, soit environ quatre-vingts étudiants, mais seulement une quinzaine d'entre eux s'orientaient franchement dans la voie « Urbanisme » (Michel MICHEAU faisait partie de ma promotion et il laissait déjà percer le grand pédagogue engagé qu'il est devenu à la tête du cycle d'urbanisme de Science Po.). Sortant de Centrale, le plus simple pour travailler dans l'urbanisme, c'était de devenir « ingénieur-transport ». C'est ainsi que je suis entré à l'IAURIF en 1972 pour réaliser des études de trafic et que je me suis intéressé aux projets d'aérotrain qui devaient relier, en 1985, Paris à Orléans et Paris à Rouen, en moins d'une demi-heure. J'ai étudié pendant plus d'un an leur faisabilité technique et financière pour apprendre, au printemps 1974, alors que je remettais mon rapport, que le président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, décidait d'arrêter purement et simplement tous les projets d'aérotrain. J'ai appris, ce jour-là, à mes dépens, que dans le domaine de l'urbanisme et des transports, beaucoup de projets ne se réalisent jamais, quel que soit leur intérêt technique. J'ai alors quitté le département transports de l'IAURIF pour rejoindre celui de l'Environnement. On m'a demandé de réfléchir à la question de la résorption des déchets en Ile-de-France et celle des exploitations de carrières. Pendant plus d'un an, j'ai arpenté la région afin d'y dénicher des carrières désaffectées susceptibles d'accueillir des décharges « contrôlées », une manière très belle et très instructive de découvrir la « Nature » francilienne. Deux ans plus tard, je suis détaché à Evry pour prêcher la bonne parole (celle de l'IAURIF) auprès des élus ruraux de l'Essonne et les convaincre que leurs villages étaient beaux, que leurs paysages devaient être protégés, que la Région allait les aider et qu'en échange ils s'engageaient à ne plus bétonner et à ne plus faire de lotissements ! Cette découverte des maires des petites communes d'un département de l'Ile-de-France a été très enrichissante, une sorte de sociologie spontanée des élus : ici, un paysan roublard ou un marquis propriétaire de tout le village, là, un jeune cadre réformateur ou un instit communiste, bref, toute une variété de personnes à écouter. L'urbanisme, tout à coup, acquérait une dimension relationnelle. Il ne sert à rien d'avoir raison tout seul. Il faut savoir convaincre si l'on veut faire aboutir un projet. Au total, de ces 5 premières années d'expérience professionnelle, j'ai retenu trois choses importantes, d'abord que si l'urbaniste doit être un bon technicien, il ne peut être seulement cela, ensuite qu'il travaille sur une matière unique et irremplaçable, la nature et l'espace, enfin qu'il doit savoir dialoguer avec les différents partenaires : élus, population, techniciens...

À ces « leçons » du terrain en quelque sorte, faut-il ajouter des lectures marquantes ?

Je ne lisais pas systématiquement *Urbanisme*, par exemple, et je ne me tenais pas très au courant des ouvrages sur la ville, je suis plutôt un passionné d'histoire. Pour le boulot, je fréquentais, cela va de soi, le centre de documentation de l'IAURIF. Néanmoins, je me

souviens avoir annoté rageusement *La charte d'Athènes*, dont je ne partageais absolument pas la démarche et les recommandations, et je garde un excellent souvenir de ma lecture de *Design with Nature* (en français : *Composer avec la nature*), de Yan Mac Harg, que l'IAURIF, sur l'insistance de Raymond Delavigne, avait traduit et publié dans un de ses *Cahiers*. Ce texte va contribuer à l'émergence de la préoccupation environnementaliste associée dorénavant au développement durable. Pour ma part, j'en ai retenu un principe très simple : « On ne commande la nature qu'en lui obéissant », c'est ainsi que j'ai conclu un article sur la géologie, les paysages et les activités humaines en Ile-de-France, dans les *Cahiers de l'IAURIF*, en 1983.

Comment avez-vous rencontré les Agences d'urbanisme ?

Très tardivement et pour l'expliquer il me faut revenir sur ma trajectoire professionnelle. J'ai collaboré à l'IAURIF pendant une trentaine d'années, mais seulement une dizaine à la "maison-mère". J'ai donc beaucoup pratiqué les « détachements ». J'évoquais à l'instant les 3 années passées à la Préfecture de l'Essonne (dans les années 70) pour promouvoir les « zones naturelles d'équilibre ». J'ai ensuite passé 4 ans à la DDE des Yvelines, comme responsable de l'Atelier des études générales et économiques, avant de partir en Côte d'Ivoire afin de monter l'agence d'urbanisme d'Abidjan. En 1989, je rejoins l'Egypte pour travailler pendant 4 ans sur les projets d'aménagement du Grand Caire. J'ai terminé ma « période internationale » par deux années à Beyrouth pour étudier le Plan de transports. Je reviens en France en 1995. J'avais bien sûr déjà entendu parler des Agences, mais l'IAURIF, riche de 200 collaborateurs et travaillant dans plusieurs pays, pouvait, à l'époque, très bien se passer des autres. Du reste, elle n'adhère à la FNAU qu'en 1985-86. C'est ainsi, par exemple, que je ne connaissais aucun directeur d'Agence. Lorsque, à mon retour du Liban, l'IAURIF me charge des relations avec la FNAU, je découvre tout un monde très intéressant, qui produisait des études remarquables, s'investissait dans de nombreux projets, tenait des colloques passionnants, comme celui de Belfort sur le commerce en 1997. J'étais bluffé. Lorsque Patrick Lusson décide de quitter son poste de délégué de la FNAU, pour monter la Mission prospective à Lyon, je me suis porté candidat et j'ai été recruté en 1998. J'ajoute que je ne le regrette pas !

Peut-on dire à propos des Agences, que les points communs l'emportent sur les différences ?

Oui, car malgré des histoires toujours particulières, les Agences ont les mêmes missions, œuvrent dans le même sens et partagent la même culture. A côté de cela, bien sûr, chaque Agence est marquée par le territoire dans lequel elle s'inscrit et surtout par les hommes qui l'ont créée. Si certains fondateurs ont insufflé un air de liberté qui y circule encore, cela n'a pas été le cas partout. Il faut donc prendre en compte les circonstances locales, qui ne sont jamais semblables, mais à chaque fois on tombe sur le couple « président-directeur » avec toutes ses combinaisons possibles. Dans les années 1980/90, l'idéal était sans doute d'avoir un président (de préférence le principal personnage de l'agglomération) qui encourage et protège la liberté d'esprit de l'équipe de l'Agence, associé à un directeur, excellent professionnel, qui n'hésite pas à faire part de toutes les réflexions de l'équipe sur tel ou tel projet, quitte à déplaire, et qui agisse avec une loyauté parfaite envers les élus. Mais je pense que ce « modèle » est en train de se modifier en raison des dynamiques urbaines et puis aussi en raison des récentes lois Chevènement, Voynet et SRU qui ont renforcé les pouvoirs des collectivités locales en matière de développement territorial. La ville a changé d'échelle et il est vain aujourd'hui d'espérer qu'une seule intercommunalité puisse épouser les limites de l'espace urbain d'une agglomération, ce que l'INSEE essaie d'approcher au travers du

concept d'aire urbaine. Il faut sans doute davantage parler d'un « bassin urbain » où agissent et « inter-agissent » de très nombreux acteurs soit sur des bases géographiques (les communes et leurs groupements notamment) soit sur des bases de répartition de compétence (l'Etat, la région, le département). Je note par exemple que le Conseil général n'a théoriquement aucun pouvoir en matière d'urbanisme même s'il est pourtant responsable de toutes les routes départementales. Or, qui dit voirie, dit souvent urbanisation. De ce fait, le département influe sur les formes des villes (et en particulier sur leur étalement) bien plus que les communes pourtant compétentes en matière d'urbanisme. Si nous entrons aujourd'hui dans un « nouvel âge » des Agences, c'est précisément à cause de cette nouvelle donne territoriale et de la nécessité impérieuse de faire coopérer toutes les institutions qui œuvrent dans les aires urbaines. Il faut bien un lieu pour le débat et l'élaboration de projets partagés de développement territorial. Ce lieu doit être l'Agence. Evidemment, chaque collectivité peut toujours, dans le respect de la loi, faire cavalier seul et élaborer son PDU ou son PLU sans se soucier des territoires voisins. J'imagine pourtant plus facilement une mise en commun des questionnements et des expérimentations au sein d'un « centre de ressources » ouvert à tous comme une agence d'urbanisme. Ce qui, à mon avis, donne aujourd'hui sa légitimité principale à l'Agence, c'est d'abord son territoire, dans toute sa diversité urbaine et institutionnelle. L'Agence n'est pas une institution, elle ne sera jamais maître d'ouvrage d'un projet ou d'une procédure. Elle n'a aucune compétence dans ces domaines. Ce sera toujours la mairie qui délivrera les permis de construire ou qui décidera du tramway, ce sera le syndicat du SCOT qui élaborera son Schéma, ce sera la communauté d'agglomération qui approuvera son PLH. Il n'est évidemment pas question de retirer aux maîtres d'ouvrage les pouvoirs qui sont les leurs et qui leur ont été attribués par la loi. Il est en revanche important de pouvoir solliciter et mobiliser l'Agence sur tous les projets en cours afin d'aboutir à des « projets partagés ». C'est un jeu subtil où l'Agence est indispensable, alors même que la répartition des pouvoirs et des compétences se transforme.

Vous n'êtes pas inquiet du devenir des Agences ?

Non. On dénombre actuellement 44 Agences. La dernière en date, celle de Toulon, a été créée le 21 septembre dernier. Une quinzaine de nouvelles agences sont actuellement à l'étude : Valenciennes, Lens, Amiens, Caen, Calais, Perpignan, Avignon, Nice, Rodez, Le Creusot ... seront bientôt sur les rails. Voilà une évolution rassurante, non pas tellement pour la FNAU, mais surtout pour le devenir des territoires urbains et les modes de régulation entre collectivités locales. Les Agences ne sont en effet pas seulement de bons outils techniques, elle sont aussi des médiatrices et ce que d'aucuns appellent des « tiers-acteurs ». Elles seront demain plus nécessaires que jamais. Je suis donc plutôt optimiste quant à leur avenir.

CUILLIER Francis (ancien directeur-adjoint de l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise, ancien directeur de l'agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération de Strasbourg, directeur de l'agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine depuis 1995.)

Francis Cuillier,

quels sont, à grands traits, votre itinéraire professionnel, votre formation et vos premiers postes ?

Au départ - ayant dû interrompre mes études - j'étais assistant technique des TPE et à mon retour de coopération en Algérie, j'ai eu la chance d'être affecté à la DDE de Nancy, au GEP dirigé alors par André Laure, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées passionné d'urbanisme. Il m'a délégué auprès d'un jeune ingénieur des Ponts, François Rouillé, afin de travailler sur le dossier des transports. Notre mission était alors d'élaborer le Livre Blanc préparatoire au Schéma directeur de l'agglomération de Nancy. A cette époque, nous utilisions les services d'un bureau d'études particulièrement solide sur le plan intellectuel, le BERU. Là, j'ai fait la connaissance de Max Stern, Jean-Pierre Portefait, Bernard Archer, André Pescayre, Marc Wiel et de quelques autres professionnels de l'urbanisme qui ont considérablement contribué à ma formation. Il faut dire que le BERU, qui n'a plus d'équivalent, représentait alors un pôle de matière grise assez exceptionnel. Les chercheurs qui feront l'histoire de l'urbanisme au XX^e siècle ne pourront pas ignorer le BERU ! C'est aussi à cette époque que je collabore avec Marc Emery à l'étude du centre-ville de Nancy. Ce dernier, plus âgé que moi, rentrait des Etats-Unis et m'a appris les rudiments de l'analyse urbaine et de l'urbanisme. Il m'a incité à reprendre mes études, alors je suis allé à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Bruxelles, puis à l'Université de Pennsylvanie à Philadelphie. J'ai beaucoup lu et visité de nombreux sites considérés comme novateurs, d'un point de vue urbain. J'ai également suivi les cours de Marcel Roncayolo, participé à l'aventure éditoriale de la revue *Métropolis*, etc. Sans oublier la coopération en Algérie, donc une formation ouverte, qui entremêle les travaux théoriques et l'observation du terrain. Professionnellement, j'entre au ministère de l'équipement en 1970 à l'OREAM Nord à Lille, puis en 1975 au CETE Nord Picardie. Enfin, en 1977 à la DAFU à Paris auprès de P. Mayet. En 1980, je deviens directeur-adjoint de l'Agence d'Urbanisme de Saint Etienne, puis je vais en Bretagne, dans le pays de Lorient pour monter la Direction Générale de l'aménagement urbain et du SIVOM. Après c'est l'épisode passionnant de la reconversion industrielle de la Lorraine, aux côtés de Jacques Chérèque, et en 1990, la direction de l'Agence de Strasbourg auprès de Catherine Trautman, puis en 1995, celle de Bordeaux, auprès d'Alain Juppé, où je suis toujours.

Vous connaissez très bien les diverses Agences d'urbanisme, comment les présenteriez-vous ?

Je dirais avant tout, qu'elles sont multiformes, selon les périodes et selon leur origine. Il est déconseillé de parler d'une Agence d'urbanisme en général, ce ne sont que des cas particuliers, certaines ont plus de trente ans, pour les premières et d'autres viennent de naître. Certaines, résultent d'une volonté de l'Etat, d'autres de l'action de la SCET, d'autres encore d'élus locaux à la forte personnalité, d'autres d'assemblages plus ou moins compliqués. Certaines concernent une métropole, comme à Marseille, par exemple, et d'autres, dès le départ, couvrent un périmètre quasi-régional... Elles sont toutes différentes et sont, la plupart marquées par l'équipe qui les a lancées et par les circonstances de leur création. Une Agence qui voit le jour avant les lois de décentralisation n'aura pas les mêmes missions qu'une agence récemment créée. Tenez, par exemple, à Bordeaux, le maire, Jacques Chaban-Delmas voulait un atelier d'urbanisme pour sa ville. C'est un architecte libéral, Pierre Mathieu qui, avant la

constitution de la Communauté urbaine, dirigeait, à la fois l'agence de la ville et son atelier privé, un peu comme Charles Delfante, à Lyon. Quand la Communauté urbaine est apparue, elle a travaillé avec l'Agence d'urbanisme qui se créait et qui a adopté le statut d'association avec un nouveau directeur issu de l'équipement. Jacques Chaban-Delmas a toujours été un homme d'Etat, ce qui explique, en partie, l'absence de véritable projet pour la ville de Bordeaux et de son agglomération. Il n'a pas bien mesuré l'importance de la décentralisation et les immenses enjeux qui l'accompagnaient en 1982. Ce n'est plus l'Etat qui donne le 'la' aux aménagements territoriaux, ce sont les élus locaux qui se doivent d'imaginer une véritable politique. Attention, le mot « politique » ici ne veut surtout pas dire « politicien », il ne s'agit pas des sempiternelles chamailleries entre tel ou tel parti, mais d'une ambition générale pour l'ensemble d'un territoire et l'ensemble de ses populations, mobilisant toutes les forces en présence. Il faut bien le reconnaître, toutes les agences ne sont pas porteuses d'un tel projet politique...

...et pour quelles raisons ?

Elles sont trop nombreuses pour que je puisse les examiner toutes. J'en indiquerai au moins deux, qui ont à voir avec le fonctionnement d'une agence d'urbanisme digne de ce nom. La première est le degré de son indépendance et la seconde est l'autonomie de son directeur. Je m'explique : trop souvent, par routine et par paresse, les services techniques d'une ville considèrent l'agence comme soumise à ses logiques de fonctionnement, comme simple courroie de transmission. L'agence est ainsi le 'harki' des services techniques, en quelque sorte... Une Agence a comme principale activité de faire naître le débat, de l'entretenir et de permettre aux élus de le traduire en termes politiques, en décisions. Elle doit réclamer, ce que j'appelle, un « droit à l'impertinence » et le cultiver précieusement, tant il est la garantie de son indépendance. Cette indépendance ne signifie pas « esprit de contradiction » ou « contestation permanente », mais écoute de tous les points de vue et examen, le plus sereinement possible des propositions et des contre-propositions. Le débat doit être ouvert et cette ouverture ne peut pas être assurée par un service municipal, c'est à l'agence d'y veiller. Quand Bordeaux s'est préoccupé d'un transport en commun et que le 'Val' a été retenu, personne n'a osé dire au maire qu'il existait d'autres systèmes d'autres possibilités alternatives et qu'il fallait les étudier pour choisir. Tous les services techniques municipaux ou départementaux suivent des logiques sectorielles bien balisées et ignorent la transversalité. C'est cela qui explique les voiries surdimensionnées que l'on repère ici ou là, ou encore la généralisation injustifiable des gigantesques rond-points à sens giratoire. Les services techniques appliquent des règlements, des procédures, des normes sans jamais s'interroger et les interroger. La question qu'une agence pose est celle du « pourquoi » de tel ou tel aménagement, cette attitude est étrangère à la culture des services techniques. Ils font une route et ne demandent jamais : pourquoi cette route, pourquoi cet itinéraire, pourquoi ce type de revêtement et pas d'autres. Je l'ai constaté, dans tous mes postes, les services techniques possèdent des dossiers sur tous les sujets, et un dossier refusé par un élu est remis et ressort, comme par magie, pour un nouvel élu... L'agence crée le débat et assure au désaccord sa place. Le second point concerne le directeur, dont la carrière, l'avancement, le salaire sont souvent tributaires du maire ou du président de l'agence et par conséquent, l'empêche d'exprimer ses idées, si celles-ci n'épousent pas les dogmes « urbanistiquement » corrects. Le directeur peut être sanctionné et remercié, ce que ne risque pas quelqu'un qui appartient à l'administration, en cas de désaccord profond. Au pire je serais muté. Il convient donc de bien clarifier les termes du contrat, et d'assurer au directeur et à son équipe les conditions normales des désaccords éventuels.

Arriver dans des agences possédant déjà une histoire n'est certainement pas une chose facile, non ?

Je ne dirais pas cela. Dans les deux cas que je connais très bien, Strasbourg et Bordeaux, j'ai dû effectuer une réorganisation assez profonde des équipes et des missions. En fait, on m'a demandé de les restructurer, ce qui d'une certaine manière consistait à les bouleverser. A chaque fois, j'ai élaboré un projet de réorganisation, avec des départs à la retraite, des mutations internes et des embauches. Cela n'a pas posé de problèmes délicats. J'ai aussi aidé à la création de deux nouvelles agences, l'une à Mulhouse, quand j'étais à Strasbourg et l'autre à Bayonne, depuis Bordeaux. A chaque fois j'ai été confronté à la même difficulté : faire accepter par les élus le coût normal d'une agence. En effet, engager dix à douze personnes permanentes –en dessous de cet effectif, on ne peut absolument rien faire de sérieux -, est un effort budgétaire important. C'est le prix à payer pour posséder une boîte à outils efficace et un « impulseur » de débats. Une agence travaille toujours au futur, cette dimension prospective vient compléter son caractère de centre de réflexion et d'études de haut niveau. C'est grâce à des *scenarii*, par exemple, qu'elle peut offrir un certain éventail de propositions, aux conséquences différentes à des horizons temporels différents. J'insiste sur les alternatives, car j'ai constaté que trop de décisions ont été prises par faiblesse technique et disons-le, par manque de courage. Il ne s'agit pas de dire n'importe quoi, de mobiliser bêtement les habitants ou d'alimenter la presse avec des « nouvelles sensationnelles », mais d'assurer un réel débat démocratique, avec une information incontestable et une loyauté envers toutes les parties.

Justement, quelles sont les relations entre l'agence et les divers partenaires locaux ?

Aussi bien à Strasbourg qu'à Bordeaux, nos relations avec les autorités portuaires ont été satisfaisantes. Elles jouaient et jouent le jeu et comprennent bien les enjeux territoriaux. Avec le Conseil régional et le Conseil général, c'est nécessairement très politique, par conséquent plus tendus et tumultueux, tout dépend des équilibres politiques du moment et surtout du caractère des hommes... Avec les Chambres de commerce et d'industrie et plus généralement avec le monde de l'économie, c'est plus difficile, parfois conflictuel, il faut les convaincre. Ainsi, lors des discussions sur le tramway, aussi bien à Strasbourg qu'à Bordeaux, il a fallu vaincre des préjugés, comme quoi, par exemple, le tramway allait tuer le commerce de centre-ville, etc. A Bordeaux, avant mon arrivée, une structure originale a été mise en place qui fonctionne très bien, un Observatoire de l'immobilier d'entreprise.

Avec les communes, les échanges sont plus subtils et il faut veiller à les rassurer et à leur offrir des prestations personnalisées. En effet, le maire d'une petite commune rurale, par exemple, peut être inquiet face aux gros services communautaires et croire que personne ne se soucie de lui et des problèmes spécifiques de ses administrés. Il y a là, comme pour le monde de l'économie, à mieux se connaître afin de mieux s'apprécier. L'A-Urba a monté un Club du développement urbain qui présente les orientations des projets de villes et d'agglomérations et permet aux promoteurs privés d'être informés sur les modifications et les opérations en cours, qui affectent tel ou tel quartier. Par déontologie, il n'est pas possible de révéler aux promoteurs privés ce qui est encore à l'état d'ébauche et qui aura, certainement, des répercussions sur le prix du foncier. L'agence se doit de veiller à ne pas entretenir une quelconque spéculation...

Mais ce sont avec les universitaires, aussi bien à Strasbourg qu'à Bordeaux, que les échanges ont été et sont les plus fructueux, les plus riches, les plus stimulants. Le réaménagement des

campus, le retour en centre-ville de certaines formations, les relations entre la vie de la Cité et le monde universitaire, tout cela provoque des discussions de bon niveau. Ce sont des partenaires cultivés, exigeants et attentifs.

A une période, une des missions de l'agence d'urbanisme, était de contenir l'étalement urbain, force et de constater son échec, non ?

Dans la grande majorité des cas, vous avez raison, mais à Rennes, par exemple, je pense que la périurbanisation –on appelait ainsi ‘la ville diffuse’– a été non pas contenue, mais accompagnée, assez judicieusement. Le problème est celui de l'absence d'un urbanisme pavillonnaire et d'un urbanisme de l'étalement de qualité. On ne peut pas empêcher les gens d'aller s'installer aux confins d'un territoire, mais il est possible d'orienter un tel mouvement, en favorisant la constitution de mini-centres urbains, relativement denses, ou des grappes urbaines, moins peuplées, mais confortables et plus loin, des habitats individuels plus ou moins isolés. Les habitants des mini-centres pourraient bénéficier des transports en commun, pas les autres. Il faut faire comprendre aux habitants que tout cela à un coût et finalement que de choisir un habitat isolé ne donne pas l'accès à tous les services collectifs... A Bordeaux, avec le tramway, le quart nord-ouest de la communauté urbaine, grandement marqué par la ville diffuse peu dense, ne sera pas desservi immédiatement. C'est une façon de limiter l'étalement urbain. Je précise que cette périurbanisation résulte parfois des travaux publics. Un bon réseau routier favorise l'extension de la ville, son éparpillement. Ne l'oublions pas la route conduit l'automobiliste, si j'ose dire. A ce non-urbanisme correspond une non-architecture. Il est remarquable, qu'aux Etats-Unis l'on trouve des banlieues agréables, avec des maisons en bois, moins coûteuses qu'ici, mais bien plus confortables, avec des jardins bien entretenus. Chez nous la qualité architecturale est trop rare. Les responsables sont les architectes qui ne se sont pas battus pour imposer leur présence lors de la construction d'une maison. Il y a une action de lobbying à mener, avec opiniâtreté. Il faudrait également revoir les surfaces de nos habitations, elles sont bien trop petites et je suis persuadé que de nombreux problèmes sociaux de cohabitation et personnels, de mal-être, seraient réglés si chacun disposait d'un territoire à lui. Pour les lotissements pavillonnaires sans aucune qualité architecturale, seule une ‘végétalisation’ contribue, non pas à les améliorer, mais à les embellir en masquant leur laideur originelle. Je crois en la confrontation des expériences, voilà.

ECREMENT Bernard (ancien directeur de la SORETUR, président de l'institut d'urbanisme -Paris XII.)

*Bernard Ecrement,
comment devenez-vous directeur de l'agence de Rouen ?*

Avant de répondre à votre question, je souhaite, très rapidement évoquer les conditions de la création des agences d'urbanisme. Nous savons tous, par les textes, les ouvrages, les enseignements et grâce à la revue *Urbanisme* qui en assure la mémoire et le témoignage, que les urbanistes des années trente et quarante revendiquaient la pluridisciplinarité. Mais, nous devons reconnaître, qu'il s'agissait là de déclarations d'intentions pas de pratiques réelles ! Il a fallu, certes des conditions historiques particulières : la reconstruction de l'après-guerre et la mise en place des chantiers des grands ensembles, mais aussi et surtout la détermination d'hommes exceptionnels, comme François Bloch-Lainé, pour n'en citer qu'un. Pour moi, l'esquisse de la première agence d'urbanisme, n'est pas une association liée à une agglomération urbaine, mais un regroupement privé de professionnels, l'AUA. En effet, l'Atelier d'Urbanisme et d'Architecture, créé en 1960, par Jacques Allégret, Paul Chemetov, Michel Steinebach et bien d'autres praticiens talentueux, à l'époque proches du PCF, est une première expérience d'équipe pluridisciplinaire mais pas une agence d'urbanisme d'agglomération !

La CDC, au cours des années cinquante, intervient, ce qui est nouveau pour elle, dans la production massive de logements sociaux. François Bloch-Lainé a conscience que les SEM immobilières et les SEM d'aménagement ont besoin de « matière grise » et pour cela encourage, soutient ou crée des bureaux d'études spécialisés dans l'aménagement et l'urbanisme. Je note que certains d'entre eux exercent ou ont exercé dans les colonies et les « jeunes nations » indépendantes, ce qui les marquera durablement et transparaîtra dans les méthodes et les propositions qu'ils adapteront en France... Au ministère de l'Équipement, certains hauts fonctionnaires s'inquiètent de la pauvreté de la réflexion politique et technique en matière d'urbanisme, et réclament, eux aussi, des moyens d'études et de recherche. Bref, c'est dans ce contexte d'effervescence que prend corps l'idée d'un bureau d'études en urbanisme directement articulé à un territoire et à ses représentants élus.

C'est François Bloch-Lainé, directeur de la Caisse des dépôts, qui impulse la création de la SORETUR (Société rouennaise d'études urbaines), en 1963, avec la participation de la SCET (Société centrale d'équipement et du territoire), du BERU (Bureau d'études et de réalisations urbaines), du CERAU (Centre d'études et de recherche d'aménagement urbain) et de l'architecte en chef de la ville de Rouen, Louis Arretche. On peut dire qu'il s'agit de la première agence d'urbanisme d'agglomération -une autre existe déjà à Alger, mais c'est une autre histoire... -, indépendante des corps constitués (et en particulier de celui des Ponts et Chaussées), des formations politiques locales et des administrations centrales. Le tuteur de la SORETUR est le préfet de région, qui assure principalement son équilibre financier et politique. Le premier directeur est Bernard Archer, que Bloch-Lainé avait repéré dans une association qu'ils fréquentaient, « Armée et Jeunesse », dans le contexte de la guerre d'Algérie. Je lui succède en 1965, et comme lui, j'ai participé aux instances dirigeantes de l'UNEF, pendant cette drôle de guerre. Je ne suis ni fonctionnaire, ni ingénieur, ni architecte. Simplement géographe, je l'enseigne avec l'histoire au Lycée, en pratiquant la démographie, après avoir abandonné des études d'architecture. J'attire l'attention sur un point sous-estimé : les membres actifs et militants de l'UNEF, en cette période charnière, 1950-1960, qui voient se développer l'informatique, les médias, les transports, l'urbanisme et l'université,

constitueront un vivier qui participera activement aux développements de ces technologies nouvelles et à leur formation. Nous assistons à l'arrivée d'une génération débordante de projets, enthousiaste, qui vient parfois seconder, mis surtout concurrencer, la génération de la guerre. D'où les tensions générationnelles qui éclateront en mai 68... Il faut avoir, en tête, ces données, pour mieux comprendre l'état d'esprit de cette période. La SORETUR est, à ces débuts du moins, un véritable laboratoire d'expérimentations urbaines, bien avant la LOF avec ses documents réglementaires et les outils qu'ils génèrent. En effet, nous étions au cœur de la « planification urbaine » naissante, et nous concevions, en même temps que les juristes, chargés de rédiger les articles de la future loi, le schéma directeur, des schémas de secteurs, des POS, la programmation des logements, la programmation des emplois... A la différence du sociologue, Michel Crozier, j'observais, depuis Rouen, non pas une 'société bloquée', mais une société étonnement féconde, active, vivante et bien sûr tendue, brouillonne et conflictuelle ! Paris domine, mais pratique un jacobinisme que je qualifierais d'éclairé (au ministère de l'Équipement), ce qui autorise une petite et toute récente institution provinciale d'entreprendre des études que personne d'autre ne réalisait. C'est pour cela que de nombreux chercheurs et praticiens nous rendent visite, y compris des fonctionnaires du Ministère de l'Équipement, qui se préparaient à partir en mission, pour promouvoir, dans le 'désert français', de nouvelles agences d'urbanisme.

Qui constitue alors l'équipe de la SORETUR et quelles sont vos priorités ?

L'équipe ? Elle était particulièrement réduite à mon arrivée, trois, quatre personnes, aussi ai-je pu recruter. En 1972, elle compte 23 permanents, dont quatre ingénieurs, un économiste, un sociologue, deux architectes et urbanistes, et une documentaliste. La documentation joue un rôle décisif, nous avons tout à apprendre. Nous lisons tous les ouvrages qui paraissent sur la ville, les traités de géographie urbaine, les rapports et études sur le commerce, le tourisme, le transport, que sais-je ? Tout nous intéressait et nous pratiquions effectivement la pluridisciplinarité d'abord par la lecture, puis de manière maladroite et tâtonnante, sur le terrain. Petit à petit, le terrain a pris du temps sur celui de la lecture. Cette documentation improvisée et hétéroclite, fit quand même le bonheur de nombreux visiteurs dont celui de quelques étudiants fascinés par cette expérience peu répandue à l'époque. Mon grand regret, c'est que quelques mois après mon départ, en 1975, la documentation a été pilonnée. La banalisation des idées et la normalisation ne supportent pas ou mal la curiosité intellectuelle !

Quelles étaient nos priorités ? Aucune car il fallait tout inventer ! Notre production, par contre, était très contrainte. La mairie de Rouen, le syndicat intercommunal, certaines communes, le département, la région et le ministère étaient pressés de connaître les réponses à leurs questions. Et dans ce climat d'urgence permanente, j'ai découvert que la précipitation n'était pas toujours incompatible avec l'efficacité, que l'enthousiasme n'était pas préjudiciable au sérieux. Nous avons réalisé le premier SDAU de France, un atlas foncier et un atlas financier, régulièrement actualisés. C'était de bonnes idées, puisque d'autres agences s'en sont dotées rapidement... A propos de l'atlas financier, des élus ont protesté en disant qu'il ne fallait pas le publier car nous étions à quelques mois des élections municipales. Ce à quoi le préfet a rétorqué, « nous allons tous jurer que personne n'en utilisera les données à de fins politiciennes », ce qui fut fait ! A côté des documents d'urbanisme, nous nous préoccupions des finances locales avec un des premiers modèles de simulations fiscales et financières, des stratégies foncières, de l'impact des réglementations et du contrôle de l'urbanisation, d'où la création d'observatoires statistiques (tableau de bord des logements, de l'emploi, etc.) A propos des logements, je me souviens avoir présenté au préfet un état des lieux, accompagné d'une série de propositions de nouvelles localisations, tenant compte des

infrastructures, du commerce, des emplois, des écoles, etc. Le préfet me rend le document et me dit « C'est bien, mais ne le montrez pas, gardez-le pour vous ! » Devant mon étonnement, il m'explique qu'à la Libération les logements neufs, pour la reconstruction des villes détruites, ont été répartis en cinq sites, correspondant aux cinq « sensibilités » politiques de l'époque, et que cet équilibre des forces qui perdure vingt après, ne peut être politiquement remis en cause... Cela ne m'a pas empêché de penser qu'un peu de rationalité dans un univers local plutôt disparate et quadrillé par des groupes de pressions politiques et économiques, ne pouvait être totalement inutile. J'assistais de moins en moins sereinement aux réunions avec les différents partenaires territoriaux, chacun ne défendant que son seul point de vue. Jean Lecanuet, ne déclarait-il pas en 1973, lors de la première rencontre des directeurs d'agences à Rouen : *'Une agglomération, c'est 40 maires virtuoses qui ne jouent pas la même partition'*. L'armée, le port autonome et la SNCF ne souhaitaient pas qu'on intervienne chez eux ou qu'on les associe à un quelconque projet d'urbanisme collectif. L'incident du nouveau programme de logements était un premier avertissement, car les élus avaient adopté, à l'unanimité le SDAU, et que ce programme était le premier programme le mettant clairement en œuvre. Les élus pratiquaient des compromis infernaux, contraires à l'« intérêt général » de la région. Bref, je m'interrogeais sur le « bon » fonctionnement d'une agence d'urbanisme d'agglomération...

Quelles sont les conditions de votre départ ? Que pensez-vous du rôle de l'agence d'urbanisme ?

Je ne suis pas parti comme cela, d'autant que je militais aussi à l'époque à l'Adels, avec Michel Rocard, et que nous portions la « bonne parole » dans les communes. Un jour, avec Paul Pavy, alors directeur de la SARH du Havre, nous sommes convoqués à une réunion, à la SCET, présidée par François Parfait. Il souhaite avoir notre avis sur une participation plus active de la CDC dans le développement des agences. Et contrairement à ce qu'il attendait, nous lui expliquons que la CDC doit se désengager et que l'avenir des agences est avant tout dans l'intercommunalité. Constatant que ce n'était pas la stratégie de la CDC, - les lois Defferre arriveront bien après -, nous nous sommes, en quelque sorte, convaincus nous-mêmes qu'il fallait mettre en application nos principes et par conséquent quitter, respectivement, nos agences ! Ce que j'ai fait en 1975, ainsi que Paul Pavy. Nous avons déjà monté, Philippe Nouveau, Paul Pavy et quelques autres, une association des directeurs des agences d'urbanisme, bien avant la création de la FNAU, pour réfléchir à l'actualisation des agences et à leur avenir. La première rencontre s'est tenue en 1973, à Rouen. Le tour de table était plus qu'honorable. En l'absence de la CDC, se sont retrouvés, Pierre Mayet, Jean Lecanuet (Rouen), Albert Dubedout (Grenoble), M Colliart (Le Havre), Baudis (Toulouse), M Lombard (Marseille) et quelques autres, dont le maire de Bruxelles et près de 20 agences. 1973, c'était aussi le dixième anniversaire de la SORETUR. Il était temps de faire mes valises. Ironie de l'histoire, je n'ai pas rejoint la SCET comme on me le proposait. C'est Léon Paul Leroy, le numéro deux et le stratège de la CDC, qui m'a appelé, pour animer un groupe de prospective interne à la CDC, pour préparer les futurs cadres de l'établissement financier, spécialisé dans le financement des collectivités locales, à la future et inéluctable décentralisation qui se profilait à l'horizon.

Avec les nouvelles lois récentes d'organisation institutionnelle et territoriale, je suis certain que les agences ont un rôle important à jouer. Mais pour cela, elles doivent se reconstruire culturellement, inventer une pluridisciplinarité interactive, susciter la curiosité et l'imagination, participer à l'apprentissage collectif de la démocratie de proximité, et surtout, coller au terrain avec les responsables locaux, intégrer les singularités des territoires et

devenir les gardiens imperturbables, de ce *temps long*, si fragile de nos jours, mais qui façonne nos villes et nos quartiers.

Elles ont le devoir d'*inventer*, au sens appliqué au XV^e siècle aux explorateurs, aux savants et aux artistes.

FONTALIRAND Bernard (ancien directeur de l'agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre Dunkerque, ancien délégué général de la FNAU.)

Bernard Fontalirand,

quel est votre parcours personnel et les circonstances de votre découverte de l'urbanisme ?

J'ai découvert l'urbanisme et l'aménagement à travers le développement local qui est une de mes passions. Ma fonction de directeur du parc régional de Brotonne, en Normandie, de 1971 à 1977, m'a fortement sensibilisé aux relations entre le monde rural et le monde urbain. J'ai vite intégré l'impérieuse nécessité de combattre tous les gaspillages par le développement et la valorisation du patrimoine humain et naturel. Pour moi, un parc régional, comme plus tard une agglomération, était d'abord un lieu de fédération des énergies.

On découvre, à travers vos propos, la mise à l'épreuve de votre formation initiale de géographe. Et après cette première expérience ?

Après quelques difficultés administratives et politiques, je prends la direction de l'agence de Dunkerque en 1977 jusqu'en 1981. Je commence à m'interroger sur ce métier et surtout sur le jeu des acteurs autour de ce métier. Très vite, je ressens le besoin de me rapprocher de mes collègues des autres agglomérations pour réfléchir ensemble aux enjeux de notre travail. La genèse de ce qui deviendra la FNAU, en 1980, a son origine dans un évènement heureux. En mars et juin 1978, lors de deux réunions successives, organisées par la DAFU, j'observe l'ensemble des directeurs présents et je constate, à la fois leur timidité révérencieuse et leur dépendance à l'égard des financements du ministère. Les amorces de réflexion sur les contenus, les objectifs et les méthodes de travail des agences, souvent initiées par Pierre Mayet et ses proches collaborateurs, tournent court et on revenait obstinément, du fait des directeurs, au problèmes du financement des agences. Après la seconde réunion, je prends l'initiative d'une lettre circulaire destinée à tous mes collègues, dans laquelle je m'étonne de la réduction de la réflexion collective aux seuls aspects financiers. Je propose que nous nous retrouvions entre nous pour envisager d'initier une réflexion commune sur les vrais problèmes techniques, théoriques et humains qui relèvent de nos missions. À l'automne 1978, nous nous retrouvons, à 11 puis à 16 agences et décidons de mutualiser nos expériences collectivement, sur nos *boutiques*, par grands thèmes : de se retrouver, de manière informelle, pour réfléchir collectivement sur l'ensemble des problèmes, par thème : statuts des agences, des personnels, problématiques méthodologiques des différents domaines d'intervention des agences....

Entre la première rencontre des directeurs d'agences, en 1973 à Rouen, qui reprenait ce côté informel des rencontres et les premières réunions de 1978, que s'était-il passé ?

A ma connaissance rien. Mais, peut-être, étais-je trop jeune dans le monde des agences, pour en avoir eu connaissance.

Ma première motivation était le besoin de sortir de mon isolement personnel à Dunkerque. J'étais isolé des élus politiques, qui fonctionnaient dans le dunkerquois, d'une manière très particulière. De plus, le SDAU était approuvé, USINOR et sa ZUP de 4 000 logements, marquaient l'espace et l'économie, les grands réseaux routiers étaient programmés et la communauté urbaine disposait de services techniques tout puissants, marqués par les pratiques d'ingénieurs très liés au milieu du BTP....J'ai rapidement découvert que ce problème de légitimité se posait dans la plus part des agglomérations. Notre réflexion collective était donc particulièrement opportune. C'est sans doute pourquoi notre petit groupe

informel s'est rapidement agrandi. Au printemps 1979, 21 agences étaient impliquées dans ce travail, et le besoin de sa structuration s'est fait sentir. Le moment venu, le problème de notre légitimité s'imposait à nous. Cette légitimité passant par celle des élus, je proposai de les associer et de leur demander d'assumer le pouvoir dans notre future organisation. Cette proposition fit l'objet d'un débat très chaud. À la suite d'un vote à bulletins secrets, le projet fut adopté par 11 voix contre 10. La FNAU est créée en 1980, avec Alain Chenard, député-maire de Nantes, comme président, et comme vice-présidents, Jean Rigaud, député maire d'Ecully, président de l'agence de Lyon, et Umberto Battist, président de l'agence de Maubeuge. Alain Chenard mettait à la disposition de la FNAU, les locaux parisiens de la ville de Nantes. Pendant un an j'ai assuré, à quart temps, le secrétariat. Après une grave crise de l'AGUR, je quitte l'agence pour me consacrer à plein temps à la FNAU jusqu'en 1984. Gérard Blanc m'a succédé, en plein accord avec les directeurs les plus influents et, bien sûr les élus.

Je rejoins alors, Jean-Paul Baïetto, directeur de la SCET, à titre de conseiller en matière de développement local. En 1987, je rentre au Centre National des Caisses d'Épargne (CENCEP), avec Pierre Gaudez, à la direction des grands projets, puis je retourne sur le terrain, comme directeur du marché des entreprises et des collectivités locales, jusqu'en 1995.

Pendant cette longue période quels sont les projets, les penseurs ou les travaux qui vous ont le plus marqué ?

J'ai été particulièrement marqué par les expériences de Nantes, Lyon, Grenoble et Strasbourg. Trois personnalités m'ont profondément impressionné : Paul Delouvrier, Edgard Pisani et Albert Boiteux, le patron d'EDF, avec qui j'ai fait mes premiers pas professionnels. Plus généralement, je sais gré au milieu des agences de m'avoir intellectuellement stimulé, car à l'époque, l'environnement culturel de Dunkerque était très pauvre.

Avec le recul, j'ai le sentiment que cette histoire repose sur une énorme ambiguïté. L'administration centrale de l'Équipement n'était pas du tout monolithique. Elle regroupait la quintessence des X ponts, entourée d'une armée de contractuels, intelligents, cultivés et souvent engagés politiquement. Elle fut bousculée par ce mélange détonant. Sur le terrain, les DDE étaient pétries de culture technicienne sur laquelle reposait leur légitimité, aux yeux des élus locaux. C'est pourquoi, la quasi-totalité des SDAU étaient structurés par les réseaux de transports.

Cependant, par l'intermédiaire des agences d'urbanisme, la DAFU, avec l'aide de la DATAR, introduit dans le débat sur la ville une dimension '*sciences humaines*', sous le label « pluridisciplinarité », pour dépasser la vision mécaniste des ingénieurs qui prédominait jusqu'alors. L'objectif de la DAFU était de faire muter l'ensemble de la culture technique du ministère, afin de passer d'une production urbaine mécaniste à une production qui, par opposition, peut se qualifier d'organique. Il n'est pas apparent que ce pari soit aujourd'hui gagné, malgré la bonne volonté des agences. Le rapport de force leur a rarement été favorable...

Je constate, une fois de plus, à travers vos réflexions, que toutes les ambiguïtés que vous soulignez sont en fait les ressorts de l'existence, voire de la pérennité des agences. Quel est votre diagnostic de l'avenir des agences ?

Le fait que les agences se trouvent petit à petit dépossédées de leurs fondamentaux (le temps long, l'unité de l'agglomération et la pluridisciplinarité) ne veut pas dire que leur avenir se termine. Cette dépossession est à mettre à leur crédit et va les obliger à rebondir vers la conquête d'une nouvelle légitimité.

La cascade d'explosions sociales, économiques et culturelles, plus ou moins brutales, sournaises et répétitives est le lot de tous ceux qui s'attachent à l'approche urbaine globale. Mais c'est aussi le prix à payer des erreurs, des lâchetés, de la cécité, face à des problèmes graves et récurrents, dont la responsabilité est d'abord celle des élus, voire des techniciens des agences trop complaisants à leur égard.

La lâcheté qu'on attribue un peu trop rapidement aux responsables territoriaux, comme je viens de le faire, n'explique pas tout. Il est des faiblesses récurrentes par ailleurs, des faiblesses graves, qui provoquent des ravages à retardement et que l'on peut constater tous les jours, sur le terrain, depuis quelques années et quelles que soient les majorités politiques : c'est la soumission à la volonté des décideurs qui privilégient le seul court terme. Ce rythme est étranger à l'évolution de la ville qui s'inscrit dans le long terme. Long terme qui se nourrit de mesures cohérentes sur les courts et moyens termes. Cette articulation entre les différentes échelles du temps, est difficilement compatible avec la gestion politique quotidienne du territorial. C'est sur le terrain difficile de la maîtrise des temps et des espaces, symbolisée par les agences, que les élus territoriaux pourront, s'ils le veulent bien, inscrire leurs actions dans l'histoire naturelle des territoires dont ils ont provisoirement la garde et la responsabilité. C'est cela, leur développement durable et non pas les remèdes théoriques à ce que l'on montre du doigt, dès que quelque chose ne va pas. Cet aspect de la gestion territoriale est le garant principal de la légitimité de l'agence. Il n'y a pas d'autres structures capables d'assumer toutes les ambiguïtés garantes de la liberté des élus, trop souvent impuissants à assumer seuls le long terme, dans des espaces territoriaux quadrillés de rivalités de pouvoirs, de rapports de forces, de lobbies qui font et défont les démocraties locales.

Il est à craindre que la reconquête politique des périmètres d'agglomération dans la mise en place des nouvelles communautés, provoque des crises existentielles pour les agences fragiles. Il faut attendre que de nouveaux responsables politiques, prennent conscience de la portée, de l'utilité et de l'efficacité de l'agence, pour se dégager de l'emprise exclusive et dangereuse du court terme. De nombreux hommes politiques qui portèrent, parfois au péril de leur avenir politique, la légitimité des agences, seront, je l'espère, des exemples qui permettront d'éviter certaines erreurs aux nouvelles agences.

Il est vrai, qu'à court terme, ces leaders locaux devront négocier avec l'ensemble des représentant communaux en valorisant les services techniques en place. Mais le danger viendra évidemment des services techniques à la recherche de nouvelles légitimités. Et c'est pour se désengager de cette contrainte et récupérer un espace de pouvoir à long terme, que ces leaders s'appuieront naturellement sur des agences d'urbanisme, dont il faudra nécessairement, redéfinir les périmètres et les missions.

Il reste cependant le nouveau pouvoir régional qui se voit attribuer de larges responsabilités en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de transports. Dans ces domaines, les agences représentent une structure de gardien du long terme. C'est pourquoi, il n'est pas impensable que les agences préservent leur légitimité dans un rapport partenarial avec la ou les régions environnantes. Mais je pense qu'il est impossible de codifier au niveau national ce genre de partenariat. Les régions ont été constituées en même temps que les agences dans les années 1960. Elles doivent atteindre maintenant une certaine maturité, débarrassées des règles jacobines désuètes, et ce d'autant que l'État s'efface rapidement, par l'extension de la décentralisation. C'est donc des logiques territoriales et régionales qui structureront et diversifieront les configurations régionales. La souplesse génétique des agences est un atout dans ce débat.

Quant aux débats internes de la FNAU, je constate qu'ils sont récurrents. Tout d'abord, le statut d'association 1901. Il me paraît encore plus justifié aujourd'hui. C'est le charme discret des agences, car leur pérennité ne repose que sur leur utilité collective, à l'abri des querelles

de clochers. En ce qui concerne l'impertinence des agences, justifiée et légitimée récemment par le président André Rossinot et confortée par le ministre Jean-Paul Delevoye, elle n'est acceptable que si elle s'exerce avec pertinence, c'est-à-dire, adossée à un savoir faire professionnel incontestable. Par expérience personnelle, je suis persuadé des bienfaits et des limites de l'usage de l'impertinence.

FREBAULT Jean (ancien directeur de l'agence d'urbanisme et d'aménagement du territoire Toulouse - Aire Urbaine, ancien directeur de l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, ancien directeur de l'architecture et de l'urbanisme au ministère de l'équipement, président de la 5^{ème} section au conseil général des ponts et chaussées.)

Jean Frébault,

Comment devient-on directeur d'une agence d'urbanisme ?

J'étais alors fonctionnaire au ministère de l'Equipement. J'avais démarré ma carrière en 1966, année de création de ce ministère qui résultait de la fusion des travaux publics et de la construction par Edgar PISANI, grand ministre réformateur. Je faisais partie de l'équipe fondatrice de l'Institut de recherche sur les transports (devenu aujourd'hui l'INRETS), où l'on m'avait demandé de créer une division « transports urbains ». Ce poste traduisait déjà mon intérêt pour l'urbanisme et je faisais partie de l'équipe de Pierre Mayet qui était rapporteur général de la commission des villes du VIème Plan.

Pierre Mayet, devenu ensuite Directeur de l'Aménagement Foncier de l'Urbanisme au ministère, m'a proposé en 1971 de monter l'agence d'urbanisme de Toulouse, parce qu'il avait réussi à convaincre le maire de Toulouse et celui de Colomiers de s'associer. Jusqu'alors, il y avait deux maires SFIO qui ne s'entendaient pas et le jour où Pierre Baudis a pris la mairie de Toulouse, il a été possible aux deux municipalités, pourtant de couleur politique différente, de créer une structure commune : l'agence d'urbanisme. Jusqu'à cette date, il n'existait pas d'intercommunalité. Je venais d'être nommé au GEP de Lyon et juste avant d'entrer dans mes nouvelles fonctions, Pierre Mayet me dit « Vas à Toulouse, tu peux foncer maintenant ! ». Cela ne se discutait pas. J'étais très heureux, j'avais 30 ans, c'était une époque pionnière en France !

Je me suis installé à Toulouse et j'ai commencé ma tournée de « VRP » auprès des maires. J'ai vite le sentiment que la mayonnaise prend. Ils ne savaient pas mieux que moi ce qu'était une agence urbanisme, et nous allions tout inventer ensemble. Les statuts sont déposés à la préfecture début 1972. Pierre Mayet me dit « Je mets soixante cinq pour cent de subvention sur la table ! », au nom de l'Etat, à titre d'incitation au démarrage. Le restant est assuré par les communes de l'agglomération toulousaine (sur la base d'une cotisation par habitant, qui a été complétée dans certains cas par des contributions contractuelles en fonction de ce que la commune nous demandait en plus comme études et prestations diverses). Les premières années je ne dépensais pas tout, cela a permis de constituer un fonds de roulement avec une trésorerie suffisante pour assurer notre indépendance. Par la suite, le département a également participé au tour de table et le poids de l'Etat a baissé... Il faut rappeler, pour expliquer un tel niveau d'engagement de l'Etat (il est beaucoup plus faible aujourd'hui), que la volonté exprimée était à la fois de mettre en place des équipes pluri-disciplinaires (difficile de recruter dans l'administration des architectes, des sociologues etc.), et d'organiser un partenariat avec les collectivités locales sur toutes les réflexions « amont ». Cela anticipait déjà la décentralisation.

Nous avons lancé les premières études d'agglomération, le premier SDAU, les premières études pour un transport urbain en site propre. Nos études urbaines sur le tracé et son insertion dans la ville ont finalement abouti, nos propositions ayant été finalement reprises par les élus en même temps qu'était choisie, après d'âpres débats, la technologie du Val. Nous avons beaucoup développé l'assistance au niveau de l'urbanisme communal. Il fallait, ne l'oublions pas, élaborer les POS, cadrer les projets d'urbanisme et mettre de l'ordre dans des expansions souvent anarchiques, informer, former, dialoguer avec les élus et développer beaucoup de pédagogie. Un de mes meilleurs souvenirs est d'avoir porté avec les élus la création du

SICOVAL, un des premiers syndicats intercommunaux qui en France ait décidé de partager la « patente » (on dirait aujourd'hui taxe professionnelle) pour les nouvelles zones d'activités. C'était une belle aventure !

De quelle manière recrute-t-on ? Quelle équipe faut-il constituer, pour quelles priorités ?

L'Agence d'urbanisme de l'agglomération toulousaine est une association régie par la loi de 1901, créée en février 1972, qui regroupe 18 communes, dont Toulouse. Je précise que le premier SDAU concernait 63 communes... La première chose que j'ai faite, puisque je découvrais le métier -il n'existait pas de guide du « parfait directeur d'agence d'urbanisme » ! - a été de rencontrer mes collègues de Grenoble, Lyon et Rouen, pour m'en inspirer. Je constitue progressivement l'équipe en embauchant par petites annonces et par contacts personnels à la fois au niveau local et national. Je forme rapidement un tandem avec Jean Dellus, architecte-urbaniste senior, planificateur expérimenté qui avait toute l'expérience de l'IAURP avec Paul Delouvrier, dont l'action emblématique sur la région parisienne a influencé toute une génération d'urbanistes. C'est Jacques Michel qui m'avait présenté Jean Dellus. Nous devenons très vite complices, son profil est très complémentaire de celui de l'ingénieur que je suis. C'est ensemble que nous montons l'équipe de l'agence. Nous recrutons des jeunes architectes sortant de l'École à Toulouse (dont Jean-Marc Mesquida l'actuel directeur de l'agence). Je fais venir d'un bureau d'études parisien un spécialiste des transports, et je débauche de l'agence de Rouen un architecte-urbaniste expérimenté. Nous recrutons deux économistes urbains qui ont suivi l'enseignement d'Alain Salles à l'ESSEC : Alain Garès puis Patrick Lusson, qui feront par la suite une brillante carrière

Du côté de l'université toulousaine, j'établis un contact avec le géographe Bernard Kayser et le sociologue Raymond Ledrut, de grands universitaires. Nous avons engagé des doctorants ou pris des étudiants en stage. A dire vrai, je me méfiais un peu des sociologues, car à cette époque le monde des chercheurs était largement dominé par la pensée marxiste. Le point de vue critique ne débouchait jamais sur des propositions et même si je partageais certaines de ces analyses, je ne pouvais pas me satisfaire de leur radicalité. J'avais besoin de construire des alternatives. Raymond Ledrut, par exemple, avec qui j'ai essayé de travailler, avait une posture de contestataire. Il observait et décodait les « logiques d'acteurs », sans vouloir intervenir et encore moins recommander des orientations pour l'action. Quand, sept ans plus tard, je me retrouve directeur de l'agence d'urbanisme de Lyon, je découvre un autre monde universitaire, influencé par « l'école de Chicago » (je pense à Isaac Joseph et Yves Grafmeyer), et qui me convainc totalement de l'intérêt de faire travailler des sociologues dans une équipe d'urbanisme. J'ai alors embauché deux sociologues -Bruno Voisin et Christine Monjon, qui deviendront de remarquables professionnels-

Pour revenir à l'équipe toulousaine, il y avait également des géographes, quelques consultants extérieurs, des dessinateurs, soit une petite trentaine de permanents. Il ne faut être trop nombreux et surtout il convient de veiller au bon renouvellement, ce que je n'ai pas eu à faire, puisque je ne suis resté que sept ans. J'ai vécu une sorte d'« état de grâce », que mes successeurs n'ont pas connu, car ils ont été confrontés à des problèmes de mobilité professionnelle, de vieillissement des cadres, de conflits générationnels, d'attitudes parfois routinières et bureaucratiques, etc.

L'histoire montre, et là je songe à toutes les agences, que ces associations sont fragiles, qu'elles sont ballottées selon les rapports de force locaux, certaines font allégeance à tel leader local à la forte personnalité, d'autres somnoient prudemment. Il est indispensable de trouver la bonne posture pour ces outils (ce n'est pas toujours facile !), être à la fois lieu de débat, agitateur d'idées et « poil à gratter », force de propositions, tout en étant loyal avec les

élus et l'ensemble des partenaires. Asseoir une véritable crédibilité de compétence professionnelle qui permet de faire accepter une indépendance intellectuelle. C'est une éthique qui repose, à la fois, sur le respect des élus, et la reconnaissance par ces derniers de la valeur ajoutée des professionnels et des experts. Ce n'est pas simple, chacun doit rester à sa place ! A Lyon, où je suis resté dix ans, j'ai aussi bénéficié d'un tel « état de grâce ».

Pourquoi quitter Toulouse pour aller à Lyon ?

J'ai quitté Toulouse avec déchirement mais volontairement, car, dans notre ministère, on reste en moyenne quatre à cinq ans au même poste, et moi je venais d'en effectuer sept ! J'avais un peu le sentiment d'avoir fait le tour des grands problèmes et d'avoir donné le maximum de moi-même, pourtant je n'avais guère envie de quitter Toulouse, car je m'y plaisais bien. Un tel investissement professionnel est très gratifiant, on participe intensément à la vie de la cité et aux grands mouvements qui font bouger la société. Mais le renouvellement ne pouvait être qu'une bonne chose, pour l'équipe comme pour moi-même. A cette période on m'a proposé la direction de la ville nouvelle de l'Isle d'Abeau et j'ai failli accepter. Mais un mois plus tard, on m'a demandé d'être candidat à la direction de l'agence d'urbanisme à Lyon. Je n'ai pas hésité longtemps, travailler à l'échelle d'une métropole millionnaire qui voulait s'affirmer en Europe me paraissait un défi passionnant. Il y avait plusieurs concurrents, mon expérience acquise en agence m'a sans doute aidé, et venir de l'extérieur a été plutôt considéré comme un avantage.

A Lyon, la situation initiale était totalement différente de celle de Toulouse. Il y avait non pas une agence, mais un Atelier d'urbanisme fortement marqué par la personnalité de l'architecte-urbaniste qui le dirigeait, Charles Delfante. Il y avait un système de grande complicité entre le maire, Louis Pradel, au tempérament de bâtisseur et d'aménageur, et son architecte-urbaniste. Ce dernier cumulait la direction de l'Atelier d'urbanisme et celle de son agence privée d'architecture. Il bénéficiait d'une sorte de pouvoir d'exception, d'où d'incroyables jalousies à son endroit... Après Pradel, les nouveaux élus ont décidé, non pas de se débarrasser de Charles Delfante, mais de créer une agence d'urbanisme qui ferait davantage contrepoids à la société d'équipement (trop omniprésente sur les opérations urbaines) et aux services de la collectivité (dont la culture était plus celle de la maîtrise d'œuvre que celle de la maîtrise d'ouvrage). Cette nouvelle configuration obligeait, Charles Delfante à choisir et il a préféré conserver son agence d'architecture. Je suis arrivé dans cette situation délicate et nous avons réussi à nous entendre, lui comme conseiller à l'urbanisme et moi, comme directeur de l'agence.

L'« Atelier d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Lyon » était né en 1969 de la volonté de la nouvelle Communauté urbaine (créée en 1966) pour succéder à l'ancien « Atelier d'Urbanisme de la ville de Lyon ». L'agence, qui devait succéder à l'atelier communautaire en 1978, ne repose pas sur les mêmes bases juridiques (structure associative entre plusieurs partenaires, dont l'Etat). Elle affiche des missions plus larges (ce qui me conduit à renforcer la pluridisciplinarité de l'équipe), et s'intéresse aussi à la dimension métropolitaine (la région urbaine de Lyon, au-delà des limites strictes de la communauté urbaine). C'est une nouvelle période qui s'ouvre en 1978, et que j'appelle « le réveil de la métropole ». La ville 'phare' dans la région est alors Grenoble, haut lieu des expérimentations urbaines et de l'innovation sociale initiées par Hubert Dubedout.. Lyon apparaît plus modeste, plus discrète. Mais petit à petit elle s'ouvre à la modernité et s'enthousiasme pour son rôle de ville-région.

C'est le lancement de nombreux projets et chantiers. L'arrivée de la décentralisation après 1981 ne change guère la donne, car les élus ont déjà pris le pouvoir et travaillent ensemble. Le POS venait d'être voté, mais 3000 observations ressortaient de l'enquête publique, d'où sa révision afin d'être davantage à l'écoute des habitants. On s'aperçoit pourtant au bout de cinq

six ans, après un remarquable travail sur l'urbanisme des quartiers et l'écoute des besoins de proximité, qu'il manque une vision globale et prospective du territoire, une véritable stratégie d'agglomération partagée les élus et les professionnels. C'est pour pallier cette situation que nous montons en 1984 un colloque qui se nomme « Demain l'agglomération lyonnaise » et auquel 400 personnes s'inscrivent. Du jamais vu ! Le SDAU des années 70, qui avait été un peu oublié, est mis en cause pour motif de rigidité de zonage (contentieux absurde aboutissant à l'annulation de projets opérationnels créant des emplois mais non conformes au zonage mono-fonctionnel) Mais on sent très vite que le problème est plus grave, que le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme repose sur des concepts obsolètes. C'est une occasion à ne pas manquer, et cela nous conduit, un an plus tard, à ouvrir un chantier ambitieux de prospective, s'appuyant d'abord sur un diagnostic partagé et un important dispositif de concertation entre les élus, l'équipe de l'agence, les administrations, le monde socioprofessionnel, les universitaires et des experts extérieurs. Nous inventons le concept de « projet d'agglomération », véritable réflexion sur l'avenir d'un territoire, intitulée « Lyon 2010 ». Ce concept sera ultérieurement largement repris, y compris dans la loi, pour renouveler les pratiques de la planification. On élabore un diagnostic aussi bien sur les atouts que sur les handicaps de la région lyonnaise -(habituellement les handicaps étaient ignorés ou dissimulés par le monde des élus). La mobilisation de regards extérieurs, d'experts indépendants, est particulièrement stimulante et très appréciée. Les représentants de la société civile participent au débat et nous abordons tous les sujets, y compris ceux qui fâchent, comme « les risques industriels » !

Ouvrons une petite parenthèse : à Toulouse n'aviez-vous pas étudié les risques industriels ?

Non, il faut le reconnaître, à Toulouse, à l'époque –j'insiste sur ce contexte historique -la prise de conscience d'un risque industriel majeur n'existait pas vraiment dans le milieu des décideurs que je fréquentais, et très peu d'informations étaient alors diffusées. Les usines étaient au contact de zones déjà urbanisées. Le SDAU de Toulouse a traduit cet état de fait. La population était fière de son industrie chimique, symbole fort d'une activité qui contrebalance l'aéronautique dominante. Lorsqu'on refait aujourd'hui l'histoire, on constate que depuis la fin du XIXe siècle, des alertes, des accidents et même des morts se sont succédés. L'usine a déménagé en périphérie à plusieurs reprises, et l'urbanisation l'a progressivement rattrapée. Mais dans les années 70, l'image n'était pas celle d'une menace.

Revenons au fonctionnement d'une agence, quelles sont vos relations avec les divers partenaires économiques et institutionnels ?

Parlons d'abord de la DDE, avec qui nous avons des liens permanents, et très utiles de part et d'autre. L'enjeu était cependant qu'il n'y ait pas de confusion, l'agence d'urbanisme ne pouvant apparaître comme « inféodée » à l'Etat. Contrairement à Grenoble par exemple, je ne cumulais pas la direction de l'agence avec la fonction de chef du GEP à la DDE. Quand je suis arrivé à Toulouse, il y avait un peu des rapports de rivalité avec le chef de GEP, disons plutôt « d'émulation stimulante ». J'ai été aussi aidé involontairement par le directeur départemental de l'équipement de l'époque. Il avait pris une position « en flèche » en proposant la réalisation d'une autoroute traversant la ville, et utilisant le tracé du *Canal du Midi*, alors que nous pensions qu'un contournement de Toulouse par l'Est était beaucoup plus raisonnable. Son principal argument était que, lorsque l'autoroute traversait la ville, il y avait davantage de trafic urbain, donc une plus grande utilité ! L'impact environnemental d'un tel projet était considérable, sans compter qu'il fallait détourner le canal et l'implanter en périphérie !. En

1973 à Rouen, Bernard Ecrement organise la première réunion des directeurs d'agence, en présence de certains élus, dont le maire de Toulouse, qui prend la parole et remercie l'agence « qui a su s'opposer au tracé autoroutier et maintenir sur son site le canal du midi » ! J'étais ravi, bien sûr. Quelques mois après, Pierre Baudis axera sa campagne électorale sur ce thème et gagna son second mandat.

A Lyon, le DDE est en phase avec nous et accompagne les actions de l'agence. De même le préfet et le DDA défendent la pérennité des zones agricoles en refusant qu'elles deviennent constructibles, se mettant à dos certains maires qui, par démagogie, capitulent devant les agriculteurs. C'est la situation bien connue, dans les franges urbaines, où l'agriculture doit être défendue contre les agriculteurs.. L'Etat a pris une position courageuse, respectée par les élus de l'agglomération. Cela nous a été très utile ...

A Toulouse, comme à Lyon, les partenaires économiques (notamment l'équipe dynamique de la chambre de commerce et d'industrie) comprennent vite qu'il faut dépasser ce cliché selon lequel l'urbanisme impose des contraintes qui gênent le développement économique. Tout au contraire, « l'organisation de l'espace » bien pensée, intégrant les attentes en matière d'environnement des entreprises (le paysage, l'accessibilité, l'image du territoire, l'université et la recherche etc..), doit être aussi conçu comme un outil du développement économique. A Lyon, il y a dans le monde économique une tradition de managers éclairés, qui savent que les innovations réclament un « milieu » favorable, que celui-ci s'inscrit dans un territoire et qu'il résulte de choix stratégiques. C'est à cette époque que s'est fortement développée la démarche dite des « technopoles », qui est bien au croisement de l'urbanisme et de l'économie.

A Lyon, toujours, nous avons travaillé avec les acteurs sociaux, les organismes HLM, le monde associatif. Il faut dire que c'était les débuts de la politique de la ville – toute la presse parlait des Minguettes ! – et l'agence a beaucoup favorisé les rencontres entre des élus, des militants associatifs, des habitants. Elle a pu les convaincre de l'importance d'une requalification urbaine des quartiers en difficulté, qui devait se combiner avec les actions d'accompagnement social qui connaissent un fort développement. Nous avons aussi mobilisé les acteurs du monde culturel de l'agglomération dans le cadre de la préparation de « Lyon 2010 » et j'ai pu constater que certains d'entre ne s'étaient encore jamais rencontrés ! Tous ont bien perçu les liens avec l'approche urbaine : la culture participe aussi à l'identité des territoires.

La ville éparpillée n'est-elle pas le « point noir » des agences d'urbanisme ? En effet, une des missions souvent affichée par celles-ci est « la maîtrise de l'urbanisation »...

A Toulouse, il n'existait rien, aucune pensée intercommunale, aucun outil qui puisse contenir la péri-urbanisation . Au contraire, les maires voyaient dans le développement des lotissements ou de l'habitat individuel dispersé, un enrichissement fiscal de leur commune et le moyen d'accroître leur poids politique, du moins localement. L'agence a cherché à promouvoir une démarche de projets urbains, visant à maîtriser l'urbanisme opérationnel, et a pu accompagner dans ce sens un certain nombre de communes. Mais que faire face à un urbanisme commercial qui chamboulait tout ? Toulouse ignore les contraintes de relief et si le SDAU intéresse 70 communes, l'aire urbaine comprend aujourd'hui 300 communes. Il y a, un problème d'outils à la bonne échelle territoriale.

A Lyon, le SCOT ne couvre pas non plus toute l'aire urbaine, il faudrait combiner plusieurs SCOT, sur plusieurs départements et associer plusieurs agences. Ce sont des questions à poser. Elles sont aussi abordées dans la « directive territoriale d'aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise », en cours d'élaboration à l'initiative du préfet. Mais plus généralement, nous devons – nous les professionnels de l'urbanisme – imaginer une offre urbaine alternative, intermédiaire entre le collectif dense et le pavillonnaire dispersé, avec des

opérations d'habitat groupé bien intégrées dans la nature, des mini-centres de services, combinées avec une bonne desserte transports en commun, une trame d'espaces publics et des coulées vertes. Le collectif est bien souvent architecturalement misérable et nie violemment la place de la nature. Quant à l'habitat individuel, il tourne trop souvent le dos à la ville et peut engendrer des formes de repli sur soi contraires à toutes les formes d'urbanité. Il faut repenser la place de la voiture individuelle, mieux analyser la demande de nature, et surtout populariser les « bons exemples » ; ici ou là, qui résultent d'expérimentations.

Finally, your experience, confirms the place of urban agencies in the new configuration of the legal-political framework created with the laws of decentralization and the SRU ?

Oui, mais je le répète, ce sont des outils hybrides, fragiles, avec parfois des dérives malheureuses, mais qui ont un potentiel irremplaçable de valeur ajoutée. Dorénavant, elles ne peuvent laisser de côté la question de la gouvernance territoriale, le débat public, les enjeux de la cohésion sociale ou les grands défis environnementaux, d'où une redéfinition de leurs missions. Mais une agence d'urbanisme se doit d'être un lieu de débat, un laboratoire d'idées sans être déconnecté du réel, un producteur d'innovations et un diffuseur d'expériences, et cela avec la préoccupation d'être loyal avec les élus et d'éviter de donner des leçons, par exemple aux « petits élus qui n'y connaissent rien ». Elle doit savoir remettre en cause ses propres certitudes, éviter la situation de « monopole intellectuel », toujours dangereuse avec le risque d'une pensée unique dominante. Observons que les élus sont de plus en plus attachés au pluralisme de l'expertise, c'est une bonne chose, tout particulièrement dans le domaine de la réflexion urbaine.

Les agences d'urbanisme sont aussi des lieux où se construit une culture professionnelle. En trente ans, les référents de la pensée urbaine ont considérablement évolué. Nous avons vécu l'effondrement des certitudes, (comme à Toulouse, le modèle rigide d'urbanisme sur dalle de Candilis pour le Mirail, bien qu'innovant par rapport aux autres « modernes »). À ces utopies ont parfois succédé un pragmatisme vague et irresponsable qui ne pouvait tenir lieu de pensée urbaine. Il se reconstruit aujourd'hui une nouvelle forme de professionnalisme, davantage ancrée aux réalités locales, laissons-le émerger.

All these questions of professional ethics, of relations between the political sphere and the technical sphere are at the heart of the debates that should develop in professional networks.

À ce sujet, je voudrais rappeler que la création de fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) à la fin des années 70 a été une avancée très positive... Il existait auparavant, depuis 1973, un club des directeurs qui se réunissait régulièrement. L'idée a ensuite germé, pour mieux faire reconnaître le réseau des agences, de l'organiser sous forme d'association loi 1901 dont seraient membres les structures elles-mêmes. Cela voulait dire impliquer également les élus dans le réseau, notamment les présidents des conseils d'administration des agences. Certains étaient tout à fait contre. Nous avons été plusieurs à défendre vigoureusement cette idée, nous avons fini par l'emporter après beaucoup de discussions. Cela mettait en avant le couple présidents-directeurs, et obligeait à clarifier le rôle de chacun. L'histoire a montré que nous avions raison. Le premier président de la fédération a été Alain CHENARD, maire de Nantes. Jean RIGAUD, président de l'agence de la communauté urbaine de Lyon, était vice-président, il deviendra président de la fédération après les élections municipales de 1983. Le premier délégué de la fédération était Bernard FONTALIRAND, très actif et créatif. Nous avons accueilli à Lyon en octobre 1981 une des premières rencontres nationales de la FNAU, sur le thème « Urbanisme et Transports » Nous

avons constaté qu'une véritable complicité s'est rapidement créée entre les élus, quelle que soit leur sensibilité politique, et aussi avec les directeurs

La FNAU aura été très utile, pour sensibiliser le monde des élus aux questions d'urbanisme, pour faire comprendre ce que sont des outils hybrides et fragiles comme des agences, pour nourrir le débat sur l'avenir des villes et des agglomérations. Elle deviendra un interlocuteur crédible de l'Etat, et plus récemment du réseau des nouvelles intercommunalités issues des lois récentes (Chevènement, Voynet, SRU...). La FNAU doit poursuivre cette aventure en contribuant à mieux structurer le monde professionnel de l'urbanisme aujourd'hui multiforme, toujours fragile et éclaté, peu lisible et insuffisamment présent dans les débats de société. Il s'est mis en mouvement depuis quelques années en essayant de surmonter quelques corporatismes résiduels et en s'ouvrant sur des professions voisines. Une meilleure connexion entre les différents réseaux qui le traversent me paraît une voix à poursuivre impérativement, et la FNAU peut y apporter une contribution très positive.

En conclusion, les dix-sept ans que j'ai passé en agence d'urbanisme ont été une aventure passionnante, ils me marquent encore aujourd'hui. J'ai appris énormément, j'ai changé de métier à plusieurs reprises. J'ai appris à faire le lien entre le travail de terrain et la réflexion conceptuelle. Cela m'a aussi beaucoup aidé à comprendre comment fonctionne notre société urbaine, et les grands bouleversements qui la touchent.

LUSSON Patrick (ancien directeur de l'agence d'urbanisme de l'agglomération Messine, ancien délégué général de la FNAU.)

Patrick Lusson,

pouvez-vous évoquer les différentes étapes de votre itinéraire professionnel ?

Au cours de mes études à l'ESSEC, j'ai touché pour la première fois aux questions urbaines grâce à Alain Sallez, qui avait fait partie de l'équipe Delouvrier et du Vaudreuil, et par un stage dans le cadre de la mission Basse-Seine. A mon retour du service militaire, j'entre en février 1973 à l'agence de Toulouse, alors dirigée par Jean Frébault, et Jean Dellus.

En seize années, j'y ai fait des choses très variées : d'abord de la planification et la mise en place d'opérations. Puis sont arrivées les préoccupations relatives à l'environnement, aux déchets. Plus tard, à partir des procédures 'Habitat et vie sociale', la politique de la ville, et dans les années 1985, la technopole toulousaine. Ce renouvellement des préoccupations correspondait bien à ma curiosité et à l'essence du travail d'une agence. Mais en 1989, j'ai fait savoir auprès de la FNAU et de son délégué, Gérard Blanc, que j'étais mobile. Peu après, mon collègue de Metz, Gilles Choquer, me contactait en me signalant que son poste allait être libre. Il remplaçait, à la FNAU, Gérard Blanc, qui allait à l'agence de Lyon. Après avoir visité l'agglomération avec Gilles Choquer, j'ai décidé d'accepter la direction de l'agence de Metz.

Vous êtes resté trois ans à Metz !

Gilles Choquer était, peut-être encore plus que moi, un homme de terrain. Au bout de trois ans de travail à la FNAU, il a souhaité revenir au concret. Il a donc pris la direction de l'agence d'Oise-la-Vallée, qu'il avait contribué à organiser. Je me suis donc porté candidat pour la FNAU. Trois années à Metz, c'était un peu court, d'autant que ça se passait bien. Mais la FNAU me stimulait beaucoup.

Je suis donc devenu en 1992 délégué de la FNAU. J'aimais découvrir la variété des villes et les équipes des agences, que j'ai systématiquement visité.

Cependant, à mon tour, au bout de 6 ans à Paris et loin du terrain, je voulais à nouveau changer. Cette fois pas dans une agence d'urbanisme : j'en avais fait un peu le tour. Regardant du côté des collectivités locales, j'apprends que Lyon cherchait alors quelqu'un pour faire de la prospective. L'agence n'en faisait malheureusement plus. Un profil de poste - c'était un rôle de tête de réseau que l'on faisait très souvent - est envoyé à la FNAU. Après un rendez-vous avec M. Barriolade, secrétaire général de la Communauté urbaine et Raymond Barre, je suis embauché le 1er janvier 1998...

Ici, j'ai un peu mis en place la totalité du processus loi Voynet, avant la lettre en quelques sortes. C'est le projet d'agglomération, à travers une démarche de prospective participative, la mise en place du conseil de développement, et puis le contrat d'agglomération, que nous venons de signer.

Pouvez-vous revenir sur le rôle de la FNAU et les rapports avec l'Etat ?

Le rôle de délégué consiste à animer le réseau des agences. Le travail à la FNAU est d'abord un travail de relations publiques, de montage de réunions, de colloques. Il faut donc discuter avec l'Etat, mais aussi alimenter la réflexion des agences, car celles-ci ont été très vite tirées vers l'aval, c'est-à-dire vers l'opérationnel.

Durant leur première période, les agences étaient largement cofinancées par l'Etat ; c'était " l'élaboration conjointe " des documents d'urbanisme de la loi de 1967, SDAU et POS, une sorte de préparation pédagogique des collectivités à la décentralisation. Effectivement, de

1967 à 1982, les agences sont des lieux où l'Etat transfère intelligemment des savoirs faire et des compétences aux collectivités. Mais ces missions risquent aussi d'alourdir et figer leur fonctionnement.

Pourquoi les agences sont-elles volontiers tirées vers l'aval ? Une fois que la confiance a été établie avec l'élaboration du POS ou du SDAU, les élus peuvent trouver naturel de faire appel à la même équipe pour mettre en place les ZAC. Ils trouvent à l'agence de bons urbanistes, avec qui ils ont appris leur métier. Mais avec des opérations communales et des micro-réalisations -zones d'activités, réaménagements de centres-villes- l'agence risque aussi de perdre sa crédibilité en matière de réflexion à plus long terme dans la conception des PDU et des PLH ou à l'occasion de la révision du SDAU.

La difficulté des agences d'urbanisme depuis le début, et particulièrement aujourd'hui, c'est de passer de l'un à l'autre. Une bonne agence a les pieds dans la glaise et la tête dans le soleil. Le directeur doit manager son équipe pour entretenir ce dialogue entre la réflexion à long terme et le quotidien.

A partir de 1982, l'Etat veut se désengager des agences. Les élus et la FNAU vont alors se battre pendant des années pour demander à l'Etat de rester ! D'abord par ce que l'Etat gardait la compétence en matière de logement social -on est en pleine période "politique de la ville ". Ensuite, par le fait que la culture partenariale des agences permet la maîtrise de problèmes urbains complexes dont les élus sont maintenant responsables.

Y a-t-il unanimité parmi les agences sur cette question ?

Oui, et c'est cela le ciment de la FNAU. Même si en entrant dans le détail il y a des nuances : l'IAURIF souhaite moins de tutelle de l'Etat et l'APUR, agence mono-communale, cultivait l'isolement et n'était pas membre de la FNAU jusqu'à la fin de ma période. A Nancy, André Rossinot, président de la FNAU pendant trois ans quand j'en étais délégué, est localement assez circonspect dans ses relations avec l'Etat. Mais, au niveau national, c'est un homme du partenariat et de la gouvernance multiple en phase avec la philosophie des agences.

Quels étaient alors les rapports avec les services des agglomérations ?

Quand j'étais à Toulouse, on nous faisait faire tout ce que les services municipaux ne savaient pas ou ne voulaient pas faire. Au bout de 5 à 6 ans, on a signalé aux élus que nous voulions bien initier les choses, mais que, pour une politique pérenne, la ville devait se structurer. J'ai donc participé à la création du service 'Politique de la Ville' à la Mairie de Toulouse, même si finalement il enlevait une partie du travail de l'agence.

Surtout, notre travail était en avance sur l'intercommunalité. A Toulouse, l'agence était le seul endroit où les maires se voyaient pour discuter. C'est le partenariat multiple qui permet la prise de distance et la discussion entre des communes de poids très différents.

Mais le cas le plus intéressant, c'est l'agence de Lyon, qui a très bien marché jusqu'à la décentralisation de l'urbanisme à la Communauté urbaine, donc depuis sa création en 1978 jusqu'à la mise en place des lois de décentralisation, à partir de 1983. Occupant un étage de l'hôtel de communauté, l'agence était devenue en quelques sortes le service d'urbanisme de la communauté urbaine tout en fonctionnant en partenariat avec l'Etat. Lorsqu'un nouveau service d'urbanisme puissant a été créé, l'agence a quitté le siège de la communauté et est devenue une sorte de supplétif de ce service. Avec le désengagement de l'Etat, l'agence est plus dépendante de la communauté et perd ainsi une partie de sa capacité de propositions et de conseils.

C'est le message que j'ai voulu faire passer à la FNAU à mon départ : si les agences restent dans le face-à-face avec les structures intercommunales montantes, elles sont menacées. Le

seul avenir des agences aujourd'hui serait de changer d'échelle : il faut refaire à l'échelle des aires urbaines ce qu'on a fait, il y a trente ans, à l'échelle des agglomérations. Aujourd'hui, l'enjeu est entre les intercommunalités elles-mêmes : la communauté principale et celles des périphéries urbaines. C'est à cette échelle que se situent les enjeux de la péri-urbanisation, du développement automobile, des paysages. Le développement économique se fait à cette échelle. C'est ainsi que Raymond Barre a imaginé la mission prospective à Lyon.

Mais cette adaptation peut aussi se faire dans l'agence. A Nancy, André Rossinot a confié il y a six ou sept mois cette même mission à son agence d'urbanisme : celle de Nancy était donc parvenue à ne pas mettre le doigt dans l'engrenage de l'aval. L'agence de Lyon est en train de changer ses statuts en ce sens, en rendant possibles les adhésions pour d'autres structures intercommunales.

Quelle opinion portez-vous sur le statut des agences ?

L'association, faute de mieux ! Puisque l'on ne peut pas mettre en place de statut souple et pérenne à la fois. Le problème a été envisagé sous tous ses angles, depuis la loi Pisani, qui prévoyait des établissements publics. Depuis plusieurs années, on réfléchit à la notion de GIP. Mais en France, pour le partenariat, on n'a finalement que la loi de 1901. Les statuts sont faciles à changer.

Comment a pu se faire la capitalisation des savoirs des agences ? FNAU service a-t-elle joué un rôle significatif ?

La FNAU est capable de jouer ce rôle puisqu'elle organise le débat entre agences. C'est l'idée des bonnes pratiques, de l'échange d'expériences. Cela passe par la réunion des directeurs une fois par mois, et des différents clubs organisés par la FNAU : économistes, urbanistes... C'est la vie et la raison d'être du réseau. J'avais souhaité formaliser davantage cela en publiant des documents où chaque agence présentait ce qu'elle faisait de mieux. Ce qui fut fait pour le 'Sommet des villes' à Istanbul en 1996. On avait eu l'idée, avec Gérard Blanc et Umberto Battist, de commercialiser ces savoir-faire par une SARL : FNAU Service.

Assez vite, après mon départ André Rossinot a considéré que le mélange public-privé était malsain, et l'a fermée. Les agences font cependant toujours de la coopération décentralisée : elles commercialisent à l'étranger, en profitant des programmes européens par exemple (URBACT, ASIAURBS, ...). Celle de Lyon travaille à Hô-Chi-Minh-Ville, Jaipur, Salvador. Si j'ai bien compris la politique actuelle de la FNAU, la capitalisation au sein du réseau consiste maintenant à aider de nouveaux territoires à créer de nouvelles agences. Il est vrai que les élus, parfois méfiants face à cette perspective de création nouvelle, reconnaissent aujourd'hui la gravité

des problèmes des villes. Plus personne ne peut prétendre gérer les problèmes des villes au jour le jour. D'ailleurs, la loi est plus contraignante : PLH, PDU, SCOT, PADD. Par exemple, à Toulouse on avait réfléchi avec le conseil régional à la mutualisation des savoir-faire toulousains en faveur des villes moyennes voisines : Castres, Albi, Auch, Montauban. Non pas par la création d'une antenne, ce qu'elles n'accepteraient pas, mais par la mobilisation de compétences précises, comme le PLH, en fonction des besoins. En Rhône-Alpes, les trois agences existantes de Lyon, Saint-Etienne et Grenoble pourraient mobiliser leur savoir, pour les autres agglomérations du réseau des villes.

Cette capitalisation se fait aussi par les itinéraires personnels des cadres et directeurs ?

En ce qui me concerne, j'ai toujours eu envie d'investir de nouveaux territoires, depuis que je suis " tombé " dans l'urbanisme. Francis Cuillier, Gilles Choquer, Francis Ampe ou Nathan Starkman ont bougé, Martine Boyé, de Grenoble à Lyon.

Mais tous n'ont pas eu ce type de trajectoire, et on dit parfois que les personnels des agences ne bougent pas assez. La FNAU n'a pas été capable d'organiser la mobilité des bons spécialistes, qui se sont souvent fossilisés. C'est une grande perte, car après 25 ans de compétence sur un même territoire, vous n'êtes plus compétent de la même façon. Les présidents de la FNAU ont toujours craint que ce réseau ne se transforme en fédération patronale d'employeurs. Ils craignaient, tout en reconnaissant les difficultés de la mobilité, que les personnels d'agence obtiennent un statut du type de la fonction publique. Or c'est peut être ce qui aurait permis de valoriser les acquis des postes antérieurs. Les endroits les moins fossilisés, sont ceux du Nord et de l'Est car il y a l'appel du Sud.

Quel types de décisions vous semble représentatives du travail des agences ?

A Toulouse, nous nous sommes "opposés" à l'utilisation du tracé du canal, pour faire passer l'autoroute A 61, Bordeaux-Narbonne. Il a fallu se battre et appuyer la ville contre cette solution de facilité imaginée par la DDE, et on a gagné. Plus tard on était partisan du tramway, pour des raisons de coûts et d'urbanisme, sans parvenir à convaincre le Maire. C'est le Val qui été choisi, à la limite contre l'avis de l'agence. Maintenant c'est plutôt dans les intercommunalités que les décisions se prennent.

A Metz ? Un sentiment de très grande réussite dans l'urbanisme opérationnel, le réaménagement d'espaces, la qualité urbaine mais un goût amer par rapport à l'intercommunalité. Quand je suis arrivé, Jean-Marie Rausch m'a signalé que selon lui, le problème important, c'était l'intercommunalité. Il m'a laissé deux mois pour faire le tour de tous les élus et lui rendre mon rapport. A sa question " s'il fallait faire une seule chose pour débloquer la situation que me conseillerez-vous ? ", je lui réponds que c'était finalement simple : il fallait que la ville-centre, commence par s'ouvrir aux communes périphériques. Ce fut un refus catégorique et rien ne s'est débloqué. C'est plutôt un échec personnel. L'Arsenal est un équipement culturel très réussi mais, il ne faut pas s'étonner que les communes périphériques aient refusé de payer, puisqu'on leur a demandé après coup...

Ce qui m'intéressait dans le métier de directeur, c'était de débarquer, de découvrir. Cette naïveté autorise des choses que les gens du cru ne se permettent pas. L'intérêt de ce travail est de conseiller des hommes de pouvoir. Plusieurs fois, je n'étais pas d'accord avec Rausch. C'était mon rôle, et dans le fond, il le comprenait. La non mobilité de certains directeurs pose le problème de leur 'notabilisation'. Votre échantillon d'entretiens est celui des directeurs mobiles !

On parle donc des agences en général, mais elles sont d'une hétérogénéité extraordinaire.

MAYET Pierre (ancien directeur de l'aménagement foncier et de l'urbanisme et ancien directeur du personnel au ministère de l'équipement, ancien vice-président du conseil général des ponts et chaussées.)

Pierre Mayet,

quel est votre parcours personnel et les circonstances de votre rencontre avec l'urbanisme ?

Je suis né à l'urbanisme dans les années 1963-64, d'origine ingénieur TPE, j'ai pu faire l'école des Ponts et Chaussées pour devenir ingénieur des Ponts. Pendant cette période, le PCM, (l'association des ingénieurs des Ponts et chaussées et des Mines) a été conquis par les jeunes IPC en plaçant Georges Pebereau à la présidence. L'ambition avouée était de participer à la modernisation de la France (donc son urbanisation) et mobilisant de nouvelles pratiques des ingénieurs de terrain. Les jeunes anciens encadraient les jeunes élèves-ingénieurs et Georges Pebereau a été mon "parrain" en m'initiant au grand projet de l'échangeur de Bagnolet, première opération de restructuration urbaine autour de l'échangeur du périphérique parisien. Cette première opération permettait aux X-Ponts de sortir de l'univers fermé des aménagements routiers, pour s'ouvrir sur le tissu urbain et ainsi réaliser des opérations complexes, intégrant des équipements et des activités économiques. Georges Pebereau était une figure emblématique qui mobilisa l'ensemble de la corporation avec d'autres comme André Laure, Claude Abraham, Pierre Delaporte ...

Le projet était la volonté de réunir, sous le même toit, tous ceux qui avaient la charge de la construction de logements, des infrastructures et des transports C'est ainsi que dans ces années 1964-1965 est née l'idée du ministère de l'Equipement, qui s'est concrétisée en 1966 avec un ministre de grand rayonnement, Edgar Pisani qui nous apporte l'aval du monde politique.

Mon premier poste territorial fut, dans une des régions les plus arriérées à l'époque, l'Auvergne et le Puy de Dôme. Il fallait alors inventer une structure opérationnelle sur le terrain propre à fédérer et intégrer les compétences prospectives de l'aménagement (construction, urbanisme et infrastructures). Ce fut le GEP : Groupe d'Etudes et de Programmation. Cette structure se généralisera sur la base des propositions que j'avais faites avec quelques-uns de mes (jeunes) collègues ingénieurs, comme Galinou à Rennes, Guellec à Quimper et Robequain à Montpellier, en 1967.

Dans l'improvisation la plus grande, nous recrutons des contractuels issus de l'université ou ayant une culture ou une pratique de l'urbanisme pour constituer des équipes pluridisciplinaires. Pendant ce temps-là les agences d'urbanisme s'implantent dans les grandes agglomérations. C'est à ce moment que Paris m'appelle pour participer à l'élaboration du VI^e plan qui devait intégrer dans la planification nationale, une nouvelle politique d'urbanisme pour les villes.

Au STCAU (Service Technique Central de l'Aménagement et de l'Urbanisme, foyer d'impulsion de la nouvelle politique et de durée éphémère, car explosant en vol en mai 68) ainsi qu'au SAEI, Rousselot et Henri Donzet, s'employaient à transformer l'organisation des services centraux du ministère C'est ainsi que me suis retrouvé mis à disposition du Commissariat Général du Plan pour concevoir la future planification urbaine.

A quel moment ?

Je suis arrivé au Commissariat au Plan en 1969. J'étais rapporteur général de la Commission des Villes. Une équipe se forme autour de moi et de Michel Rousselot (il venait d'être nommé chef du service régional et urbain du Plan) : Henri Donzet (grand agitateur d'idées), Raymond Fichelet, Gérard Salmona. C'est dans ce cadre que je rencontre Jean-Pierre Duport (chargé

des questions communales et de la décentralisation et qui sera plus tard directeur de l'architecture et de l'urbanisme, délégué à l'aménagement du territoire puis préfet de la région Île-de-France), Yves Cousquer, Jean Frébault (futur directeur de l'agence d'urbanisme de Toulouse puis de Lyon), Michel Cotten (chargé des questions de finances locales et qui se retrouvera plus tard dans l'équipe de Gaston Defferre, pour préparer la première loi de décentralisation en 1982) et quelques autres. Le rapport de la commission des villes sera bouclé en 1970.

Voilà mon parcours initial qui a structuré toute ma vie professionnelle.

À peine terminé le rapport du Plan, Rudeau, directeur de la DAFU, Jean Chapon, directeur du cabinet du ministre de l'Équipement et Albin Chalandon, me propulsent au cabinet. Pendant deux ans j'ai eu toute la liberté de mettre en musique les préconisations du rapport.

Je remercie Albin Chalandon pour la confiance qu'il me faisait. Quand il est parti, en 1972, au renversement de Chaban-Delmas par Pompidou, Olivier Guichard, le nouveau ministre, m'invite dans son cabinet pour poursuivre ma mission jusqu'en 1974.

Au départ de Rudeau pour la direction générale de l'aménagement de la ville de Paris, à ma totale surprise, je me trouve propulsé comme directeur de la DAFU, au lieu de partir tranquillement vers une DDE.

Dans ce nouveau poste, dont je mesure la responsabilité, je ne me sens heureusement pas seul mais plutôt le garant d'une aventure collective. Mes collaborateurs et amis de la première heure du Plan sont toujours là et beaucoup d'autres nous rejoignent, dont certains collaborateurs des agences d'urbanisme.

Les initiatives et créations se succèdent à un rythme soutenu : le développement des agences, la production des schémas d'urbanisme, la politique des villes moyennes, la politique foncière, etc. Par l'intermédiaire de Pierre Richard nous avons un lien direct avec l'Élysée, après l'élection du président Giscard d'Estaing en 1974.

Les concepts de « cadre de vie » et d'« environnement » furent lancés à cette époque. C'est aussi celle de la sortie, en 1976, du rapport « vivre ensemble », dit rapport Guichard, qui reste encore aujourd'hui, un rapport audacieux et prémonitoire sur la décentralisation, que deux réformes en 30 ans n'ont pas encore épuisé. Ce rapport, sous la houlette de Jean Gramont, mon successeur au Plan et mon adjoint à la DAFU, avec l'aide de Cotten, fut principalement cornaqué par Pierre Richard. La suite de sa carrière sera fidèle à ses idées, qui, pour l'essentiel, seront reprises dans ce rapport et malheureusement ignorées aujourd'hui.

Est alors créé le ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, sur la base des concepts que nous avons forgés et proposés.

C'est ainsi que Michel d'Ornano, fut nommé ministre de ce nouveau département ministériel qui assurait la fusion de l'environnement, l'architecture, l'urbanisme, le logement, l'aménagement tout en conservant la responsabilité de la grande administration territoriale de l'équipement. Afin de réorganiser et de mobiliser ce vaste ensemble, on me demande de prendre la direction du personnel de ce nouveau ministère. C'est alors qu'on inventa le concept "d'architecte-urbaniste de l'État", qui se mettra en place, beaucoup trop tard, du fait d'une longue opposition de la « corporation » des architectes

Quel bilan pouvez-vous dresser de ces quarante années des agences d'urbanisme ?

Comme on peut le constater, le rapport de la commission des villes, explicite la place des agences dans le développement urbain, porteur de la réflexion stratégique, de l'approche pluridisciplinaire et préparant une culture de la décentralisation. Elles étaient aussi les défricheurs et les défenseurs du concept d'agglomération.

La loi d'orientation foncière (LOF), d'Edgar Pisani et de Xavier Ortoli, avait prévu, pour les agences d'urbanisme, le statut d'établissement public. Mais ce statut impliquait des

procédures lourdes et compliquées qui ne correspondaient pas à leur nécessité de souplesse, d'innovation pour remplir leurs missions délicates. L'expérience de la première des agences, la SORETUR de Rouen, prouvait que ce statut devait être plus simple. C'est pourquoi le statut d'Association 1901 nous semblait plus adapté. C'est ce statut que j'ai toujours soutenu, en insistant sur la nécessité de promouvoir une grande mobilité des professionnels des agences.

Au-delà du problème des statuts, quels rapports entretenez-vous avec les agences ?

Le soutien des agences dans le cadre de mes responsabilités successives au ministère de l'Équipement n'était pas simple. Je devais en priorité mobiliser toutes les forces vives du ministère pour accélérer les mutations culturelles, mettre en place les nouveaux dispositifs réglementaires et renforcer notre présence sur le terrain, en particulier à travers les GEP. Les agences, dans leur statut associatif, devaient s'adapter à des conditions locales financières et politiques diverses ou subtiles tout en admettant des formes de tutelles locales, variables selon les personnalités des leaders locaux et les organisations territoriales. Le ministère devait trouver des formes de relations d'animation plutôt que de tutelle. Cela nous permettait, cependant une grande souplesse dans les arbitrages et les soutiens des agences. Notre souci était le maintien du financement de l'État, contre vents et marées, même si l'on préconisait un relais progressif des financements locaux, ce qui, bon an mal an, s'est réalisé.

Quel bilan peut-on tirer de l'activité des agences ?

Il est clair, que lorsqu'il n'y a pas d'agences d'urbanisme sur le terrain, les seuls moyens du ministère ne pouvaient être très efficaces car les problèmes des agglomérations persistent et se traduisent par des conflits locaux entre communes et des rapports délicats avec les services centraux et les DDE.

Sans les agences, on ne peut pas traiter les problèmes à la bonne échelle et à long terme. Leur présence active permet d'avancer, parfois très lentement, parfois de manière spectaculaire, voire innovante, en tous cas puissamment pédagogique.

Je considère que le succès, largement inattendu, de l'application de la loi « Chevènement » est, pour une grande part, le résultat de ce long apprentissage collectif entretenu par les agences sur le terrain qui a permis la création de nombreuses communautés d'agglomération. Il faut leur rendre hommage, en espérant qu'elles s'inscriront dans un futur qu'elles ont préparé patiemment.

Peut-on faire, aujourd'hui, un peu de prospective ?

La nouvelle organisation des communautés territoriales n'est pas gagnée. Le refus récent d'appliquer le suffrage universel aux nouvelles communautés ne permettra pas aux agences de valoriser, à court terme, ce travail d'approche globale des problèmes urbains dans le long terme.

La période qui commence va être délicate pour les agences car ces communautés vont créer des services d'urbanisme intégrés. Ceux-ci vont imposer leur légitimité technique et oublier, à cause des contraintes locales (la proximité est complexe à gérer en urbanisme), certains aspects de la stratégie à long terme, sans quoi l'action des services se limitera à la gestion au quotidien. Si les agences sont marginalisées, voire dévalorisées, c'est la communauté qui se refermera sur elle-même. Les responsables politiques doivent trouver un lieu d'ouverture avec d'autres partenaires locaux, administratifs, économiques et sociaux, avec un État rénové, une région plus indépendante et un département socialement actif. La souplesse du statut de l'agence a toujours permis cette ouverture. L'agence permet de dissocier la réflexion

collective de la décision individuelle, de confronter le long terme avec le court terme, de dépasser les nouvelles limites territoriales. La présence active d'une agence est une formidable hygiène du pouvoir, un lieu d'apprentissage des méthodes de traitement des problèmes urbains. C'est un lieu pour produire de la vision partagée entre acteurs. Quand nous avons entrepris de redéfinir une nouvelle politique urbaine, le petit groupe de travail parisien, réfléchissant dans le sillage de la planification française naissante, s'était auto-baptisé « *polgloburb* » : politique globale urbaine. Ce surnom aurait pu être attribué aux agences d'urbanisme. Pour nous, planification urbaine et développement durable couvrent les mêmes champs et les mêmes objectifs. C'est seulement une question de vocabulaire. L'avenir des agences, c'est d'être à côté des pouvoirs territoriaux urbains en cours d'organisation, dans un rapport de dépendance évident mais pas de soumission ni d'enfermement, avec la souplesse de l'ajustement coopératif dans l'environnement des grandes collectivités.

Le monde change vite. Les agences doivent s'adapter à cet environnement territorial en perpétuel changement, tout en restant fidèles à leurs fondamentaux qui firent leurs succès et leur pérennité.

Dans ces nouvelles perspectives, le statut actuel d'association 1901 est un gage de souplesse et d'adaptation.

Que peut devenir la FNAU, dans ce contexte ?

La FNAU est, bien entendu, appelée à maintenir son rôle national de vulgarisateur et d'apprentissage de la chose urbaine. Puis-je faire un vœux pour qu'elle s'exprime plus fortement et d'une manière moins timide et moins modeste.

Mais son autorité repose autant sur celle des élus représentatifs que sur le travail professionnel des agences. Je trouve aussi que les professionnels, qui encadrent les équipes des agences, s'expriment trop modestement et trop discrètement. À l'intérieur de la FNAU, on pourrait considérer que les professionnels doivent disposer d'un espace d'expression distancié, comme dans la nouvelle réalité institutionnelle qui se constitue aujourd'hui autour des communautés. J'ai rêvé longtemps à des systèmes d'échanges et de coopérations entre la recherche et les équipes professionnelles. Le Plan Urbain, avec Michel Conan puis André Bruston, n'a cessé de construire des passerelles, des lieux d'échanges, des équipes mixtes entre chercheurs et urbanistes. Je sais que c'est très difficile, mais je suis aujourd'hui encore plus convaincu de cette nécessité. Il fut un temps où l'État assurait, à travers le ministère de l'Équipement et ses équipes, une fonction de « melting-pot » culturel. Ce rôle revient, aujourd'hui, légitimement aux collectivités territoriales, avec l'aide subsidiaire de l'État. Qui d'autre aujourd'hui que la FNAU peut porter ce challenge difficile ? Les universités françaises, je l'espère, devront un jour, jouer le rôle des universités nord-américaines dans la production, la diffusion et la vulgarisation des savoirs et des connaissances urbaines. Est-ce une utopie, un rêve ou une impossibilité ?

Quarante années d'histoire représentent un gisement inépuisable de connaissances et d'expériences. Je souhaite que ce premier exercice de mémoire soit une introduction à l'histoire de l'urbanisme en France.

Mais c'est aussi une invitation pressante, pour engager de nouvelles générations d'historiens, pour sauver un patrimoine colossal de l'oubli et pour faire en sorte qu'ils constituent une vraie culture urbaine qui soit une source permanente de réflexion pour les futurs responsables territoriaux de l'avenir de nos villes.

Le développement durable ne peut se passer de la mémoire du terrain.

MACCLURE Bert (ancien directeur de l'agence d'urbanisme et de développement de la région Nîmoise.)

Bert McCLure,

qu'est-ce qui vous mène à l'agence d'urbanisme de Nîmes ?

J'étais à un moment de ma vie, après quelques années chez Buchanan en Angleterre, d'autres au CETE Méditerranée, puis à Paris avec les grands bureaux d'études, d'autres encore comme consultant libéral ou expert international, bref, j'étais à un moment de ma vie où des amis se sont étonnés que je ne postule point au poste de directeur de l'agence de Nîmes. Il faut dire que je suis un enfant du sud, ayant commencé ma carrière à Toulon et à Aix-en-Provence et travaillé en libéral de manière quasi continue pendant 15 ans... Je dirigeais une petite agence qui tournait plutôt bien, principalement axée sur les questions stratégiques et la résolution des problèmes liant transport et environnement. Face à l'opportunité, je me suis dit « pourquoi pas », ce d'autant que j'avais longtemps travaillé avec les Agences de Brest, Lille et Lyon, et connu un peu celle de Nîmes et Joseph Juvin, le directeur de l'agence qui venait de décéder. C'est en rédigeant une lettre de motivation que je me suis rendu compte que je tenais à ce poste. Ma candidature a été retenue et je suis entré en fonction le 1^{er} janvier 1996. Je tenais à m'impliquer pleinement dans le travail de l'Agence et, après quelques mois d'allers-retours entre Nîmes et Paris, je me suis installé sur place.

Comment était l'agence à votre arrivée, et quelles ont été vos premières décisions ?

Une équipe modeste comprenant un économiste-urbaniste directeur par interim, un architecte-urbaniste peu expérimenté, deux architectes stagiaires, une urbaniste spécialiste dans la politique du logement, un dessinateur et deux secrétaires. Je précise que la majorité municipale venait de changer et que pour les nouveaux élus, l'agence d'urbanisme était la « chose » de l'ancien maire, Jean Bousquet, qu'ils ne cessaient de la discréditer ouvertement. Cela s'explique en partie, car il est vrai que c'est Bousquet qui a constitué cette agence avec des maires amis de villages voisins. Il faut aussi préciser que Bousquet passait régulièrement à l'agence, plusieurs fois par semaine. C'était un maire particulièrement interventionniste. N'oubliez pas que son entreprise c'est « Cacharel » et je disais, pour rire, qu'il a voulu mieux vêtir sa ville, lui changer les boutons de manchettes, lui nouer une cravate, lui procurer d'autres escarpins... Il voulait qu'elle soit belle, selon ses critères à lui. D'où la qualité des réalisations, cela ne peut pas être contesté. Il suivait de près le travail des artisans, il voulait du « fait main », du spécialement conçu pour Nîmes. Son agence l'accompagnait – il faisait réaliser un prototype de mobilier urbain, le plaçait lui-même dans la rue et invitait l'équipe de l'agence de le tester !

Je suis arrivé quasiment en même temps que la nouvelle équipe municipale. Le président de l'agence n'était plus le Maire, mais un adjoint à l'urbanisme et au logement dans son premier mandat, ce qui ne favorisait pas notre positionnement par rapport à notre principal financier, la ville-mère. Puis, la première action de la nouvelle équipe municipale (communiste et socialiste) a été d'apurer les comptes et de réduire le train de vie d'une ville surendettée - une fixation comptable à courte vue -, certes nécessaire, mais pas au point d'ignorer le destin de toute une agglomération, de ne pas faire rêver sa population.

Et les relations avec les partenaires économiques et politiques de l'agence ?

Le président de la Chambre de Commerce appréciait l'Agence et nous nous rencontrions souvent. Nos discussions étaient très libres et j'ai signalé, par rapport au projet du Pont de Gard, que ce projet risque de ne pas marcher car c'est une baignade populaire, locale, familiale, gratuite et « vous la transformez en un haut-lieu touristique, payant... ». Les touristes ne viennent pas et les familles ne viennent plus... Le secrétaire général de la préfecture s'intéressait aussi à notre travail - sur la cité de Valdegour et le triangle de la Gare notamment - et nous pouvions, par conséquent, bien travailler ensemble.

A mon époque, les cinq communes de l'agence – dont Nîmes - étaient tiraillées entre les intérêts strictement locaux (donner le feu vert à un lotissement pavillonnaire pour ne pas fermer une classe, par exemple) et les réalisations régionales, dont elles commençaient à prendre la mesure, me semble-t-il. Tout semblait se décider au jour le jour, en décalage avec la réflexion stratégique que menait l'Agence. Chose peu surprenante, à posteriori, quand on sait que la région Languedoc-Roussillon n'a jamais connu de schéma directeur et que, à l'exception de l'approche très individualiste de Montpellier - la planification urbaine à moyen et long terme n'a jamais été un instrument utilisé pour coordonner les actions entre collectivités !

A la suite de plusieurs études stratégiques une de mes dernières actions fut de tracer un graphique de l'agglomération, aux couleurs différentes sur fond blanc, qui indiquait les actions en cours auxquelles il n'était pas possible d'échapper. C'était la traduction d'une stratégie de développement sur laquelle il fallait réfléchir rapidement. Sans préparation suffisante l'intérêt de ce que nous avons présenté n'a pas été saisi, même si notre proposition de tramway était adoptée par les deux camps aux élections suivantes. Il en fut de même lorsque je me suis opposé à la proposition d'un quatrième branchement autoroutier. Il y en avait déjà trois. Alors pourquoi pas un quatrième, disaient certains ! J'ai indiqué les bouleversements apportés par ce changement fondamental dans la structure de l'agglomération, en termes de nuisances, de dévalorisation des terrains, de trafics, dans l'indifférence totale. De même, pour la commercialisation des terrains le long du « boulevard urbain », datant de l'époque Bousquet, sur lequel on dénombrait alors 45 000 véhicules/jour, roulant à plus de 90 km/h et parfois plus ! Or, comment imaginer que des entreprises viennent s'installer au bord d'une voie rapide nuisible, malgré son beau nom de « boulevard », alors qu'il existe de nombreux terrains au calme...

En bref, beaucoup d'élus ne comprenaient pas encore l'intérêt de ce « machin » de Bousquet et, évidemment, deux ans se révélait un temps trop court pour transformer notre image d'agence de conception urbaine en celle d'agence d'urbanisme. Aujourd'hui, les trois lois récentes aidant, les temps ont vraiment changé et l'agence compte de nouveaux membres avec une communauté d'agglomération, deux communautés de communes, 15 communes et un syndicat de SCOT de 75 membres.

Pourquoi êtes-vous parti ?

Les raisons sont multiples et de nature bien différente. Sans prise directe avec un Maire (et à la Ville de Nîmes à l'époque, il y en avait deux !) l'Agence était sérieusement compromise dans son rôle naturel d'aide à la décision politique ou de pédagogue auprès de la population. L'Agence devenait alors le bureau d'études techniques d'une équipe municipale sans ambition affichée à long terme, présidée par un élu souvent absent, plus intéressé par la politique du logement que par celle de l'urbanisme. L'équipe de l'Agence, habituée à travailler en direct avec le maire précédent sentait, à tort, leur emploi menacé, ce qui à fini par dégrader nos rapports avec les services techniques de la ville de Nîmes. Avec le recul tout cela me semble assez banal, regrettable.

Je suis parti en 1998 pour rejoindre EDF et l'équipe 'Transports et Véhicules Electriques' où j'ai travaillé sur « la ville de demain ». Mais mon expérience nîmoise - conjuguée avec celles d'autres agences d'urbanisme - a renforcé ma conviction qu'il est indispensable, pour les élus, d'avoir une vision stratégique des territoires qui permette de voir plus loin que l'actualité. Je ne vois pas d'autre structure partenariale que celle d'une agence, qui peut adopter la « bonne distance » pour concevoir cette vision, sans oublier la conjugaison des compétences qu'elle permet et la capacité d'associer à une telle réflexion, l'ensemble des partenaires locaux. À Nîmes, j'expliquais aux élus non-membres, que nos principaux atouts étaient notre base d'informations ouverte à tous et notre grande salle de réunion en terrain neutre. Aujourd'hui le rôle pédagogique des agences se renforce et me paraît au moins d'égale importance que la fonction technique. L'agence d'urbanisme doit aider les élus, les milieux associatifs et les acteurs économiques à forger une culture urbaine partagée puis à organiser une stratégie de réalisations à l'avantage de tous.

NOUVEAU Philippe (ancien directeur puis ancien président de l'agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre - Dunkerque.)

Philippe Nouveau,

comment vous êtes-vous retrouvé directeur de l'AGUR (agence d'urbanisme de la région dunkerquoise) ?

J'étais encore dominicain quand je suis entré à l'Ecole Polytechnique, mais plus lorsque je suis parti étudier l'économie à Berkeley. De retour en France, je suis embauché par un bureau d'études où je m'occupe d'urbanisme, discipline que je découvre et qui me passionne. Cela correspond totalement à mes attentes. En 1968, le ministère de l'Équipement met en place à Dunkerque – qui connaît un énorme investissement sidérurgique - une petite équipe de chercheurs-praticiens, animée par Jean-Serge Torrès, pour assurer le suivi des nombreuses opérations urbaines et industrielles en cours. Un an plus tard, un appel d'offres est publié afin de recruter un bureau d'études devant épauler la jeune équipe locale. C'est mon bureau qui est retenu, avec une condition, il fallait qu'un membre reste sur place. J'accepte et je collabore avec la petite équipe à la rédaction du Livre Blanc, qui sortira en 1970. Puis, nous sommes passés à l'élaboration du schéma directeur, que nous avons rendu en 1972, mais qui n'est signé qu'en 1974, le 18 juin ! Pourquoi ? Parce que c'était alors le Far West, comme j'entendais dire sur place ! Plus simplement nous étions en pleine euphorie de la croissance économique, avec le projet d'un avant-port et l'extension des usines déjà implantées (Usinor, Creusot Loire et Chantiers de France) et la nécessité d'édifier un programme de nouveaux logements sociaux. De tels enjeux suscitent obligatoirement des tensions et les préconisations des uns et des autres sont divergentes. Ainsi, la DATAR penche pour une ville nouvelle, comme Fos-sur-mer. Le préfet de région, basé à Lille, souhaite une répartition territoriale de la croissance annoncée, comme Usinor qui plaide pour un éparpillement le long du littoral. Quant aux élus, ils refusent la ville nouvelle budgétivore. L'éparpillement contrarie les maires ruraux qui craignent que les « nouveaux » villageois s'intègrent mal aux communautés existantes, et souhaitent saisir cette occasion pour conforter l'agglomération. Ils veulent faire du « renouvellement urbain » avant l'heure ! Les discussions sont fermes et nécessitent du temps pour convaincre, d'où l'écart entre la remise du schéma et son adoption. Mais c'est en 1972, que la Communauté urbaine et la DDE décident de créer une agence, afin d'avoir sur place une équipe permanente, à la fois comme mémoire des opérations en cours et capacité à les réorienter, à les accompagner. On me demande d'accepter le poste de directeur et je réponds favorablement. Les quatre missions de l'agence sont les suivantes : préparer les documents d'urbanisme et de planification (le SDAU et les POS), constituer et tenir à jour un "système statistique urbain", effectuer les études préalables et les études d'impact et d'insertion, enfin assurer l'information et la formation sur les problèmes urbains.

Les différents partenaires locaux jouent-ils le jeu, c'est-à-dire font-ils de l'agence un lieu de débats ?

Dès l'élaboration du Livre Blanc une sorte de « Comité de pilotage » - je ne me souviens plus de son nom - est institué et réuni tous les partenaires locaux : le préfet de région, le représentant de la DDE, les élus (ruraux et urbains), la Chambre de commerce, la Chambre d'agriculture, le Port autonome, etc. Dix ans plus tard, après les lois sur la décentralisation j'ai l'impression de rencontrer les mêmes personnes, comme si le tour de table n'avait pas changé, pour dire que nous avons voulu associer le maximum de partenaires. Au fur et à mesure des années et des transformations institutionnelles régionales nous avons invité l'université, les associations et les syndicats. Ces deux derniers ont été sollicités dès le départ mais les liens

ont été difficiles à établir. Assez vite, néanmoins l'agence a fonctionné comme lieu de discussions.

Combien de temps restez-vous en poste ?

Je suis directeur de 1972 à 1977, puis je deviens conseiller à la Communauté urbaine. Je crois que cinq ans est une bonne durée, après on se lasse un peu. Ce sont les mêmes réunions avec les mêmes gens, il faut changer et faire autre chose, d'autant que si les premiers temps sont stimulants – c'est la période de découverte – les seconds le sont moins – c'est la réalisation, quant au troisième qui doit assurer la continuité, ils peuvent devenir routinier. Par ailleurs c'est aussi une période où je décide de m'engager davantage politiquement, j'adhère au Parti socialiste et comme je pense qu'il ne faut pas mélanger les genres, je préfère alors quitter mon poste de directeur de l'AGUR. Je serais un élu de 1989 à 2001, où là je fais le même constat, il faut savoir s'arrêter à temps et laisser la place... J'ai été, pendant douze ans adjoint chargé du commerce, je dois avouer que pendant les dernières années, j'avais moins la pêche pour lancer de nouvelles initiatives, rencontrer les commerçants, mettre sur pieds une quinzaine commerciale, etc. En 1984, je suis chargé de mission auprès du pôle économique, à Lille, afin de réfléchir à la reconversion, car la croissance est terminée et les difficultés économiques et sociales se multiplient. En 1991 je participe au cabinet de Michel Delebarre avec qui je suis élu, dès 1989. Et de 1993 à ma récente retraite, j'enseigne l'urbanisme à l'école d'architecture de Lille. Mais ces différentes fonctions, vous l'avez deviné, ne m'éloignent pas de l'agence, dont je reste un fidèle allié, parfois un conseiller et un temps, le président.

Revenons à vos débuts. Quels sont les principaux axes de votre politique urbaine, je dis « votre », au sens collectif... ?

J'entends bien ! Il s'agit avant tout d'accompagner le mieux possible la croissance. Faire en sorte que les nouveaux arrivants soient bien logés, que les nouvelles industries soient bien ravitaillées, reliées entre elles et à la ville, que la vie urbaine se déroule sans trop d'accrocs et que l'environnement – au sens large – soit de qualité. En ces années soixante-dix, il y a trois points importants : concentrer nos efforts sur l'agglomération et éviter l'éparpillement urbain dans les zones rurales, protéger l'environnement, en particulier limiter la trop rapide dégradation des dunes par les installations portuaires, en plantant des arbres, par exemple et réaliser des infrastructures correctes pour les transports, tant routiers que ferroviaires. Le bilan est facile à établir : la croissance n'ayant pas duré, l'agglomération a été moins renforcée que prévue et les villages alentour ont connu une croissance pavillonnaire. L'écologie, qui n'était pas encore un problème de société, l'est devenu dans un contexte local qui l'avait déjà pris en compte. Enfin, comme nous avons imaginé des infrastructures correspondant à une plus forte croissance, celles-ci sont satisfaisantes... Par ailleurs, question transport, nous avons bénéficié des retombées du tunnel sous la Manche, de l'autoroute du littoral et du TGV, ce qui n'était pas prévu. Finalement, les actions visant à renforcer l'agglomération urbaine ont été déclenchées bien après, au cours des années 1990, quand Michel Delebarre est devenu maire de Dunkerque – son prédécesseur était un homme charmant, mais peu dynamique-. Notre principale erreur -le mot est un peu fort- a été de surestimer la croissance et sa durée.

Quelle est votre opinion concernant la place de l'agence d'urbanisme dans la vie sociale et culturelle locale ?

Je dois constater qu'il existe une forte déperdition d'idées, entre le moment où l'agence les imagine et le moment où les services techniques s'en emparent. C'est parfois décourageant.

C'est une des raisons pour lesquelles j'ai quitté la fonction de directeur et rejoint d'autres institutions car je me disais que j'allais faciliter les liens entre l'agence et le milieu institutionnel local et accélérer les processus. Je n'ai pas vraiment réussi. Il faut dire que les cultures ne sont pas les mêmes, ainsi l'agence recrutait des universitaires et produisait des idées en permanence, alors que les services territoriaux sont restés longtemps éloignés de la recherche. Tout cela a changé, me semble-t-il, mais ne supprime pas pour autant le problème des passerelles entre les divers intervenants. L'agence doit se repositionner et, par conséquent se redéfinir. Cela est général et je crois que la FNAU perçoit bien cela.

Quelles sont vos relations avec la FNAU ?

Elles sont très bonnes, d'autant que le premier délégué de la FNAU vient de Dunkerque. Pour une agence régionale, la FNAU est à la fois, une sorte de club de réflexions avec ses rencontres annuelles, et un lobby. Ce second visage est encore bien discret mais avec les nouvelles lois, il devrait se préciser quelque peu. Il est vrai, qu'on circule encore peu d'une agence à une autre, qu'on ne se visite pas assez les uns, les autres, qu'enfin le renouvellement des équipes est assez lent.

Quels sont les projets stratégiques pour l'agence ?

Il se passe des choses intéressantes avec nos voisins belges. Nous avons de nombreux accords techniques avec la Flandre, concernant le tourisme, le transport, les activités portuaires. Nous allons également créer une « association d'agences » avec Calais, Boulogne, Saint-Omer et Dunkerque, ce qui représente cinq cent mille habitants, ce qui n'est pas négligeable... On sent bien qu'il faut sortir des limites strictement administratives et s'ouvrir à l'Europe, mais aussi aux autres régions françaises.

PAVY Paul (ancien directeur de l'agence d'urbanisme de la région du Havre et de l'Estuaire de la Seine.)

Paul Pavy,

en quelles circonstances êtes-vous devenu directeur d'agence ?

Après des études d'ingénieur, je décide de m'inscrire à l'Institut d'Urbanisme de Paris, pour me changer du béton précontraint, dont je m'occupe toute la journée. A l'issue des deux ans à l'IUP, je cherche un travail du côté de l'urbain qui émerge, en France, très lentement et petitement. Je rentre à l'IAURP – devenu en 1975, l'actuelle IAURIF -, qui est alors un petit organisme, et va élaborer le premier Schéma d'aménagement de la Région Parisienne. Celui-ci va déclencher le réveil d'un certain nombre de milieux provinciaux d'une part et d'autre part, secouer un peu la DATAR, qui s'inquiète de voir une région se doter d'un tel outil, changeant ainsi l' ancestrale répartition entre « Paris et le désert français »... C'est également la période d'élaboration de la loi d'orientation foncière (LOF, 1967), la mise en place des OREAM et les balbutiements des Villes nouvelles. Les agences apparaissent comme des éléments de structuration, plutôt dirigées vers la province pour lancer les grandes politiques urbaines, notamment celle des « métropoles d'équilibre », définie là aussi par la DATAR. Le ministère et Pierre Mayet, qui a animé la Commission « Villes » du Ve Plan, cherche à développer les agences d'urbanisme. La première est créée à Rouen en 1963, avec Bernard Archer, comme directeur, puis, deux ans plus tard, Bernard Ecrement. En 1968, les milieux qui s'intéressent à l'urbanisme se retrouvent dans le STCAU et l'ANAU, qui fermera ses volets durant les événements. Je suis passé entre temps à Cergy et je rencontre régulièrement Bernard Ecrement. Un jour, il m'annonce que le directeur de l'agence d'urbanisme de la ville du Havre, Didier Lenoir, est en difficulté avec la mairie (il est également président de la jeune Chambre économique, ce qui est bien étranger à la culture de la municipalité communiste) et qu'il faut certainement le remplacer. Je suggère un copain, cela ne marche pas. La SCET me propose, je suis accepté, ce qui me convient car les énarques arrivent dans les Villes nouvelles.... En 1971, je deviens donc le directeur de cette agence, je déménage avec la petite famille et m'installe en Seine-Maritime pour trois-quatre ans.

Quel est l'état de l'agence à votre arrivée ? Et quelles sont vos premières actions ?

J'ai trouvé une situation compliquée. Le projet de SDAU est très marqué par les perspectives que la Société d'économie mixte locale, dépendant de la Caisse des dépôts et consignations, a sur le développement urbain, dont de nouveaux grands ensembles, plus grands et encore plus éloignés du centre que les précédents. Ce schéma directeur n'a pas l'aval des autorités locales et surtout de la municipalité, car elles sont divisées. Le représentant de l'Etat joue la carte de la modernité et porte un message fort, celui du Port autonome du Havre, qui a le sentiment que son propre développement ambitieux (la Porte océane, la concurrence avec Anvers et Rotterdam, la création d'un World Trade Center, etc.) est gêné par l'absence d'une véritable politique urbaine. La ville du Havre est isolée par un sous-préfet, chargé avant tout de changer la majorité municipale et rien d'autre ne semble le motiver. Quant à l'équipe, elle est modeste - une petite dizaine de personnes - et la sous-traitance plutôt active. La plupart des membres quitteront l'agence dans les mois qui suivent mon arrivée, ce qui, d'un certain côté, m'arrangeait. J'ai pu ainsi reconstituer et renforcer une nouvelle équipe, avec un ingénieur, deux architectes, un urbaniste, deux géographes (à temps partiel, si ma mémoire est bonne), un sociologue, deux économistes, trois secrétaires et deux dessinateurs, sans compter les études commandées à des vacataires ou à des bureaux d'études privés.

Ma première démarche est de rencontrer le premier adjoint chargé de l'urbanisme à la ville du Havre, M. Colliard, et de lui exposer ma position. Je lui explique que rien ne peut se faire localement sans la ville et que l'agence est dans une situation économique délicate, qui l'oblige à trouver des contrats sans grand intérêt pour survivre, aussi ne viendrais-je au Havre que si la ville accepte de mettre la main au portefeuille. J'obtiens, dans les mois suivants, le soutien de la municipalité, ce qui entraîne le changement juridique de l'Agence, qui de Société civile – la SERH, société d'études urbaines de la région du Havre, avait été créée en 1965 par la SCET, le CERAU et le BERU - opte pour la solution associative type loi de 1901. Mais surtout j'insiste pour que tous les partenaires économiques soient représentés (le Port autonome bien sûr, qui envisageait d'implanter, en plus des raffineries et des terminaux portuaires, une sidérurgie lourde et la Chambre de Commerce et d'Industrie, etc.), mais aussi les élus ruraux. Le territoire de responsabilité de l'agence est un vaste triangle avec comme angles, Etretat, Tancarville et Le Havre. Il couvre donc une cinquantaine de communes, même si le schéma directeur n'en concerne que vingt-cinq. Bref, deux villes – Montivilliers et Saint-Romain-de-Colbosc – sont en plein essor, en particulier parce qu'elles possèdent de nombreux terrains disponibles. Il faut donc les ménager et les associer. Petite anecdote, le maire de Saint-Romain est minotier et lorsque je lui propose de prendre des parts dans l'agence, il me demande quel dividende il peut espérer obtenir chaque année. Ma culture politique en a pris un coup, mais, il accepte de participer à la Commission locale d'aménagement et d'urbanisme et ensuite à l'Agence d'urbanisme. Le maire de Montivilliers de l'époque, très sympathique, est prêt à collaborer avec Le Havre et adhère à l'agence, afin de participer aux décisions pour ne pas les subir.

Quelles sont vos relations avec les divers partenaires institutionnels ?

Le Directeur régional de la CDC, installé à Rouen, se préoccupe avant tout du financement des collectivités locales. Il me fascinait car il gagnait, je crois, 15 000 francs par mois ! La SCET, voit bien l'importance des agences d'urbanisme, et devrait se satisfaire de la diversification de son influence, mais n'apprécie pas l'effacement progressif de la SEM locale. Les services préfectoraux sont représentés sur place par un sous-préfet, ancien des services secrets, chargé de la lutte anti-OAS pendant la guerre d'Algérie, dont l'obsession est, je l'ai déjà signalé, de renverser les communistes. Je préfère m'adresser directement à la préfecture de Région qui comprend bien à quel point ce qui concerne Le Havre concerne aussi Rouen. Les relations avec le représentant local du ministère de l'Équipement ne sont pas bonnes, l'ingénieur d'arrondissement est furieux des études engagées par l'agence qui lui fait de l'ombre et réduit de fait ses responsabilités. Les rapports avec la Chambre de Commerce sont excellents, c'est un partenaire de qualité et son président, traditionnellement, a été ou sera le président du Port autonome, ce qui facilite d'autant les relations avec celui-ci. Le discours de l'agence est le même pour chacun, son rôle ne consiste pas à favoriser tel ou tel partenaire, mais vise à assurer une cohérence territoriale aux différents projets et ambitions, d'ici l'année 2000 – c'était notre horizon ! La Commission locale d'aménagement et d'urbanisme (CLAU) se met vite en place avec une myriade de sous-commissions, ainsi tous les élus importants ont des présidences. Point important, il est décidé que chaque président réunit sa commission dans sa commune. Je dois avouer ma satisfaction lorsque le sous-préfet est venu à la première réunion de la Commission, à la mairie du Havre, alors que jamais il n'y mettait les pieds ! L'agence mène à bien ses missions : un schéma directeur clair aux objectifs forts, une vision à moyen et long terme du développement urbain régional. Il faut avouer qu'à cette époque toutes les courbes statistiques sont en croissance : le niveau de vie, l'emploi, la mobilité, l'espérance de vie, les taux d'équipements des ménages, etc. C'est ce qui explique l'optimisme relatif du schéma d'aménagement. L'agence renforce son équipe, déménage dans

de nouveaux locaux, ses partenariats se multiplient, elle existe et devient, me semble-t-il, un acteur de poids. Tout va bien.

Circulant récemment aux alentours du Havre, j'ai constaté une incroyable multiplication des maisons individuelles, aucun site n'est épargné, là on se rend compte de l'éparpillement de la ville-centre et de l'accroissement des pavillons – à l'architecture plus que médiocre – dans tous les villages, était-ce prévu ?

Non, pas du tout ! Au contraire, nous étions très restrictif sur le développement périurbain, comme on disait à l'époque, en particulier les lotissements pavillonnaires, mais nous abandonnions également une grande opération de la CDC, 30 à 50 000 habitants sur un grand plateau difficile d'accès et pollué, au profit d'une urbanisation le long de la rivière la Lézarde, un renforcement de la densité autour du vaste parc de Rouelles, une dynamisation du tertiaire au centre ville grâce à une subtile politique de réserves foncières -j'avais négocié les terrains de Gaz de France, rétrocédés par la suite à l'université, près de la gare -. Le SDAU introduisait également le principe d'un second franchissement de La Seine, en plus du pont de Tancarville, malgré quelques réticences des habitants d'Honfleur. Mais le maire a été plus facile à convaincre, du reste.

Mission accomplie: un sans faute ?

Pas tout à fait. Au bout de quatre années j'avais fait le tour de la question et une proposition bien tentante venait de Grenoble, ville-phare en matière d'expérimentations sociales et urbaines. Mais d'une certaine manière, vous avez raison : sur le plan politique, le déblocage de la société havraise me paraissait acquis, les gens se parlent et se rencontrent. Les deux « grandes » villes, Rouen et Le Havre, ne s'ignorent plus et communiquent entre elles. Quant au Havre, grâce au Club des villes portuaires qui ne sont pas des préfectures, que j'avais monté avec la complicité de Philippe Nouveau, directeur de l'agence d'urbanisme de Dunkerque, elle découvre d'autres ports qui connaissent également ses difficultés. La ville du Havre n'est plus enfermée dans son estuaire. J'organise même un voyage à Marseille ! Néanmoins, je suis parti conscient qu'on se plantait, qu'on était sur des schémas qui ne collaient plus aux évolutions de la société, évolutions qui échappaient en grande partie aux courbes dont nous nous servions pour mesurer la faisabilité de nos décisions. Finalement, je suis devenu « municipaliste », considérant qu'il fallait miser sur les collectivités locales et inverser le rapport entre elles et l'Etat de 1/3, 2/3. Quelques années plus tard, le décentralisation va amorcer cette inversion, pas encore réalisée.

ROSSINOT André (ancien Ministre, Maire de Nancy, Président de la communauté urbaine du Grand Nancy, Président de la FNAU.)

Monsieur Le Président,

quel est votre parcours personnel et les conditions de votre rencontre avec l'urbanisme ?

Cela a commencé par le militantisme associatif dans la ZUP du Haut du Lièvre à Nancy, où j'ai habité, étant alors étudiant, en m'impliquant dans la Maison des Jeunes, à l'Amicale des locataires et au Centre Social. J'avais fédéré toutes les associations du quartier, et c'est à travers cette expérience que j'ai découvert la réalité d'un grand ensemble.

C'était dans les années 1963–1966. J'ai d'ailleurs fait le parcours complet, après avoir été un militant actif, je participais à la vie municipale. Je suis devenu ensuite administrateur de l'office d'HLM, puis président et enfin Maire de Nancy. J'ai même, tout récemment, honoré le président de l'Amicale des locataires, à titre posthume, en lui dédiant une rue du quartier. J'ai gardé, encore aujourd'hui, une même passion pour ce quartier.

Pendant ces longues années, j'ai donc connu toutes les procédures de réhabilitation, d'Habitat et Vie Sociale aux DSQ, en m'impliquant de plus en plus dans le mouvement HLM. J'ai organisé un congrès national de l'Union des HLM à Nancy avec Hubert Gérard, directeur de l'OPAC de Nancy. Celui-ci venait du siège parisien de l'Union et m'a permis d'avoir des contacts directs avec Robert Lion et l'ensemble du réseau. Cette partie de ma vie fut une sorte de formation continue sur le terrain, complémentaire de ma formation médicale et de ma pratique municipale. Conseiller municipal de Nancy depuis 1969, j'ai battu tous les records de longévité à la mairie de Nancy depuis deux siècles. Maire depuis 1983, cela fait donc 20 ans, j'ai constaté rapidement la dualité entre l'atelier d'urbanisme de la ville de Nancy et l'agence d'urbanisme qui travaillait sur l'ensemble de l'agglomération.

Mais les rapports de forces politiques étaient, me semble-t-il, moins tendus que dans d'autres agglomérations.

Il n'y a jamais eu de débat politique partisan ou violent. En revanche, il y a eu une opposition forte et durable, que j'ai mis du temps à réduire, entre la ville centre et les communes suburbaines. La ville centre s'était relativement affaiblie avec un petit territoire de 1500 hectares. Le développement urbain s'est étendu à l'extérieur de la ville de Nancy. Elle est passée de 125.000 à 96.000 habitants dans les années 1980, avec 6 000 logements vacants au centre ville. Il a fallu alors, constater un affaiblissement progressif, tant sur les plans économique et démographique que politique de la ville centre. J'ai alors partagé le pouvoir politique, entre la ville centre et les villes périphériques. En 20 ans de mandat, les communes périphériques ont présidé les institutions communautaires pendant 12 ans. Cet apprentissage de l'intercommunalité a permis en 1995 de façon volontaire, à transformer le district, créé dès 1959 en communauté urbaine. Cela serait impossible aujourd'hui avec la loi Chevènement, qui prévoit un minimum de 500 000 habitants pour les communautés urbaines. C'est donc progressivement, en négociant les charges de centralité, les transferts de compétences, les responsabilités politiques, que nous avons construit une communauté très intégrée.

Quelles sont donc les conditions de création de l'agence d'urbanisme ?

L'agence n'est pas une initiative exclusive de l'agglomération. À l'époque, c'est le ministère de l'Équipement qui en prend l'initiative, par l'intermédiaire de la DDE et qui s'appuie sur

son GEP, nouvellement créé. Le statut d'association 1901 s'impose car il permet toutes les combinaisons et évolutions.

Je n'ai pas personnellement participé à la création de l'agence. Ce fut le fait du district, sous la responsabilité des communes périphériques, qui était en contact avec le Ministère de l'Équipement et le GEP. A cette époque, existait parallèlement à l'Agence d'Urbanisme, un atelier d'urbanisme de la ville de Nancy qui était totalement mobilisé sur les problèmes du centre de Nancy : réhabilitation du cœur de ville, requalification des quartiers, problèmes économiques. Pendant ce temps, l'Office HLM menait ses propres réhabilitations. L'Agence, de son côté, commençait à préparer la planification du développement de l'ensemble de l'agglomération avec, en particulier, des travaux sur le schéma de secteur, les grandes zones d'activité et le projet de développement stratégique à long terme. Quelques années après, est créée une agence de développement économique. A cette époque, je préside également une autre structure expérimentale : le Laboratoire Logement de Nancy, dont les travaux sur l'ensemble du territoire national font aujourd'hui référence. Si toutes ces initiatives furent pour moi des occasions uniques pour parfaire ma culture urbaine, j'avais cependant conscience qu'il fallait rapidement coordonner le tout. C'est avec le président en exercice du district, Monsieur Choné qui présidait aussi l'agence d'urbanisme, que nous avons décidé de regrouper dans celle-ci, le Laboratoire du Logement, l'Atelier d'Urbanisme de la ville de Nancy et l'Agence de Développement Economique. Par fusion-absorption, les quatre équipes spécialisées composent naturellement la nouvelle structure dont le titre évolue en 1992 d'Agence d'Urbanisme d'Agglomération en Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Nancéienne. L'Agence trouvera sa dernière appellation en 2001 et prendra son titre actuel d'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire Urbaine Nancéienne.

Quels sont les grandes idées, les grands moments qui ont construit, selon vous, l'urbanisme en France depuis 50 ans ? A propos des communautés d'agglomération et de la décentralisation, avez-vous lu le célèbre rapport d'Olivier Guichard « Vivre ensemble », publié en 1976 ?

Oui, je l'ai relu. C'est époustouflant. Il a fallu attendre 30 ans pour faire moins bien.

Est ce que d'autres rapports ou ouvrages vous ont aidé ou inspiré ?

J'ai vécu cela à travers leurs difficultés d'application. Par exemple, dans le cadre de la réhabilitation du Haut du Lièvre, nous avons été les premiers à obtenir des affectations de logements sociaux pour renforcer la mixité sociale et ouvrir le marché du bureau. J'ai suivi ce dossier en étant parlementaire et député Maire. Il était, à l'époque, inimaginable d'arriver à ce que le Ministère des Finances accepte que des logements, dont l'amortissement n'était pas terminé, soient transformés en mètres carrés économiques, au bénéfice de la collectivité. Il est vrai que les calculs d'amortissements en vigueur ne correspondaient à rien.

Que peut dire le président de la FNAU en exercice sur le bilan de ces 40 années d'histoire des agences d'urbanisme ?

Il y a un constat préalable important : c'est la corrélation historique entre l'émergence de l'urbanisme et le processus de décentralisation. En réalité c'est le croisement de deux cultures : celle de l'État, extrêmement prégnante et jacobine, et la montée en puissance de la décentralisation. Et c'est cette dernière qui a donné du sens à l'implication des élus territoriaux dans la dimension urbanistique.

Pensez-vous que les agences d'urbanisme qui portèrent pendant 40 ans, le concept d'agglomération, comme base de l'approche pertinente du développement urbain en France, peuvent avoir une responsabilité dans l'émergence d'une pensée décentralisatrice et dans la sensibilisation des élus locaux aux problèmes urbains ?

Oui, mais au début des années 1980, les agences ne couvraient pas tout le terrain ?

Cependant, dans les années 70, grâce au Ministère de l'Équipement, il n'y a jamais eu autant de colloques, de rencontres entre les urbanistes, les chercheurs et les élus. Nombre de ces participants devinrent des élus locaux et des responsables de l'urbanisme, tant dans les futures agences, que dans les services des collectivités territoriales, dans les bureaux d'études privés, locaux ou publics, des professeurs dans les nouveaux instituts de formation des urbanistes.. Comment expliquer cet effacement de la question urbaine globale, dans les débats intellectuels et médiatiques ? Que s'est-il passé dans les années 1980–1990 ?

Quand je suis arrivé au Haut du Lièvre, il y avait une vraie mixité sociale jusqu'à l'arrivée des rapatriés d'Algérie. Ensuite, il y a eu le développement de l'accession à la propriété, les flux migratoires vers les villes pour soutenir le développement économique et enfin la crise économique à partir de 1973 et le chômage endémique. Ces grands chantiers urbains ont été marqués par l'urgence sociale aux dépens d'une gestion urbaine globale et équilibrée.

Que pensez-vous de la politique actuelle de démolition-reconstruction ?

On supprime les conséquences du problème pas ses causes. Et puis, pour démolir, il faut reloger. Tant qu'il n'y aura pas de gestion décentralisée de la politique locale de l'Habitat, il est impossible de mener une politique adaptée au contexte local qui permette d'organiser les péréquations indispensables entre tous les acteurs. Supprimer une des deux barres du Haut du Lièvre c'est faire disparaître 900 logements. On ne vide pas un quartier du jour au lendemain. N'oublions pas qu'au-delà de tous les problèmes sociaux, culturels et économiques, beaucoup de ces habitants sont, malgré tout, attachés à leur quartier.

Comment le président de la FNAU, imagine-t-il l'avenir des agences d'urbanisme ?

Le concept d'agence d'urbanisme était au départ conçu pour porter des projets urbains, fondés sur une forte composante technique. Aujourd'hui, les élus recherchent une aide plus globale, pour élaborer et suivre à la fois des procédures et préparer des projets de territoires. Certaines agences comme Lyon et Nancy, s'impliquent dans la construction d'une vision prospective à 20 ans. Les missions des agences se sont élargies et diversifiées : elles gèrent des documents réglementaires (POS, PLU, PDU), conçoivent des schémas de développement des équipements commerciaux, des friches universitaires, industrielles ou militaires, participent à l'élaboration de SCOT. C'est pourquoi, en tant que président, j'ai invité les agences à conduire rapidement une réflexion sur ces évolutions inéluctables.

Il est donc nécessaire de s'ouvrir à une culture plurielle sur l'ensemble de l'aire de l'agglomération : ne pas ignorer l'économie, les transferts d'emplois, les délocalisations et être capable de prendre à bras le corps la restructuration de zones industrielles, parfois vieilles de plus de 40 ans, et construire de nouveaux partenariats adaptés à chaque problème.

Aujourd'hui, le défi est de rassembler et d'organiser les compétences. Il faut disposer de plusieurs équipes dans une agence. Mais il est urgent de rebâtir un partenariat politique avec les autorités locales et redéfinir le rôle, la place et l'espace dévolus aux agences. Il s'agit bien

d'un rapport nouveau au territoire inscrit dans la nouvelle étape de la décentralisation. Les directeurs des agences doivent faire un effort de réflexion sur les liens entre les territoires urbains et péri-urbains, au cœur de l'émergence irréversible de l'intercommunalité sur leurs propres aires de réflexion. Il y a une concurrence institutionnelle nouvelle entre les légitimités politiques montantes et l'autorité intellectuelle des agences. Il faut clarifier les espaces de compétences sur l'ensemble du territoire.

Une nouvelle géographie territoriale se dessine, sous nos yeux. De nouvelles agglomérations sont créées ou redécoupées. Leurs compétences s'élargissent et la région devient le pilote des politiques d'aménagement et d'urbanisme. On est bien, aujourd'hui, dans un environnement mutant.

Dernier point, et non des moindres : les agences ont été créées avec l'appui financier et institutionnel de l'État. Le portage financier des agences par l'État risque de disparaître à terme. Qui prendra le relais en dehors de la région et des communautés ?

Laissez-vous entendre que la nouvelle bataille des agences n'est pas gagnée ?

Il est important que ceux qui furent les pères fondateurs de ce mouvement des agences (la FNAU, la DGUHC et la DATAR) expliquent bien aux responsables politiques territoriaux, l'éthique, les partages de responsabilités, l'intérêt collectif et la déontologie propre à ces équipes d'urbanistes.

Il faut être attentif à ce que les nouvelles agences reposent sur des bases saines et durables parce qu'elles ne seront pas de simples duplicata des agences existantes. Les nouvelles agences ne peuvent se développer qu'en accompagnant l'émergence des nouvelles communautés. Ce contexte est remarquable par rapport à l'histoire des agences du seul fait que l'agglomération est aujourd'hui, préalable à la création d'une agence et non plus une simple préfiguration d'une future communauté portée par celle-ci.

Il n'est pas impensable qu'un jour prochain, un débat digne de la querelle des anciens et des modernes, opposera les anciennes et les nouvelles agences. Mais je parie que cet affrontement sera stimulant et salutaire pour tous.

La dimension européenne est un nouveau défi à relever. Elle concerne déjà, les grandes infrastructures de transports et de déplacements, la coopération transfrontalière, les coopérations intercommunautaires, à l'échelle de la nouvelle Europe naissante. Les agences ont déjà développé de nombreux réseaux. Sauront-elles les redéployer à l'échelle européenne. Par ailleurs, les agences ont organisé des partenariats, impulsé des stratégies, comblé des lacunes, désenclavé des espaces. Elles devront se repositionner sur une organisation territoriale en mutation permanente et se remettre en cause en termes de compétences.

La constitution de grandes régions en France est une probabilité raisonnable que la FNAU doit préparer. Les agences doivent aussi se préoccuper de la montée en puissance de la fonction territoriale, de la demande de formation des cadres territoriaux et des élus locaux. Cela exige une grande ouverture culturelle, de nouvelles compétences professionnelles. La pérennité des agences repose sur leurs capacités à renouveler leur utilité au regard des besoins et des projets des collectivités territoriales engagées dans le défi de la mise en place de la seconde phase de la décentralisation.

Un problème récurrent dans les débats internes à la FNAU : le statut des agences. Quelle est votre position ?

Plus que jamais, il faut de l'efficacité, de la souplesse, de la rapidité de réaction dans un univers urbain qui bouge rapidement. L'association de loi 1901 est la formule adéquate,

surtout aujourd'hui pour épouser, au plus près, les transformations territoriales et demain, la diversité des politiques locales et régionales.

Vous proposez la mise en place d'une fonction de mutualisation des savoirs et des connaissances. Pourquoi impliquer les agences et comment ?

L'État, initiateur du mouvement des agences et gardien du patrimoine culturel national, doit initier et développer cette nouvelle fonction des agences. Les agences sont des gisements considérables d'informations et d'expériences. Comment éviter la disparition de la mémoire de nos villes et le gâchis financier qui s'en suivrait à travers la redondance des recherches et des travaux. Mais il faut que ce gisement soit accessible en permanence, intellectuellement et physiquement. Les agences font de gros efforts en ce sens en ouvrant leurs locaux, leurs archives et leurs documentations, en collaborant avec les institutions universitaires locales et régionales et en constituant des sites internet.

STARKMAN Nathan (ancien directeur de l'Agence Parisienne d'Urbanisme, directeur de l'agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole.)

Nathan Starkman,

comment s'est opéré le rapprochement puis l'adhésion de l'APUR à la FNAU ?

Il faut revenir au moment de la création de la FNAU. Je n'étais pas encore à l'APUR, j'en parle donc à partir de ce qui m'a été dit. L'Atelier, représenté par Jean Louis Subileau, participait activement aux débats préparatoires à la création de la FNAU et accueillait même les réunions dans ses bureaux. Le directeur de l'APUR de l'époque, Pierre-Yves Ligen, restait sceptique face à l'idée d'une association d'élus locaux et pensait qu'elle devait plutôt réunir les directeurs d'agences. Le cas particulier de l'APUR, présidé par le Préfet de Paris, y était peut-être pour quelque chose. En tout cas, l'Atelier ne rejoignit pas l'association. Ensuite, je crois que la spécificité de Paris – grande ville internationale, ville centre plus importante par sa population ou ses emplois que toutes les agglomérations françaises – et le fait que la capitale recherchait plutôt les échanges avec d'autres capitales expliquent probablement qu'appartenir à la FNAU n'ait pas semblé prioritaire aux élus.

L'APUR a officiellement adhéré à la FNAU en 1998. Mais auparavant, il y a toujours eu des relations et une ouverture de l'un à l'autre : l'APUR suivait plus ou moins régulièrement les réunions de la FNAU, auxquelles il était invité. Dans mes activités successives à l'APUR, comme responsable d'équipe, directeur adjoint, puis directeur, j'y ai toujours eu libre accès. De cette façon, le personnel de l'APUR bénéficiait en partie des échanges et des discussions du milieu des agences.

Mon prédécesseur, Nicolas Politis, et moi avons défendu l'idée que l'APUR devait rejoindre la FNAU. À la fin des années 90, la situation était plus favorable ; le Maire de Paris souhaitait renforcer les rapports avec les réseaux de villes françaises et je crois que la FNAU insistait aussi auprès de lui pour que la dernière agence non- membre adhère au réseau. Je crois que la décision effective d'adhésion a été finalement prise à la suite d'une rencontre entre André Rossinot et Jean Tibéri.

Cette adhésion tardive, tient- elle aussi à la trajectoire particulière de l'APUR ?

Il est vrai que le travail effectué par l'APUR différait de celui des autres agences. Cela renvoie encore à l'histoire de l'APUR (une histoire qu'il faudrait écrire !). L'Atelier a été créé, en 1967, à partir d'une question spécifique, celle de la rénovation urbaine radicale qui commençait à être très contestée et de l'idée qu'il fallait changer le mode de renouvellement de la ville. Mission lui a été donnée par le Préfet de Paris, Maurice Doublet, d'élaborer un schéma directeur qui redessine l'avenir de la capitale. Très vite l'APUR a contesté les formes urbaines des années 60 et s'est opposé à l'administration parisienne.

Les documents issus du travail de l'APUR (POS et schéma directeur de Paris) ont abouti au milieu des années 70 et ont été approuvés en 1977. Ils définissaient une nouvelle attitude, marquée par le souci de respecter la silhouette et le paysage de la ville, tout en appelant au développement d'une architecture contemporaine.

L'image urbaine de Paris est un enjeu passionnant et médiatique. On a beaucoup parlé des résultats des travaux de l'Atelier ce qui a fait sa réputation. Je ne pense pas qu'il y ait l'équivalent en France de la tradition et du travail sur les règlements de construction que l'on a à Paris. Mais certaines agences de province ont produit des travaux remarquables sur ces questions, comme celle de Lyon.

L'élection du maire de Paris en 1977 a fait évoluer l'APUR et amené une autre spécificité. Au plan administratif, les choses ont été plutôt simples pour l'Agence : Le Maire a remplacé le

Préfet à la présidence du Conseil d'administration. De nombreux élus et des hauts fonctionnaires qui avaient rejoint la Ville sont demeurés parmi les interlocuteurs principaux de l'Atelier. Pierre-Yves Ligen a été nommé directeur de l'aménagement urbain de la Ville en 1978 et a fait de l'APUR son outil pour appliquer aux grandes opérations publiques d'aménagement les évolutions apportées aux règlements. L'APUR a pris un rôle essentiel dans la préparation des ZAC ; il a préparé les PAZ (plans d'aménagement de zones), puis a accompagné la mise en œuvre de ces plans. La coordination urbaine et architecturale, les cahiers des charges d'îlots, les consultations urbaines... autant de méthodes que l'APUR a défrichées et parfois inventées, même s'il n'était pas seul sur ces sujets : il y avait aussi d'autres inventeurs ailleurs, en particulier à l'étranger (en Allemagne par exemple). Je crois que ces travaux ont influencé d'autres villes et aussi le travail d'autres agences d'urbanisme.

Tout ce parcours a été atypique dans le milieu des agences par l'importance du travail sur l'aménagement et l'implication jusqu'aux phases pré-opérationnelles. Cela a peut-être joué dans l'adhésion tardive à la FNAU, mais moins que les raisons plus politiques ; en fait Paris regardait plutôt ailleurs.

Il me semble qu'il y a toujours eu de grandes différences entre les agences des métropoles françaises ; leur importance et leur positionnement varient beaucoup avec l'histoire et le contexte locaux, mais ça ne les a pas empêchées de coopérer dans la FNAU.

Même si l'objectif d'ensemble des agences est identique -le développement harmonieux des villes- je vois bien aujourd'hui, avec mon expérience lilloise, à quel point les démarches peuvent être différentes, même sur des questions voisines. A Paris, l'histoire et l'extraordinaire densité bâtie donnent une importance particulière aux formes urbaines ; mais on pouvait faire peu d'études de programmation. La rareté du foncier, la pression du marché et les moyens dont dispose la ville pour lancer les opérations étaient tels qu'il était acquis d'avance que les programmes trouveraient preneur. A Lille, où je travaille aujourd'hui, et dans la plupart des villes, les choses sont tout- à- fait différentes, il faut bien s'assurer de la crédibilité d'une opération de logements en accession ou de bureaux, veiller en permanence à l'attractivité des projets.

La faiblesse de l'intercommunalité n'entraînait-elle pas d'autres spécificités de l'APUR ?

Effectivement, l'APUR était et reste la seule agence d'urbanisme dont le territoire de référence ne comprend qu'une commune.

Il n'y avait pas ou peu de débat sur l'intercommunalité au centre de la région Ile de France. Mais il faut dire que la commune de Paris est déjà, à elle seule, plus peuplée que les agglomérations de Lyon, Marseille ou Lille formées de plusieurs dizaines de communes.

L'APUR travaillait très essentiellement dans les limites de Paris et le partage territorial était très clair avec l'IAURIF. Les contacts professionnels et personnels entre les deux équipes existaient bien, mais les missions étaient assez différentes entre une équipe liée aux élus municipaux en charge directe de l'aménagement, et une équipe liée au Conseil régional, donc à un autre mode d'action sur le territoire. Il y avait aussi une forme de rivalité entre les deux agences et des débats sur le fond, en particulier sur l'intérêt des fortes densités que défendait l'APUR. Mais il y a eu aussi plusieurs coopérations actives.

L'APUR s'intéressait aux autres grandes capitales, mais développait aussi des échanges avec les agences des grandes villes françaises : Marseille et surtout Lyon.

En quelles occasions, l'APUR est-il sorti du territoire strictement parisien ?

L'APUR a toujours été présent dans les réflexions sur les documents de planification régionale, comme outil de la Ville de Paris. Il a aussi fait des études sur les terrains

appartenant à la Ville de Paris, hors du territoire municipal. Nous avons fait, par exemple, plusieurs études sur les terrains du Cornillon à Saint-Denis, en particulier pour le dossier de candidature olympique de Paris pour 1992.

J'ai particulièrement participé à deux réflexions importantes, parmi celles qui ont franchi les limites municipales. Tout d'abord sur "la couronne", dans et hors de Paris, à la fin des années 80. C'était largement une initiative des techniciens, que les élus ont suivie. L'idée était de réfléchir sur le territoire de contact entre Paris et les villes voisines ; les projets se multipliaient sur ce territoire, on se mettait à en percevoir tout le potentiel de développement. Les légitimités de l'APUR et de l'IAURIF, qui travaillaient ensemble, étaient complètement différentes. Il en est sorti un document d'analyse et de principes généraux, riche mais assez peu suivi d'effets. L'APUR a également produit un schéma d'orientations approuvé par le Conseil de Paris, concernant seulement la partie parisienne de ce territoire.

Par la suite, il y a eu les réflexions sur le schéma directeur régional, conduites par Michel Rousselot, Directeur régional de l'Équipement, qui a souhaité associer étroitement l'APUR à l'IAURIF et la DRE, dès la préparation du Livre blanc de 1990.

L'organisation du territoire à Lille change-t-elle les choses ?

Bien sûr! J'ai appris à travailler dans une métropole de 85 communes (pour la Communauté urbaine) ou 124 (pour l'arrondissement). Et le territoire métropolitain effectif est franco-belge. Si on veut prendre en compte les bassins de vie, il faut travailler aussi avec les territoires du bassin minier. La question des échelles d'appréhension des projets se pose donc de façon très différente

Cette complexité des territoires joue sur les démarches d'études. Pour l'illustrer par un exemple, on peut parler du démarrage des projets. À Paris, il est assez facile de cerner la situation et les questions posées ; avec la concentration du pouvoir de décision, la centralisation et la forte tradition de l'administration municipale et le travail de terrain, on arrive assez simplement à réunir les données et poser les questions. Dans la métropole lilloise, il faut rassembler et confronter les informations et les points de vue d'acteurs nombreux et qui gardent souvent des logiques propres. La qualité du diagnostic et la formulation des bonnes questions deviennent des premiers enjeux parfois difficiles, et très importants pour l'élaboration de projets.

WIEL Marc (ancien directeur de l'agence de développement et d'urbanisme du Pays de Brest.)

*Marc Wiel,
comment devient on urbaniste ?*

Où comment je suis rentré en urbanisme comme en religion ? Il faut l'enfance pour « apprendre par cœur » une ville. J'ai eu l'intuition assez tôt que tous les changements qui s'y manifestent, jusqu'aux plus minuscules ont un sens intelligible autant par l'émotion que par la raison. Une ville nous apprend la société par qui et pour qui elle est faite. J'ai toujours voulu chercher ce sens et cela a pu me donner l'envie d'avoir un métier dont l'objet était la transformation de la ville. Ensuite mon passage par le syndicalisme étudiant favorisa ce choix, ayant compris à quel point les idéologies contribuaient à l'évolution de la pensée urbanistique. C'était avant la fin des idéologies, mais nous ne le savions pas encore...

Votre aventure urbanistique commence à Rouen en 1965 !

La SORETUR était une société civile d'étude, associant divers bureaux d'études parisiens (derrière veillait la CDC), l'architecte en chef de Rouen et cinq maires de l'agglomération. Nous étions le laboratoire de la planification urbaine française dans la période d'incubation de la LOF de PISANI. Les deux préoccupations majeures étaient de réarticuler les responsabilités de l'Etat et des collectivités locales dans un projet rationnel, les grands ensembles, qui étaient et déjà récusés. Ils apparaissaient des « improvisations », qu'il fallait bien achever faute de projet alternatif.

J'appris à cette période le travail d'équipe, chose qui ne s'enseigne toujours nulle part. Nos pesantes démarches analytiques, dans des disciplines qui découvraient « l'urbain », résistaient mal quand elles se confrontaient aux brillantes synthèses des architectes-urbanistes qui jonglaient avec de grands axes ou des patatoïdes colorés. La grandiloquence du verbe arrivait encore à masquer la faiblesse du contenu.

Nous nous opposâmes fréquemment aux représentants des Ponts et Chaussées en matière d'organisation routière, ce qui devait susciter chez moi une durable allergie aux approches fonctionnalistes, qui autonomisaient les transports de l'urbanisme. J'utilisais ma formation d'ingénieur pour apporter la contradiction à l'intérieur de la discipline des spécialistes des déplacements, bénéficiant d'une reconnaissance dans ces deux champs. Ce fut d'ailleurs une constante de mon itinéraire professionnel.

Après deux années à Rouen, vous rejoignez l'un des partenaires de la SORETUR.

Quand j'arrive au BERU (au statut de coopérative ouvrière) en 1967, la demande d'études explosait et le milieu de l'urbanisme se constituait dans sa diversité. Je travaillais dans toute la France, découvrant les singularités (techniques, socio-économiques, institutionnelles) des agglomérations, ce qui devait former mon goût pour d'ultérieurs travaux comparatifs. Puis me fut proposé d'aller fonder à Nice, en 1968, l'antenne commune au BERU et au CERAU. Cette antenne appuyait l'ODEAM, organisme d'études dépendant de la DDE. Nous établîmes un schéma de littoral qui cherchait à endiguer les poussées immobilières de cette période. Puis en 1971, le directeur de l'OREAM de Marseille, me demanda une collaboration au moment du chantier de Fos. Elle se conclura par mon installation à Marseille en 1972 pour piloter l'équipe chargée du plan départemental des transports des Bouches-du-Rhône. Seul

privé, je coordonnais une équipe entièrement publique. J'eus le budget et le temps de réaliser de vrais investissements intellectuels sur la formation d'une aire métropolitaine.

En 1974, le BERU, me rappela à Paris. Je ressentis à cette période (1975) le besoin d'avoir une activité de recherche pour elle-même, et non seulement en prenant le prétexte des études pour essayer comme auparavant d'en faire à la marge.

C'est ainsi que vous intégrez l'équipe de Grenoble.

A la fermeture du BERU en 1977, j'avais épuisé les charmes de la pratique de bureaux d'études, dont la dynamique commerciale oblige souvent à l'hyperspécialisation. J'avais la nostalgie d'un ancrage territorial durable dans le camp des collectivités locales.

Directeur des études à l'Agence d'Urbanisme de Grenoble, je m'investis dans deux directions principales. La première, est la politique intercommunale du logement qui était en panne, dont je m'efforçais de trouver les bases, et qui fut l'occasion de débats de fond, relançant une politique intercommunale d'habitat que le changement politique ultérieur rendit inapplicable. La seconde, fut l'étude du tramway (que j'accompagnais sans la piloter). Je me félicite d'avoir fait associer l'opposition politique de l'époque à nos tâtonnantes réflexions, par principe et non par calcul, car le changement de 1983 était pour nous impensable.

1981, c'est l'arrivée à Brest, comme directeur

Brest m'attira par la conjonction d'une communauté urbaine et d'une taille d'équipe me permettant de rester producteur intellectuel. Je caractériserai ces 20 ans par quatre idées-force

1- Promouvoir l'agence comme animatrice du débat démocratique local. J'attendais la stabilité d'une institution communautaire rodée et je découvris un espace de luttes intestines féroces. L'agence surfa sur une vague qui devenait parfois déferlante, mais ne fut jamais aussi productive que durant cette période troublée (81-89) où nous eûmes un espace de manœuvre peut-être trop important. La communauté urbaine ne devint en fait complètement légitime pour tous, qu'après le départ de tous ceux qui l'avaient fondée, soit 21 ans après sa naissance. L'agence d'urbanisme se trouva naturellement au cœur des relations ambiguës entre communes et communauté urbaine. L'agence joua un grand rôle pour donner aux institutions l'aptitude à confronter leurs logiques pour pouvoir trouver les bons compromis. Elle devra le faire demain à une autre échelle géographique.

L'autorité de l'agence est à construire et à entretenir en tenant compte qu'elle ne trouve son rôle que par sa conviction et sa capacité à persuader puisqu'elle intervient en amont des décisions et jamais dans la mise en oeuvre (sinon clairement comme prestataire des services). Dans le cas contraire, on la marginalise. Une agence qui marche est donc nécessairement investie - mais toujours sous surveillance- d'un rôle d'animation du débat technique/politique qu'elle doit tenir avec professionnalisme et hors de toute médiatisation pour pouvoir traverser, sans règlement de comptes, les changements de majorité ou de leader. Beaucoup d'élus ne savent toujours pas qu'il n'y a de démocratie que formelle. Toute une idéologie de l'efficacité en politique voudrait en effet l'ignorer.

2- Réhabiliter la démarche spatiale et lui faire sa juste place.

Quand j'arrivais à l'agence de Brest, deux architectes monopolisaient l'essentiel de la commande publique. Cela rassurait sans doute les décideurs, pour qui l'uniformité toute militaire de la ville allait de soi. Nous multipliâmes, en peu d'années, les initiatives en matière d'aménagement des espaces publics (un plan d'embellissement), d'opération de réhabilitation ou d'extension urbaine, d'opération banlieues 89, de ravalement du centre-ville, de réinsertion de l'université dans la ville, d'aménagement de parcs urbains ou du Technopôle, de

contribution des artistes aux espaces publics, de recomposition du front de mer, etc... qui crédibilisa que Brest changeait d'image, mais donna, je crois aussi, le tournis à une partie de la population... La défaite de plusieurs équipes municipales en 1989, ou plutôt l'effondrement de certains scores, nous fut attribuée et sans que cette explication fut exclusive, elle ne me paraît pas totalement sans fondement. Aussi, après 1989, le rythme de la commande dans ce domaine fléchit et la règle devint d'éviter les effets d'annonce... Nous contribuâmes à consolider une responsabilité des agences dans ce qui permettait aux concepteurs de bien concevoir en préparant, de longue main, la possibilité de leur intervention. Nous savons qu'ils nous en tiennent tous gré.

3- Le réseau des agences : être laboratoire avec les autres villes.

Grenoble m'avait donné le goût « d'entreprendre » et pas seulement de réfléchir, mais toujours dans un jeu collectif pour échapper à la tentation démiurgique ou à la stricte et exclusive connivence avec le prince. La FNAU devait me fournir le cadre permanent à un débat d'idées dont l'émulation n'était pas exempte. Je participais activement aux préparations des rencontres annuelles de la FNAU, qui permettaient des confrontations théorico-pratiques. J'isole deux moments forts (peut-être plus illustratifs que d'autres) dans cette coopération entre agglomérations.

Le premier, en 1988, concerne le tramway. Nous avions du mal à convaincre la DTT de nous mettre sur la liste des villes subventionnables. Nous choisîmes pour stratégie d'entraîner le maximum de villes à s'y inscrire. Pour cela, il fallait en convaincre plusieurs qu'elles étaient concernées par le tramway si on le rendait moins cher. Je faisais le tour d'une dizaine de villes. Cela donna une exposition à Brest qui présenta aux élus (quelque peu effarés) de ces villes, le tramway qu'ils pourraient construire. Dix ans après, la plupart de ces villes ont des projets en cours ou à l'étude. GEC ALSTHOM a construit le matériel que nous lui demandions (Citadis) qu'il nous refusait à cette époque et sur lequel ils se penchèrent après leurs déconvenues dans certaines villes. On peut perdre un jour en un lieu mais quand même semer ailleurs.

Un autre exemple de coopération, concerne les schémas d'équipements commerciaux dans dix-huit villes dont, en 1997, j'assurais l'animation au sein de la FNAU. A Brest, notre démarche d'encadrement du développement commercial débuta en 1987. La charte de Brest fut signée en 1993. Ses options furent intégrées dans le nouveau POS et elle reste, je crois, la seule agglomération dans ce cas. D'autres chartes commencées plus tard furent signées plus tôt (Nantes, Dunkerque, Orléans, etc.) Nous avons pu constater à Montbéliard, lors des rencontres de la FNAU de 1997, qu'une partie de la grande distribution était prête à négocier sur le fond. Il faut bien faire la ville avec les acteurs qui la font, sans se réfugier dans des plans sur la comète ou devenir aphasiques. Je suis convaincu que le local est la vraie source des initiatives qui, naturellement, appelle des arbitrages ou un encadrement à d'autres niveaux. Dans le domaine du commerce l'Etat n'a toujours pas su transformer l'essai à son niveau.

4 - Articuler recherche et action et leur permettre de s'alimenter réciproquement.

J'ai essayé, dans cette dernière décennie (lien transport-urbanisme, politique de pays urbain etc...), de montrer qu'il n'est pas possible de renouveler ou approfondir une réflexion sur la ville sans combiner recherche, innovation locale et animation locale des débats politico-techniques. J'ai cherché à expliquer comment par exemple la vitesse des déplacements approfondissait, tous les jours, dans la ville libérale, un processus de fragmentation spatiale et sociale, que nous ne savons pas encore réguler. L'innovation ne peut venir que du croisement de la recherche (pour conceptualiser) et de la connaissance du terrain (pour savoir mettre en oeuvre). Elle favorise un retour du « politique » là où il est attendu.

A l'heure de la décentralisation et de la loi SRU, pensez vous que cet outil, l'agence, est et sera toujours efficace et indispensable ?

Oui, compte tenu de la recomposition inachevée des territoires. Mais les agences survivront en restant utiles, que si elles reconnaissent qu'elles sont la contrepartie d'une « anomalie ». Le pouvoir urbain est encore trop faible, pas à la bonne échelle géographique, avec une tradition détestable d'opposition démagogique à l'Etat plutôt que de coopération (continuité de la chose publique), et il n'est pas sorti d'une conception machiavélique du pouvoir. Tout pour plaire et bien sur cela résulte de la voie spécifiquement française et multiséculaire de résolution des conflits par la consolidation d'un arbitre (l'Etat) toujours plus puissant (jacobinisme contre subsidiarité). La décentralisation n'est pas affaire que de loi. L'utilité des agences ne sera pas obligatoirement éternelle. Si elles se considèrent comme propriétaires d'un territoire bien défini, sorte d'administration de la réflexion prospective d'une institution, elles prennent le risque que le pouvoir exécutif local, les poussent sur le côté, juste ce qu'il faut pour les rendre inoffensives. Elles doivent donc avoir la mission d'alimenter le partenariat entre plusieurs institutions, et compenser (sans entretenir) le morcellement des pouvoirs que la conception rocambolesque de l'intercommunalité a inventé en France. Cette construction présuppose la viabilité du découpage des compétences en champ techniques autonomes. Ceci est pure aberration. Dans combien de communautés par exemple, le conseil des maires, sans prérogatives légitimes, est de fait le véritable espace de régulation du pouvoir local ?. Une vision très juridique des choses domine le processus de décentralisation. D'où le surcroît, pour une part artificielle, de besoin de gouvernance (donc d'agence) par rapport au besoin de gouvernement (savoir arbitrer, décider, faire payer etc...). Les agences ne sont qu'un des palliatifs à cette situation. On attend d'elle de favoriser l'éclosion de changements de nature multiple. Cela suppose de donner priorité à une créativité orientée vers la *réflexivité* collective. Mais dans l'univers local, l'action l'emporte toujours sur la réflexion, comme la mauvaise monnaie chasse la bonne. D'où l'importance des garde-fous, en particulier ceux émanant de l'Etat. Ce dernier voit de plus en plus les agences comme la chose des collectivités locales et ce n'est pas faux. Il l'a cherché, en laissant croire qu'il est possible d'être partenaire sans être à 50/ 50 en matière de financement.

De même, une des clefs de l'indépendance des agences, est la recherche, le partenariat avec l'Université, l'ouverture vers un grand nombre d'institutions ou d'organismes ayant une vocation proche de la sienne dans les secteurs où elle n'aura jamais de « spécialistes ». Sa spécialité devient alors celle de la mise en débat du futur, or je suis convaincu que cette position n'est jamais acquise naturellement car c'est bien son absence qui est naturelle. C'est pourquoi la formule agence aura toujours quelque chose de volontariste, contre tous ceux qui la soutiennent et en bénéficient, et réclamera toujours de l'habileté pour rendre acceptable de n'être à personne pour être mieux à tous.

La question du territoire des agences est donc stratégique. Les agences sont les poissons pilotes des futurs changements institutionnels. Depuis longtemps la loi ne fait plus que ratifier des quasi consensus, sinon elle ne trouve pas de majorité. Être urbaniste aujourd'hui est un nouveau métier, qui permet de porter à maturation, l'aptitude au changement sans renoncer à la transparence.

Chapitre 3

Tableau chronologique et synoptique 1955-2003

(Colette GALMICHE, chargée d'études documentaires,
Centre de documentation de l'urbanisme)

LE CONTEXTE HISTORIQUE	LES IDEES ET LES GRANDES OPERATIONS	TEXTES, REGLEMENTS ET ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION	LES AGENCES ET LA PROFESSION
<p style="text-align: center;">1955</p> <p><u>Juin</u> <u>Conférence de Messine pose le principe du Marché commun européen</u></p>	<p>Marly « Les grandes terres » de Marcel LODS</p> <p>Pont de Tancarville</p> <p>Unité d'habitation Nantes-Rézé de LE CORBUSIER</p> <p>Robert AUZELLE « Les enquêtes préparatoires à l'établissement des projets d'aménagement » La Vie Urbaine-Urbanisme-Habitation, n° janvier-mars</p>	<p>23 Février Roger DUCHET devient Ministre de la Reconstruction et du Logement.</p> <p>2 Avril Céation d'un poste de Commissaire à la Compagnie Nationale d'Aménagement du Bas-Rhône-Languedoc.</p> <p>18 Avril Loi permettant la concession par l'Etat de la réalisation et de l'exploitation des autoroutes à péage à des collectivités publiques</p> <p>20 Mai Création d'un poste de Commissaire à la Construction et à l'Urbanisme pour la région parisienne.</p> <p>30 Juin Décrets relatifs à l'établissement de Programmes d'action régionale, sous l'égide du Commissariat Général au Plan, et instituant un Comité de décentralisation, Création du FDES (Fonds de développement économique et social)</p> <p>25 Août Décret portant création du RNU- Règlement national d'urbanisme</p> <p>22 Octobre Décret portant création du RNC- Règlement National de Construction</p>	<p>28 Octobre Création de la SCET, filiale de la Caisse des Dépôts</p>

<p style="text-align: center;">1956</p> <p><u>Indépendance du Maroc et de la Tunisie</u></p> <p>28 Février Trois semaines de congés payés</p> <p>26 Juillet Nasser nationalise le Canal de Suez</p> <p>23-30 Octobre Insurrection de Budapest</p>	<p>Xème CIAM à Dubrovnik</p>	<p>1er Février Bernard CHOCHOY est nommé Secrétaire d'Etat à la Reconstruction et au Logement</p>	<p>Premières délégations régionales de la SCET (Lyon, Marseille et Rouen)</p> <p>Premières SEM d'équipement (Marseille et Rouen)</p>
<p style="text-align: center;">1957</p> <p><u>Traité de Rome (France, Italie, RFA, et Benelux)</u></p>	<p>Plans de Bagnols-sur-Cèze par CANDILIS</p> <p>Gaston BACHELARD « La poétique de l'espace »</p>	<p>Loi-cadre du 7 Août Tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs, et décidant l'établissement de « plans de modernisation et d'équipement urbains » pour les grandes agglomérations, ainsi que l'harmonisation des programmes régionaux d'action économique et des plans régionaux d'aménagement du territoire.</p> <p>Création du Haut-Conseil pour l'Aménagement du Territoire.</p> <p>6 Novembre Pierre GARET devient Ministre de la Reconstruction et du Logement</p>	<p>Création de la Fédération Nationale des SEM</p>
<p style="text-align: center;">1958</p> <p><u>Ouverture du Marché Commun</u></p> <p>26 Avril Manifestations à Alger</p> <p>13 Mai Investiture de Pflimlin</p> <p>29 Mai René Coty appelle De Gaulle</p> <p>2 Juin Vote des pleins pouvoirs</p> <p>28 Septembre Référendum sur la nouvelle Constitution</p> <p>Vème République</p>	<p>Publication de la « Grille Dupont » Urbanisme n° 62/63</p> <p>Construction du CNIT à La Défense</p>	<p>9 Juin Pierre SUDREAU succède à M. GARET</p> <p>Le Ministère de la Reconstruction et du logement devient Ministère de la Construction</p> <p>23 Octobre Ordonnance unifiant la législation sur l'expropriation.</p> <p>31 Décembre Décrets relatifs aux plans d'urbanisme directeurs et de détail, aux lotissements, aux zones à urbaniser par priorité, à la rénovation urbaine, aux associations syndicales de propriétaires en vue de la réalisation d'opérations d'urbanisme (remembrement urbain, rénovation d'îlot, etc...), à la Région parisienne.</p>	<p>Création de l'EPAD (Etablissement public d'aménagement de la Défense)</p> <p>Lancement des opérations de rénovation urbaine</p>

<p>3 Octobre Plan de Constantine</p> <p>21 Décembre De Gaulle Président de la République et de la Communauté</p> <p>Exposition universelle de Bruxelles</p>		<p>Le ministère officialise l'emploi de la « grille Dupont »</p> <p>3ème Plan de modernisation et d'équipement 1958-1961</p> <p>Création de la DGRST</p>	
<p>1959</p> <p>Rupture du barrage de Malpasset (Var)</p>	<p>LE CORBUSIER « L'urbanisme des trois établissements humains »</p> <p>Paul-Henry CHOMBART DE LAUWE « Famille et habitation »</p>	<p>5 Janvier Ordonnance sur les Districts Urbains.</p> <p>7 Janvier Ordonnance relative à l'organisation des transports de voyageurs en Région parisienne</p> <p>26 Juin Décret relatif à la sauvegarde du littoral Provence-Côte d'Azur</p> <p>21 Septembre Décret , élaboration des Plans Directeurs d'urbanisme (PUD) et des Plans de détail (Pud)</p> <p>8 Novembre Instruction générale sur la Rénovation urbaine.</p>	<p>Création des bureaux d'études BETURE ET BETERM à l'initiative de la Caisse de Dépôts et Consignation</p> <p>Création de la Fédération Nationale des PACT (Propagande et action contre le taudis)</p>
<p>1960</p> <p><u>Accession à l'Indépendance des pays de l'Afrique francophone et de Madagascar</u></p> <p><u>Création de l'OPEP</u></p> <p>Explosion de la première bombe atomique française à Reggane (Sahara)</p>	<p>Pierre ROSSILLION. « Les plans d'urbanisme »</p> <p>Paul-Henry CHOMBART DE LAUWE « Famille et habitation »</p> <p>1er numéro de la Revue française de sociologie</p> <p>Aéroport d'Orly (Paris)</p>	<p>8 Avril Instruction Générale sur les Plans d'urbanisme.</p> <p>22 Juillet Loi relative à la création des parcs nationaux</p> <p>5 Août Loi d'orientation agricole portant création les SAFER</p> <p>6 Août Décret approuvant le PADOG (Plan d'aménagement et d'organisation de la Région Parisienne)</p> <p>1^{er} Octobre Directives ministérielles n° 1 (sur les « zones sensibles »), n° 2 (sur l'implantation, le volume et l'aspect des constructions), et n° 3 (sur la construction au voisinage des voies de circulation à grand trafic).</p> <p>Création du Conseil supérieur du ministère de la Construction</p>	<p>2 Février Création de l'IAURP (Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région parisienne)</p>

<p style="text-align: center;">1961</p> <p>8 Janvier Référendum sur l'autodétermination en Algérie</p> <p>Août <u>Construction du mur de Berlin</u> <i>Création de l'OCDE</i></p>	<p>Publication du rapport de la Commission de l'équipement urbain pour le 4ème Plan (définition des agglomérations urbaines, restructuration des villes, équipements urbains)</p> <p>Unité d'habitation de Firminy de LE CORBUSIER</p>	<p>Création du Comité interministériel des Parcs</p> <p>3 Juillet Loi instituant une redevance d'équipement dans les zones d'urbanisation ou de rénovation</p> <p>2 Août Loi portant création du District de la région de Paris Paul DELOUVRIER est nommé Délégué Général</p> <p>30 Novembre Décret mettant à jour le RNU (Règlement national d'urbanisme)</p> <p>25 Décembre Décret prévoyant des subventions pour la création ou l'aménagement d'espaces verts</p>	<p>SAPL autoroutes Paris-Lyon</p> <p>Premières SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural)</p> <p>SFU (Société française des urbanistes) fête ses 50 ans</p>
<p style="text-align: center;">1962</p> <p>19 Mars Signature des Accords d'Evian, Cessez-le-feu en Algérie</p> <p><i><u>Fin des guerres coloniales</u></i></p> <p><i><u>Octobre</u></i> <i><u>Crise de Cuba</u></i></p> <p>29 Décembre Accord d'entreprise chez Renault : quatre semaines de congés payés</p>	<p>ZUP de Toulouse-Le Mirail par CANDILIS</p> <p>Robert LEROUX « Ecologie humaine - Science de l'habitat »</p> <p>Robert AUZELLE. « Plaidoyer pour une organisation consciente de l'espace »</p> <p>Création du CRU (Centre de recherche d'urbanisme)</p>	<p>15 Avril Jacques MAZIOL devient Ministre de la Construction</p> <p>13 Avril Décret prévoyant les Plans sommaires d'urbanisme (PSU) pour les communes non tenues d'établir un PUD et fixant le COS.</p> <p><i>14 Avril</i> Création de l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP)</p> <p>20 Juillet Loi créant les ZAD</p> <p>4 Août Loi « Malraux » créant les secteurs sauvegardés</p> <p>10 Octobre Instruction générale sur le contrôle en matière d'urbanisme et d'architecture.</p> <p>4^{ème} Plan de développement économique et social (l'urbanisme fait son apparition) 1962-1966</p>	<p>Cinquantenaire des HLM</p>
<p style="text-align: center;">1963</p>	<p>« Perspectives sur les plans d'urbanisme » Urbanisme n° 80.</p>	<p>Décrets du 14 Février Création d'une Commission Nationale de l'Aménagement du Territoire au Commissariat</p>	<p>Septembre Création de la SORETUR à</p>

	<p>René KAES « Vivre dans les grands ensembles »</p>	<p>Général du Plan</p> <p>18 Juin Création d'une Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'action régionale (DATAR) auprès du Premier Ministre. Et de la Mission interministérielle pour l'aménagement touristique du Languedoc-Roussillon</p> <p>La Direction de l'Aménagement du Territoire au Ministère de la Construction devient Direction de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme (DAFU) .</p> <p>Création du FNAFU et du FIAT</p> <p>23 Février : le District de la Région de Paris présente un avant-projet de programme duodécennal pour l'équipement de la région</p> <p>13 Juillet Décret relatif aux secteurs sauvegardés</p>	<p>Rouen , première agence d'études urbaines (Agence d'urbanisme de l'agglomération Rouen-Elbeuf) liée à la SCET</p>
1964	<p>Premier rapport de la Commission Nationale de l'Aménagement du Territoire</p> <p>« Réflexions pour 1985. Travaux pour le plan. »</p> <p>Raymond LOPEZ « L'avenir des villes »</p>	<p>14 Mars Décret portant réforme administrative ; (création de «21 Préfets de région » chargés de coordonner l'action gouvernementale au sein des « Commissions de développement économique régionales » - CODER).</p> <p>10 Juillet Loi créant 7 nouveaux départements en Région parisienne</p> <p>16 Décembre Loi sur le bail à construction et les opérations d'urbanisation.</p>	
1965	<p><u>Mort de LE CORBUSIER</u></p> <p>Publication du rapport de la commission des équipements urbains pour le 5^{ème} Plan</p> <p>Françoise CHOAY « L'urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie »</p> <p>Paul-Henry CHOMBART DE LAUWE « Des hommes et des villes »</p>	<p>Présentation du SDAU de la Région parisienne aux assemblées régionales et à la presse</p>	
	<p><u>19 Décembre</u> <u>réélection du Général De Gaulle à la Présidence de la République</u></p>		

<p style="text-align: center;">1966</p> <p>France compte 50 Millions d'habitants</p>	<p>Henri COING « Rénovation urbaine et changement social »</p> <p>Henri et Marie-Geneviève RAYMOND, Antoine et Nicole HAUMONT « Les Pavillonnaires, La politique pavillonnaire, L'habitat pavillonnaire »</p>	<p>8 Janvier Fusion des Ministères de la Construction et des Travaux publics et des Transports en un ministère de l'Équipement et du Logement (MEL), Edgar PISANI est nommé ministre</p> <p>Nouvelle organisation des DDE (GEP et UOC)</p> <p>Loi du 31 Décembre créant les <u>communautés urbaines</u>.</p> <p><u>Création des OREAM</u> Organisations régionales d'études et d'aménagement d'aire métropolitaine</p> <p><u>Mise en place des Missions d'étude des villes nouvelles</u></p> <p>5^{ème} Plan de développement économique et social 1966-1970</p>	<p>Création de la CAECL (Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales) par la Caisse des Dépôts et Consignation</p> <p>23 Décembre Agence d'urbanisme de Strasbourg</p>
<p style="text-align: center;">1967</p> <p>Exposition universelle de Montréal</p> <p>Juillet Création de l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE)</p>	<p>Henri GUERRAND « Les origines du logement social en France »</p> <p>Paul CLERC « Grands ensembles , banlieues nouvelles »</p> <p>1^{er} numéro de Bulldoc</p> <p>Lancement de la recherche urbaine par la DGRST en liaison avec la Mission de la recherche (Ministère de l'Équipement)</p>	<p>26 Avril François-Xavier ORTOLI Ministre de l'Équipement et du Logement</p> <p>Création du STCAU Service technique central d'aménagement et d'urbanisme et du CDU Centre de documentation de l'urbanisme</p> <p>Création du SAEI chargé des études dans le domaine des transports</p> <p>12 Juillet Loi sur la modernisation et l'amélioration de l'habitat (normes d'habitabilité)</p> <p>1er Décembre Arrêté interministériel créant le SETRA</p> <p>31 Décembre Loi d'orientation foncière (élaboration des SDAU, des POS et des PAZ)</p>	<p>23 Janvier Agence d'urbanisme de Saint-Etienne</p> <p>1 Avril Agence d'urbanisme de Tours</p> <p>15 Avril Agence d'urbanisme de Grenoble</p> <p>SEMAH (Société d'économie mixte d'aménagement des Halles)</p> <p>3 Juillet Création de l'APUR (Atelier parisien d'urbanisme)</p> <p>Création des ARIM (Association de restauration immobilière)</p>

<p style="text-align: center;">1968</p> <p>Jeux Olympiques d'hiver à Grenoble</p> <p>Evènements de Mai</p> <p>25-27 Mai Accords de Grenelle</p> <p><u>21 Août</u> <u>Entrée des troupes du Pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie</u></p>	<p>Eclatement de l'Ecole des Beaux-Arts</p> <p>Henri LEFEBVRE « Le droit à la ville »</p> <p>1,2 et 3 Mai Colloque de Royaumont « Sociologie et urbanisme »</p> <p>La Grande Motte (Montpellier)</p> <p>Concours pour la Grande Borne (Grigny) « Chalandonnettes »</p>	<p>31 Mai Robert GALLEY , Ministre de l'Equipement et du Logement</p> <p>10 Juin Arrêté et circulaire organisant les CETE, IRT</p> <p>Disparition du STCAU</p> <p>12 Juillet Albin CHALANDON, Ministre de l'Equipement et du Logement</p> <p>9 Novembre Décret fixant les normes minimales d'habitabilité</p> <p><u>Mise en place des Missions d'aménagement des villes nouvelles</u></p>	
<p style="text-align: center;">1969</p> <p>27 Avril Démission du Général De Gaulle</p> <p>15 Juin Election de Georges Pompidou</p>	<p>IUP rattaché à Paris-IX Dauphine Création de l'Institut d'urbanisme de l'université de Paris-VIII- Vincennes Création 18 UPA</p> <p>Pierre MERLIN « Les villes nouvelles »</p>	<p>27 Avril Echec du référendum sur le projet de loi relatif à la création de régions et à la rénovation du Sénat</p>	<p>Agence d'urbanisme de Marseille</p> <p>Création des EPA des Villes nouvelles de Cergy -Pontoise et de Lille-Est</p>
<p style="text-align: center;">1970</p> <p>Début du rapprochement RFA/RDA</p> <p>Exposition universelle d'Osaka</p>	<p>Rapport Pierre CONSIGNY sur « l'aide publique au logement »</p> <p>Henri LEFEBVRE « La révolution urbaine »</p> <p>1^{er} numéro d'Espaces et sociétés</p> <p>Stade du Parc des Princes à Paris</p>	<p>10 Juillet Loi « Boscher » préconisant 3 formules pour la création des Villes Nouvelles.</p> <p>Loi « Vivien » tendant à la suppression de l'habitat insalubre (RHI)</p> <p>Création du Groupe Interministériel Permanent pour la résorption de l'habitat insalubre (GIP)</p> <p>23 Décembre Création du Groupe central des Villes Nouvelles</p>	<p>1^{er} Janvier Agence d'urbanisme de Bordeaux</p> <p>30 Mai Agence d'urbanisme d'Angers</p> <p>Création de la SCETAUTOROUTE par la Caisse des Dépôts et Consignation</p>
<p style="text-align: center;">1971</p>	<p>Rapport de la Commission des villes du VIème Plan- Rapporteur Pierre MAYET (L'amélioration des conditions de vie prend le pas sur le développement économique, la croissance est un moyen d'atteindre</p>	<p>Création du Ministère de l'Environnement, Robert POUJADE</p> <p>Création du Plan Construction Et de la Mission de la recherche urbaine</p>	<p>Réorganisation des bureaux d'études liés à la CDC, le BETURE absorbe le CERAU,</p>

	<p>des objectifs plus sociaux)</p> <p>Livre blanc sur l'architecture</p> <p>Pierre. SANSOT « La poétique de la ville »</p> <p>Concours pour le Centre Georges Pompidou (Paris)</p>	<p>15 Février Groupe permanent Habitat et vie sociale (HVS) pour aborder les problèmes sociaux dans les ensembles d'habitations périphériques</p> <p>12 Juillet Loi sur les transports</p> <p>30 Novembre Circulaire relative aux formes d'urbanisation pour les villes moyennes, « ni tours, ni barres »</p> <p>6^{ème} Plan de développement économique et social 1971-1975</p>	<p>21 Septembre Création de l'ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat)</p>
1972	<p>Manuel CASTELLS « La question urbaine »</p> <p>Publication des premières Fiches analytiques de la recherche urbaine</p> <p>Construction du Palais des Congrès de Paris</p> <p>IUP intègre l'Université de Paris XII-Créteil</p> <p>Construction de la Tour Maine-Montparnasse</p>	<p>5 Juillet Loi sur la réforme régionale</p> <p>6 Juillet Olivier GUICHARD Ministre de l'Aménagement du territoire de l'Équipement du Logement et du Tourisme</p> <p>13 Novembre Circulaire relative à l'amélioration des ensembles immobiliers</p> <p>Institution du versement transport dans les agglomérations</p> <p>Démarrage de la politique des Villes moyennes.</p>	<p>21 Février Agence d'urbanisme de Toulouse</p> <p>Mai Agence d'urbanisme de Dunkerque et de Rennes</p> <p>Lancement des PAN (Programme architecture nouvelle)</p> <p>Septembre Agence d'urbanisme de Mantes-la-Jolie</p> <p>Première SEM de transport SEMVAT à Toulouse</p>
1973	<p>1^{er} choc pétrolier</p> <p>Danemark, Grande-Bretagne et Irlande entrent dans la CEE</p> <p>Construction de l'aéroport de Roissy (Paris)</p> <p>Rapport de Gérard DUPONT sur « la politique d'amélioration de l'habitat</p> <p>Février 1^{er} numéro Diagonal</p> <p>Raymonde MOULIN « Les architectes »</p> <p>Jean-Claude THOENIG « L'ère des technocrates »</p>	<p>21 Mars Circulaire relative aux grands ensembles et à la lutte contre la ségrégation sociale par l'habitat</p> <p>4 Juillet Circulaire relative à la création du groupe interministériel des villes moyennes</p> <p>27 Décembre Loi « Royer » d'orientation du commerce et de l'artisanat</p> <p>Loi foncière, créant la taxe d'urbanisation.</p>	<p>5 Juin Agence d'urbanisme de Troyes</p> <p>Novembre 1^{ère} Rencontre des directeurs d'agences en présence des élus concernés à Rouen pour le 10^{ème} anniversaire de la SORETUR</p>

<p style="text-align: center;">1974</p> <p>2 Avril mort du Président Georges Pompidou</p> <p>19 Mai Election de Valéry Giscard-d'Estaing</p>	<p>8,9 et 10 Avril Colloque de Dieppe « Politique urbaine et planification des villes »</p> <p>Elie MAURET « Pour un équilibre des villes et des campagnes »</p>	<p>28 Mai Robert GALLEY, Ministre de l'Equipement</p> <p>10 Juillet Loi portant création du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres</p> <p>Loi sur les économies d'énergie (Création de l'Agence pour les économies d'énergie)</p>	<p>1^{er} Mars Agence d'urbanisme du Havre</p> <p>14 Mars Agence d'urbanisme de Reims</p> <p>1er Juillet Agence d'urbanisme de Brest</p> <p>28 Août Agence d'urbanisme de Metz</p> <p>25 Septembre Agence d'urbanisme de Maubeuge</p> <p>Mise en place des premiers agents chargés des questions sociales (CQS) dans le réseau SCET</p> <p>Novembre Agence d'urbanisme de Chalons-en-Champagne</p> <p>19 Décembre Agence d'urbanisme de Saint-Omer</p>
<p style="text-align: center;">1975</p> <p><u>Création du G7 (Etats-Unis, Japon, France, Allemagne et Grande-Bretagne)</u></p> <p><u>Fin de la guerre du Vietnam</u></p>	<p>Débat sur l'aménagement des Halles de Paris</p> <p>Rapport Raymond BARRE sur « la réforme du financement du logement »</p> <p>Paul GRANET « Changer la ville »</p>	<p>10 Juillet Loi portant création du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres</p> <p>15 Juillet Loi relative à l'élimination des déchets et la récupération des matériaux (Création de l'ANRED (Agence nationale pour le récupération et l'élimination des déchets))</p> <p>11 Avril Circulaire sur l'instauration des contrats de pays</p> <p>3 Septembre Circulaire instituant les Associations foncières urbaines de restauration (AFU)</p>	<p>Première SEM d'environnement, SEMEDI constituée pour traiter les déchets industriels de la Basse Seine</p> <p>11 Octobre Agence d'urbanisme de Nancy</p>

				31 Décembre Loi portant réforme de la politique foncière : -Création des ZIF (Zone d'aménagement différée) -Instauration du PLD (Plafond légal de densité)	
1976	<p>Catastrophe chimique de Seveso</p> <p>31 Mai-11 Juin Vancouver Conférence des Nations-Unies sur les établissements humains</p> <p>En Novembre le million de chômeurs en données observées est dépassé</p>	<p>Rapport Olivier GUICHARD « Vivre ensemble »</p> <p>Rapport Simon NORA et Bertrand EVENO sur « l'amélioration de l'habitat ancien »</p> <p>Rapport Pierre DELMON sur « la participation des Français à l'amélioration du cadre de vie »</p> <p>Février Colloque de Saint-Etienne en Dévoluy « Prendre la ville. Esquisse d'une histoire de l'urbanisme d'Etat »</p> <p>Gérard BAUER, Jean-Michel ROUX « La rurbanisation ou la ville éparpillée »</p> <p>28 Octobre XX^{ème} anniversaire de la SCET Colloque « L'entreprise communale »</p>	<p>5 Juillet Arrêté créant le Service Technique de l'Urbanisme (STU)</p> <p>10 Juillet Loi relative à la protection de la nature (création des ZEP)</p> <p>12 Juillet Loi relative aux structures de regroupement favorisant la solidarité intercommunale au sein des contrats de pays</p> <p>24 Août Arrêté instituant le Fonds d'aménagement urbain (FAU)</p> <p>27 Août Jean Pierre FOURCADE, Ministre de l'Equipement</p> <p>31 Décembre Loi portant réforme de l'urbanisme (importance de l'information du public)</p> <p>Lancement des « contrats de pays » pour le développement des zones rurales</p> <p>7^{ème} Plan de développement économique et social 1976-1980</p>	<p>8 Juin Agence d'urbanisme de l'Orléans</p>	
1977	<p>Mars Jacques Chirac est élu Premier Maire de Paris</p>	<p>Ouverture du Centre culturel Georges-Pompidou</p> <p>Inauguration du RER (Réseau express régional-Paris)</p> <p>Charte de la qualité de la vie</p> <p>Rapport Alain Peyrefitte « Réponse à la violence »</p>	<p>3 Janvier Loi portant réforme de l'aide au logement (APL)</p> <p>3 Janvier Loi sur l'architecture (Création des Conseils d'architecture d'urbanisme et d'environnement(CAUE) et de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP))</p> <p>3 Mars</p>	<p>Agence d'urbanisme de Belfort</p>	

	<p>Françoise BOUDON ; André Chastel ; Hélène COUZY ; Françoise HAMON « Système de l'architecture urbaine »</p> <p>Jean CASTEX ; Jean- Claude DEPAULE ; Philippe PANERAI « De l'îlot à la barre »</p> <p>Décembre 1^{er} numéro des Cahiers de la recherche architecturale</p>	<p>Arrêté transformant le groupe HVS en groupe interministériel pour conduire une cinquantaine d'opérations pilotes d'amélioration des grands ensembles</p> <p>3 Mars Circulaire du relative à l'aménagement des centres et quartiers urbains existants</p> <p>30 Mars Jean-Pierre FOURCADE Ministre de l'Équipement et de l'Aménagement du territoire</p> <p>1^{er} Juin Circulaire instituant les OPAH</p> <p>22 Novembre Loi sur la protection de la montagne</p> <p>23 Décembre Loi relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Ile-de-France</p> <p>.</p>	
<p>1978</p> <p>18 Mars Le pétrolier <u>Amoco-Cadiz</u> s'échoue sur les côtes du nord Finistère : Marée noire</p>	<p>Février Colloque de Montpellier « Aspects de la vie quotidienne »</p> <p>Octobre 1^{er} numéro des Annales de la recherche urbaine</p> <p>Pierre SANSOT « L'espace et son double »</p>	<p>4 Janvier Loi portant réforme de l'assurance construction</p> <p>5 Avril Création du Ministère de l'Environnement et du cadre de vie (MECV), Michel d'ORNANO</p> <p>La Direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme devient Direction de l'urbanisme et des Paysages (DUP)</p> <p>L'architecture passe sous la tutelle du ministère de l'Environnement</p> <p>17 Avril Arrêté relatifs à la composition, l'organisation et au fonctionnement du direction de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP)</p>	<p>11 Mai Agence d'urbanisme d'Aix- en-Provence</p> <p>20 Juin Agence d'urbanisme de Lyon</p> <p>Juin Agence d'urbanisme de Nantes</p>
<p>1979</p> <p>Juin Premières élections européennes au suffrage universel</p>	<p>Rapport Jacques MAYOUX « Demain l'espace. Rapport de la mission d'étude sur l'habitat individuel péri- urbain »</p> <p>Jean-Paul LACAZE</p>	<p>2 Février Circulaire relative aux « opérations greffes »</p> <p>20 Novembre Décret relatif aux subventions de l'Etat pour les PALULOS</p>	<p>11 Décembre Création de la FNAU (Fédération nationale des</p>

<p>Second choc pétrolier</p> <p><u>Accident nucléaire de Three Mile Island</u></p>	<p>« Introduction à la planification urbaine »</p> <p>Décembre Exposition à Paris « Le temps des gares »</p> <p>Création de l'IFA (Institut français d'architecture)</p>	<p>29 Décembre Loi relative à la publicité, aux enseignes et préenseignes</p>	<p>agences d'urbanisme) Président : Alain CHENARD Délégué national : Bernard Fontalirand</p>
<p>1980</p> <p><u>Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) publie un document où apparaît pour la 1 ère fois la notion de développement durable : « Stratégie mondiale de la conservation »</u></p>	<p>Jean BASTIE, Bernard Dézert « L'espace urbain »</p>	<p>15 Juillet Loi relative aux économies d'énergie et à l'utilisation de la chaleur</p> <p>Création d'un groupe interministériel pour l'aménagement des banlieues (13 communes pilote)</p>	<p>Juin <u>Rencontre de Rennes « Collectivités locales et maîtrise foncière »</u></p> <p>Novembre <u>Rencontre de Metz « Les collectivités locales et la nouvelle politique des centres et quartiers anciens</u></p>
<p>1981</p> <p>Election de François Mitterrand</p> <p>Grèce entre dans la CEE</p>	<p>Rapport Bertrand SCHWARTZ sur « l'insertion professionnelle et sociale des jeunes »</p> <p>Paul CLAVAL « La logique des villes. Essai d'urbanologie »</p>	<p>23 Juin Roger QUILLOT, Ministre de l'Urbanisme et du Logement</p> <p>23 Décembre Création de la Commission nationale pour le développement social des quartiers (CNDSQ)</p>	<p>Création de la Fédération des CAUE (Conseil d'architecture urbanisme et environnement)</p>
<p>1982</p> <p>Janvier</p> <p>Durée du travail hebdomadaire ramenée à 39 heures et cinq semaines de congés payés</p>	<p>Concours international pour le Parc de la Villette à Paris</p> <p>Lancement des Grands Projets du Président François Mitterrand</p> <p>Rapport Gilbert BONNEMAISON « Face à la délinquance : prévention, répression solidarité »</p> <p>Anne CAUQUELIN « Essai de philosophie urbaine »</p> <p>Anatole KOPP, Frédérique BOUCHER, Danièle PAULY « L'architecture de la</p>	<p>2 Mars <i>Loi relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions</i></p> <p>Mai Délégation interministérielle à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes</p> <p>22 Juin Loi portant sur les droits et les obligations des locataires et des propriétaires</p> <p>29 Juillet Loi portant réforme de la planification</p> <p>8 Août Loi relative à la participation des employeurs au financement des transports publics urbains</p> <p>30 Décembre Loi d'orientations des transports</p>	<p>Juin <u>4^{ème} Rencontre Nationale des Agences à Bordeaux « Du logement des années 60 à l'habitat des années 80 »</u></p>

	reconstruction »	intérieurs 31 Décembre Loi relative aux Etablissements publics de coopération intercommunale pour Paris, Lyon et Marseille 125 quartiers sont inscrits dans les contrats de plan-Etat-région Le PCA devient Plan Construction et habitat (PCH) Plan intérimaire 1982-1983	
1983	<p>Rapport Hubert DUBEDOUT « Ensemble refaire la ville »</p> <p>Sylvia OSTROVETSKY « L'imaginaire bâtisseur, les villes nouvelles françaises »</p>	<p>7 Janvier Loi relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat</p> <p>8 Juin Décret portant création d'un Conseil national de prévention de la délinquance</p> <p>7 Juillet Loi sur les SEM</p> <p>12 Juillet Loi relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement</p> <p>22 Juillet Loi complétant la loi du 7 Janvier</p> <p>4 Octobre Paul QUILES Ministre de l'Urbanisme et du Logement</p> <p>7 Novembre Lettre de mission portant création de la Mission Banlieue 89 (Roland CASTRO, Michel CANTAL-DUPART)</p>	<p>Président de la FNAU : Jean RIGAUD</p> <p>Réorganisation des services centraux de la SCET Création de la C3D</p> <p>Octobre 5^{ème} Rencontre Nationale des Agence à Grenoble « Urbanisation et développement économique des agglomérations »</p>
1984	<p>Rapport Rodolphe PESCE « Développement social des quartiers : bilans et perspectives 1981-1984 »</p> <p>Paul VIRILIO « L'espace critique »</p>	<p>16 Février Loi sur l'élimination des déchets</p> <p>16 Juin Décret relatif à la création du Conseil interministériel des villes (CIV) et du Fonds social urbain (FSU)</p> <p>19 Juillet Paul QUILES, Ministre de l'Urbanisme du Logement et des Transports</p>	<p>Délégué national de la FNAU : Gérard BLANC</p> <p>Octobre 6^{ème} Rencontre Nationale des Agences à Strasbourg «</p>

	<p>Palais des sports de Bercy à Paris</p> <p>Les UPA deviennent Ecoles d'architecture</p> <p>Programme de recherche Urbanisme et Technologie de l'Habitat (UTH)</p>	<p>Inscription de la procédure DSQ dans les contrats de plan Etat-région</p> <p>Création du Plan urbain, Du Plan Lieux de travail et constructions publiques (PLTCP) et de la Délégation à la recherche et à l'innovation (DRI)</p> <p>9^{ème} Plan de développement économique, social et culturel 1984-1988</p>	<p><u>Décentralisation et solidarités territoriales. La coopération entre collectivités territoriales dans les agglomérations françaises</u> »</p>
<p>1985</p> <p>2,5 Millions de chômeurs</p>	<p>Marcel RONCAYOLO « Histoire de la France urbaine Tome 4 et 5 »</p> <p>Juin Colloque de Cerisy « Crise de l'urbain futur de la ville. Les métamorphoses de la ville »</p>	<p>La direction de l'urbanisme et des paysages fusionne avec celle de l'architecture et devient Direction de l'architecture et de l'urbanisme (DAU)</p> <p>9 Janvier Loi relative au développement et à la protection de la montagne</p> <p>7 Mai Circulaire créant les Programmes locaux de l'habitat (PLH)</p> <p>12 Juillet Loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports à la maîtrise d'œuvre (organise le mandat de maîtrise d'ouvrage et prévoit une nouvelle réglementation des contrats de maîtrise d'œuvre)</p> <p>18 Juillet Loi relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement (définit l'aménagement par ses finalités et non par ses procédures et crée l'obligation de concertation)</p>	<p>Octobre <u>7^{ème} Rencontre Nationale des Agences à Marseille « Demain nos villes »</u></p>
<p>1986</p> <p><u>Février</u> <u>Acte unique européen</u></p> <p><u>Espagne et Portugal rejoignent la CEE</u></p> <p>Mars Première cohabitation</p>	<p>13 Mars Inauguration de la Cité des sciences et de l'industrie à La Villette à Paris</p> <p>Rapport J.P. RUAULT sur « la planification française »</p> <p>Rapport Claude MARTINAND sur « le génie urbain »</p>	<p>3 Janvier Loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral</p> <p>20 Mars Pierre MEHAIGNERIE, Ministre de l'Équipement, du Logement et des Transports</p> <p>23 Décembre Loi tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accession à la propriété de</p>	

<p><u>Catastrophe nucléaire de Tchernobyl</u></p>	<p>Albert MOLLET « Droit de cité, à la rencontre des habitants des banlieues délaissées »</p> <p>Exposition à l'IFA Usine et la ville 1836-1986 150 ans d'urbanisme</p>	<p>logements sociaux et de développement de l'offre foncière</p> <p>Création du dispositif de Régie de quartier</p>	<p>Octobre <u>8^{ème} Rencontre Nationale des Agences à Troves-Châlons-sur-Marne-Reims « Les relations ville/campagne »</u></p>
<p>1987</p> <p><u>Année internationale des Sans-abri</u></p> <p><u>Publication du rapport Brundland : « Notre avenir à tous »</u></p>	<p>Décembre Inauguration du Musée d'Orsay, Paris</p>	<p>6 Mars Décret fixant les conditions minimales de confort et d'habitabilité</p> <p>22 Juillet Loi sur la prévention des risques majeurs</p> <p>Le PCH devient le Plan construction et architecture (PCA)</p>	<p>La CAECL se transforme en Crédit local de France (CLF)</p> <p>Septembre <u>Lyon, « Les entretiens de l'habitat »</u></p> <p>Création de l'Union Nationale pour l'amélioration de l'habitat (UNAH) regroupant les PACT-ARIM et le réseau Habitat rural</p>
<p>1988</p> <p>Mai Réélection de François Mitterrand</p>	<p>4 Mars Inauguration de la Pyramide du Louvre (Paris)</p> <p>Rapport François LEVY « Bilan-perspectives des contrats de plan de développement social des quartiers »</p> <p>Pierre MERLIN, Françoise CHOAY et al. « Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement »</p>	<p>12 Mai Maurice FAURE Ministre d'Etat de l'Equipement et du Logement</p> <p>28 Octobre Décret portant création d'un Conseil national, d'un Comité interministériel des villes et du développement social urbain et d'une Délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain (DIV-DSU)</p> <p>1^{er} Décembre Loi modifiant la loi du 12 Juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée</p> <p>1^{er} Décembre Loi instituant le RMI</p>	<p>Octobre-Novembre <u>10^{ème} Rencontre Nationale des Agence à l'Ile-de-la-Réunion « La dynamique urbaine dans la compétition internationale »</u></p>
<p>1989</p> <p><u>Catastrophe maritime de l'Exxon Valdès</u></p> <p>14 Juillet Grand défilé spectacle organisé par Jean-Paul Goude sur les Champs-Elysées à l'occasion du Bicentenaire de la Révolution française</p>	<p>Jean-Paul FLAMAND « Loger le peuple. Essai sur l'histoire du logement social »</p> <p>Michel PINCON, Monique PINCON-CHARLOT « Dans les beaux quartiers »</p>	<p>4 Février Circulaire portant sur les Conventions ville/Etat</p> <p>22 Février Michel DELEBARRE Ministre de l'Equipement du Logement des Transports et de la Mer</p> <p>22 Mai Circulaire sur la politique de la</p>	<p>Président de la FNAU : Umberto BATTIST Délégué national : Gilles CHOQUER</p> <p>5 Juillet Agence d'urbanisme Oise-La-Vallée</p>

<p>9 Novembre <i>Chute du mur de Berlin</i></p>	<p>Inauguration de la Grande Arche de La Défense</p>	<p>ville et programme d'action du CIV 400 quartiers DSQ 13 contrats de ville expérimentaux</p> <p>2 Août Loi portant dispositions diverses en matière d'urbanisme et d'agglomérations nouvelles</p> <p>19 Décembre Haut Comité à l'Intégration</p> <p>10^{ème} Plan 1989-1992</p>	<p>Nouvelle organisation de la SCET, création du plan «Développement et solidarité» de la Caisse des Dépôts et consignations</p> <p>Octobre <u>Strasbourg « Les entretiens de l'habitat »</u></p>
<p>1990</p> <p><u>Premier rapport mondial sur le développement humain</u></p> <p>6 Octobre Emeutes à Vaux-en-Velin et à Mantes-La-Jolie</p>	<p>Jean-Paul DOLLE « Fureurs de villes »</p> <p>1er Annuaire des recherches financées par le Ministère de l'Equipement</p> <p>Septembre à Décembre Premiers Entretiens de la ville « Citoyenneté et urbanité »</p>	<p>31 Mai Loi visant à la mise en œuvre du droit au logement</p> <p>5 Décembre Vingt mesures pour changer la ville</p> <p>21 Décembre Création du Ministère de la Ville</p>	<p>Mars <u>11^{ème} Rencontre Nationale des Agences à Paris « Villes en projet »</u></p> <p>Agence d'urbanisme de Lille</p> <p>Agence d'urbanisme de Montbéliard</p> <p>Agence d'urbanisme de Nîmes</p>
<p>1991</p> <p><u>1^{ère} Guerre du Golfe</u></p>	<p>Rapport Jean-Marie DELARUE « Banlieues en difficulté : la relégation »</p> <p>Rapport Michel PRADERIE « Entreprises et quartiers : l'insertion, c'est aussi notre affaire »</p> <p>Rapport Jacques FLOCH pour le Conseil National des Villes « Participation des habitants à la ville »</p> <p>Gabriel DUPUY « L'urbanisme des réseaux »</p>	<p>Mise en place d'une procédure d'évaluation au niveau national, régional et local de la politique de la ville</p> <p>17 Février Loi modifiant le statut des agglomérations nouvelles</p> <p>16 Mai Paul QUILES Ministre de l'Equipement du Logement des Transports et de l'Espace</p> <p>13 Juillet Loi d'orientation pour la ville (diversité de l'habitat et mixité des fonctions, création des EPF et de la Dotation de solidarité urbaine)</p> <p>Sélection des premiers Grands Projets Urbains (GPU)</p>	<p>Avril <u>12^{ème} Rencontre Nationale des Agences à Dunkerque « Les villes et l'explosion universitaire »</u></p>
<p>1992</p> <p><u>Traité de Maastricht</u></p>	<p>Démolition des quatre tours du Val-Fourré à Mantes-La-Jolie</p>	<p>3 Janvier Loi sur l'eau instaurant les schémas d'aménagement et de gestion des eaux</p>	<p>Agence d'urbanisme de Mulhouse</p>

<p>Jeux Olympiques d'hiver Albertville</p> <p>Juin <u>Rio de Janeiro</u> <u>Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement : Déclaration sur 27 principes et Agenda 21</u></p> <p><u>Création de la Commission mondiale du développement durable</u></p>	<p>Rapport du Comité d'évaluation de la politique de la ville « Le développement social urbain : constitution d'une politique 1982-1992 »</p> <p>Daniel PINSON « Des banlieues et des villes. Dérive et eurocompétition »</p> <p>Marcel RONCAYOLO, Thierry PAQUOT « Villes et civilisation urbaine »</p> <p>Création d'un programme interdisciplinaire de recherche sur la ville avec le CNRS (PIR-VILLES)</p>	<p>6 Février Loi sur l'administration territoriale de la République (relance de l'intercommunalité)</p> <p>2 Avril Jean Louis BIANCO Ministre de l'Équipement du Logement et des Transports</p> <p>La Direction de la construction devient Direction de l'habitat et de la construction (DHC)</p> <p>Avril Nouveau schéma directeur routier national</p> <p>Création de la Mission Interministérielle sur l'effet de serre</p> <p>15 Décembre Circulaire relative à la conduite des grands projets nationaux d'infrastructures</p> <p>31 Décembre Loi relative à la lutte contre le bruit</p>	<p>Délégué national de la FNAU : Patrick LUSSON</p> <p>Octobre <u>13ème Rencontre Nationale des Agences à Brest « Cité puzzle, la spécialisation de l'espace en question »</u></p>
<p>1993</p> <p>La CEE devient Union Européenne</p> <p>Création de la Commission française de développement durable</p> <p>2 ème cohabitation</p> <p>3 Millions de chômeurs</p>	<p>Rapport Jean-Michel BELORGEY « Evaluer les politiques de la ville »</p> <p>Rapport François GEINDRE « Ville démocratie solidarité : le pari d'une politique »</p>	<p>8 Janvier Loi sur la protection et la mise en valeur des paysages</p> <p>29 Janvier Loi sur la transparence de la vie économique et des procédures publiques</p> <p>30 Mars Bernard BOSSON Ministre de l'Équipement, des Transports et du Tourisme</p> <p>Juillet CIAT de Mende Débat national sur l'aménagement du territoire</p> <p>Création de la Commission française de développement durable</p> <p>11^{ème} Plan 1993-1996</p>	<p>1er Mars Agence d'urbanisme de Nouvelle-Calédonie</p> <p>Mai <u>14^{ème} Rencontre Nationale des Agences à Toulouse « Recomposer la ville »</u></p> <p>18 Juin Agence d'urbanisme de Boulogne –sur-Mer</p>

<p style="text-align: center;">1994</p> <p><u>6 Mai</u> <u>Inauguration du Tunnel sous la Manche</u></p>	<p>Rapport Françoise de VEYRINAS relatif à la « Politique de la ville et l'emploi et insertion des jeunes , et rôle de la famille et des femmes »</p> <p>Roland CASTRO « Civilisation urbaine ou barbarie »</p>	<p>Circulaire relative à la politique de prévention de la délinquance et de lutte contre l'insécurité en milieu urbain</p> <p>9 Février Loi portant diverses dispositions en matière d'urbanisme et de construction</p> <p>9 Février Décret portant création du Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques (CERTU)</p> <p>186 Contrats Ville/ Etat</p>	<p>Création de l'association « Profession Urbaniste »</p> <p>Septembre <u>15^{ème} Rencontre Nationale des Agences à Lille « Urbanisme, culture, cohésion sociale : quelles réponses pour quelle ville ? »</u></p>
<p style="text-align: center;">1995</p> <p>Mai Election de Jacques Chirac à la Présidence de la République</p> <p><u>Autriche, Finlande et Suède adhérent à l'UE</u></p> <p><u>Création de l'organisation mondiale du Commerce</u></p>	<p>François ASCHER « Métapolis ou l'avenir des villes »</p> <p>Olivier MONGIN « La troisième ville »</p> <p>4-5-6 Décembre 1^{ère} Biennale des villes et des urbanistes d'Europe Lyon</p>	<p>21 Janvier Loi sur la diversité de l'habitat</p> <p>2 Février Loi relative au renforcement de la protection de l'environnement</p> <p>4 Février Loi pour l'aménagement et le développement du territoire</p> <p>Création d'un Fonds interministériel pour la ville (FIV)</p> <p>18 Mai Bernard PONS Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement et des Transports</p> <p>20 Novembre Circulaire sur la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville</p> <p>Mise en place du prêt à taux 0%</p> <p>L'architecture relève des compétences du ministère de la Culture</p> <p>Les espaces protégés relève du ministère de l'Environnement</p>	<p>Président de la FNAU : André ROSSINOT</p> <p>Décembre <u>16^{ème} Rencontre Nationale des Agences à Lyon « City, ciudad, stadt, citta, ville, planification urbaine et développement durable »</u></p>
<p style="text-align: center;">1996</p> <p><u>Début de la crise dite de la « Vache folle »</u></p>	<p>Rapport Claude DEMASSIEUX « Les jeunes et le monde associatif dans les quartiers</p>	<p>25 Février Loi relative aux transports</p> <p>14 Novembre</p>	

<p>3-14 Juin Conférence des Nations-Unies Habitat II Sommet des Villes Istanbul</p>	<p>en difficulté »</p> <p>Denise PUMAIN et al. « Données urbaines » Vol. 1</p> <p>Saskia SASSEN « La ville globale » (Edition française)</p>	<p>Loi Pacte de relance pour la ville (relance l'activité économique et l'emploi, et la sécurité publique ZUS, ZRU et ZFU)</p> <p>30 Décembre Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie</p>	<p>Création du Conseil français des urbanistes (CFDU)</p> <p>Décembre <u>17^{ème} Rencontre Nationale des Agences à Compiègne-Creil « Mutations économiques et développement des villes »</u></p>
<p>1997</p> <p><u>Conférence de Kyoto Autour du changement climatique</u></p>	<p>Rapport du CNV dressant un bilan critique du Pacte de relance pour la ville</p>	<p>La DAU redevient Direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme (DAFU),</p> <p>5 Juin Jean Claude GAYSSOT Ministre de l'Equipement des Transports et du Logement</p> <p>12^{ème} Plan 1997-2000</p>	<p>Novembre <u>18^{ème} Rencontre Nationale des Agences à Belfort-Montbéliard « Commerce et modes de ville »</u></p>
<p>1998</p>	<p>Rapport Jean-Pierre SUEUR « Demain la ville »</p> <p>Rapport Nancy BOUCHE « Expertise concernant les édifices menaçant ruine et les immeubles et îlots insalubres »</p>	<p>6 Mars Création de la Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGHUC) par fusion de la DAFU et de la Direction de l'habitat et de la construction</p> <p>Le Plan urbain et le Plan construction architecture fusionnent pour devenir le Plan urbanisme construction architecture (PUCA)</p> <p>Loi du 29 Juillet relative à la lutte contre les exclusions</p> <p>31 décembre Circulaire relative aux contrats de ville 2000-2006</p>	<p>12 Février Agence d'urbanisme de Clermont-Ferrand</p> <p>17 Avril Agence d'urbanisme Adour-Pyrénées</p> <p>Délégué national de la FNAU : Marcel BELLIOU</p> <p>Création de l'office professionnel de qualification des urbanistes (OPQU)</p> <p>Décembre <u>19^{ème} Rencontre Nationale des Agences à Bordeaux « Ville en mouvement : stratégies urbaines et transports »</u></p>
<p>1999</p> <p>France compte 60 Millions d'habitants</p> <p>Décembre Naufrage de l'Erika Tempêtes sur la France</p>	<p>Rapport « Bilan des zones franches urbaines et des zones de redynamisation urbaine »</p> <p>Rapport Pierre BOURGUIGNON ; Chantal ROBIN-RODRIGO « Le territoire de la cité au service de l'emploi »</p>	<p>Lancement officiel de la préparation des contrats de ville 2000-2006</p> <p>25 Juin Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire</p> <p>12 Juillet</p>	

	<p>Rapport Philippe VIGNAUD « Pour le renouvellement urbain »</p> <p>Marc WIEL « La transition urbaine »</p>	<p>Loi relative au renforcement de la coopération intercommunale</p> <p>50 Grands Projets de Ville</p>	<p>Novembre <u>20^{ème} Rencontre Nationale des Agences à Nancy « Vive la ville. Les enjeux du renouvellement urbain »</u></p>
<p>2000</p> <p><u>Sommet du millénaire</u></p>	<p>Jean-Pierre CHARBONNEAU « Transformation des villes. Mode d'emploi »</p> <p>Jean-Paul LACAZE « Renouveler l'urbanisme. Prospective et méthodes »</p>	<p>5 Juillet Loi relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage</p> <p>13 Décembre Loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU)</p>	<p>1^{er} Janvier Agence d'urbanisme de Longwy</p> <p>Septembre <u>21^{ème} Rencontre Nationale des Agences à Strasbourg « Ere urbaine, aires urbaines. Les enjeux de la gouvernance »</u></p> <p>Octobre Agence d'urbanisme de Lorient</p> <p>Disparition de l'Agence d'urbanisme de La Guadeloupe</p>
<p>2001</p> <p><u>Göteborg : stratégie européenne pour le développement durable</u></p>		<p>19 Février Loi tendant à la lutte contre l'effet de serre et à la prévention des risques liés au réchauffement climatique</p> <p>15 Novembre Loi relative à la sécurité quotidienne</p> <p>12 décembre Circulaire relative à la présence des services de l'Etat au sein des agences d'urbanisme et aux conditions et modalités de leur financement</p>	<p>Agence d'urbanisme de Besançon</p> <p>Décembre <u>22^{ème} Rencontre Nationale des Agences, à Nantes « Espaces, temps, modes de vie : nouvelles cohérences urbaines »</u></p>
<p>2002</p> <p>Janvier <u>Passage à l'Euro</u></p> <p>Mai Réélection de Jacques Chirac à la Présidence de la République</p> <p><u>Sommet mondial du développement durable à Johannesburg</u></p>	<p>Ariella MASBOUNGI « Projets urbains en France »</p>	<p>27 Février Loi relative à la démocratie de proximité</p> <p>Juin Gilles de ROBIEN Ministre de l'Equipement des Transports du Logement du Tourisme et de la Mer</p> <p>29 Août Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure</p>	<p>Décembre <u>23^{ème} Rencontre Nationale des Agences à Marseille « Territoires en quête d'images. Les ressorts de l'attractivité ».</u></p>

<p style="text-align: center;">2003</p> <p><u>2^{ème} guerre du Golfe</u></p>	<p>Denise PUMAIN « Données urbaines » Vol. 4</p>	<p>28 Mars Loi relative à l'organisation décentralisée de la République</p> <p>23 Juin Projet de loi constitutionnelle relatif à la Charte de l'environnement</p> <p>2 Juillet Loi sur l'urbanisme et l'habitat</p> <p>1^{er} Août Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine</p>	<p>Agence d'urbanisme Essonne-Seine-Orge</p> <p>Agence d'urbanisme de Toulon</p> <p>Novembre <u>24^{ème} Rencontre Nationale des Agences à Paris-La Défense « Les disparités territoriales »</u></p>
---	--	---	---

ANNEXES

ANNEXE 1.

Bibliographie

Cette bibliographie ne peut en aucun cas être exhaustive.

En effet, les publications des agences elles-mêmes, la constitution récente du réseau documentaire inter-agences -RIAU-, la richesse de la banque de données URBAMET, permettent aux lecteurs de s'informer efficacement. Aussi avons nous pris le parti d'une bibliographie succincte présentant quelques références sur l'histoire et des travaux de réflexion sur les problèmes urbains réalisés soit sous la responsabilité de la FNAU, soit à l'initiative de plusieurs agences.

Présentation générale et activité :

La Fnau présente "la charte des agences d'urbanisme", In : *Les dossiers de la FNAU*, n°12, 2003.- 7 p.

Depuis une trentaine d'années, les agences d'urbanisme accompagnent le développement des agglomérations françaises et aujourd'hui, au nombre de 43, elles constituent des outils partenariaux qui ont fait leurs preuves pour mieux coordonner et maîtriser le développement des territoires. La Fédération nationale des agences d'urbanisme a souhaité préciser dans une "charte" ce qui fait la spécificité des outils d'ingénierie territoriale qu'elle rassemble. Cette charte a été approuvée le 29 novembre 2002. Les cinq critères fondateurs d'une agence d'urbanisme et le profil-type de celle-ci sont présentés.

CDU

Atlas des aires urbaines.- Paris , Fnau , 2001. - 72 p., tabl. , cartes , graph. , ann. (Réalisé avec la contribution de la Datar)

L' atlas rassemble et analyse différents indicateurs caractérisant la situation territoriale, démographique, économique et sociale des cent premières aires urbaines de France métropolitaine dont la population est supérieure à 80 000 habitants. Celles-ci se sont toutes étendues dans l'espace depuis 1990, occupant en 1999 une surface de 35% supérieure à celle de 1990. Il apparaît que les diminutions de densité, de la ville-centre aux communes péri-urbaines, sont d'autant plus fortes que l'aire urbaine est plus grande. En 1999, 38 millions de Français habitaient dans ces 100 aires urbaines. En 30 ans, la France rurale et mono-centralisée est devenue urbaine et polycentrique. En matière d'emploi et d'activité, les 10 dernières années se sont caractérisées par une forte évasion des actifs et dans une moindre mesure des emplois vers les périphéries.

CDU 54460

Nouvel engouement pour les agences d'urbanisme.- In : *Stratégies de développement local*, n° 19, oct.-nov. 2001.- pp. 4-5, carte

Pour témoigner de la diversité des trajectoires et des enjeux des agences d'urbanisme, sont décrits brièvement les parcours des agences créées ces dernières années à Bayonne, Clermont-Ferrand, Longwy et Besançon, évoquant leur financement, le nombre de personnes employées, les axes de travail (plans de déplacements urbains, schéma de cohérence territoriale, coopération transfrontalière ou intercommunale, système d'information géographique, plans locaux de l'habitat, etc.).

CDU

Un premier bilan de la FNAU sur les évolutions démographiques des aires urbaines où sont présentes les agences d'urbanisme.- In : *Les dossiers de la FNAU*, n° 3, 1999.- 10 p. , cartes ; tabl.

Un premier examen des résultats du Recensement de la Population de 1999 montre que quatre habitants sur dix recensés en France métropolitaine résident dans les aires urbaines dotées d'agences, que la plupart des grandes aires urbaines sont dotées d'agences d'urbanisme en 1999 et qu'entre les aires urbaines, on constate un dynamisme globalement ralenti et des évolutions contrastées. Il existe un certain regain démographique des villes-centre mais 90% de la croissance des aires urbaines sont localisés en dehors des villes-centre. Le projet de recensement "en continu" de l'Insee est présenté.

CDU

DUBOIS-MAURY, Jocelyne.- GROUPEMENT DE RECHERCHE SUR LES INSTITUTIONS ET LE DROIT DE L'AMENAGEMENT.- **Etudes statistiques (agences d'urbanisme, sociétés d'économie mixte locales, protection du patrimoine, zones d'aménagement concerté)**, In : *Annuaire français du droit de l'urbanisme et de l'habitat*, 1998.- pp. 61-72, cartes.

Synthèse de données statistiques concernant l'évolution et l'état actuel de quatre types de structures ou d'instruments juridiques : 1) les agences d'urbanisme (distribution géographique, diversité des territoires d'intervention, modes et montants des financements, missions) ; 2) les sociétés d'économie mixte locales (SEM de services, immobilières et d'aménagement) ; 3) la protection du patrimoine (sites protégés, zones de protection, secteurs sauvegardés, ZPPAUP ou "zones de protection du patrimoine architectural, urbain et Paysager") ; 4) les zones d'aménagement concertée (évolution quantitative, répartition géographique, dimension des opérations, destinations, régimes juridiques de réalisation).

CDU 36980

Les agences d'urbanisme et de développement 1994, 1995, 1996.- Paris , Fnau , 1997. - 48 p. , ill.

Présentation de l'activité de la fédération nationale (FNAU) et des agences d'urbanisme en 1994, 1995 et 1996 qui fait apparaître plus particulièrement les démarches innovantes, les avancées en matière de partenariat et les résultats des études et des actions qui contribuent aux grandes politiques nationales menées aux niveaux central et local.

CDU 36564

Agglomérations et agences d'urbanisme : atlas statistique.- Paris , Fnau , 1996. - 49 p. , cartes , tabl. , graph.

Ce premier atlas statistique des agences d'urbanisme décrit les 82 premières zones d'emploi auxquelles appartiennent les 33 agglomérations dotées d'une agence. L'agglomération parisienne compte 27 zones d'emplois au total dont 13 sont retenues. Les six champs thématiques adoptés dans les tableaux de bord des agglomérations françaises élaborés par les agences d'urbanisme concernent la démographie, l'activité économique, les revenus et la fiscalité, le logement, l'enseignement supérieur, les services urbains.

CDU 33202

Les agences d'urbanisme et les politiques de développement urbain et territorial. 1 : Une sélection des activités en 1990-1991. 2 : Une sélection des activités en 1992 –1993.- Paris, Fnau , 1991 et 1994.- 130,+287 p., fig., phot., cartes

Présentation des activités des agences d'urbanisme : à partir des actions menées au niveau local, sont montrées des démarches de partenariat innovantes, dont les résultats contribuent au succès des politiques nationales. Les études et actions des agences d'urbanisme sont présentées ici selon les rubriques: observation et expertise des phénomènes urbains ; planification urbaine et territoriale et projets urbains ; politique de la ville, de l'habitat et développement social urbain (DSU) ; infrastructures, déplacements, transports, développement universitaire, développement économique, environnement et sites naturels.

CDU 27063 ; CDU 35136

Histoire des agences :

BASTET, Dominique.- **Note sur les agences d'urbanisme.-** Paris, DAFU, 1972.- 11 p. multigr. (Rapport de stage effectué à la DAFU, juill.-sept. 1972)

Première tentative d'exploitation des données financières fournies par les agences d'urbanisme en matière de gestion.

CDU 5185

LEBRETON, Jean-Pierre.- **Les agences d'urbanisme.-** In : *Revue Administrative*, n° 161, sept.-oct. 1974 , pp. 435-440.

CDU

DANAN, Yves-Maxime.- **Les agences d'urbanisme d'agglomération.-** Paris, Centre de recherche d'urbanisme , 1976.- 213 p.,tabl.

CDU 8176

FRANCE.MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE .- DIRECTION DE L'URBANISME ET DES PAYSAGES .- **Les agences d'urbanisme d'agglomération. Un bilan dix ans après.-** Paris, DUP, 1979.- 46 p.,tabl.,graph.,bibliogr.

CDU 9931

Agences d'urbanisme.- Paris, Fnau , 1985.- 32 p., phot. coul.

Exposition réalisée par le Service Technique de l'Urbanisme (STU) en mars 1985. Elle propose une synthèse des missions et interventions des 32 agences. Les commentaires accompagnant les panneaux sont classés par grands thèmes avec à chaque fois un seul exemple d'intervention par agence.

CDU 15992

INSTITUT POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION PERMANENTE. PARIS.- **Enquête auprès des personnels des agences d'urbanisme. Présentation provisoire.**- Paris, IDEP, 1987.- 201 p., tabl., graph., ann. (Etude faite pour le compte de la direction de l'architecture et de l'urbanisme du MELATT)

La connaissance des personnels travaillant dans les agences d'urbanisme, biographie, niveau de formation, statut, emploi, est enrichie dans le détail par l'enquête mais ne permet pas de dégager de grande tendance générale représentative de l'identité du milieu. Par contre, les projets de carrière des personnels, leurs projets extra-professionnels, la formation, les conseils qu'ils souhaitent recevoir et le rôle qu'ils attribuent au réseau des agences d'urbanisme sont très largement précisés.

IA 23029(3)

BECQUART, Dominique.- **Marseille : 25 ans de planification urbaine.**- La Tour d'Aigues, AGAM ; Editions de l'Aube, 1994.- 196 p., phot., cartes, ann. (Coll. Monde en cours)

Edité à l'occasion des "25 ans" de l'AGAM. La première partie est consacrée à la présentation des politiques urbaines et métropolitaines ainsi qu'à celle de trois grands enjeux de ces politiques: les habitants, l'ouverture de Marseille sur l'aire métropolitaine, la relation entre la ville et son port. Pour illustrer l'ouvrage, dans une deuxième partie, sont présentes en forme de clin d'oeil autour des 25 ans : 25 actions d'urbanisme, 25 nombres clés (indicateurs qui ont paru le mieux caractériser Marseille) et 25 citations d'écrivains. Enfin, pour aider à la compréhension de la politique urbaine, depuis 25 ans, les événements législatifs et réglementaires, les grandes décisions prises, ainsi que les principaux acteurs nationaux et locaux qui ont participé à l'histoire de Marseille sont rappelés.

CDU 30173

CUILLIER, Francis.- **Strasbourg : chroniques d'urbanisme.**- La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 1994.- 261 p., cart., pl. ht., bibliogr. (Coll. Monde en cours)

Compilation d'articles et de divers témoignages, retraçant les politiques successives qui ont transformé Strasbourg depuis 1945, à travers l'histoire et les projets de l'agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération strasbourgeoise, et en établissant un parallèle entre les différents rôles dévolus aux institutions porteuses de ces projets (AUAS, ADEUS). L'approche globale de l'urbanisme strasbourgeois ne peut être envisagée que sous la forme d'un compromis entre tous les intervenants et doit reposer sur une synergie entre le local et l'international, ainsi que sur un rééquilibrage des espaces, fonctions et usages de la ville.

CDU 29203

AGENCE D'URBANISME DE BORDEAUX METROPOLE AQUITAINE.- Vingt cinq ans d'agence d'urbanisme à Bordeaux.- Bordeaux, AURBA, 1995.- 24 p., graph.

CDU 56820

FLOCH, Jacques.- **L'agglomération nantaise : récits d'acteurs.**- La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 1996. - 187 p., cartes , tabl., bibliogr. (Coll. L'aube territoire)

Ces trente dernières années, l'agglomération nantaise a été marquée par une croissance démographique forte, une expansion rapide de l'espace urbanisé et une transformation radicale du tissu économique. L'histoire de l'agglomération, l'évolution de son aménagement, les caractéristiques démographiques, sociales, économiques et les enjeux sont exposés.

CDU 34719

AWADA, Fouad.- INSTITUT D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE LA REGION ILE-DE-France.- **Quarante ans en Ile-de-France : rétrospective 1960-2000.**- Paris, IAURIF, 2001.- 173 p., phot., cartes, tabl., graph. (Coll. Etudes et développement)

Créé en 1960, l'IAURIF a contribué à anticiper les mutations profondes auxquelles la région Ile-de-France s'est trouvée confrontée et à en évaluer les effets. A l'occasion de ses 40 ans, l'ouvrage brosse une vaste fresque des années qui viennent de s'écouler et qui ont vu des évolutions importantes dans les modes de vie, les grands équilibres économiques et sociaux, et dans l'équipement de la région.

CDU 52951

Trente cinq paroles d'acteurs. 35 ans de l'agence d'urbanisme de la région grenobloise.

Préface de Jean Frébault.- Grenoble, Agence d'urbanisme, 2003.- 129 p., phot., plans, bibliogr.

CDU 56439

Réflexions des agences sur quelques politiques nationales :

Du POS au PLU, le projet au coeur de la démarche de planification. Une première contribution des agences d'urbanisme.- Paris , Fnau , 2002.- 68 p., bibliogr.

Présentation des résultats d'une réflexion du réseau des agences d'urbanisme sur la signification du concept de projet pour un PLU et sur la démarche à adopter pour le mener à bien. Des articles introductifs traitent de l'évolution de la planification par la loi SRU et de celle qui fait passer du POS au PLU. Une première partie vise alors à illustrer les enjeux actuels des documents de planification sous-tendus par la loi SRU et un développement durable, à travers l'exposé de quelques nouveautés les plus marquantes et les plus fondatrices du nouveau document de planification que constitue le PLU: le projet au centre du document d'urbanisme, la nécessaire globalisation du projet pour la mise en oeuvre du développement durable, l'importance des préoccupations environnementales, la nouvelle valeur du projet au regard de la population. La seconde partie est axée sur la démarche de projet et propose des approches pour parvenir à établir un projet de territoire fondant le PLU.

CDU 55757

La gouvernance urbaine dans les agglomérations françaises. Une contribution des agences d'urbanisme françaises .- Paris , Fnau, 2001.- 62 p. + 62 p. (Conférence de New-York, juin 2001. Assemblée générale des Nations Unies ; Session spéciale pour les établissements humains, Habitat II+5)

Lors de la conférence des Nations Unies " Habitat II ", les représentants des états du monde ont souscrit aux principes de garantir à tous un logement décent et de rendre les établissements humains plus sûrs, salubres, vivables, équitables, durables et productifs. Cinq ans après, la France fait le bilan des progrès accomplis dans ce domaine. S'appuyant sur la contribution des agences d'urbanisme, elle met en avant dans ce rapport les expériences de gouvernance réussie dans douze villes : Brest, le Havre, Rennes, St Etienne, Strasbourg, Bordeaux, Dunkerque, Lille, Nancy, Nantes, Toulouse et Tours , et dans la région Ile-de-France.

CDU 53819

BELLIOT, Marcel ; BRUNNER, Christian ; WIEL, Marc.- Vers une approche renouvelée du développement territorial pour les agglomérations françaises. Les apports du nouveau contexte législatif.- Paris , Fnau , 2000.- 80 p., cartes

Depuis un an, le cadre législatif et réglementaire du développement territorial a évolué. Alors que la définition statistique des frontières urbaines a été modifiée, trois lois ont été votées prônant chacune une nouvelle vision de l'agglomération selon des principes et des thématiques différentes. Ce rapport propose de clarifier les différents enjeux de développement territorial et d'analyser la pertinence de ces textes réglementaires. Il revient sur les différentes fonctions de la ville telles que les transports, le développement économique ou bien la mixité sociale et analyse pour chacune d'elles les éléments tirés du discours général et de l'observation locale ainsi que les apports de ces lois.-

CDU 52533

Les réflexions de la FNAU sur le nouveau contexte du développement territorial après les lois Voynet, Chevènement, SRU, In : *Les dossiers de la FNAU*, n° 6, 2000.- 11 p. , tabl.

Cette synthèse du rapport d'expertise de la Fnau, débattu lors de la XXIe Rencontre nationale de Strasbourg, cherche à clarifier les enjeux du développement territorial dans les agglomérations et à mettre en évidence les apports des trois lois pour y répondre.

CDU

ROUSSEL, Francois-Xavier ; SCHAUSS, Dominique.- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. PARIS.- Douze propositions pour une ville renouvelée : les conditions de réussite d'une politique de renouvellement urbain dans les agglomérations françaises.- Paris , Caisse des dépôts et consignations ; Fnau , 1999. - 139 p. , cartes , phot.

Les propositions présentées s'appuient sur l'expérience de terrain de six agences d'urbanisme qui sont impliquées dans les politiques de renouvellement urbain mises à l'oeuvre sur leurs agglomérations. La variété des situations et des contextes locaux, la confrontation et l'analyse des expériences de terrain ont permis d'identifier les conditions de réussite du renouvellement urbain et les facteurs de blocage. Une typologie des situations rencontrées et un premier classement des problématiques d'intervention sont réalisés grâce aux monographies sur les agglomérations rappelant le contexte local et les enjeux de renouvellement urbain. Dans une seconde phase, quatre thématiques ont été retenues : le cadre de référence territorial et politique, la maîtrise d'ouvrage et le partenariat, la gestion sociale et urbaine, les outils techniques et financiers.

CDU 50470

La mise en oeuvre des PLH : l'expérience des agences d'urbanisme. 1: monographies. 2: synthèse.- Paris , Fnau , 1997.- pag. div., cartes, tabl.

La première partie propose des comptes-rendus et analyses assez détaillés des programmes locaux de l'habitat dans plusieurs agglomérations (Aix en Provence, Angers, Brest, Dunkerque, Grenoble ; Lille, Lyon, Mulhouse, Nancy, Orléans, Reims, Rennes, Strasbourg, Toulouse, Tours et le Val de Sambre). Chaque monographie contient des données statistiques concernant l'agglomération et les PLH, une présentation générale du PLH de l'agglomération, de ses orientations et de ses actions, une description des modalités de mise en oeuvre des actions (description du contexte de partenariat et des rôles des différents partenaires, description du programme d'actions, de la politique et des moyens mis en oeuvre en faveur du logement social, des difficultés rencontrées dans le passage à l'action), et des fiches de description synthétique d'actions innovantes. La seconde partie est une synthèse qui traite de l'action publique à travers les PLH, de la relation entre observation et politique locale de l'habitat, et du partenariat. Elle propose également des notes d'introduction aux séances thématiques (Mixité, foncier, territoires ; Politique de peuplement ; Partenariat).

CDU 55395(1-2)

Planification urbaine et développement durable, contribution des agences d'urbanisme : Habitat II, sommet des villes, Istanbul, juin 1996.- Paris , Fnau , 1996. – XII + 236 p. :cartes ; plans ; phot.

La contribution française au sommet des villes d'Istanbul de juin 1996 présente des expériences selon sept grands points: les politiques de régénération des centres urbains ; les réalisations urbaines de l'après-guerre ; l'organisation de la mobilité urbaine ; les villes européennes dans le dialogue entre planification et projet ; les échelles territoriales pertinentes pour une planification propice au développement durable ; urbanisme, citoyenneté, participation ; écologie urbaine.

CDU 34207

LAZAR, Gilbert.- FRANCE. MINISTERE DE L'EQUIPEMENT PLAN URBAIN.- L'Intervention de la puissance publique dans les processus de production urbaine. Le point de vue des agences d'urbanisme.- Paris, Fnau , 1995.- 60 p., ann.

Contributions de sept agences d'urbanisme (Rennes, Marseille, Orléans, Bordeaux, Lyon, Brest et Saint-Etienne) qui ont recueilli le point de vue d'élus et de techniciens locaux sur les formes de l'intervention de la puissance publique dans les processus de production urbaine. Les transformations urbaines observées dans les sept agglomérations, les acteurs, les politiques et les moyens utilisés pour réaliser celles-ci sont mis en question.

CDU 30998

OFFNER, Jean-Marc (dir.).- ECOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSEES. LABORATOIRE TECHNIQUES TERRITOIRES SOCIETES. NOISY-LE-GRAND.- Les agences d'urbanisme et la recherche sur la ville.- Noisy-le-Grand , LATTIS, 1994.- 26 p., ann.

Le travail d'enquête mené auprès de responsables d'agences d'urbanisme, en France, visait à évaluer le degré d'implication actuel et potentiel du "monde des agences" dans la recherche sur la ville. La recherche s'est effectuée par questionnaire postal et par entretiens

approfondis avec des responsables d'une dizaine d'agences. Il apparaît que les agences ne sont pas actuellement en situation d'investissement massif dans le champ de la recherche : y compris en tant que lecteur, elles s'y intéressent peu. Pour autant, des potentialités de collaboration existent, qu'il s'agisse de partenariats entre agences et équipes de recherche locales ou, avec une moindre implication des agences, de fournitures de "terrains" pour des travaux universitaires. Par ailleurs, en tant qu'utilisateurs de recherche, les agences constituent des relais importants. A ce titre, les efforts de valorisation seront d'autant plus fructueux que le dialogue avec les chercheurs se nouera en amont des démarches. En conclusion, quatre modes de collaboration entre les agences et le PIR-villes (programme interdisciplinaire de recherche sur la ville) sont proposées : faire participer la fédération nationale des agences d'urbanisme à l'organisation d'un appel d'offre sur un thème stratégique, l'économie urbaine ; favoriser les relations université / agences par des accords pluriannuels ; solliciter des chercheurs pour prendre des agences d'urbanisme comme objet de recherche, à travers la problématique "processus de décisions et informations" ; faire participer des agences à un programme de recherche emploi-formation-territoire.

CDU 34469

Les territoires de l'exclusion : 1 Le rapport.- Paris, Fnau , 1991 .- pag. multp., cartes, plans
2 La synthèse des monographies.- Paris, Acadie, 1991.- 20p.

Le document présente le travail réalisé par le club "développement social urbain" de la fédération nationale des agences d'urbanisme dans le cadre d'un protocole d'accord FNAU-DIV-DSU conclu en 1989. 22 agences d'urbanisme ont réalisé une monographie des "territoires de l'exclusion" en respectant une trame commune: la connaissance des territoires de l'exclusion dans les agglomérations ; le diagnostic des situations d'exclusion actuelles et pressenties ; les projets de requalification et les réponses locales ; le suivi évaluation des actions entreprises ; les territoires de l'exclusion et la planification urbaine. Daniel Béhar a réalisé la synthèse des monographies : comment se manifeste l'exclusion sociale et urbaine, quels en sont les facteurs, quelles sont les interactions entre les territoires de la ville et les imbrications entre les échelles de l'urbain ? En conclusion, il insiste sur le rôle de la planification urbaine dans la lutte contre l'exclusion par une réflexion prospective.

IA 30297; CDU 33543

Contributions des agences d'urbanisme à l'analyse des problèmes d'habitat dans les agglomérations françaises.- Paris , Fnau , 1990.- pag. multp.

Bibliographie commentée des travaux récents effectués par les agences d'urbanisme sur les thèmes suivants: l'accès au logement, les besoins spécifiques de logement, le parc locatif social, le parc privé, la vacance et la mobilité résidentielle, l'offre de logement et les mutations immobilières, la ville et les quartiers à populations défavorisées.

CDU 25687

Développement social et cohérence de l'agglomération. Rapport d'étape.- Paris , Fnau , 1990.- 88 p + fiches de cas

Le développement social urbain est au centre de la nouvelle politique des villes, fondée sur le travail coordonné de l'Etat et des villes sur des projets d'ensemble. Il s'agit, par le biais des agences d'urbanisme d'agglomération, de capitaliser les savoir-faire et d'échanger les expériences qui permettront d'améliorer les outils et les pratiques en matière de développement urbain. La présente étude cherche à articuler projet urbain et développement

social. Elle s'intéresse d'une part au contenu des projets urbains et à leur approche sociale, tandis que dans un second temps, elle s'attarde sur l'organisation institutionnelle des acteurs locaux qui doit permettre la mise en œuvre des projets urbains. Cette synthèse est agrémentée des fiches de cas réalisées par les agences d'urbanisme.

CDU 39084

ANNEXE 2.

COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN VI ° PLAN 1971 – 1975

Éditions de la documentation Française, Paris, 1971.
(extraits : pages 13 et 116 à 119)

Rapport de la commission « VILLES »
Président : Gabriel PALLEZ, Inspecteur des finances
Rapporteur général : Pierre MAYET, Ipc

Titre 1 : Les problèmes urbains

Les dimensions du problème.

D'ici la fin du siècle, c'est-à-dire sur la période qui recouvre le VI° Plan de développement économique et social, et les cinq Plans suivants, il faudra construire en France quelque dix millions de logements.

Ces dix millions de logements accueilleront alors la moitié de la population française de l'an 2000.

Sur cette même période, les surfaces urbanisées auront sans doute quadruplé et la population urbaine aura presque doublé.

Programme N° 3
Les agences d'agglomération

1. – Présentation du programme

Des enseignements peuvent être tirés des agences d'urbanisme au statut juridique imprécis qui ont été mises en place dans une dizaine de grandes agglomérations françaises par la comparaison des effets produits et des résultats obtenus avec ce qu'on peut observer dans les agglomérations où les études d'urbanisme sont principalement assurées par les services de l'Etat (les G.E.P., Groupes d'Etude et de Programmation ,au sein des directions départementales de l'Equipement).

On y constate ainsi assez souvent que l'idée d'agglomération et la pratique de la coopération intercommunale ont progressé plus vite lorsqu'une agence d'agglomération en apparaissait le symbole. De même, la qualité des études effectuées et, plus encore, la valeur attachée à celles-ci par les responsables des collectivités locales qui en inspirent davantage leurs décisions, sont

souvent considérées comme exemplaires. Enfin, une plus grande aptitude de l'agglomération à organiser le dialogue entre la population et les élus, une meilleure disposition à rechercher des solutions originales ou expérimentales, sont également indéniables.

À travers ces expériences, certes peu nombreuses, mais suffisamment diverses, il est possible de proposer les objectifs que pourrait atteindre le développement des agences d'agglomération dans les villes qui n'en sont pas encore dotées, ainsi que l'élargissement des fonctions qui peuvent leur être confiées.

Les buts généraux poursuivis par la création et le développement des agences d'agglomération, comportent essentiellement :

- la préparation de la mise en place d'institutions d'agglomérations
- la mise en évidence de la nécessité de politiques globales urbaines et leur élaboration
- l'accroissement général des moyens humains consacrés à l'aménagement des villes et en particulier le développement des capacités d'innovation

Tels qu'ils sont déjà et tels qu'ils peuvent se développer, ces organismes d'études au service direct et sous le contrôle des collectivités locales peuvent se voir confier les fonctions suivantes :

- les études d'urbanisme et de planification urbaine,
- la mise à disposition des élus de moyens leur permettant un meilleur dialogue avec la population pouvant aller là où ils le souhaitent, jusqu'à l'organisation de la participation de celles-ci à la discussion des objectifs d'aménagement et de développements urbains,
- l'assistance aux élus pour le développement de la concertation entre les collectivités locales et entre les collectivités regroupées au niveau de l'agglomération et les agents économiques du développement urbain,
- l'identification et l'analyse des problèmes urbains et l'élaboration de politiques globales urbaines (développement économique, urbanisme opérationnel, circulation et transport, action sur le cadre de vie, sur les centres, politique foncière, etc.),
- l'introduction du changement dans divers domaines : technologie, méthodes modernes de gestion, etc.

2. Objectifs proposés

Créer des agences d'agglomération dans 15 unités urbaines de plus de 150 000 habitants qui n'en sont pas encore dotées.

3. Les moyens nécessaires

a) cadre juridique

La diversité des situations actuelles et les caractères variés que peuvent prendre les agences d'agglomération imposent que le choix entre plusieurs formules juridiques soit possible.

1. ainsi les agences d'urbanisme actuelles devraient pouvoir conserver leurs statuts s'ils leur conviennent.
2. d'autre part, le statut prévu par la loi d'orientation foncière, celui d'établissement public d'étude, devrait être concrétisé par la publication du

décret précisant les modalités relatives à de tels organismes. Ce statut semblerait particulièrement adapté aux agglomérations où le regroupement communal n'est pas encore entrepris.

3. Par contre, là où les collectivités locales ont fait un effort de regroupement communal, l'agence d'agglomération pourrait être directement rattachée à l'organisme d'agglomération; la participation de l'Etat ne serait plus alors assurée organiquement dans l'agence d'agglomération; c'est au niveau des responsables élus des collectivités locales que la concertation avec l'Etat serait conduite. En tout cas, quel que soit le statut, il est indispensable que les véritables responsables de ces agences d'agglomération se trouvent sous le contrôle des élus locaux.

b) financements

Sur les crédits que l'Etat consacre aux études d'urbanisme et dont le montant devrait atteindre 450 millions de francs au total, les agences d'agglomération recevront des donations au moins égales à celles que recevaient, en leur absence, les services d'études de l'Etat. Le financement des collectivités locales, bien qu'il puisse, lors de la création de l'agence, se trouver assez largement inférieur à l'apport de l'Etat, devrait partout atteindre un niveau équivalant à l'effort de l'Etat à la fin du VI^{ème} Plan.

c) Agglomérations concernées

En principe, à la fin du VI^{ème} Plan toutes les agglomérations de plus de 150.000 habitants devraient être dotées d'une agence d'agglomération. Bien entendu, les agglomérations de taille inférieure peuvent envisager de créer des agences d'agglomération, mais faute d'un effort financier important des collectivités locales, la dimension d'un tel organisme pourrait s'y trouver trop petite pour garantir une vision complète des problèmes urbains. Aussi peut-on envisager que dans certaines situations plusieurs agglomérations se groupent librement pour créer une agence d'urbanisme interagglomérations. Dans d'autres cas, il pourra être envisagé de créer à l'initiative des collectivités d'agglomération, et avec l'aide du département, une agence d'urbanisme intercommunale et départementale. Enfin, là où les collectivités d'agglomération n'envisageraient pas de créer une agence d'agglomération sous les formes très diverses évoquées ci-dessus, les services d'études de l'Etat –les G.E.P.- devraient cependant voir leurs travaux orientés par des instances associant très largement les responsables des collectivités locales.

d) Les moyens humains

Les positions statutaires des divers chargés d'études des agences d'agglomération doivent être diverses : à côté des fonctionnaires locaux ou mis à disposition par les collectivités locales, et de fonctionnaires d'Etat, on doit y trouver des chargés d'études, des praticiens de diverses disciplines. De même qu'à côté des ingénieurs spécialistes des travaux et réalisations urbaines et des administratifs ou financiers compétents en matière de gestion des collectivités locales, on devrait trouver des économistes, des géographes, des sociologues, ou psychosociologues, des urbanistes, architectes, paysagistes, etc.

Si la diversité des statuts est de nature à soulever un certain nombre de problèmes, il faut

savoir qu'elle garantit aussi la qualité du travail de groupe qui doit s'effectuer dans ces organismes ; la fonction qu'ils assurent exige en effet un enrichissement permanent des méthodes et des pratiques et cet enrichissement ne peut résulter que de la diversité, de la mobilité, de l'échange d'expériences.

e) L'organisation des relations entre les agences

Il semble assez probable - il est en tout cas souhaitable - que les diverses agences d'agglomération éprouveront le besoin d'organiser leurs relations. En effet, la nécessité apparaît déjà pour les praticiens des agences, les élus ou les fonctionnaires qui participent à leurs travaux, de confronter leurs expériences, d'élaborer en commun des méthodes, de promouvoir certains aspects de leur formation spécifique. Il n'est évidemment pas temps de définir les formes que pourraient prendre de telles actions communes des agences d'agglomération. Certains estiment que ces actions communes pourraient aller jusqu'à la constitution d'un organisme au niveau national qui serait chargé d'organiser la diffusion de l'information, de participer à la formation du personnel des agences, d'animer des échanges entre les diverses catégories de praticiens, d'apporter une assistance technique aux agences d'agglomération.

ANNEXE 3.

CHARTRE DES AGENCES D'URBANISME

Les dossiers de la FNAU n° 12, mars 2003

I - PREAMBULE

L'essor des territoires

Amorcée par les premières lois de décentralisation (1982-1983), confortée par les lois récentes de développement territorial (Voynet, Chevènement, SRU...), la « montée en puissance » des territoires va s'accélérer avec le second « round » de décentralisation que vient de lancer le gouvernement. La France se met à l'heure de ses « territoires ». Ceux-ci s'affirment et s'organisent dans des cadres institutionnels rénovés (communautés de communes et d'agglomération) et se voient doter des compétences qui leur permettent d'inventer eux-mêmes leur avenir. Dans le même temps cependant, ils prennent conscience qu'ils ne sont pas seuls au monde que leur destin dépend aussi de ce que décideront les « territoires » voisins et les autres acteurs du développement local (Etat, régions, départements...).

Plus fondamentalement, les dynamiques mêmes des transformations urbaines rendent illusoire l'idée qu'une seule autorité puisse un jour, dans ces espaces « en mouvement » que sont les territoires urbains, exercer l'ensemble des responsabilités d'aménagement. Les recompositions institutionnelles en cours sont certes indispensables, mais elles ne parviendront jamais à faire complètement coïncider les périmètres d'action et les périmètres administratifs

Le Code de l'Urbanisme stipule que « le territoire français est le patrimoine commun de la nation » et que chaque collectivité en est comptable dans les limites de ses compétences et son périmètre administratif. Il faut, pour y parvenir, faire converger les politiques menées par les différentes institutions et il est clair que chacune de celles-ci exercera d'autant mieux les prérogatives qui relèvent de sa compétence qu'elle les aura préalablement « pensées » avec les autres institutions qui œuvrent sur le même territoire.

Un outil original d'ingénieries territoriale : l'agence d'urbanisme.

Les agences d'urbanisme apportent une réponse originale à la nécessité de mieux coordonner les politiques de développement territorial dans les espaces urbains. Elles font d'une contrainte un atout en offrant à tous les partenaires du développement d'un territoire un outil de mutualisation de leurs savoirs et de mise en cohérence de leurs projets. Une agence d'urbanisme est d'abord un lieu de dialogue librement créé et un outil de gouvernance territoriale où tous les partenaires du développement local se rencontrent, échangent leurs informations, partagent leurs diagnostics, concertent leurs actions et s'efforcent de coordonner leurs politiques. L'agence a pour ambition de briser le cloisonnement des institutions et d'échapper à un certain « autisme territorial ». L'agence permet de « retisser » le lien territorial qu'une interprétation trop restrictive des lois de décentralisation risquerait de rompre. En décidant de « sortir » de leurs services techniques et de mutualiser dans « leur » agence les missions d'observation, les réflexions

stratégiques et la préparation des projets transversaux de territoire, les institutions membres d'une agence ne font pas seulement des économies, elles créent les conditions d'une plus grande cohérence dans leurs actions. Outil pluridisciplinaire, l'agence leur apporte une capacité d'expertise indépendante dans les différents domaines de l'aménagement et du développement territorial. Une agence n'enlève rien aux institutions qui en sont membres, ne touche pas à leurs compétences et ne bride en aucune façon leur capacité concrète d'action. Elle est le lieu où vont pouvoir s'articuler les différentes échelles d'un territoire, du quartier à l'aire urbaine, où vont pouvoir se combiner les compétences et où pourront être mises en cohérence les politiques publiques menées sur ce territoire. L'agence d'urbanisme contribue à créer une « culture commune » qui va rendre possible l'élaboration d'un projet de développement partagé.

II - LES CINQ CRITERES DE BASE D'UNE AGENCE D'URBANISME

Les principes et les missions qui viennent d'être rappelés ci-dessus sont au cœur de la « philosophie » des agences et ils ont été récemment confirmés par la loi. Ils permettent de définir cinq grands critères que doivent satisfaire les agences d'urbanisme au sens de la FNAU. Certes, aucune agence ne ressemblera jamais à aucune autre (la géographie, les institutions et les enjeux sont toujours un peu différents d'un territoire à l'autre). Elles partagent cependant toutes un certain nombre de caractéristiques communes en matière de missions, de positionnement, de mode de fonctionnement, d'éthique et de pratiques professionnelles. Ces caractéristiques communes permettent de définir un « cahier des charges » détaillant les conditions que devront remplir les futures agences pour posséder le « label FNAU ».

1- Un outil partenarial d'harmonisation des politiques publiques

Une agence d'urbanisme doit rassembler dans son partenariat l'ensemble des institutions et des organismes qui contribuent à construire le savoir d'un territoire et à le transformer : communes, groupements de communes, syndicats spécialisés, collectivités territoriales, Etat, milieux professionnels, chambres consulaires, universités... Une agence d'urbanisme se distingue des autres outils d'ingénieries territoriale (et notamment des services intégrés des collectivités locales) par son caractère partenarial et inter-intercommunal. Librement créée par ses membres, une agence d'urbanisme leur offre un centre mutualisé et interdisciplinaire de ressources, un espace d'information et dialogue, un lieu de mise en cohérence, de suivi et d'évaluation des politiques de développement urbain économique et social menées sur ce territoire. L'initiative de créer une agence relève d'abord des collectivités locales concernées. La présence de l'Etat, de la Région et du Département dans le partenariat des agences est toutefois nécessaire, compte tenu du rôle très important que ceux-ci jouent dans l'aménagement, l'équipement et le développement du territoire. L'agence permet en outre un dialogue utile entre les autorités locales et l'Etat

2- Un outil qui travaille sur les enjeux de développement de son territoire,

Les agences d'urbanisme ont vu leurs missions confirmées et précisées dans les Lois Voynet (juin 1999) et SRU (décembre 2000). Sur leur territoire, elles doivent « suivre évolutions urbaines, participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme (notamment les schémas de cohérence territoriale) et préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques ». Au-delà de ce fond d'activités commun à

toutes les agences, chacune d'elle s'investit dans les champs d'enjeu particulier de son territoire (développement économique, renouvellement urbain, tourisme, politique de la ville, environnement et paysages...). Une agence devra travailler à toutes les échelles de son territoire, de celle du quartier à celle de la commune, de celle de l'agglomération à celle de l'aire urbaine ou de la région métropolitaine. Elle peut être conduite à produire des réflexions et des dossiers d'aménagement du territoire à l'échelle élargie des régions ou des inter-régions. Elle travaillera alors avec les autres agences d'urbanisme présentes sur ce territoire et avec lesquelles elle pourra constituer des réseaux techniques particuliers.

3- Un outil de production pluridisciplinaire.

Une agence d'urbanisme intervient à la demande de ses membres, sur les champs relevant de leurs compétences mais aussi sur des champs nouveaux ne relevant encore de la compétence d'aucune institution particulière. Pour cela, l'agence doit être pluridisciplinaire et posséder des techniciens qualifiés. Une agence n'est pas seulement un outil d'animation territoriale ou d'assistance à la maîtrise d'ouvrage. Elle est aussi une « structure de production » capable de préparer des dossiers techniques transversaux sur le développement urbain. Une équipe de 10 à 15 personnes apparaît comme une taille minimale. En-deçà d'une population d'une centaine de milliers d'habitants, les collectivités locales de l'aire urbaine considérée ne posséderont pas, en général, les ressources suffisantes pour faire fonctionner une "agence d'urbanisme" de plein exercice (au sens de l'outil de production précédemment décrit). Dans les territoires urbains où les enjeux de développement sont très importants mais où les ressources des communes sont trop faibles, il faudra, pour que l'agence soit créée, que les autres partenaires potentiels de l'agence (Etat, Région, Département...) se mobilisent davantage et accroissent en proportion leur participation financière.

4- Un outil mutualisé, financé par des subventions et porté par une éthique de liberté et de responsabilité.

Créée dans un esprit d'ouverture territoriale, l'agence apporte à tous ses membres une assistance partenariale à la préparation et à la réalisation de leurs projets. Ne dépendant directement et exclusivement d'aucun membre particulier, ne possédant en propre aucune compétence institutionnelle (une agence est un outil), l'agence prépare les dossiers que lui confie son Conseil d'administration dans un esprit de liberté intellectuelle, de responsabilité et de sens du service public. Elle travaille dans le cadre d'un programme mutualisé d'activités qui résulte de la synthèse des besoins de connaissance de tous ses membres et des demandes et enjeux intéressant l'ensemble de ses adhérents. Les études effectuées dans le cadre du programme partenarial d'activités sont la propriété de l'agence et chaque membre peut en avoir communication. Les missions du programme partenarial d'activités de l'agence justifient l'octroi de subventions de la part de ses membres, subventions dont le montant est en rapport avec le degré d'intérêt que chacun d'eux lui porte. Résultant de décisions propres de l'agence et réalisées par elle-même, les activités du programme mutualisé ne relèvent ni du droit de la commande publique ni de celui de la concurrence, à la différence des contrats particuliers que l'agence peut être amenée à effectuer pour ses membres ou des clients extérieurs, avec l'accord avec son Conseil d'administration.

5- Un outil qui travaille en réseau

Une agence d'urbanisme est toujours insérée dans un réseau de mutualisation et de capitalisation des savoirs, à des échelles de territoire qui dépassent son propre territoire. Elle travaille avec les agences voisines dans le cadre d'un réseau technique régional ou interrégional et elle fait bien sûr partie du réseau national de la FNAU. Ces réseaux permettent aux responsables politiques des agences d'échanger leurs réflexions sur l'aménagement des villes et des territoires de défendre des positions communes en matière d'aménagement urbain et de développement territorial. L'adhésion à la FNAU permet aux techniciens des agences de capitaliser leurs savoirs, de mutualiser leurs expériences, d'améliorer leurs savoir-faire et de contribuer à créer une culture commune dans le domaine de l'aménagement des territoires et du développement urbain.

III- LE « PROFIL-TYPE » D'UNE AGENCE D'URBANISME

Au vu des critères précédemment définis, le « profil-type » d'une agence d'urbanisme pourrait être le suivant.

- Positionnée sur un territoire rassemblant au moins 100 000 habitants, l'agence d'urbanisme regroupe dans son partenariat les institutions concernées par l'aménagement et le développement de son territoire : communes individuelles, intercommunalité d'agglomération, communautés de communes périurbaines, Etat, Région, Département, EPCI et Syndicats spécialisés (Pays, SCoT...). Y participent aussi les partenaires susceptibles d'apporter une contribution aux réflexions ou aux programmes de développement de ce territoire : Chambre de Commerce, Chambre d'agriculture, Universités...
- Dans certains territoires d'enjeu important où la population est inférieure à 100 000 habitants, une agence pourra cependant être créée, dès lors que les autres partenaires de l'agence (Etat, Région, Département...) y mobilisent davantage de moyens et lui permettent ainsi d'atteindre une « masse critique » suffisante pour produire des dossiers pluridisciplinaires sur les enjeux d'aménagement et de développement de son territoire. Dans ces agences de petite taille, des accords particuliers de mutualisation des moyens ou de coordination des programmes de travail pourront être passés avec d'autres agences du réseau, au niveau régional ou national.
- En matière de missions et de programme de travail, l'agence est chargée de mettre en place, de gérer et d'exploiter le système d'observation urbaine de son territoire (population, occupation du sol, activités, équipements, environnement...). Elle prépare les projets de territoire à toutes les échelles qui mettent en jeu les responsabilités croisées de ses membres (du quartier à la région métropolitaine). Elle apporte à ses membres une assistance technique partenariale sur tous les projets ou procédures qui nécessitent une harmonisation de leurs politiques avec celles des autres membres. Concrètement, l'agence est associée aux réflexions et participe aux études liées aux Schémas de cohérence territoriale (SCoT), aux Chartes de pays et projets d'agglomération, aux Programmes locaux de l'Habitat (PLH), aux Plans de Déplacements urbains (PDU), aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)... Elle participe au suivi et à l'évaluation des politiques publiques menées sur son territoire.
- En matière de moyens, l'agence rassemble au minimum une dizaine de professionnels de disciplines et de compétences variées, couvrant les champs du

développement urbain : urbanisme, déplacements, environnement, habitat, économie, politique de la ville, planification... Elle dispose des moyens techniques suffisants, notamment informatiques et infographiques.

- En matière de mise en réseau, si l'agence adhère bien sûr à la FNAU, lieu d'échanges privilégié et de capitalisation nationale, elle doit aussi s'inscrire dans un réseau régional ou inter-régional qui lui permet de mutualiser ses moyens et de constituer, face aux régions et en coopération avec elles, une offre collective d'expertise en matière d'aménagement du territoire.
- L'agence peut aussi, avec l'accord de son Conseil d'administration, réaliser sur contrat des études particulières pour ses membres ou des clients extérieurs. Cette activité commerciale relève du secteur concurrentiel. Elle doit être « sectorisée » et restée accessoire par rapport à son programme partenarial mutualisé (moins de 20 % en général).

Annexe 4

Circulaire n° 2001-83 du 12 décembre 2001 relative à la présence des services de l'Etat au sein des agences d'urbanisme et aux conditions et modalités de leur financement

La présente circulaire a pour objet de préciser les nouvelles conditions et modalités de financement des agences d'urbanisme, compte tenu des évolutions législatives récentes et de la modification du chapitre budgétaire décidée par la loi de finances 2001.

Elle détaille en outre les éléments constitutifs de leurs missions justifiant un accompagnement financier de l'Etat, ainsi que les modalités du partenariat local avec ces structures.

D'autre part, compte tenu de la complexité de certaines questions soulevées par les agences d'urbanisme au regard des droits de la concurrence et de la commande publique, du droit des associations et du droit fiscal, cette circulaire explique les conditions juridiques de leur fonctionnement, afin, notamment, que vous soyez en mesure d'apporter aux élus qui en exprimeraient le besoin tous les conseils qui pourraient leur être utiles.

Elle abroge et remplace la circulaire n° 88-19 du 4 mars 1988.

Elle s'organise en six parties :

- I. - ENGAGEMENT DE L'ETAT DANS LES AGENCES D'URBANISME
- II. - EVOLUTION DU CONTEXTE LEGISLATIF
- III. - PRINCIPES GENERAUX S'APPLIQUANT AUX AGENCES D'URBANISME

La conduite en commun de missions d'intérêt collectif

Le programme partenarial d'activités

Des périmètres d'études appropriés

Un large partenariat

Les études hors programme partenarial

La propriété et la diffusion des connaissances

La formation

IV. - FONCTIONNEMENT DES AGENCES D'URBANISME

V. - PROJETS DE CREATION D'AGENCES D'URBANISME

VI. - MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ETAT

1. Principes généraux

2. Modalités de financement

3. Une convention cadre

4. Modalités d'orientation, de suivi et d'évaluation et s'accompagne de cinq

annexes :

Annexe I. - Critères et modalités de calcul de la subvention de fonctionnement

Annexe II. - Modèle de convention-cadre pluriannuelle

Annexe III. - Dispositions relatives aux projets de création d'agences d'urbanisme

Annexe IV. - Rappel des obligations comptables des associations recevant des subventions publiques

Annexe V. - Rappel du régime fiscal applicable aux agences d'urbanisme

I. - ENGAGEMENT DE L'ETAT DANS LES AGENCES D'URBANISME

Les lois de décentralisation de 1983 ont transféré aux collectivités locales des compétences en matière d'urbanisme. Elles n'ont pas pour autant supprimé le rôle de l'Etat dans ce domaine où il reste notamment garant de l'intérêt général.

Le territoire national met en jeu des compétences multiples ainsi qu'il résulte de l'article L. 110 du code de l'urbanisme, qui précise que 'le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages ainsi que la salubrité publique et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace'.

L'Etat reste un acteur important en matière d'urbanisme et d'habitat, du fait de sa compétence spécifique sur les routes nationales, les transports, le logement social et de son rôle sur l'aménagement du territoire et la politique de la ville.

Par ailleurs, pour conduire ses politiques, l'Etat développe des démarches contractuelles (contrats de ville, contrats d'agglomération, contrats de pays) qui appellent l'élaboration de diagnostics et de stratégies territorialisés ainsi que des dispositifs partenariaux de programmation (programmes locaux de l'habitat, plans de déplacements urbains...).

Enfin, il joue toujours un rôle dans l'élaboration des documents d'urbanisme décentralisés, à laquelle il est associé. En particulier, il doit porter à la connaissance des collectivités les contraintes qui s'imposent à elles. L'Etat a en effet conservé des prérogatives afin de garantir les grands équilibres définis par l'article L. 121-1 du code de l'urbanisme et d'imposer le respect des intérêts nationaux et de ceux des autres collectivités.

La loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains clarifie ce rôle, dans le prolongement des lois de décentralisation.

L'Etat est ainsi un partenaire légitime des collectivités locales au sein des agences d'urbanisme dans leur rôle de production de connaissances sur les agglomérations et les aires urbaines, d'identification et d'orientation des grands enjeux et stratégies d'aménagement et de développement local et, enfin, de mobilisation et d'animation des réseaux professionnels. Il participe de ce fait pleinement à la vie associative des agences.

II. - EVOLUTION DU CONTEXTE LEGISLATIF

Un dispositif législatif en deux étapes, transcrit dans l'article L. 121-3 du code de l'urbanisme (loi n° 99-553 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, modifiée par la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains), a conforté le cadre statutaire des agences d'urbanisme et confirmé puis étendu leurs missions : 'les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'Etat, les établissements publics ou autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement du territoire des organismes de réflexion et

d'études appelés [agences d'urbanisme]. Ces agences ont notamment pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment des schémas de cohérence territoriale et de préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques'.

Cet article de loi crée également la possibilité pour les agences de se constituer en une catégorie spécifique de groupement d'intérêt public (GIP) :

'elles peuvent prendre la forme d'association ou de groupement d'intérêt public'. L'adaptation du statut de GIP à la réalité et aux missions des agences a également été reconnue dans la loi qui prévoit notamment que ces GIP peuvent recruter du personnel propre régi par les dispositions du code du travail.'

Cette 'refondation' des agences d'urbanisme intervient alors que les problématiques urbaines deviennent de plus en plus complexes et que les deux lois déjà citées, tout comme celle du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, modifient en profondeur le contexte institutionnel et les procédures en matière d'urbanisme et d'aménagement.

III. - PRINCIPES GENERAUX S'APPLIQUANT AUX AGENCES D'URBANISME

Les agences d'urbanisme doivent, pour bénéficier des aides de l'Etat, obéir à quelques principes généraux qui découlent notamment de la définition que la loi donne aux missions et au cadre d'intervention des agences.

Vous veillerez à ce que les agences qui sollicitent de telles subventions respectent les règles suivantes :

La conduite en commun de missions d'intérêt collectif

En créant, avec les agences d'urbanisme, un cadre commun pour la réalisation d'études, la loi vise à contribuer à l'harmonisation des politiques publiques par la conduite en commun de certaines missions par des collectivités publiques qui y ont intérêt, dans l'exercice de leurs compétences respectives :

- l'observation et l'analyse des évolutions urbaines ;
- la contribution à la définition des politiques d'aménagement et de développement ;
- la préparation des projets d'agglomération ;
- la participation à l'élaboration de documents d'urbanisme,

notamment des schémas de cohérence territoriale.

La loi définit ainsi la raison sociale des agences, instruments de cette mise en

commun, qui se traduit, par construction, dans leur programme partenarial d'activités.

Le programme partenarial d'activités

Les différents membres de chaque agence élaborent ensemble un programme partenarial mutualisé. Ce programme résulte de la synthèse des besoins de connaissance de chacun des membres et de l'identification des demandes et enjeux intéressant l'ensemble des adhérents.

Les collectivités publiques compétentes, dès lors qu'elles sont membres de l'agence, peuvent ainsi demander l'inscription des missions prévues par la loi dans le programme partenarial.

Sans préjudice de l'exercice, par chacune, de ses compétences, toutes les collectivités membres trouvent leur intérêt à la conduite en commun de ces missions au sein de l'espace de dialogue, de débat et de négociation que constitue l'agence d'urbanisme qui, couvrant l'ensemble du territoire concerné, apporte un plus à chacune.

Les collectivités publiques ayant compétence en matière de document de planification ou de programmation (établissement public de coopération intercommunale, syndicat mixte au sens de l'art. L. 122-4 du code de l'urbanisme, autorités organisatrices des transports urbains, syndicats mixtes de transports au sens de la loi SRU, communautés urbaines, d'agglomérations ou de communes,...) ne confient ni ne délèguent à l'agence l'élaboration de ces documents. Elles proposent que celle-ci mène dans le cadre commun qu'elle constitue les observations, réflexions ou études contribuant à leur élaboration. L'autorité compétente reste pleinement responsable des documents qu'elle approuve souverainement.

Pour être en mesure de demander à l'agence d'inscrire dans son programme partenarial les études correspondantes, ces collectivités doivent être membres de l'agence.

Les missions conduites en commun, noyau dur de l'activité de l'agence, justifient l'octroi de subventions de la part de l'Etat en accompagnement de celles accordées par chacune des autres collectivités publiques.

L'apport financier annuel de chaque membre à l'agence se mesure au degré d'intérêt qu'il porte au programme partenarial d'activités pris dans son ensemble.

Résultant de décisions propres de l'agence et réalisées par elle même, les activités du programme mutualisé ne relèvent ni du droit de la commande publique ni de celui de la concurrence.

Il paraît souhaitable de favoriser l'élaboration de ce programme pour une durée de trois ans, celui-ci s'intégrant alors dans un projet d'agence.

Des périmètres d'études appropriés

L'observation et la production de connaissance, les réflexions sur les évolutions urbaines, la mise en cohérence des enjeux et des politiques sectorielles, la contribution à l'élaboration des projets d'agglomération ou de documents d'urbanisme sont conduites de manière concertée par chaque agence d'urbanisme, à une échelle territoriale appropriée.

Un positionnement à l'échelle de l'aire urbaine, associant agglomération et périphéries, constitue une caractéristique générale des agences d'urbanisme ; ce qui les différencie d'autres structures, notamment des services d'études et de réflexion des collectivités locales ou de leurs groupements.

La détermination de l'aire d'étude appropriée peut être différente pour les agences situées dans les régions urbanisées où les notions d'agglomération et de périphérie ne sont plus pertinentes. Dans ces situations de plus en plus fréquentes, la mise en réseau des différentes agences et une bonne articulation de leurs missions respectives doivent être encouragées.

Afin d'éclairer des choix d'aménagement ou de développement sur le périmètre déterminé par les collectivités adhérentes, l'agence d'urbanisme peut, en s'assurant de l'intérêt effectif pour ses membres, conduire des études sur des aires plus vastes, permettant de mieux apprécier les interactions entre son périmètre et un territoire plus large.

Un large partenariat

Associant l'Etat, les communes ou leurs groupements, le partenariat des agences d'urbanisme peut naturellement être élargi aux régions, aux départements, ainsi qu'à tous les acteurs pouvant jouer un rôle dans l'aménagement et le développement du territoire concerné, tels que les chambres consulaires, les universités, etc.

Enfin, outils d'aide à l'élaboration de stratégies territoriales partagées, les agences d'urbanisme peuvent contribuer à un renforcement de l'intégration intercommunale.

Les études hors programme partenarial

Outre les missions d'intérêt collectif, constitutives de leur existence même et liées à leur nature associative, les agences peuvent être amenées à valoriser leur savoir-faire par la réalisation de travaux particuliers pour le compte de

commanditaires, adhérents ou non à l'association. L'ensemble des activités des agences d'urbanisme peut ainsi comprendre une proportion d'études hors programme partenarial qui doit rester minoritaire. On peut ainsi considérer qu'au delà d'un seuil de 30 % environ du programme global de l'agence la nature même de l'activité de l'association serait modifiée.

Ces activités sectorisées entrent dans leur champ d'activités statutaire et sont exercées, avec l'accord de leur conseil d'administration, dans le cadre des règles de concurrence et de fiscalité en vigueur. Leur prix ne saurait donc être minoré par une quelconque subvention publique.

La propriété et la diffusion des connaissances

Les études effectuées dans le cadre du programme partenarial d'activités sont la propriété de l'agence. Chaque membre peut en avoir communication.

Les agences d'urbanisme assurent la diffusion large des connaissances et des informations recueillies sur l'agglomération. Il leur sera demandé de référencer les études produites dans la banque de données Urbamet.

Enfin, les travaux issus du programme partenarial d'activités sont accessibles au public selon des modalités arrêtées par les organes décisionnels de l'agence.

La formation

Les agences sont aussi des instances appropriées de formation pour les professionnels de l'urbanisme quel que soit leur statut. Elles contribuent en outre à animer le milieu professionnel de ce secteur dans le domaine de la recherche et de l'expérimentation.

IV. - FONCTIONNEMENT DES AGENCES D'URBANISME

Concernant la possibilité offerte par la loi SRU de se constituer ou de se transformer en GIP, un décret en Conseil d'Etat précisera notamment le montant de la participation de l'Etat à partir duquel un commissaire du Gouvernement est nommé auprès du GIP. Ce décret est prévu pour le début de l'année 2002. Une circulaire d'accompagnement précisera les modalités de création de GIP ou, le cas échéant, de transformation du statut associatif.

S'agissant des agences constituées sous la forme associative, vous veillerez, pour l'octroi des financements de l'Etat, au respect des règles de fonctionnement suivantes :

1. L'activité de chaque agence d'urbanisme doit être consacrée à des actions conduites en commun, décidées par elle-même, sous sa seule responsabilité et dont elle demeure propriétaire des résultats, actions que chacun de ses membres ne pourrait accomplir seul dans des conditions également favorables, et que tous ont intérêt à mener ensemble.

2. Chaque agence doit avoir une réelle existence propre que manifeste sa vie sociale. Pour assurer cette autonomie de décision, l'autorité de ses organes décisionnels ne doit être subordonnée à aucun des membres de l'association.

3. Le conseil d'administration de l'agence établit et valide le programme partenarial d'activités de l'agence. Celui-ci donne lieu à l'attribution de subventions par les adhérents. Leurs montants dépendent de l'intérêt que chaque collectivité, membre de l'association trouve à l'ensemble du programme partenarial.

Le conseil d'administration veille au bon fonctionnement de l'agence et à la régularité de sa gestion. Il assure, en général par l'intermédiaire d'un comité d'orientation créé à cet effet, le suivi périodique des travaux de l'agence. Il paraît utile qu'il décide de la politique de diffusion des travaux.

4. Les représentants de l'Etat participent, en tant que membres des organes décisionnels, à l'orientation et l'élaboration du programme partenarial d'activités. Ils s'assurent de la prise en compte des enjeux liés aux politiques nationales dans le programme. Membres également des organes techniques de l'agence (comités techniques, de pilotage ou de suivi,...), ils participent également à la définition détaillée et au suivi des études ainsi qu'aux missions d'animation et au contrôle de la qualité des productions.

Ils veillent en particulier à rechercher la plus grande cohérence dans l'organisation et le contenu du programme partenarial.

5. La nomination du directeur respecte les règles d'égal accès à l'emploi ; les procédures de nomination ou de révocation sont transparentes pour chacun des membres de l'agence et menées conformément au droit du travail. Les décisions sont généralement prises sur proposition ou après avis du conseil d'administration ou d'une commission spécialisée qui en est l'émanation.

Certaines agences d'urbanisme bénéficient de la mise à disposition ou du détachement d'agents de l'Etat. Pour que ces possibilités puissent être prises

en compte dans la gestion des personnels intéressés, vous vous assurerez que les statuts de l'agence les aient expressément prévues.

6. Les statuts excluent toute rémunération des membres du conseil d'administration.

NB : Des annexes à la présente circulaire présentent un rappel des diverses obligations comptables (annexe IV) et du régime fiscal (annexe V) applicables aux agences d'urbanisme constituées sous forme associative.

V. - LES PROJETS DE CREATIONS D'AGENCES D'URBANISME

De nombreuses agglomérations envisagent de créer des agences d'urbanisme. Le

CIADT du 9 juillet 2001 a pris la décision d'accompagner sur la période 2002-2006, la création d'une quinzaine d'agences dans les agglomérations qui répondront à certaines conditions. L'annexe III détaille les démarches et les modalités pouvant conduire à la création de ces agences.

VI. - LES MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ETAT

1. Principes généraux

Dès lors qu'elles répondent aux principes et modalités de fonctionnement énoncés ci-dessus, le ministère de l'équipement, des transports et du logement participe au financement des agences d'urbanisme dans les conditions suivantes.

Cette participation, qui prend également pour quelques agences la forme d'une mise à disposition de personnels décomptée dans le calcul de la subvention accordée à l'agence, se traduit depuis 2001 par un financement sur titre IV (crédits de fonctionnement), qui permet à l'Etat, comme aux autres collectivités adhérentes, de contribuer au financement des activités permanentes de l'agence, de faire valoir ses propres enjeux dans le programme partenarial d'activités, et de bénéficier des résultats de sa réalisation.

Ces subventions ne sont pas exclusives de contrats d'études qui pourront être accordés pour des missions particulières dans le cadre des crédits sur le titre V (études hors programme partenarial d'activités engagées dans le respect des procédures applicables aux marchés d'études), ou exceptionnellement de subventions spécifiques sur le titre VI (subventions d'investissement engagées dans les conditions particulières relatives à chacun de ces financements).

La circulaire n° 2001-78 du 16 novembre 2001 du ministère de l'équipement, des

transports et du logement relative à l'orientation et à la programmation des crédits d'études locales dans le domaine de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction en 2002 donne le cadre des priorités de l'Etat dans l'élaboration des programmes partenariaux des agences aussi bien que des missions complémentaires éventuelles financées sur le titre V. Pour l'année 2002, ces orientations sont placées dans la perspective de la mise en oeuvre de la loi SRU. L'actualisation annuelle de cette circulaire complètera les orientations générales pour les années suivantes.

Les enjeux de politique urbaine, soulignés dans la circulaire n° 2000-95 du 26 décembre 2000 du ministère de l'équipement, des transports et du logement relative aux priorités et modalités de contractualisation pour les contrats territoriaux des CPER dans les domaines relevant du METL, devront notamment être pris en compte dans le cadre de la préparation des projets au sein de l'aire urbaine des agences d'urbanisme.

La circulaire n° 2001-63 du 6 septembre 2001 du ministère de l'équipement, des transports et du logement relative au rôle de l'Etat dans la relance de la planification vous engage à mobiliser largement les agences d'urbanisme compte tenu, tant des compétences disponibles en leur sein que de l'espace de négociation qu'elles constituent.

Une attention particulière sera apportée à une prise en compte et une bonne articulation du programme d'activités mutualisé de l'agence avec le programme d'activités du réseau scientifique et technique de l'équipement (CERTU, CETE).

2. Modalités de financement

Les délégations de crédits qui s'effectuaient jusqu'à présent sur le chapitre 65-23, article 40 (titre VI), sont depuis le 1er janvier 2001 ouvertes sur le titre IV de la ligne budgétaire 'subventions aux agences d'urbanisme', chapitre 44-30, article 70.

Je vous rappelle que contrairement au mode de financement antérieur, les crédits de fonctionnement accordés aux agences ne font pas l'objet de report.

Chaque année, l'attribution des subventions est effectuée dans la limite des crédits disponibles.

Un montant prévisionnel de la subvention vous sera notifié en début d'année, sur

la base des critères et modalités de calcul figurant à l'annexe I.

Vous recevrez en début d'année une première délégation de crédits calculée sur

la base de 70 % de ce montant prévisionnel. Vous pourrez engager et ordonnancer

cette subvention dès le premier trimestre. Vous vous assurerez pour cela que

l'agence en aura formulé la demande en temps utile.

Le montant définitif de la subvention vous sera notifié en septembre. Il sera

calculé après communication des comptes de l'exercice précédent. Le solde de la

subvention sera délégué à l'automne.

Afin de procéder aux calculs prévisionnel puis définitif du montant des subventions, vous veillerez à transmettre à la DGUHC sous le timbre UC-MA, avant

le 30 juin de chaque année, les informations nécessaires relatives :

- à la population des communes membres,
- au compte de résultats de l'exercice antérieur,
- à l'état des participations financières des collectivités

publiques

pour l'année en cours,

- à l'état du personnel précisant notamment le nombre et la qualité

des

agents de l'Etat mis à disposition ou en détachement auprès de l'agence,

- aux autres apports en nature (locaux) ou en personnel mis à

disposition

par les autres collectivités membres.

Vous veillerez en particulier pour les agences non régionales à communiquer une

carte des communes adhérentes, et un tableau de la population, établi par commune, directement adhérente de l'agence ou par le biais des établissements

publics de coopération intercommunale auxquels elle appartient. Vous préciserez,

s'il y a lieu, les perspectives d'élargissement du nombre de communes membres

dans le courant de l'année qui suit celle pour laquelle les documents ont été

établis, ces éléments de prospective étant indispensables à l'établissement de

prévisions budgétaires au plan national.

3. Une convention-cadre

En application de la circulaire 1 B n° 142 du 1er février 1988 du ministère de

l'économie et des finances, relative aux associations bénéficiaires de financements publics, vous engagerez les crédits de fonctionnement sur la base

d'une convention-cadre signée par le représentant de l'Etat et le président de

l'agence.

En application de la circulaire PRMX0004523C du 1er décembre 2001 relative aux

conventions pluriannuelles d'objectif entre l'Etat et les associations, l'aide de l'Etat consistant à soutenir l'action de l'agence dans la durée, le recours à une convention pluriannuelle d'objectif d'une durée de trois ans sera préférée aux conventions conclues sur une base annuelle. Vous trouverez un modèle de convention à l'annexe II de la présente circulaire.

Néanmoins, dans le cas où le contexte local ne se prête pas à la mise en place d'une telle convention, le modèle de l'annexe II sera adapté et la convention sera renouvelée chaque année.

Pour l'avance ouverte en début d'année, un premier avenant à la convention cadre pluriannuelle précisera le montant prévisionnel de la participation de l'Etat au programme partenarial d'activités de l'agence ainsi que le montant de l'avance vous engagerez.

Le recours à une convention pluriannuelle permettra de simplifier les formalités d'engagement comptable de l'avance. Ainsi, seront joints au dossier d'engagement, le budget prévisionnel de l'année en cours ainsi qu'une note d'évaluation de l'exécution du programme d'étude de l'exercice précédent. Le programme partenarial d'activités de l'agence arrêté pour l'exercice considéré sera également annexé à l'avenant correspondant à l'avance. A défaut d'une validation définitive, l'acompte pourra être engagé sur la base d'un projet de programme d'activités mutualisé dont vous aurez approuvé les principes.

Pour le solde de subvention, il sera vérifié que l'association aura rempli les obligations résultant de la convention. Les comptes de l'année antérieure, ainsi que le(s) rapport(s) du(des) commissaire(s) aux comptes seront joints au second avenant annuel, précisant le montant définitif de subvention ainsi que toute modification du projet de budget ou du programme partenarial d'activités qui sera intervenue en cours d'année. Seront également jointes s'il y a lieu, les modifications des statuts ou de la composition des instances décisionnelles de l'agence.

4. Modalités d'orientation, de suivi et d'évaluation

Il revient au représentant de l'Etat de vérifier localement que l'utilisation des crédits est conforme aux principes énoncés dans la présente circulaire et que l'intérêt pour l'Etat est en rapport avec le montant de la subvention versée.

Cette vérification fait notamment l'objet d'une note annuelle sur la réalisation du programme partenarial de l'exercice antérieur. Cette évaluation constitue une occasion spécifique de discussion avec l'agence au moment de l'élaboration ou de l'actualisation de son programme de travail. Elle pourra, à titre exceptionnel, se traduire par une modulation du montant de la subvention accordée, lorsque le programme d'étude de l'exercice antérieur s'avère insuffisamment ou pas réalisé.

Je vous rappelle qu'au delà de ce rendez-vous annuel pour élaborer ou actualiser le programme partenarial d'activités, il vous appartient d'organiser en continu votre participation à l'animation et au suivi des activités des agences conformément aux dispositions du IV de la présente circulaire.

Le renouvellement de la convention pluriannuelle fera l'objet d'un bilan de l'activité antérieure, relatif à l'élaboration des politiques d'aménagement et à leur mise en cohérence sur le territoire d'intervention de l'agence. Le mode de fonctionnement et les conditions du partenariat en son sein seront également examinés, au regard des dispositions précisées aux III et IV de la présente circulaire.

De manière plus fondamentale, ce renouvellement sera l'occasion d'une élaboration approfondie et concertée des éléments que vous jugerez utile de porter au programme d'activités de l'agence, pour la durée de la prochaine convention et dans les conditions décrites ci-dessus, à la mesure du montant de la subvention versée par l'Etat.

Vous me ferez connaître, sous timbre DGUHC-MA2, les difficultés particulières de mise en oeuvre de la présente circulaire.

Texte abrogé : circulaire n° 88-19 du 4 mars 1998.

ANNEXES DE LA CIRCULAIRE

ANNEXE I

CRITERES ET MODALITES DE CALCUL DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Les modalités actuelles de financement par l'Etat des agences d'urbanisme sont

le résultat de décisions successives qui ont conduit à des situations aujourd'hui très inégales entre agences.

La mise en place de nouveaux critères dont le principe a été décidé par le CIADT

du 9 juillet dernier doit obéir à une exigence de transparence et d'équité de

traitement à l'égard des populations qui bénéficient de l'intervention des agences.

Conformément aux conclusions du CIADT, le mode de calcul proposé est fondé sur

la population, sans double compte, des communes adhérentes, directement ou par

le biais d'établissements publics de coopération intercommunale.

Chaque année l'attribution des subventions est effectuée dans la limite des

crédits disponibles.

Un barème cible dont la structure restera pérenne, a ainsi été établi selon six

strates de population. Chaque année, ce barème est ajusté en fonction du vote de

la loi de finances. Il se décline comme suit :

Du 1er au 100 000e habitant	euros par habitant
Du 100 001e au 200 000e habitant	euros par habitant
Du 200 001e au 400 000e habitant	euros par habitant
Du 400 001e au 800 000e habitant	euros par habitant
Du 800 001e au 1 200 000e habitant	euros par habitant
Au delà du 1 200 000e habitant	euros par habitant

Le montant cible (à échéance 2006) de la subvention allouée à chaque agence est

déterminé, en fonction de la population couverte, par l'application du barème

ci-dessus dont les valeurs sont fixées au début de chaque année.

Un lissage sur cinq ans des effets de ce nouveau mode de calcul est appliqué à

partir de 2002. Ces éléments déterminent annuellement le montant de la subvention prévisionnelle, notifié en début d'année.

Dans un souci de transparence et d'équité, les mises à disposition sans

remboursement d'agents de l'Etat sont déduites du montant de subvention obtenu par ce calcul.

Les mises à disposition sont comptabilisées pour les montants suivants (temps plein) en fonction de la catégorie de personnels :

Directeur ou directeur d'études (A +)	euros
Chargé d'études (A)	euros
Secrétaire (B ou C)	euros

Les valeurs sont actualisées en début de chaque année.

Par ailleurs, le montant de la subvention ne pourra être inférieur à 91 500 Euros.

Pour les agences n'excédant pas 800 000 habitants, le montant de subvention ne pourra être inférieur à 10 % du total des subventions publiques dont l'agence a bénéficié l'année antérieure.

Il est enfin appliqué un plafond de subvention de façon à ce que l'aide de l'Etat n'excède pas 25 % du total des subventions publiques dont l'agence a bénéficié l'année antérieure. Ce plafond ne s'applique pas au montant minimal de subvention (91 500 Euros).

Ces nouvelles modalités de calcul s'appliquent sous réserve de situations particulières ou d'actions exceptionnelles menées par les agences (comme par exemple la préparation et la valorisation des rencontres nationales des agences d'urbanisme, confiées chaque année à une agence différente) qui peuvent faire l'objet d'un abondement spécifique de la subvention de fonctionnement.

Elles ne s'appliquent pas aux cas particulier des agences à vocation régionale (IAURIF, Mission bassin minier, Guyane, Martinique, Réunion).

ANNEXE II**MODELE DE CONVENTION-CADRE PLURIANNUELLE**

Préambule

(à adapter selon le contexte local)

Les communes de (... à détailler...), les établissements publics de coopération intercommunale de (... à détailler...), les (... collectivités territoriales à détailler...), les (... autres organismes chargés d'une mission de service public ou d'intérêt général en matière d'aménagement ou de développement du territoire, à détailler selon l'agence...) et l'Etat ont initié la création de l'agence d'urbanisme de (...) sous forme d'association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 afin 'de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment des schémas de cohérence territoriale et de préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques'

L'agence d'urbanisme a pour vocation :

- a) D'être un espace de rencontre, de réflexion, de concertation et de mémoire pour les différents partenaires concourant au développement économique, social et urbain du territoire de...
- b) De proposer, par la permanence de ses observations et analyses, une perspective d'ensemble à ses membres.
- c) De réaliser les réflexions d'aménagement et d'urbanisme dans l'intérêt commun de ses membres en articulant les domaines de l'habitat, de l'économie, des déplacements et de l'environnement.
- d) De mettre en oeuvre les mesures propres à assurer l'information de la population (publications, réunions d'information, expositions, colloques, etc.) et à animer le milieu local des professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme.

Ces actions, études, observations, analyses, recherches ou réflexions sont menées en toute indépendance et dans l'intérêt commun de l'ensemble de ses membres, dans l'esprit de l'article L. 110 du code de l'urbanisme qui dispose notamment que 'le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences (...). Les collectivités publiques harmonisent dans le respect réciproque de leur autonomie leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation

de l'espace'.

Le conseil d'administration (l'assemblée générale) a défini pour une durée de trois ans les orientations d'un programme partenarial d'activités pour lequel il (elle) sollicite, de ses différents membres, le versement de contributions financières permettant la réalisation, ensemble, de ce programme. Chaque année, il (elle) précise et arrête pour la durée de l'exercice le contenu de ce programme.

C'est dans ces conditions qu'il convient que les règles présidant à l'allocation de la subvention de l'Etat à l'agence d'urbanisme de soient précisées.

Tel est l'objet de la présente convention conclue entre, d'une part,

l'Etat, représenté par le préfet de (... de département ou de région selon les cas...)

et, d'autre part,

l'agence d'urbanisme de..., association régie par la loi du 1er juillet 1901 et

l'article 48 de la loi n° 99-553 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, modifiée par l'article

1er de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au

renouvellement urbains, dont le siège est situé à..., représentée par son président,..., et désignée sous le terme 'l'agence d'urbanisme'.

Article 1er

Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir et de préciser le cadre et les

modalités selon lesquels est apporté le concours financier de l'Etat, membre de

l'association, pour la réalisation du programme partenarial d'activités de l'agence d'urbanisme, tel que justifié et explicité :

1° Dans le programme partenarial d'activités, établi pour une durée de trois ans

par son conseil d'administration (assemblée générale) et annexé à la présente convention,

2° Dans la demande annuelle de subvention adoptée par délibération du conseil

d'administration au vu du programme de travail précisé et arrêté pour l'année, annexé aux avenants annuels de la présente convention.

La présente convention précise les engagements réciproques des parties.

Pour l'année 2002, dans le cadre de la mise en oeuvre du programme partenarial

d'activités de l'agence d'urbanisme, les domaines suivants intéressent particulièrement l'Etat :

Au sein des instances techniques de l'agence, la direction départementale (régionale selon le cas) de l'équipement participera à la définition détaillée et au suivi des études ainsi qu'aux missions d'animation et de contrôle de la qualité des productions, en particulier pour les domaines qu'elle jugera prioritaires.

Article 2

Durée de la convention

Conçue pour une durée de trois années civiles, la présente convention est renouvelée chaque année par tacite reconduction, sous réserve de la présentation par l'agence d'urbanisme un mois après la tenue de l'assemblée générale et, au plus tard, à l'expiration d'un délai de six mois après la clôture de l'exercice comptable, des documents mentionnés à l'article 8.

La présente convention prendra effet à compter de sa signature.

Elle constitue le cadre des décisions annuelles d'attribution des subventions à l'agence d'urbanisme par le ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Article 3

Montant de subvention

Il est rappelé que les charges de l'agence d'urbanisme sont assumées par les membres de l'association grâce aux subventions sollicitées auprès des membres sur la base du programme d'activités et d'actions, ce programme permettant la définition, la coordination, la faisabilité et la gestion des projets d'aménagement et de développement urbain, économique et social de ses membres.

Le concours de l'Etat, ainsi que les subventions des autres collectivités et organismes contribuent à assurer l'équilibre budgétaire de l'agence d'urbanisme.

Au regard de l'intérêt qu'il porte à l'exécution de ce programme partenarial d'activités, le ministère de l'équipement, des transports et du logement apporte son concours financier au fonctionnement de l'agence pour la durée de la présente convention.

Un montant prévisionnel de subvention est fixé annuellement durant cette période, en fonction des règles de financement, arrêtées en application du CIADT

du 9 juillet 2001. Il s'établit comme suit :

2002 : (... à compléter...) Euros.

2003 : (... à compléter...) Euros.

2004 : (... à compléter...) Euros.

Ces montants prévisionnels sont actualisés en fonction de la loi de finances et notifiés à l'agence en début de chaque année. Ils sont arrêtés au 30 septembre dans les conditions de l'annexe 1 de la circulaire METL n° 2001-83/UHC/MA2/28 du 12 décembre 2001 relative à la présence des services de l'Etat au sein des agences d'urbanisme et aux conditions et modalités de leur financement, au vu des pièces communiquées par l'agence d'urbanisme à la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, conformément à l'article 8 de la présente convention.

(Dans le cas d'une mise à disposition d'un agent de l'Etat) Le calcul de la subvention prévisionnelle tient compte de la mise à disposition auprès de l'agence d'urbanisme de (... à compléter...), agent de l'Etat.

Un abondement de la subvention pourra être versé à l'agence pour les missions exceptionnelles inscrites au programme partenarial par voie d'amendement et prévues à l'article 5.

Article 4

Budget prévisionnel

Pour 2002, le budget prévisionnel nécessaire à la réalisation du programme partenarial d'activités de l'exercice s'élève à un montant de (... à compléter...) Euros, sous réserve d'ajustements de la responsabilité de l'association, dès lors qu'ils ne remettent pas en cause l'objet rappelé à l'article 1er.

Le budget prévisionnel des exercices suivants sera précisé par voie d'avenant.

Article 5

Actions spécifiques

Des subventions complémentaires à la subvention annuelle pourront, s'il y a lieu, être versées à l'agence d'urbanisme pour des actions spécifiques s'inscrivant dans le programme éventuellement amendé.

Ces demandes de subventions devront être accompagnées d'une délibération spécifique du conseil d'administration de l'agence d'urbanisme et devront être justifiées, notamment au regard du programme annuel.

L'Etat peut, en outre, confier, dans le cadre de ses compétences, à l'agence d'urbanisme et en dehors de son programme partenarial, des études ponctuelles rémunérées en tant que telles (crédits d'investissement), hors champ d'application de la présente convention.

Article 6

Modalités de paiement

La dépense correspondant à la subvention est imputée sur les crédits du chapitre 44-30, article 70, du budget du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

L'Etat procédera aux versements de la subvention en deux acomptes.

Une première avance de 70 % du montant prévisionnel de la subvention prévu à l'article 3 pourra être engagée et ordonnancée au cours du premier trimestre, sur demande de l'agence d'urbanisme.

Le solde sera versé en fin d'année, après calcul définitif du montant annuel de la subvention.

Le montant de la subvention pourra faire l'objet, en application des articles 9 et 11, d'une modulation de la subvention accordée lorsque le programme d'activités s'avère insuffisamment ou non réalisé.

Article 7

Domiciliation des paiements

Sous réserve du respect par l'agence d'urbanisme des obligations mentionnées à l'article 8, les subventions du ministère de l'équipement, des transports et du logement seront versées selon les procédures comptables en vigueur. L'Etat se libérera des sommes dues par virement sur le compte bancaire (ou postal) ouvert au nom de l'agence d'urbanisme de (... à compléter...), auprès de (... à compléter...).

Code banque : (... à compléter...) ; code guichet : (... à compléter...) ;

numéro de compte : (... à compléter...) ; clé : (... à compléter...)

Le comptable assignataire est (... à compléter...)

Article 8

Obligations de l'agence d'urbanisme

L'agence d'urbanisme s'engage à :

- mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du

programme partenarial ;

- fournir un compte rendu annuel d'exécution signé du président dans un délai d'un mois après l'assemblée générale et au plus tard six mois après la clôture comptable de chaque exercice ;
- fournir un compte rendu financier annuel de son programme dans les mêmes délais ;
- fournir un compte rendu d'exécution signé du président correspondant à la durée de la convention dans un délai d'un mois après l'assemblée générale qui suit le terme de la convention, au plus tard six mois après la clôture comptable du dernier exercice ;
- garantir la communication aux services de l'Etat des études et travaux réalisés par l'agence au titre de l'exécution de la présente convention ;
- faciliter tout contrôle éventuel, lié à l'attribution de fonds publics (chambre régionale des comptes, inspection générale des finances, tout organe de contrôle désigné par le ministère) et à répondre à toute demande d'information ;
- adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général révisé et à fournir les comptes annuels approuvés dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice ;
- faire procéder, dans le cadre des obligations légales auxquelles l'association est soumise, au contrôle par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Elle s'engage à transmettre à l'administration, dans les délais utiles, tout rapport produit par celui (ou ceux)-ci.
- transmettre avant le 30 juin de chaque année, sous-couvert du préfet, les informations nécessaires aux calculs des subventions et notamment :
 - la population couverte par l'agence, établie par commune membre directement ou par le biais d'un établissement public de coopération intercommunal membre ;
 - les comptes de résultat de l'exercice antérieur ;
 - l'état des participations financières des collectivités publiques membres pour l'année en cours ;
 - les autres contributions en nature ou en personnel accordées par les collectivités membres.

Article 9

Contrôle de l'utilisation de la subvention

Le représentant de l'Etat vérifiera que l'utilisation des crédits est conforme aux principes énoncés dans la circulaire METL n° 2001-83/UHC/MA2/28 du 12 décembre 2001 relative à la présence des services de l'Etat au sein des agences d'urbanisme et aux conditions et modalités de leur financement et que l'intérêt de l'Etat est en rapport avec le montant de la subvention versée. Cette

vérification fait notamment l'objet d'une note annuelle concernant la réalisation du programme partenarial de l'exercice achevé, nécessaire à l'engagement de l'acompte de l'année suivante.

Avant la clôture de chaque exercice comptable, l'agence d'urbanisme fournira à l'Etat un rapport provisoire sur l'exécution du programme ayant donné lieu au versement de la subvention, ainsi que les résultats provisoires du compte de résultat et de bilan de l'année correspondante.

Article 10

Avenants

L'engagement comptable des acomptes et du solde des subventions annuelles s'effectue par voie d'avenant à la présente convention, accompagné des pièces

requis à chaque étape comptable :

- pour l'avance en début d'année :

Le budget prévisionnel de l'exercice considéré.

Le programme d'activités arrêté pour l'année, ou à défaut, un projet de programme approuvé par l'Etat.

Une note d'évaluation de l'exécution du programme d'études de l'exercice précédent, prévue à l'article 8 de la présente convention.

- pour le solde de subvention en fin d'année :

Les comptes de l'exercice précédent.

Le(s) rapport(s) du (des) commissaire(s) aux comptes concernant l'exercice précédent,

Le budget prévisionnel global, le cas échéant réajusté, ainsi que les moyens affectés à sa réalisation ; cette annexe précise notamment les autres financements attendus, en distinguant les apports de l'Etat, ceux des autres collectivités publiques membres, les ressources propres ou autres financements,

Les contributions non financières dont dispose l'agence pour la réalisation du programme d'activités mutualisé (mise à disposition de locaux, de personnel,...),

S'il y a lieu, les modifications des statuts ou de la composition des instances décisionnelles de l'agence.

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 11

Sanctions

En cas de non-exécution de l'objet décrit à l'article 1, l'association reconnaît son obligation de rembourser à l'Etat la totalité du concours apporté. En cas d'exécution partielle, l'association devra rembourser à l'Etat la part non justifiée du concours versé, sauf si elle a obtenu préalablement l'accord du représentant de l'Etat pour modification de l'objet ou du budget.

Article 12

Conditions de renouvellement de la convention

La reconduction de la présente convention est faite dans les mêmes formes, sous réserve de la réalisation d'une évaluation de l'activité de l'agence sur la période d'exécution de la présente convention et du dépôt des conclusions, éventuellement provisoires de cette évaluation.

Cette évaluation est réalisée dans des conditions définies d'un commun accord entre l'Etat et l'agence d'urbanisme.

Elle prend notamment la forme d'un bilan de l'activité antérieure, relatif à l'élaboration des politiques d'aménagement et à leur mise en cohérence sur le territoire d'intervention de l'agence d'urbanisme, et donne lieu à l'élaboration des éléments qu'il sera jugé utile de porter au programme d'activités de l'agence d'urbanisme pour la durée d'une prochaine convention. Cette évaluation est également l'occasion d'examiner le mode de fonctionnement et les conditions du partenariat au sein de l'agence d'urbanisme, au regard des dispositions de la circulaire METL n° 2001-83/UHC/MA2/28 du 12 décembre 2001 relative à la présence des services de l'Etat au sein des agences d'urbanisme et aux conditions et modalités de leur financement.

Article 13

Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à..., le...

Pour l'agence d'urbanisme :

Le...

Pour l'Etat :

Le préfet de...

Visa du contrôleur financier

ANNEXE III

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROJETS DE CREATION D'AGENCES

Les récentes évolutions législatives constituent un cadre favorable aux projets de création d'agences. De nombreuses agglomérations évoquent aujourd'hui cette perspective, à des niveaux très divers de maturation.

Prenant acte de cette situation, le CIADT du 9 juillet 2001 a confirmé l'intérêt pour l'Etat de l'outil agence d'urbanisme et s'est engagé dans la durée du contrat de plan Etat-régions à accompagner la création de quinze nouvelles agences sur des territoires regroupant plus de 100 000 habitants ou confrontés à des enjeux particuliers de développement ou d'aménagement.

Pour que la DGUHC et la Datar soient en mesure de constituer une vision prospective du réseau des agences, et d'apprécier l'impact financier de son extension, il est nécessaire que la DGUHC et le SGAR soient informés des nouveaux projets, dès leur origine. Vous leur ferez donc connaître, sans attendre, tout projet de création dont vous aurez été saisis, les tiendrez ensuite informés de l'état d'avancement du projet, et les associerez aux phases de validation. Les services du réseau technique (CETE) informeront également la DGUHC et le SGAR des projets pour lesquels ils sont sollicités.

La chronologie et le phasage de chaque projet de création dépendent largement du contexte local. On peut toutefois identifier trois étapes pouvant donner lieu à des aides méthodologiques ou financières, nationales ou locales.

1. La mission exploratoire

Dès l'amont du projet, et en fonction du contexte local, les élus concernés et le préfet de département pourront demander à la DGUHC et à la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) d'effectuer localement une courte mission exploratoire, généralement menée conjointement par le conseil général des Ponts et Chaussées (CGPC) et la FNAU.

Ces missions, qui ont pour objet de porter une première appréciation sur l'opportunité et les conditions de faisabilité du projet d'agence, et de mesurer le degré de maturation des démarches locales, ne sauraient être engagées sans l'expression d'une demande émanant de collectivités locales porteuses du projet.

La mission exploratoire peut également conduire à préciser le cahier des charges d'une étude de faisabilité et de préfiguration de la future agence.

2. L'étude de faisabilité et de préfiguration

Lorsque l'engagement des principaux élus concernés est effectif, l'appréciation de la situation peut conduire la DGUHC, les SGAR, les DDE et la FNAU, ainsi que les élus concernés, à préconiser le lancement d'une étude de préfiguration.

Fondée sur une vision stratégique de l'agglomération, cette étude a pour objet de vérifier la faisabilité de l'agence, et d'en préfigurer les caractéristiques essentielles.

Ce type d'études, généralement d'un montant de 30 à 40 000 Euros environ, peut bénéficier d'une subvention de titre IV à hauteur de 80 % maximum, sur les crédits contractualisés du FNADT.

La structure subventionnée peut être, selon les cas, une collectivité locale, un EPCI, une association existante etc.

A titre indicatif, le cahier des charges de telles études peut comprendre les éléments suivants :

Faisabilité :

- identifier sous forme de scénarios les contours pertinents de la future agence, son périmètre d'études et d'observation et ses partenaires, au regard de la cohérence et de l'interdépendance des phénomènes urbains, ainsi que des grands enjeux locaux à court, moyen et long terme ;
- procéder à des échanges avec les partenaires sur cette première esquisse afin d'en affiner les propositions ;
- mettre en lumière, par ces entretiens, les points éventuels de blocage pour une création d'agence, et les pistes de solution éventuelles ;
- proposer au vu de ces échanges les grandes lignes des missions et du champ d'activités de la future agence au regard des enjeux du territoire, mais aussi des compétences exercées par les différentes structures d'ingénierie urbaine existantes, et notamment, s'il y a lieu, les agences d'urbanisme voisines ;
- confirmer, la faisabilité de l'agence en fonction de la prise de position des partenaires potentiels ;

Préfiguration :

- définir alors, en fonction des missions prévues, les moyens nécessaires à la future structure, et établir un budget prévisionnel afin d'éclairer les partenaires sur l'investissement futur ;
- identifier la liste des travaux prioritaires pour l'activité de la future agence ;
- proposer les modalités du choix de son futur directeur ;
- identifier si nécessaire une localisation adaptée à l'activité de la future agence parmi celles proposées localement ;

- élaborer le projet de statuts ;
- proposer un calendrier prévisionnel jusqu'à la création puis la montée en puissance de l'agence.

Afin que les conclusions de l'étude fassent l'objet d'une appropriation collective, il paraît utile que ses principales étapes soient validées par un comité de pilotage associant les principaux acteurs locaux concernés par le projet d'agence, généralement sous la présidence conjointe du préfet concerné et d'un élu.

L'association de la DGUHC, de la Datar et de la FNAU aux principales étapes de l'étude, et à sa phase conclusive est également à prévoir.

3. La phase de démarrage

Une fois les statuts de l'agence déposés et le directeur recruté, ce dernier aura pour tâche de constituer son équipe, d'entamer les premières études, de construire le programme mutualisé sous la responsabilité des partenaires, et enfin, d'étudier avec eux l'élargissement éventuel du partenariat de la nouvelle agence.

Cette phase de lancement dure environ une année.

Les agences nouvellement créées bénéficient pour cette phase de lancement, et jusqu'en 2006, d'une aide au démarrage sur les crédits contractualisés du FNADT à hauteur de 150 000 Euros pour une année.

ANNEXE IV**RAPPEL DES OBLIGATIONS COMPTABLES DES ASSOCIATIONS RECEVANT DES
SUBVENTIONS
PUBLIQUES**

Il est rappelé que les agences d'urbanisme constituées sous la forme d'association loi 1901, ne sont pas soumises aux règles de la comptabilité publique et doivent donc respecter les règles relatives aux associations recevant des financements publics.

L'article 81 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, ajoutant un article 29 bis

à la loi n° 84-148 du 1er mars 1984, a en effet rendu obligatoire pour les associations recevant plus d'un million de francs de subvention de l'Etat, des

établissements publics ou des collectivités locales d'établir des comptes annuels et de se soumettre au contrôle d'un commissaire aux comptes.

Ces associations continueront à se soumettre aux obligations comptables des

associations recevant d'importantes subventions publiques : application du plan

comptable général, tenue d'un bilan, d'un compte de résultats et d'une annexe

concernant l'état du personnel. Elles devront également désigner un ou plusieurs

commissaires aux comptes et un suppléant. En outre les agences d'urbanisme devront fournir les montants des participations financières des collectivités

locales pour l'année en cours.

D'autre part, la circulaire 1 B n° 42 du 1er février 1988 a rappelé certains

principes quant aux modes de fonctionnement et aux contrôles de la cour des

comptes, de tous les organismes subventionnés, quels qu'ils soient, dont la

gestion n'est pas soumise aux règles de la comptabilité publique.

Ces organismes seront assujettis aux vérifications des comptables supérieurs du

trésor et de l'inspection générale des finances, ainsi qu'au contrôle de la cour

des comptes.

ANNEXE V**RAPPEL DU REGIME FISCAL APPLICABLE AUX AGENCES D'URBANISME**

Fiche précisant les conditions d'application aux agences d'urbanisme de l'instruction 4H-5-98 publiée au Bulletin officiel des impôts le 15 septembre 1998.

N° 968399E /CP (B2100) du 13 mars 2000

Les agences d'urbanisme sont régies par les dispositions de l'article L. 1213 du code de l'urbanisme. Créées sous forme d'associations par l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics et autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement du territoire, elles constituent des organismes de réflexion et d'études, qui ont pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et de préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques.

Les agences sont membres de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU). Elles réalisent, principalement, des programmes d'études générales au profit de l'ensemble de leurs membres et, à titre accessoire, des études spécifiques commandées par leurs membres ou des tiers.

I. - LES PROGRAMMES D'ETUDES GENERALES REALISEES AU PROFIT DE L'ENSEMBLE DES MEMBRES

Les agences ont pour objet la réalisation et le suivi de programmes d'études permettant la définition, la coordination, la faisabilité et la gestion des projets de développement urbain, économique et social de leurs membres notamment dans les domaines suivants : urbanisme, habitat, transport, tourisme, environnement.

Ces activités sont financées par des subventions versées par leurs membres proportionnellement à l'intérêt de chacun d'eux dans le programme de travail.

Les études réalisées dans le champ du programme restent la propriété des agences d'urbanisme qui veillent à en assurer le libre accès à leurs membres.

Dans ces conditions, ces activités ne sauraient être considérées comme concurrentielles. Non lucratives, elles ne sont pas soumises à l'impôt sur les sociétés et à la taxe professionnelle.

Au regard de la taxe sur la valeur ajoutée, il est admis que les agences

d'urbanisme soient considérées comme des personnes morales de droit public, dès lors que les membres qui les composent sont exclusivement des personnes morales de droit public, qu'elles assurent des missions de service public, qu'elles fonctionnent avec la participation et sous le contrôle d'autorités publiques et que leur financement est essentiellement assuré par des fonds publics.

Dès lors que les opérations qui relèvent des programmes d'études mutualisés ne sont pas effectuées par des organismes du secteur concurrentiel, les agences d'urbanisme ne sont, conformément aux dispositions de l'article 256 B du code général des impôts, pas assujetties à la TVA au titre de ces opérations (en d'autres termes, ces opérations sont placées hors du champ d'application de la taxe).

II. - LES ETUDES COMMANDEES A TITRE ACCESSOIRE PAR LES MEMBRES DES AGENCES, PAR LES TIERS OU PAR LA FNAU

Les études commandées par les membres des agences ou par des tiers qui donnent lieu à une rémunération spécifique, et qui deviennent la propriété des commanditaires, s'analysent en des prestations de services individualisées à caractère lucratif soumises aux impôts commerciaux.

Il en est de même des études réalisées dans les mêmes conditions pour le compte de la FNAU (voir en ce sens paragraphe III de la fiche relative à la situation fiscale de la FNAU).

Lorsque les activités lucratives sont dissociables de l'activité principale non lucrative, qui doit rester significativement prépondérante, les agences peuvent sectoriser les activités lucratives en matière d'impôts directs.

En ce qui concerne la TVA, les agences, dès lors qu'elles réalisent des opérations situées hors du champ d'application de la taxe et des opérations imposables, exercent leurs droits à déduction dans les conditions prévues pour les assujettis partiels et notamment doivent suivre dans des comptes distincts les deux catégories d'opérations réalisées (article 207 bis de l'annexe II au CGI).

Enfin, les agences peuvent faire le choix de filialiser leurs activités lucratives dans les conditions précisées au BOI 4 H-1-99 du 19 février 1999.

Une instruction administrative précisera les règles de TVA applicables aux

agences d'urbanisme compte tenu du régime décrit dans la présente fiche,
et
rapportera les dispositions de l'instruction du 17 juin 1982 publiée au
BODGI 3
A-11-82.

Annexe 5

LES AGENCES D'URBANISME**AIX EN PROVENCE**

Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix
26, rue du Puits Neuf
13100 AIX en PROVENCE
E-mail : aupa@aupa.asso.fr
Site web : <http://www.aupa.asso.fr>

ANGERS

Agence d'Urbanisme de la Région Angevine
29, rue Thiers
49100 ANGERS
E-mail : aura@aurangevine.org
Site web : <http://www.aurangevine.org>

BAYONNE

Agence d'Urbanisme Adour Pyrénées
4, allée des Platanes BP 628
64106 BAYONNE
E-mail : contact@adourpyrenees.org
Site web : <http://www.adourpyrenees.org>

BELFORT

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort
Centre d'affaires des 4 As Rue de l'As de Carreau
BP 107, 90002 BELFORT cedex
E-mail : autb@autb.asso.fr
Site web : <http://www.autb.asso.fr>

BESANÇON

Agence d'urbanisme de l'Agglomération de Besançon
La City - 4, rue Gabriel Plançon
25043 BESANÇON cedex
E-mail : contact@audab.org
Site web : <http://www.audab.org>

BORDEAUX

Agence d'Urbanisme Bordeaux Métropole
Aquitaine
Hangar G2 - Quai Armand Lalande - Bassin à flot
n°1 - BP 71, 33041 BORDEAUX Cedex
E-mail : contact@aurba.org
Site web : <http://www.aurba.com>

BOULOGNE-SUR-MER

Boulogne sur Mer Développement Côte d'Opale 3,
bd du Bassin Napoléon BP 611
62321 BOULOGNE sur MER cedex
E-mail : contact@boulogne-developpement.com
Site web : <http://www.boulogne-developpement.com>

BREST

Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays
de Brest

24, rue Coat-ar-Guéven Hôtel de Communauté
29200 BREST
E-mail : adeupa-de-brest@adeupa-brest.com
Site web : <http://www.adeupa-brest.com>

CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Agence d'Urbanisme et de Développement de la
Communauté - Agglomération de Châlons-en-
Champagne
13, rue des Augustins BP 13
51005 CHALONS en CHAMPAGNE cedex
E-mail : audc.chalons-en-champagne@wanadoo.fr

CLERMONT-FERRAND

Agence d'Urbanisme et de Développement
Clermont-Métropole
15, Mail d'Allagnat
63000 CLERMONT-FERRAND
E-mail : agence@clermontmetropole.org
Site web : <http://www.clermontmetropole.org>

DUNKERQUE

Agence d'Urbanisme et de Développement de la
Région Flandre Dunkerque
38, quai des Hollandais
59140 DUNKERQUE
E-mail : agur@agur-dunkerque.org
Site web : <http://www.agur-dunkerque.org>

ESSONNE-SEINE-ORGE

Agence d'urbanisme et de Développement Essonne-
Seine-Orge
Tour Lorraine - Hôtel du Département Boulevard
de France
91012 Evry cedex
E-mail :

GRENOBLE

Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise
21, rue Lesdiguières
38000 GRENOBLE
E-mail : accueil@aurg.asso.fr
Site web : <http://www.aurg.org>

ILE DE FRANCE

Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la
Région Ile-de-France (IAURIF)
15, rue Falguière
75740 PARIS cedex 15
E-mail : dgcomm@iaurif.org
Site web : <http://www.iaurif.org>

LA GUYANE - CAYENNE

Agence Régionale d'Urbanisme et d'Aménagement
de la Guyane
rue du 14 et 22 juin 1962 rond point de Mirza

97300 CAYENNE

E-mail :aruag@mdi-guyane.fr

LA MARTINIQUE - FORT DE FRANCE

Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de la Martinique

Immeuble GAN 30, bd du Général de Gaulle
97200 FORT DE FRANCE

E-mail :aduam@wanadoo.fr

Site web :http://www.aduam.com

LA NOUVELLE CALEDONIE - NOUMEA

Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de la Province Sud (associé)

2, rue du Général Galliéni BP 447

98845 NOUMEA cedex

E-mail :adua@canl.nc

LA REUNION - SAINTE CLOTILDE

Agence pour l'observation de la Réunion, l'Aménagement et l'Habitat

4, ruelle du Dancing Immeuble le Floréal Le Butor

97490 SAINTE CLOTILDE

E-mail :info@agorah.com

Site web :http://www.agorah.com

LE HAVRE

Agence d'Urbanisme de la Région du Havre et de l'Estuaire de la Seine

136, rue Victor Hugo B.P. 1113

76063 LE HAVRE cedex

E-mail :aurh.@aurh.asso.fr

Site web :http://www.aurh.asso.fr

LILLE

Agence de développement et urbanisme de Lille Métropole

2, place du Concert

59043 LILLE cedex

E-mail :agence@lille-metropole-2015.org

Site web :http://www.lille-metropole-2015.org

LONGWY

Agence d'Urbanisme de l'Agglomération du Pôle Européen de Développement

HICI 2, rue de Lexy - CS 11432 Réhon

54414 LONGWY cedex

E-mail :agape@agape-ped.org

LORIENT

Agence d'urbanisme et de Développement Economique du Pays de Lorient

12, av. de la Perrière

56324 LORIENT cedex

E-mail :contact@audelor.com

Site web :http://www.audelor.com

LYON

Agence d'Urbanisme pour le développement de l'Agglomération Lyonnaise

18, rue du Lac BP 3129

69402 LYON cedex 3

E-mail :agence@urbalyon.org

Site web :http://www.urbalyon.org

MANTES LA JOLIE

Agence d'Urbanisme du Mantois

Immeuble de la CAMY Rue des Pierrettes

MAGNANVILLE

78200 MANTES LA JOLIE

E-mail :auma@auma.asso.fr

MARSEILLE

Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise

49, La Canebière BP 1858

13222 MARSEILLE Cedex 01

E-mail :agam@agam.org

Site web :http://www.agam.org

MAUBEUGE

Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre

1, place du Pavillon BP 273

59607 MAUBEUGE cedex

E-mail :adus@wanadoo.fr

METZ

Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Messine

1, rue Thomas Edison Metz Technopôle

57070 METZ

E-mail :aguram@mairie-metz.fr

MONTBELIARD

Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard

8, avenue des Alliés BP 98407

25208 MONTBELIARD cedex

E-mail :contact@adu-montbeliard.fr

Site web :http://www.adu-montbeliard.fr

MULHOUSE

Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne
33, Grand'Rue

68100 MULHOUSE

E-mail :aurm@aurm.org

Site web :http://www.aurm.org

NANCY

Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire Urbaine Nancéienne

Espace Corbin 10, rue Poirel BP 516

54008 NANCY cedex

E-mail :aduan@aduan-nancy.asso.fr

Site web :http://www.aduan.org

NANTES

Agence d'Etudes Urbaines de l'Agglomération Nantaise

Tour Bretagne BP 60827

44008 NANTES cedex 1

E-mail :Auran@wanadoo.fr
Site web :http://www.auran.org

NIMES

Agence d'Urbanisme et de Développement de la
 Région Nîmoise
 65, bd Jean Jaurès
 30906 NIMES cedex 2
E-mail :audrn@audrn.com

OISE-LA-VALLEE

Agence d'Urbanisme et de Développement de la
 Vallée de l'Oise
 13, allée de la Faïencerie
 60100 CREIL
E-mail :information@oiselavallee.org
Site web :http://www.oiselavallee.org

ORLEANS

Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise
 3-5, place du Châtelet
 45000 ORLEANS
E-mail :agence.urba.orleans@auao.org
Site web :http://www.auao.org

PARIS

Atelier Parisien d'Urbanisme
 17, boulevard Morland
 75181 PARIS Cedex 04
E-mail :apur@apur.org
Site web :http://www.apur.org

REIMS

Agence d'Urbanisme et de Développement de la
 Région de Reims
 Place des Droits de l'Homme
 51084 REIMS CEDEX
E-mail :aurr@asso.fr
Site web :http://www.aurr.asso.fr

RENNES

Agence d'Urbanisme et de Développement
 Intercommunal de l'Agglomération Rennaise
 39, rue du Capitaine Maignan CS 46911
 35069 RENNES cedex
E-mail :audiar@audiar.org
Site web :http://www.audiar.org

SAINT- ETIENNE

Epures, l'Agence d'Urbanisme de la Région
 Stéphanoise
 46, rue de la Télématique Le Polygone - BP 801
 42952 SAINT-ETIENNE cedex 9
E-mail :epures@epures.com
Site web :http://www.epures.com

SAINT- OMER

Agence d'Urbanisme et Développement de la
 Région de Saint-Omer
 Rue Albert Camus BP 87

62968 LONGUENESSE cedex
E-mail :accueil.audrso@wanadoo.fr

STRASBOURG

Agence de Développement et d'Urbanisme de
 l'Agglomération Strasbourgeoise
 9, rue Brûlée BP 47R2
 67002 STRASBOURG cedex
E-mail :adeus@adeus.org
Site web :http://www.adeus.org

TOULOUSE

Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du
 Territoire Toulouse Aire Urbaine
 11, boulevard des Récollets
 31078 TOULOUSE cedex 4
E-mail :auat@auat-toulouse.org
Site web :http://www.auat-toulouse.org

TOURS

Agence d'Urbanisme de l'agglomération de Tours
 56, avenue Marcel Dassault BP 601
 37206 TOURS cedex 3
E-mail :atu@atu37.org
Site web :http://www.atu37.or

TROYES

Agence d'Urbanisme de Développement et
 d'Aménagement de la Région Troyenne
 1, place Robert Galley B.P. 106
 10003 TROYES cedex
E-mail :audart.troyes@audart.o

Le CDU remercie les 30 agences ayant répondu au questionnaire :

Adour-Pyrénées	Jean-Michel Evin, Directeur, Annie Garlot, Assistante de direction et Béatrice Greciet, Documentaliste
Aix-en-Provence	Jean Vaillant, Directeur
Angers	Christophe Lesort, Directeur
Bordeaux	Francis Cuillier, Directeur, Nadine Gibault et Annie Berthelot, documentaliste
Boulogne-sur-Mer	Olivier Delbecq, Directeur Général
Brest	Guy Lamandé, Directeur
Dunkerque	Patrice Vergriete, Directeur, Hubert Thille, Secrétaire Général
Clermont-Ferrand	Claude Schwartzmann, Directeur
Grenoble	Jérôme Grange, Directeur, Martine Goujon, Chargée de documentation et Sylvie Barnezet, Chargée de communication
Ile-de-France	Hervé Gay, Directeur général, Philippe Montillet, Directeur
Le-Havre	Jacques Morel, Directeur, Jacqueline Chouquet, Secrétaire Générale
Longwy	Louis-François Reitz, Directeur
Lorient	Florence Appamon, Directrice, Laurence Debacq, Responsable de la Communication
Lyon	Jean-Pierre Guillaumat-Tailliet, Directeur, Pascale Simard et Corinne Bénand
Marseille	Christian Brunner, Directeur, Elizabeth Ellis, Chargée de communication
Maubeuge	Jean-Marie Allain, Directeur
Metz	Anne-Michèle Donnet, Directrice, Valérie d'At de Saint Foulc
Nancy	Gérard Rongeot, Directeur Général
Nantes	Jean-Yves Pailloux, Directeur
Nouméa	Guylaine Panuel, Directrice
Oise-La-Vallée	Thierry Marbach, Délégué Général
Orléans	René Margueritte, Directeur, Patrice Laurent, Directeur du Pôle Ressources.
Paris	Jean-Baptiste Vaquin, Directeur, Martine Bosshardt, Responsable de la documentation
Reims	Pierre Tridon, Directeur, Jacques Hussenet, Directeur des études et Anne Noujarret, Documentaliste
Rennes	Laurent Givord, Directeur
Saint-Etienne	Brigitte Bariol, Directrice
Strasbourg	Hervé Leroy, Directeur, Gérard Bouquet, Directeur-adjoint
Toulouse	Jean-Marc Mesquida, Directeur, Sylvie Bugueret, Documentaliste
Tours	Giuseppe Bonacorsi, Directeur
Troyes	Françoise Lebrun, Directrice, Danielle Gramain